3 OCT 1972

CENTRE CANADIEN
DE
DROIT COMPARÉ
★ ★ ★
LAW
RESEARCH CENTRE
CANADIAN AND FOREIGN

636
1966

DES FORMES

DE

GOUVERNEMENT

SAINT-DENIS. — IMPRIMERIE CH. LAMBERT, 17, RUE DE PARIS.

ÉCONOMISTES & PUBLICISTES CONTEMPORAINS

DES FORMES DE GOUVERNEMENT ET DES LOIS QUI LES RÉGISSENT

PAR

M. H^TE PASSY

Membre de l'Institut

DEUXIÈME ÉDITION

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET CIE

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire de l'Économie politique, du Dictionnaire du Commerce et de la Navigation, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1876

CENTRE CANADIEN DE DROIT COMPARÉ

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

JC
348
.P3
1576

http://www.archive.org/details/desformesdegouve00pass

AVANT-PROPOS

Ce livre a paru en 1870, au moment même où allait éclater la guerre qui devait devenir si fatale à la France. Depuis, des changements considérables ont eu lieu dans le régime gouvernemental de deux grands États de l'Europe. Rien dans ces changements qui ait droit d'étonner. Ils sont de ceux qui se produisent dans tous les pays où une grande révolution politique n'a pas encore atteint son dernier terme.

On a dit dans la première édition de ce livre, et l'on redit dans celle-ci: « Presque toujours, les nations qui viennent de souffrir sous un régime politique cèdent à l'aversion qu'elles lui portent, et elles n'en laissent rien subsister. Celles que l'autorité accablait de son poids se hâtent de lui ôter les moyens de se faire obéir, et l'anarchie ne tarde guère à

châtier leur imprudence. Celles que des dissensions intestines ont menées aux bords de l'abîme abdiquent tout entières des libertés dont l'usage a tourné contre elles, et la servitude devient leur partage. Ainsi, à des révolutions qui ont été démesurées succèdent des contre-révolutions qui ne le sont pas moins : les sociétés vont d'un extrême à l'autre, subissant tour à tour des maux d'espèces contraires et des réactions en sens diamétralement opposé. On en a vu qui, épuisées par des fluctuations incessantes, ont fini par perdre l'énergie et les forces dont elles avaient besoin pour résister aux attaques de leurs voisins ; d'autres qui ne sont parvenues à se fixer au point où le repos les attendait qu'après plus d'un siècle d'épreuves et d'oscillations successives. »

Ce point, la France l'a-t-elle enfin rencontré? A-t-elle la forme de gouvernement destinée à mettre fin aux commotions révolutionnaires qui se succèdent dans son sein? N'a-t-elle plus à redouter ni les irruptions de l'anarchie ni les excès du pouvoir? Pour ceux qui tiennent compte des enseignements de l'histoire, la réponse est faite.

INTRODUCTION.

Ce que renferme ce livre, c'est une étude des causes de la diversité des formes de gouvernement. Cette diversité n'est pas chose neuve. Elle date de l'époque même où apparurent les premières associations politiques, où se constituèrent les plus anciens États, et grand est le nombre des hommes qui en ont cherché l'explication. Certes, il était impossible que des investigations auxquelles, depuis plus de vingt siècles, ont pris part tant d'esprits de la plus haute distinction demeurassent tout à fait stériles : il est certain cependant qu'elles n'ont pas donné tous les fruits désirables. S'il est des vérités qu'elles ont mises en pleine évidence, il en est beaucoup d'autres qu'elles ont laissées dans l'ombre ou qu'elles

ne sont parvenues à éclairer que de faibles et douteuses clartés.

En pareille matière, c'est aux faits, et aux faits tels que l'histoire les raconte, qu'il faut demander les informations indispensables au succès des recherches. Ces faits sont le produit, la résultante du jeu combiné des aspirations, des besoins, des sentiments, des passions, des mobiles divers auxquels l'humanité obéit; en d'autres termes, l'expression la plus complète et la plus réelle des véritables lois de sa nature. En négliger l'observation, en récuser l'autorité, c'est marcher à l'aventure, et se condamner à faire fausse route.

A dire vrai, telle est la faute qui jusqu'ici a pesé le plus dommageablement sur le progrès des sciences sociales et politiques. Au lieu d'étudier l'homme dans les manifestations les plus générales et les plus constantes de son activité, de demander à ses œuvres ce qu'il est en réalité, la plupart des publicistes l'on fait tel qu'à leur avis il devrait être. Dédaignant ou méconnaissant les leçons de l'histoire, ils ont prêté à certains de ses penchants plus de force qu'ils n'en possèdent, retiré à d'autres une partie de celle qui leur appartient, attribué à quelques-unes de ses aptitudes et de ses qualités une prédomination trop exclusive, et de données, en partie

imaginaires, sont sorties des conceptions d'ordinaire inexactes et trop souvent chimériques.

En ce qui concerne les formes de gouvernement, il est évident que les faits n'ont pas été suffisamment examinés : car il en est un qui, s'il eût obtenu toute l'attention qui lui est due, aurait pu, à lui seul, fournir des informations sûres et décisives. Ce fait, c'est la disparité persistante et continue de ces formes. Vainement la civilisation a-t-elle étendu ses conquêtes, vainement a-t-elle amené dans la situation des sociétés des changements de plus en plus considérables; loin d'exercer aucune influence distincte sur les modes de l'organisation gouvernementale, elle n'a ni effacé ni amoindri aucune des différences radicales qui les séparent, et de de nos jours, comme aux âges les plus reculés, existent des républiques et des monarchies de sortes diverses, et cela aussi bien dans les contrées les plus avancées que dans celles où subsistent encore de nombreux restes de la barbarie primitive.

Ce qui surtout aurait dû avertir de l'importance de ce fait et le faire prendre en considération sérieuse, c'est qu'il est particulier aux formes sous lesquelles les gouvernements se constituent et fonctionnent. Que l'on prenne toutes les combinaisons, toutes les institutions que le passé a enfantées chez les différentes nations, on

n'en trouvera pas une que des modifications successives ne soient venues rapprocher d'un type commun, ramener à plus de similitude. Esclavage, servitude de glèbe, distinctions de castes et de classes, tous ces régimes, à la fois si iniques et si divers, ont disparu ou ne tarderont pas, là où la civilisation avance, à disparaître devant un régime unique, celui que fonde l'égalité des droits personnels et civils. De même, à des systèmes administratifs et judiciaires, à des lois pénales, à des codes entre lesquels existaient d'énormes contrastes, en ont été substitués de plus conformes aux prescriptions de l'équité, et par cela même moins disparates. Ce qui a opéré, ce qui, en améliorant les arrangements que requiert la vie sociale, les a rendus plus uniformes, c'est le développemment naturel des connaissances humaines. A mesure qu'elles ont acquis des lumières nouvelles, les sociétés, discernant et comprenant mieux les exigences de la raison, leur ont obéi davantage, et plus s'est agrandie la place qu'elles leur ont assignée dans leurs œuvres, plus a diminué celle que d'abord y avaient occupée les singularités et les dissemblances.

D'où vient que jusqu'ici la marche progressive de la civilisation n'a pas exercé sur les formes du gouvernement la même action que sur toutes les autres parties de l'organisation sociale, et qu'entre ces formes continuent à

subsister des différences non moins caractérisées que celles qui les distinguaient aux époques les plus éloignées de la nôtre? Assurément, un tel fait ne permet guère de douter qu'il faille en chercher la cause dans l'action souveraine de lois d'un ordre spécial. Mais quelles sont ces lois? Comment opèrent-elles? Sont-elles de nature à conserver dans l'avenir toute l'efficacité qu'elles ont eue dans le passée? Il y a là des questions du plus haut intérêt, et dont l'examen, dût-il laisser beaucoup à désirer, ne saurait manquer d'ajouter quelque chose aux connaissances dont les sociétés ont besoin pour régler et amender le cours de leurs destinées.

DES

FORMES DE GOUVERNEMENT

CHAPITRE PREMIER.

Des formes de Gouvernement et de ce qui en fait la différence.

Avant d'entrer dans l'examen des causes de la diversité des formes de gouvernement, nous avons à dire ce que sont pour nous ces formes, et en quoi consistent les différences qui les séparent. Comme l'a remarqué avec raison un écrivain moderne, « de nos jours, on en est encore à chercher une juste classification des formes de gouvernement et à discuter les dénominations propres à chacune[1]. » Cela est vrai, et il importe de ne laisser subsister aucun doute sur le sens qui, dans le cours de ce travail, demeurera attaché à un mot qui, jusqu'ici, a donné lieu à des interprétations fort diverses.

Il est pour l'humanité un gouvernement primor-

[1] *La République et la Monarchie*, par Dufau. Introduction, page XIII.

dial dont elle a, de tout temps, subi l'empire tutélaire, c'est celui des lois qu'elle tient de son auteur. Ces lois, en opérant sur elle, au moyen des penchants, des besoins, des facultés qu'elles lui ont départis, décident des modes généraux d'existence et d'activité qui lui sont propres. Ce sont elles qui, en lui imposant la vie collective, la déterminent aux sacrifices que cette vie nécessite, et c'est grâce à leur toute-puissance que se sont formées et développées toutes les agrégations qui, dès les plus anciens âges, ont paru sur la terre.

Ces lois, toutefois, ne se sont réservé qu'une autorité renfermée dans certaines limites. Par cela même qu'elles ont doué les hommes de liberté et de raison, elles leur ont laissé à remplir une tâche, à la fois nécessaire et laborieuse. C'est à eux à pourvoir à la conservation de la communauté dont ils font partie, à se tracer des règles de conduite, à se donner des lois qui, en les rendant capables de volonté et d'action collectives, mettent les forces de tous au service de l'intérêt général.

Ainsi, au-dessous de la haute souveraineté qui appartient aux lois naturelles, et dans les bornes que ces lois assignent à la liberté humaine, commence une autre souveraineté, celle dont les sociétés ont l'exercice, et dans laquelle elles puisent le droit d'obliger leurs membres et de s'obliger elles-mêmes.

Un des caractères de cette souveraineté, c'est que, bien qu'en principe elle réside dans l'ensemble des individus réunis en un même corps social, l'exercice ne saurait en demeurer constamment collectif. Il en est

des applications que la population en masse ne peut faire ; il faut, pour la rendre effective, pour la convertir en force active et régulatrice, créer et instituer des pouvoirs qui en soient les organes, qui la représentent et obtiennent les moyens de se faire obéir. C'est à ces pouvoirs que, dans chaque État, revient la portion de souveraineté dont la communauté se trouve incapable d'user directement par elle-même, et leur ensemble y constitue ce qu'on appelle le gouvernement.

Un autre caractère de cette souveraineté, c'est qu'elle est chose tellement inhérente au corps social, qu'il est impossible aux pouvoirs publics, sous quelque forme et à quelque titre qu'ils fonctionnent, de se l'approprier tout entière. Dans tous les pays, existent chez les gouvernés des sentiments, des intérêts, des opinions, des volontés, des croyances doués d'une puissance telle, qu'ils imposent aux gouvernements non-seulement certaines réserves, mais des directions et des règles. Comment en serait-il autrement? S'il n'est donné aux sociétés de subsister qu'à la condition de se ranger sous un gouvernement, il n'est donné aux gouvernements eux-mêmes de subsister qu'à la condition d'obtenir des sociétés qu'ils régissent les éléments de vie, les forces, les moyens d'action que nécessite leur conservation. Aussi, se maintient-il toujours entre les gouvernements et les nations sur lesquelles s'étend leur autorité, ou du moins les parties de ces nations qui dominent les autres, des rapports de dépendance mutuelle, en fait, un partage de la souveraineté effective, qui, quelque inégal qu'il pa-

raisse être, qui, quelles que soient, en ce qui le concerne, les déclarations de la loi, ne saurait aboutir à tout donner aux uns ou autres.

Il y a eu, dans ce monde, un grand nombre d'États où des lois constitutives sont venues mesurer et fixer les parts respectives. Les uns étaient républicains, et n'admettaient que des pouvoirs élus, renouvelés, limités par la société elle-même ; les autres étaient monarchiques, mais le prince n'y pouvait accomplir un acte de quelque importance, établir une taxe, disposer d'aucune des ressources et des forces publiques, promulguer un édit ou une loi, qu'avec le concours et du consentement de la nation dûment consultée. Moins visible, moins régulier dans d'autres États, le partage de l'exercice de la souveraineté n'y était pas moins une réalité, et vainement chercherait-on un gouvernement qui n'ait pas eu à compter avec des volontés autres que les siennes et n'ait été contraint de s'incliner devant leur suprématie.

Voici des États complétement autocratiques. Le monarque y est la loi vivante. Il a tout droit sur les personnes et sur les choses. Libre à lui d'ordonner des meurtres et des confiscations, de sacrifier à ses passions, à ses fantaisies du moment tout ce qui fait obstacle à leur satisfaction. Traditions du passé, lois écrites, prescriptions religieuses, rien de ce qui fascine et subjugue les esprits n'a été omis pour consacrer son autorité, sanctifier sa personne et la dégager de toute responsabilité devant les hommes. Eh bien, dans ces mêmes

États, l'omnipotence de la couronne n'est au fond qu'une fiction mensongère. Des forces vives la tiennent en échec et lui tracent des limites infranchissables. Ni les grands, ni les ministres du culte, ni les soldats, ni le peuple, ne sont d'humeur à tout endurer de sa part ; il y a des intérêts, des croyances, des maximes, de simples usages dont ils ne souffrent pas le mépris, et quand le prince l'oublie, des insurrections viennent lui rappeler que sa souveraineté n'est pas entière, et qu'à côté, au-dessus d'elle, en subsiste une autre qui a ses heures de réveil et ne se laisse jamais réduire au néant.

Il y a plus, et l'histoire en fait amplement foi, nulle part, l'autorité n'est sujette à tant de défaillances et de secousses ; nulle part, elle n'est moins à l'abri de périls et de chutes que dans les États où elle est concentrée tout entière aux mains du prince. Ce qu'elle a d'excessif, de monstrueux, tourne contre ceux qui en sont investis. Des conjurations de palais, des révoltes populaires, des séditions militaires les menacent fréquemment, et c'est pour les détrôner ou les tuer que les gouvernés ressaisissent la souveraineté qu'ils semblaient avoir abdiquée. Quelles que soient les injonctions de la loi, les maximes préconisées et admises, il reste toujours une sphère où se réfugie la souveraineté nationale, et d'où elle sort, affamée de vengeance, toutes les fois qu'elle y est attaquée.

Mais s'il est impossible que les sociétés se résignent à tout supporter de la part des pouvoirs qui les régissent, il ne se peut non plus qu'elles ne cèdent, au moins en

partie, à ces mêmes pouvoirs, l'exercice de la souveraineté. Même dans les plus petits États, le peuple ne peut être en permanence sur la place publique et régler par lui-même tout ce qui touche à ses intérêts. Force lui est de choisir des mandataires, d'organiser un gouvernement qui le remplace, et, dans bon nombre de cas, prenne l'initiative. L'État ne tarderait pas à périr s'il n'en était pas ainsi. Les affaires ont leurs exigences : quelques-unes surgissent inopinément et demandent des solutions immédiates; d'autres, appelées par les relations avec le dehors, réclament des négociations compliquées et secrètes, et il faut bien que les gouvernants décident et agissent de leur propre chef. Sans doute, ils auront, un jour ou l'autre, à rendre compte des motifs de leurs déterminations, à subir la responsabilité des erreurs ou des fautes commises; mais ils n'en auront pas moins accompli, à l'insu et sans l'aveu de leurs commettants, de véritables actes de souveraineté, et des actes parmi lesquels il pourra s'en trouver qui engageront l'avenir, et dont il ne sera plus possible d'empêcher les conséquences de se produire.

Ainsi, dans tous les États, se partage l'exercice de la souveraineté. Ce que n'en gardent pas les sociétés elles-mêmes, revient de toute nécessité aux pouvoirs qui les régissent, et c'est l'inégale grandeur des parts laissées à ces mêmes pouvoirs qui différencie les formes sous lesquelles ils existent et fonctionnent. A partir des États où leur part est la plus considérable, jusqu'à ceux où elle est la plus petite, les formes qu'ils revêtent

deviennent de plus en plus dissemblables, et il n'est pas un gouvernement particulier dont la forme ne se modifie, toutes les fois que la portion de souveraineté dont il est en droit d'user augmente ou se réduit.

Il serait tout aussi exact de dire que c'est la somme de souveraineté effective, de liberté politique dont les sociétés conservent l'exercice, qui décide de la forme même des divers gouvernements; car, en effet, de cette somme dépend directement celle qui devient le partage des gouvernements eux-mêmes.

Maintenant, comment classer les diverses formes de gouvernement? D'abord, en deux catégories séparées par une distinction fondamentale, celle qui les fait républicaines ou monarchiques. Ce qui caractérise les gouvernements de forme républicaine, c'est qu'ils émanent tout entiers de l'élection. Parmi les pouvoirs dont ils offrent l'assemblage, il n'en est pas un seul dont les titulaires ne soient désignés et nommés par tout ou partie du corps social, et qui, à certaines époques, ne doive faire retour à ceux qui l'ont conféré et donner lieu à des collations nouvelles. Sous cette forme de gouvernement, les sociétés conservent et exercent la souveraineté constituante, c'est-à-dire la souveraineté dans la mesure la plus large où l'usage en puisse demeurer collectif.

Ce qui distingue la forme monarchique, c'est qu'elle ne laisse pas ou ne laisse qu'en partie aux sociétés l'exercice de la souveraineté constituante. Il y a dans le gouvernement un pouvoir, et c'est le premier de tous,

qui vit et fonctionne à titre purement héréditaire. C'est la naissance qui le confère ; elle en a investi le titulaire actuel ; elle en investira son successeur. Les transmissions s'accomplissent dans un ordre réglé par la loi, et qui contraint les gouvernés à accepter le chef que cet ordre leur donne.

Telles sont les deux formes sous l'une desquelles sont rangés maintenant les gouvernements des contrées les plus florissantes. Ce n'est pas qu'il ne puisse en exister et qu'il n'en ait existé d'autres. Loin de là ; on a vu des États où la royauté était élective, mais ne pouvait être conférée hors du sein d'une même famille ; on en a vu où le prince était libre de désigner lui-même son successeur ; mais ces combinaisons n'ont pas résisté aux besoins amenés par la marche ascendante de la civilisation, et, de nos jours, l'Europe et le monde américain qu'elle a peuplé ne renferment plus que des monarchies et des républiques, c'est-à-dire des États où subsiste une royauté héréditaire, et des États où ne se rencontre aucun pouvoir politique qui ne soit de désignation nationale.

Après la différence radicale que met entre les diverses formes de gouvernement l'exercice ou l'abandon par les gouvernés de la souveraineté constituante, viennent toutes celles qui résultent de l'inégalité de la mesure suivant laquelle les gouvernés concourent aux décisions législatives, contribuent à rendre la justice, en un mot, participent à la direction des affaires publiques. Tel est le nombre de ces différences, qu'il a toujours été impos-

sible d'appliquer aux formes de gouvernement qu'elles particularisent des dénominations suffisamment caractéristiques.

Voici des monarchies. Ce qu'elles ont de commun, c'est l'existence, dans l'État, d'un pouvoir confié à un chef, qui en prend possession par droit de naissance; mais que de disparités dans la nature et l'étendue de ce pouvoir! S'il y a des monarchies où le prince, libre de tout frein, dispose à son gré de la vie et des biens de tous, il y en a aussi où, sujet de la loi, le prince ne jouit que d'une autorité étroitement limitée. La nation a des mandataires qui, concourant avec lui à toutes les décisions, à toutes les mesures d'intérêt général, font en réalité partie intégrante d'un gouvernement dont les actes seraient frappés de nullité s'ils n'avaient obtenu leur approbation. Et entre ces deux sortes de monarchies, combien d'autres où les prérogatives de la couronne ne sont ni aussi considérables, ni aussi restreintes! Autant de monarchies, autant de formes de gouvernement entre lesquelles la diversité des parts de souveraineté effective dont la nation garde l'exercice sème des différences plus ou moins sensibles.

Quant aux républiques, jamais n'en ont existé deux de constitution tout à fait identique. Ce qu'elles ont de semblable, c'est que, dans toutes, la nation, ou du moins une partie de la nation, nomme elle-même les personnes auxquelles est confiée la haute direction des affaires; ce qu'elles ont de distinct, c'est la somme de puissance exécutive dont ces personnes sont investies. Ainsi, tandis

CENTRE CANADIEN DE DROIT COMPARÉ ★ ★ ★ LAW RESEARCH CENTRE CANADIAN FOREIGN

que quelques républiques n'ont admis à leur tête que de simples conseils, renouvelés plusieurs fois par an, tenus de prendre au moindre incident nouveau l'avis du peuple, d'autres ont vécu sous des chefs élus à vie, en droit de distribuer de nombreux emplois, et, dans la plupart des cas, de faire prévaloir leurs volontés. Assurément, ces républiques ne se ressemblaient guère, et tout différait dans les formes sous lesquelles, une fois constitués, opéraient leurs gouvernements.

Un autre point à noter, c'est que le pouvoir constituant, le droit de choisir ses gouvernants, quelle qu'en soit l'importance, ne suffit pas pour assurer à ceux qui en jouissent large part à l'administration des intérêts publics. Souveraine le jour où elle compose son gouvernement, une nation peut le lendemain se retrouver en tutelle et contrainte d'obéir à des décisions rendues sans son concours. Sparte avec ses Éphores, Venise avec son conseil des Dix, les républiques d'Italie, lorsqu'elles déféraient la seigneurie à un personnage chargé d'apaiser les discordes intestines, subissaient une sujétion complète. En revanche, une nation peut admettre l'hérédité royale et demeurer maîtresse de ses propres destinées. Tel est le cas dans la plupart des monarchies dites parlementaires ou constitutionnelles. Le dernier mot en toute chose y reste à la nation elle-même. C'est elle qui, représentée par des mandataires de son choix, discute et vote les lois, règle les services publics, fixe le montant des dépenses et des recettes; et, de quelque éclat qu'il soit environné, le prince ne saurait résister longtemps

aux volontés qu'elle manifeste, et qu'elle est toujours en mesure de faire prévaloir.

On le voit : l'exercice de la souveraineté se prête à des combinaisons d'une variété infinie ; et de là, dans les formes de gouvernement, des différences si nombreuses, qu'il a toujours été impossible de les énumérer et de les dénommer toutes.

Bien plus, les formes de gouvernement ont été envisagées sous des aspects divers, et jusqu'ici il a été d'usage presque général de les classer en trois catégories, d'après le nombre des personnes auxquelles appartenait l'exercice de la puissance souveraine. Ce sont les anciens qui ont fait règle à cet égard, commettant une méprise commandée en quelque sorte par les particularités de leur état social. Les anciens tenaient l'esclavage pour nécessaire et légitime, et cette croyance influait puissamment sur leurs conceptions politiques. A leurs yeux, la force était souveraine, et ceux qui la possédaient avaient droit de dicter leurs volontés au reste de leurs concitoyens. De là, trois formes de gouvernement, empruntant les dénominations qu'elles portaient au chiffre respectif des gouvernants et des gouvernés, des maîtres et des sujets de l'État. C'était la monarchie ou le règne d'un seul, l'aristocratie ou le règne du petit nombre, la démocratie ou le règne des masses civiques, formes dont la dégénération enfantait la tyrannie, l'oligarchie et la démagogie ou l'ochlocratie. Ce n'est pas qu'il y eût accord entre la pratique et la théorie, et que dans la plupart des États n'existât un certain mélange de ces

formes, mélange que, d'ordinaire, les publicistes recommandaient comme le meilleur moyen de prévenir les abus auxquels donnait lieu la prédominance exclusive de l'une d'entre elles; mais l'idée que les anciens se faisaient de l'origine et de l'essence de la souveraineté ne leur permettait pas d'admettre qu'il y eût à considérer autre chose, en ce qui s'y rapportait, que le nombre de ceux qui s'en partageaient la possession et l'exercice, suivant les notions de l'époque, nécessairement sans limites.

Certes, il n'y a pas d'État où la répartition des droits politiques ne soit un fait d'une importance sérieuse. En livrant la domination à un nombre plus ou moins grand des membres de la communauté, cette répartition opère sur la direction imprimée aux affaires, et il est rare surtout qu'elle n'ait pour effet d'assurer à des intérêts de classe une prépondérance excessive; mais elle n'indique nullement ce qui, avant tout, caractérise et distingue les gouvernements, le degré d'indépendance et de puissance souveraine qui leur appartient en propre. Et cela est si vrai, que les monarchies et les républiques peuvent passer de la condition aristocratique à la condition démocratique, ou de celle-ci à celle-là, sans que le changement affecte en rien la constitution ni les prérogatives du pouvoir exécutif. Il suffit, pour qu'il en advienne ainsi, que le droit de participer à la formation et à la composition des assemblées législatives s'étende ou se resserre au sein des populations, toutes choses d'ailleurs, en ce qui concerne, d'une part, la portée effective de ce droit et,

de l'autre, le principe, le mode d'existence, l'étendue des attributions du gouvernement, demeurant sur le même pied qu'auparavant.

Quelque défectueuse que fût une classification qui, partant uniquement du nombre des hommes en possession de droits politiques, ne se préoccupait ni de l'importance de ces droits ni de la mesure d'action libre et souveraine laissée aux gouvernants, elle n'en a pas moins été longtemps en faveur, et aujourd'hui encore, la plupart des publicistes continuent à l'admettre. Dès la fin du dix-septième siècle, cependant, commencèrent à se formuler des idées nouvelles[1]. Locke déclara que l'autorité royale a des limites naturelles, et qu'il est des cas où le peuple est en droit de résister à ce qu'elle pourrait avoir d'injuste et de violent[2]. D'un autre côté, Montesquieu, en faisant, dans sa définition de la nature des trois divers gouvernements, la part des monarchies où un seul gouverne, mais par des lois fixes et établies,

[1] Il serait oiseux de rappeler ici quels ont été, avant et pendant le seizième siècle, les débats soulevés au sujet de la souveraineté. Les écrits de Filmes, de Hobbes, de Suarez, de Hoffmann, de Buchanan, montrent qu'il n'entrait pas dans les esprits que la souveraineté pût être partagée ni que l'exercice en pût donner lieu à des arrangements qui réglassent les droits des Princes et des peuples. Trois systèmes sont en présence : l'un qui, attribuant au Prince la souveraineté par droit divin, ne le rend comptable de ses actes qu'envers Dieu, et veut qu'il soit obéi sous peine de péché pour ceux qui résisteraient à ses ordres. C'est au fond la doctrine que Bossuet préconise dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte*. Un second système fait de la souveraineté du Prince une concession dont le peuple a reconnu la nécessité, et qu'il ne peut plus invalider ni reprendre. Enfin, le troisième, partant de la même notion, admet non pas le droit de restreindre l'autorité du Prince, mais celui de le tuer quand il en abuse.

[2] *Traité sur le gouvernement civil* (Treatise on civil government).

abandonna la classification ancienne pour en créer une nouvelle, beaucoup plus conforme à la réalité des choses[1]. Néanmoins, Heeren est le premier écrivain qui, échappant complétement à l'influence des traditions de l'antiquité, ait montré que ce qui différencie les gouvernements, c'est la nature de leurs rapports avec les gouvernés, c'est-à-dire la somme de souveraineté effective qu'ils ont en partage[2].

Il a fallu entrer dans quelques détails sur le point de vue auquel se sont placés les anciens pour définir et classer les formes de gouvernement. Ici, toutefois, une seule chose importe : c'est qu'on sache bien quel sera, dans le cours de ce travail, le sens attaché à une expression qui se reproduira fréquemment. Or, ce sens, qui a déjà été expliqué, le voici. Par le mot forme de gouvernement est entendue la forme qui, pour un gouver-

[1] Montesquieu n'ignorait pas qu'il n'y a des lois fixes et établies que là où le Prince n'est libre ni de les faire ni de les changer à lui seul, et, par conséquent, que là où la nation intervient dans l'établissement des lois auxquelles elle obéit. Ces lois lient le Prince, en même temps qu'elles la lient elle-même. Cette pensée était bien la sienne ; on la retrouve circulant dans la plupart des pages de *l'Esprit des Lois*, et notamment dans celles où il est question des lois qui forment la liberté politique dans son rapport avec la constitution.

Au reste, il faut remarquer que le souvenir des temps où les lois ne pouvaient imposer des charges nouvelles ni changer les lois fondamentales sans le concours des États généraux ne s'était pas éteint en France. On l'avait vu revivre dans bon nombre d'écrits des dernières années du règne de Louis XIV, et, quand le Parlement cassa le testament du roi, ce fut la preuve qu'il était encore admis en principe qu'à la nation elle-même était réservé, au moins en certains cas, le droit légal de participer à l'exercice de la puissance souveraine.

[2] Heeren : 1° *Ueber der character der despostichen verfassung und der staats verfassung ueberhaupt*; 2° *Ueber die entrichtung, der ausbidung und die praktichen einfluss des politischen theorien in dem neuern Europa.*

nement, résulte de la mesure d'indépendance assurée, d'une part, à son existence, de l'autre, à ses actes. Il est évident que de cette mesure dépend celle de la souveraineté effective dont les sociétés conservent l'usage, et qu'il serait tout aussi vrai de dire que la forme d'un gouvernement résulte de la mesure selon laquelle la société qu'il régit participe à sa composition et à l'exercice des pouvoirs dont il est investi, ou, si l'on veut, de la mesure de liberté et d'action politique dont la société qu'il régit se trouve en possession.

Maintenant, pourquoi les sociétés humaines ne participent-elles pas également à leur propre gouvernement? Pourquoi, chez les unes, des pouvoirs tous émanés de l'élection et, chez les autres, un principat, une royauté héréditaire? Pourquoi ne concourent-elles pas toutes en pareille mesure à l'établissement des lois et au contrôle des actes qui affectent leurs destinées? Voilà les questions qu'il s'agit d'examiner et, s'il se peut, de résoudre.

CHAPITRE II.

Des causes de la diversité des formes de Gouvernement.

La nature des disparités que présentent les constitutions politiques indique assez clairement où doit s'en trouver la source. Partout, la tâche des gouvernements est la même. Entretenir la paix et l'union au sein des États qu'ils régissent, en assurer la défense contre les attaques de l'étranger, voilà cette tâche; et si tous les gouvernements ne la remplissent pas à des conditions d'existence et sous des formes identiques, il est naturel d'en conclure que c'est parce qu'elle n'est pas dans tous les États également simple et facile. Telle est, en effet, la réalité des choses. Les États sont loin de se ressembler. Étendue, configuration des territoires, quantité, origine, esprit, tendances des populations qu'ils renferment, tout entre eux diffère; et s'il en est qui n'ont à lutter que contre de faibles germes de division et de ruine, d'au-

tres, au contraire, ont peine à résister à l'action dissolvante de ceux qu'il recèlent. C'est là ce qui différencie nécessairement les formes sous lesquelles les gouvernements fonctionnent. Moins les éléments dont ils ont à maintenir l'association se prêtent à l'association, plus leur tâche est laborieuse, plus il faut d'indépendance, de stabilité, de force à eux propre pour l'accomplir.

Il serait imposssible, en effet, qu'une agrégation sociale pût subsister, si ceux qui en font partie conservaient sur ses destinées plus d'action que n'en comporte le degré d'accord dont ils sont capables, Dans ce cas, les dissentiments finiraient par acquérir une violence tout à fait subversive. Aux animosités haineuses qu'ils suscitent, viendraient se joindre celles que provoqueraient les querelles politiques, et bientôt des communautés que la faiblesse de l'autorité centrale laisserait se fractionner en partis ennemis les uns des autres, arriveraient à l'impuissance de maintenir leur unité nationale. Aussi y a-t-il, dans chaque État, à raison du caractère et de l'intensité des motifs de discorde qu'il recèle, une part plus on moins grande de souveraineté effective que les populations ne sauraient garder sans compromettre la paix publique, et cette part, c'est à leur gouvernement qu'elles l'abandonnent. C'est là une nécessité qui s'impose à elles, et que, toutes les fois qu'elles la méconnaissent, ne tarde pas à leur révéler l'essor progressif des maux attachés aux dissensions intestines.

Il y a peu de sociétés qui soient assez mal composées pour ne pouvoir participer, dans une certaine mesure,

à l'exercice de la puissance législative; il y en a moins encore qui le soient assez bien pour pouvoir se réserver, dans toute son étendue, l'exercice de la puissance constituante. C'est que de tous les actes de souveraineté nationale, le choix des gouvernants est celui qui vivifie et développe le plus tous les antagonismes existants. Il s'agit, pour chacun des partis que des intérêts contraires mettent aux prises, de s'emparer de la direction des affaires publiques, du droit de dicter sa volonté aux autres, de s'approprier les bénéfices de la domination et d'en tirer les moyens de la conserver, et, de là, des conflits que ne termine pas la décision des majorités du moment. Les vaincus ne se résignent pas à une défaite dont ils espèrent se relever prochainement. Ils s'attachent à déconsidérer, à perdre dans l'opinion un gouvernement échu à des mains ennemies, et trop souvent les embarras qu'ils lui suscitent, le réduisent à l'impuissance d'accomplir sa mission. Ce n'est pas tout : là où les magistratures et les charges publiques émanent toutes de l'élection, elles sont l'objet de convoitises d'autant plus ardentes qu'elles élèvent davantage ceux qui les obtiennent ; et, aux causes naturelles de désunion s'ajoutent celles que produit le choc des ambitions privées. Cherchez pourquoi tant de républiques, d'abord florissantes, ont succombé victimes de désordres qui les laissaient sans défense, vous en trouverez la véritable raison dans les agrandissements qu'elles réalisaient. Chaque acquisition territoriale avait deux effets également pernicieux : d'une part, elle augmentait le nom-

bre des causes de division déjà existantes, de l'autre, en accroissant l'importance des hautes fonctions gouvernementales, elle imprimait aux rivalités personnelles un plus haut degré d'emportement et de violence.

A considérer les choses dans toute leur réalité, ce qui, de tout temps, a différencié les formes de gouvernement, c'est ce que les États eux-mêmes avaient de dissemblable. Autant d'États, autant de corps politiques dont les éléments constitutifs n'étaient chez tous ni également homogènes ni également conciliables; et tel régime qui, dans un État, eût amplement suffi au maintien de l'ordre et de l'union, aurait, dans un autre, été impuissant à arrêter le flot montant d'une anarchie destructive.

Dès les temps où se formèrent les premiers États, apparurent des formes de gouvernement d'une disparité extrême. Ce fut l'effet des différences qui se réalisèrent dans la composition même de ces États. Quelques-uns étendirent au loin leurs conquêtes et fondèrent de vastes dominations; les autres s'agrandirent moins ou se contentèrent de petits territoires, et bientôt les constitutions politiques ne furent pas moins variées que les situations. Les grands États, ceux qui renfermaient des populations diverses d'origine et de langage, qu'une nation victorieuse avait soumises et retenait sous son joug, se seraient démembrés, si l'autorité centrale eût été sujette à des fluctuations. Aussi, se rangèrent-ils sous le sceptre d'une dynastie royale, dont les chefs devinrent libres d'imposer leur volonté à tous.

Il n'en fut pas ainsi dans ceux des petits États où l'unité nationale n'avait à redouter aucun choc hostile. Là, le renouvellement des pouvoirs publics n'occasionnait que des agitations sans portée dangereuse, et le système électif s'y maintint, ou finit par y prévaloir. Et ce ne fut pas seulement sur le classement des gouvernements en deux catégories nettement séparées que vint agir le degré de cohésion des populations réunies sous une même direction, ce fut aussi sur ce que la forme particulière à chacune de ces catégories a de flexible et de modifiable. Les républiques n'attribuèrent pas toutes aux membres de la communauté une action également fréquente, également décisive sur le choix, les résolutions et les œuvres des chefs qu'elles élisaient ; les monarchies n'abandonnèrent pas toutes aux princes qu'elles laissaient se succéder, à titre héréditaire, des prérogatives de même étendue. Dans tous les États, l'esprit qui animait les gouvernés, le plus ou moins d'accord dont ils étaient capables dans la vie politique, exercèrent une influence considérable sur la part de souveraineté dont ils gardèrent ou acquirent l'usage.

Ceci toutefois ne veut pas dire que les États aient eu constamment la forme de gouvernement la mieux appropriée à leur situation. Les choses de ce monde ne s'arrangent pas avec tant de régularité, et il est rare que celles de la politique ne laissent à désirer. La raison en est simple : les États éprouvent de nombreux changements, leurs frontières ne sont pas immobiles, ils acquièrent ou perdent des territoires ; les ferments de di-

vision dont ils ont à redouter l'activité augmentent ou diminuent en nombre ainsi qu'en intensité, et le régime établi ne se modifie pas avec autant de rapidité que les faits avec lesquels il devrait demeurer en harmonie. Ce qui surtout fait obstacle, c'est l'esprit dû aux institutions en pratique. Quelle que soit la part de souveraineté dont le passé leur a légué l'exercice, ni les gouvernants ni les gouvernés ne consentent à en rien abandonner, et d'ordinaire il faut de longues luttes pour en amener un nouveau partage. Il est néanmoins, pour chaque État, une limite aux écarts qu'il peut admettre en matière d'organisation gouvernementale, et cette limite, ce qui la pose, ce sont les crises révolutionnaires qui se produisent toutes les fois qu'elle est dépassée, et qui, lorsque rien n'est fait pour en arrêter le cours, finissent par semer d'irrémédiables souffrances et devenir dissolvantes.

Ainsi se maintiennent, dans les divers États, des formes de gouvernement qui, sans être toujours exactement celles que demandent les conjonctures du moment, n'en diffèrent pas cependant assez pour être impraticables. Seulement, ces formes ne sont pas dans tous les États également favorables à l'essor des prospérités sociales. Loin de là : à partir de celles qui laissent aux peuples le plus d'action souveraine, jusqu'à celles qui ne leur en laissent aucune, elles deviennent de plus en plus compressives, et il en est de réellement oppressives. Mais qu'on y regarde de près, on reconnaîtra que, s'il existe de mauvaises formes de gouvernement, c'est parce qu'il existe des États de com-

position trop vicieuse pour en admettre de meilleures. Tels sont les États où se heurtent des éléments dont l'assimilation est impossible. Ces États, c'est la force qui les a créés, et seule elle peut les faire durer. Tous tomberaient en dissolution si le pouvoir qui en maintient l'unité, n'était armé des moyens de substituer ses propres volontés à celles dont il a à contenir les inconciliables discordances.

Partout, la liberté politique a pour mesure le degré de respect assuré aux droits de la justice et de l'humanité. Les nations qui imposent à d'autres nations une association que celles-ci ont en haine ; les nations chez lesquelles subsistent des lois dont la partialité sème entre les différentes classes des inimitiés profondes, ne sauraient ni la conserver ni l'acquérir en large mesure. Les dissentiments dont la vie publique déterminerait le dangereux éclat, les contraignent à subir la domination d'un maître. C'est le châtiment des iniquités qu'elles ont commises et continuent à commettre, et à la grandeur de ces iniquités répond le poids de la servitude qu'elles ont à supporter. C'est là une vérité dont la preuve se trouvera dans les chapitres qui suivent.

CHAPITRE III.

Des circonstances qui concourent à diversifier la mesure de souveraineté dont les sociétés peuvent conserver l'exercice.

Les circonstances qui décident de l'étendue de la part que les sociétés peuvent prendre soit à la constitution, soit aux actes des pouvoirs qui les régissent, sont nombreuses et diverses. Les unes se rattachent au degré de puissance des motifs de désorganisation dont ces mêmes sociétés subissent l'influence, les autres à des faits d'ordre géographique et territorial. Voici quelles sont, parmi ces circonstances, celles qui jusqu'ici ont opéré avec le plus de constance et d'énergie.

I

COMPOSITION DES ÉTATS.

Les populations de même race et de même origine s'accommodent volontiers de l'unité nationale. Entre

elles ne subsistent que de faibles différences de mœurs, d'esprit, de tendances, et il est bien rare que celles dont l'association date de loin n'en désirent ardemment le maintien. C'est ensemble qu'elles ont défendu le sol qu'elles occupent. Victoires et défaites, efforts et sacrifices, prospérités et disgrâces, attachement à la patrie commune, elles ont tout partagé, et leur union trouve dans les souvenirs du passé une consécration qui achève de la leur rendre chère

Il n'en est pas ainsi des populations qui sortent de souches diverses et ne parlent pas la même langue. Celles-ci ont toujours quelque peine à vivre en communauté politique; elles se regardent comme étrangères les unes aux autres; des rivalités jalouses les séparent, et si les institutions n'en limitaient étroitement l'essor, ces rivalités entraîneraient des conflits et des chocs de nature à rendre le maintien de l'union impossible.

Malheureusement, il n'est pas d'État d'une certaine étendue qui ne contienne que des hommes de même descendance. Pendant de longs âges, la terre n'a été qu'un vaste champ de bataille. Vainement y chercherait-on un point habitable que des races diverses ne se soient disputé tour à tour, et c'est des débris qu'elles ont laissés successivement dans les mêmes contrées que s'est formée la population des grands États modernes.

Rien de plus lent que la formation des nationalités nouvelles. Il ne fallut pas moins de plusieurs siècles pour fonder celles qui, en Europe, sortirent du mélange

des races germaines avec les races néo-latines, et cependant l'œuvre rencontra des facilités toutes particulières. Accoutumées, depuis longtemps, à la servitude civile et politique, les populations que Rome avait gouvernées virent avec indifférence l'arrivée de nouveaux maîtres, et ceux-ci purent aller s'établir et se disperser au sein même des campagnes, sans avoir à appréhender des révoltes de nature à pouvoir mettre leur existence en péril. C'est là ce qui, en mêlant les hommes des deux races, en favorisa le rapprochement. De leur contact continuel surgirent des idiomes qui leur devinrent communs, et peu à peu des éléments d'abord réfractaires se fondirent en corps de nations.

La cohabitation sur les mêmes points du sol, n'eût pas suffi cependant à la création des sentiments qu'exigeait leur fusion, si entre les peuples conquérants et les peuples conquis eussent existé d'autres différences que celles des origines et des langues. Supposez qu'ils n'eussent pas appartenu au même culte, ou que dans leur constitution physique eussent apparu des dissemblances fortement caractérisées, non-seulement les antipathies primitives auraient subsisté, mais elles eussent acquis un surcroît de puissance.

Du moins, est-ce ainsi que jusqu'à présent les choses se sont passées dans tous les pays où, sur le même sol, ont vécu des peuples qui, à la différence des origines, joignaient celles des croyances religieuses. On sait de quelles haines implacables les Espagnols ont poursuivi les Mores, vaincus et sans défense, et comment ils ont

fini par les expulser des provinces dont leurs labeurs faisaient la prospérité.

De même, quatre siècles de résidence sur le même sol et sous un même gouvernement n'ont pas transformé en compatriotes les habitants des provinces de la Turquie européenne. Chrétiens et musulmans, tous ont gardé les uns contre les autres les sentiments d'aversion qui les animaient lors de la conquête; et les maîtres de Constantinople n'ont pas d'ennemis plus irréconciliables, plus disposés à briser leur domination, que ceux de leurs sujets qui ne professent pas l'islamisme.

Les disparités d'ordre physique ne sont pas moins fécondes en dissentiments haineux que l'opposition des cultes religieux. Dans l'Amérique espagnole, la différence des couleurs sème entre les races indigènes et celles qui sont de souche européenne d'interminables mésintelligences. Tout gouvernement qui convient aux unes rencontre l'inimitié des autres, et de là, la plupart des révolutions qui se succèdent si rapidement au sein de républiques où le pouvoir, en quelque main qu'il soit, a toujours à lutter contre une partie de la population qu'il régit. L'esclavage n'existe plus dans la grande république du nord de l'Amérique, les noirs sont libres; mais chez les blancs subsiste l'opinion que leurs nouveaux concitoyens sont de race inférieure, et longtemps les dédains qu'ils leur témoignent entretiendront des antagonismes d'un effet contraire à la bonne entente dans la vie publique.

Aujourd'hui, il n'y a plus en Europe que bien peu de

points où ne soit achevée la fusion des populations qui s'y trouvaient entremêlées; mais il en est bon nombre où sont réunies en un même faisceau des provinces dont les habitants n'ont de commun entre eux que la coexistence sous une même autorité centrale. Il n'est pas impossible que la concorde se maintienne dans ceux de ces États où l'annexion assure aux provinces qui l'ont acceptée des avantages considérables, où ces provinces ne forment qu'une petite partie de l'ensemble, et n'ont pas assez d'importance pour songer à se constituer en États particuliers. Cela s'est vu plus d'une fois, et notamment en Suisse, où des cantons de provenances différentes forment une confédération dont tous les membres désirent également la conservation.

Tel n'est pas cependant le cours habituel des choses dans les États qui, pour s'agrandir, se sont emparés de pays dont les habitants avaient leur nationalité particulière. Là, tout est souffrance pour des peuples que la force des armes a privés de leur ancienne indépendance. Ils étaient libres, se gouvernaient eux-mêmes, dirigeaient à leur gré l'emploi de leurs ressources et de leurs forces; il leur faut obéir à des volontés qui ne sont plus les leurs, verser leur sang pour des intérêts qui ne sont que ceux de maîtres étrangers; il y a là pour eux une déchéance qui les humilie profondément, et plus le rang qu'ils ont occupé dans le monde a été élevé et glorieux, plus les souvenirs du passé la leur rendent insupportable. Aussi, l'histoire des annexions, entraînant pour ceux qui les subissaient

la perte de leur autonomie, a-t-elle été toujours à peu près la même. On a vu les gouvernements sous l'autorité desquels passaient des peuples conquis commencer par leur prodiguer les concessions et les faveurs; mais tôt ou tard des soulèvements, des révoltes, venaient leur révéler l'inanité de leurs efforts, et alors à une politique dont l'inefficacité était démontrée, en succédait une toute contraire. La soumission que les ménagements et les marques de bienveillance n'avaient pu obtenir, les gouvernements la demandaient à des mesures violentes et compressives, et ces mesures ne faisaient qu'ajouter à l'énergie comme à la persistance des haines dont elles étaient destinées à prévenir l'éclat.

Au reste, il est à remarquer que la difficulté de fondre en un même corps politique des peuples de races et de nationalités distinctes, s'est accrue à mesure que la civilisation a réalisé de nouveaux progrès. Aux époques où le gros des populations vivait sous le poids de l'esclavage personnel ou de la servitude de glèbe, peu lui importait le sort de l'État où s'écoulait sa triste existence, et de nouveaux maîtres le trouvaient toujours prêt à accepter leur domination. C'est ce qui explique la formation et la chute également rapides des vieux empires de l'Asie, la facilité avec laquelle Rome, une fois en possession de l'Italie, étendit ses conquêtes, le succès des établissements des petites peuplades du Nord au sein des provinces que ne défendaient plus les légions romaines, le peu de résistance que rencontrèrent les expéditions qui soumirent aux successeurs de Mahomet tant de con-

trées lointaines. Le petit nombre seul avait intérêt à repousser des invasions qui ne menaçaient que lui, et une bataille perdue le laissait hors d'état de continuer la lutte. A compter de la fin du moyen âge, de nombreuses améliorations s'effectuèrent successivement dans la condition de la plupart des sociétés de l'Europe; les masses gagnèrent en liberté et en intelligence, et peu à peu l'esprit de nationalité se développa dans tous les rangs. C'est ce que vinrent attester, d'abord la rupture de l'Union de Calmar, puis les luttes qui arrachèrent la Hollande à la souveraineté de l'Espagne, et celles qui rendirent au Portugal son entière indépendance.

De nos jours, et cela, grâce à des progrès d'une rapidité inconnue aux âges antérieurs, l'esprit de nationalité a acquis en Europe un degré de puissance dont les manifestations ont été plus nombreuses et plus éclatantes qu'à aucune autre époque.

Parmi les États qui renfermaient des peuples étrangers à la nation dont ils subissaient la dépendance, il en est bien peu qui, depuis moins d'un demi-siècle, n'aient essuyé des démembrements ou n'aient été le théâtre de guerres intestines. Ainsi la Hollande a dû se résigner à la séparation que la Belgique réclamait à main armée, et l'Autriche a dû laisser l'Italie rompre les liens d'une association détestée. D'un autre côté, deux fois la Pologne s'est soulevée contre la Russie, et deux fois elle a prodigué son sang dans l'espoir tristement trompé de redevenir maîtresse de ses propres destinées. La Hongrie, après avoir échoué dans ses premiers efforts, a mis

les défaites de l'Autriche à profit, et il a fallu lui reconnaître des droits politiques qui, en réalité, en font un État sinon séparé, du moins distinct du reste de la monarchie autrichienne [1].

De tels faits montrent combien il est rare que des peuples de races diverses puissent s'accommoder de la vie collective. Cette vie pèse à quelques-uns d'entre eux, et ceux-là d'ordinaire épient l'occasion de s'en faire une distincte et séparée. Aussi, n'y a-t-il eu jusqu'ici que deux régimes qui aient réussi à maintenir sous un même gouvernement des peuples en partie ennemis de l'association établie entre eux. L'un, le régime autocratique, l'autre un régime qui n'admet à l'exercice de la souveraineté que celui des peuples qui, ayant subjugué les autres, tient à les conserver sous sa domination. Le premier de ces régimes est détestable; quant au second, l'Irlande et les bailliages autrefois dépendants des cantons suisses, ont appris à leurs dépens quelles souffrances il entraîne pour ceux dont il laisse les intérêts à la discrétion de maîtres étrangers.

Il n'y a eu jusqu'à présent que bien peu de grands États où se soit conservée la liberté politique. C'est qu'il

[1] L'Autriche malheureusement n'est pas au terme de ses embarras. Entre les peuples des races diverses qu'elle retient sous une même souveraineté, règnent des divisions profondes Allemands, Galliciens, Bohémiens, tous aspirent à une existence distincte, et quelque habileté que puisse déployer le gouvernement, il a à lutter contre des difficultés presque invincibles, et qui le deviendraient si l'une des nations qu'il régit obtenait dans l'assemblée centrale une majorité qui lui permît de sacrifier à ses intérêts propres quelques-uns de ceux des nations dont se compose l'association politique.

n'est pas un de ces États qui, dans le cours de sa formation, n'ait englouti des territoires dont la population lui était étrangère et presque toujours hostile. A cet égard, les nations ont eu la même politique que les gouvernements. Toutes ont eu la passion des conquêtes, toutes ont compté avec orgueil les provinces qu'elles tenaient rangées sous leur souveraineté, et il en est bon nombre dont la décadence a été déterminée par l'énormité des sacrifices qu'elles ont faits, afin de conserver des possessions qui, loin d'ajouter à leur puissance réelle, étaient devenues pour elles une source d'embarras, de périls et de ruine.

Rien qui ait fait autant de mal aux sociétés humaines que la passion des conquêtes. Non-seulement cette passion les a mises continuellement aux prises, mais chez toutes elle a opéré comme cause de servitude intérieure. Si celles que trahissait la fortune des armes perdaient leur indépendance, les autres ne conservaient pas intacte la liberté dont elles avaient joui. Chaque agrandissement territorial compliquait leur situation et leurs affaires. Elles ne pouvaient maintenir dans la soumission des peuples récemment vaincus qu'à la condition de laisser au pouvoir central plus d'initiative et de force effective, et, à la fin, elles se trouvaient en présence de gouvernements auxquels elles avaient fourni des moyens d'action de nature à ce qu'ils pussent les employer à dompter toutes les résistances que rencontreraient leurs volontés particulières.

Il faut l'espérer, le temps viendra où les sociétés, plus

éclairées, se montreront moins avides d'agrandissements et de conquêtes. Aujourd'hui celles de l'Europe ont appris à quel point la liberté politique importe au développement de leur bien-être. Elles ne tarderont pas à reconnaître que cette liberté ne prend pas racine sur les sols où abondent les semences de discorde. Ce qu'il lui faut pour durer et croître, c'est l'attachement de ceux qui en jouissent au lien qui les unit. Or, c'est là ce qui n'existe pas dans les États où vivent sous un même gouvernement des populations parmi lesquelles il en est que la force seule peut empêcher de se séparer des autres.

II

DIVERSITÉ DES CROYANCES RELIGIEUSES.

Au nombre des circonstances qui contribuent à semer au sein des États les dissentiments les plus féconds en conflits politiques, figure la différence des croyances et des cultes. Dès la plus haute antiquité, partout où des religions distinctes se trouvèrent en présence, elles mirent les populations aux prises, et dans les empires de la vieille Asie éclatèrent de longues et sanglantes luttes. Si le polythéisme grec se montra moins intolérant, à Rome, où il existait un sacerdoce officiel, les cultes d'origine étrangère rencontrèrent une surveillance hostile, et il y en eut dont l'exercice demeura interdit sous les peines les plus sévères. Plus tard, apparut le christia-

nisme, et chacun de ses pas fut marqué par le sang de nombreux martyrs. Vainqueur et triomphant à son tour, le christianisme prit l'offensive, et les derniers sectateurs du paganisme eurent à subir de nombreux outrages et de fréquentes persécutions.

Si faible que soit la disparité des croyances, elle n'en a pas moins pour effet de susciter entre ceux qu'elle sépare des animosités haineuses. Pendant de longs âges, on n'a pas vu naître, dans le monde chrétien, une dissidence, un schisme religieux qui n'ait soulevé les plus affreux orages. Albigeois, cathares, lollards, hussites, toutes les sectes qui rompirent avec l'Église établie furent vouées à l'extermination. Vint le temps où la réforme enleva à la foi romaine grand nombre de ses adhérents. Catholiques et protestants s'entre-déchirèrent, et, durant plus d'un siècle, des guerres sans cesse renaissantes firent d'une grande partie de l'Europe un champ de dévastation et de carnage.

Sans doute, les esprits se sont éclairés. Les bûchers de l'Inquisition sont éteints; nulle part, en Europe, ne recommenceront les proscriptions et les bannissements en masse dont, en plein dix-huitième siècle, un prince-archevêque de Saltzbourg frappait encore ceux de ses sujets dont la foi n'était pas la sienne; mais il n'est pas de pays où les antipathies dues à la différence des confessions religieuses aient perdu toute influence et n'opèrent, en plus ou moins large mesure, comme principe et cause de divisions sociales et politiques.

Qu'il en soit ainsi, et dans les contrées où des lois

iniques portent atteinte à la liberté de conscience et dans celles où l'un des cultes en présence a longtemps opprimé les autres, le fait n'est pas contestable. Dans l'empire ottoman, entre les chrétiens et les musulmans, persistent des inimitiés profondes qui, tant qu'elles ne seront pas apaisées, réduiront étroitement le terrain sur lequel des hommes nés sous un même prince pourront être appelés à traiter de concert les questions d'ordre administratif ou politique.

Assurément, là, les antécédents ont été de nature à créer une situation extrême; mais, nulle part, en Europe, les dissentiments religieux n'ont perdu complétement leur ancien empire et cessé d'alimenter des ferments de haine et de discorde. Même dans les États où la liberté des cultes laisse le moins à désirer, entre les hommes qui n'appartiennent pas aux mêmes Églises, continuent à subsister des mésintelligences, et chez beaucoup d'entre eux des animosités et des rancunes faciles à raviver.

Voyez la France. Depuis quatre-vingts années, les lois qui la régissent ne distinguent plus entre les communions chrétiennes, et en voici bientôt quarante qu'elles ont admis le culte israélite au nombre de ceux que l'État subventionne. Eh bien, ces lois si sages n'ont pas réussi à éteindre complétement les antipathies dues à la disparité des croyances. Deux fois, en 1815 et en 1848, ces antipathies ont, sur quelques points du territoire, donné lieu aux plus déplorables violences, et chaque fois il a fallu que la force publique intervînt pour désarmer les agresseurs.

Au reste, des faits bien plus considérables sont venus attester combien en Europe la différence des cultes a gardé de puissance, et peut encore mettre obstacle à l'accord que nécessite le maintien des communautés politiques. C'est cette différence qui, en 1830, a déterminé la Belgique à rompre violemment les liens qui l'unissaient à la Hollande; qui, en 1847, a armé les cantons suisses les uns contre les autres, et qui maintenant encore entretient dans la plupart des États libres des partis sur la conduite desquels les intérêts particuliers à telle ou telle Église exercent une influence fréquemment excessive.

Certes, les passions religieuses ont beaucoup perdu de leur ancienne ardeur. Grâce aux progrès des lumières, les mœurs sont devenues plus douces, les idées ont gagné en élévation et en rectitude, et partout où elle a obtenu le respect qui lui est dû, la liberté de conscience a opéré de manière qu'il soit permis d'en attendre des fruits de plus en plus bienfaisants. Qu'on ne s'y méprenne pas cependant. Il est difficile aux hommes de comprendre que d'autres hommes puissent à bon droit ne pas penser et agir comme ils le font eux-mêmes, et en matière religieuse surtout, le moindre dissentiment a le triste don de les émouvoir et de les irriter. A leurs yeux, ne pas adhérer à la foi qu'ils professent, ce n'est pas seulement condamner cette foi, la déclarer fausse et mensongère, c'est de plus faire insulte à la raison de ceux qui s'en contentent. Tel est le tort que les sectateurs de cultes différents ont inévitablement les uns en-

vers les autres, et ce tort, ils ont toujours peine à se le pardonner. D'ordinaire, d'ailleurs, les Églises auxquelles ils appartiennent ne leur recommandent pas la concorde. Non-seulement chacune d'entre elles se croit seule en possession de la vérité, mais il en est qui, au lieu de se borner à s'affirmer, posent en règle que, hors de leur sein, il n'y a pas de salut. Or, on ne voit pas d'un bon œil sur la terre ceux qu'on tient pour voués à la réprobation céleste. On appréhende leur contact; on s'en éloigne; on incline à penser qu'il peut être méritoire d'avoir pour eux un peu de la haine que l'on suppose que Dieu lui-même leur porte, et aux mauvais vouloirs qu'on leur montre en répondent de leur part de non moins caractérisés. Aussi, dans les pays où sont en présence des croyances opposées, voit-on les populations se partager en groupes distincts dans les relations desquels entre un certain degré d'hostilité, et qui, dans la vie publique, sont toujours disposés à marcher sous des bannières opposées.

C'est au temps à faire justice des antipathies que jusqu'ici à engendrées et nourries la diversité des croyances et des cultes. Évidemment, l'œuvre avance, et il est permis de croire qu'elle continuera d'avancer. Toutefois, tant qu'il lui restera à accomplir des progrès qu'elle est loin d'avoir réalisés encore, il faudra compter les discordances en matière de foi religieuse au nombre des causes qui contribueront à réduire la mesure de souveraineté effective que les sociétés pourront exercer sans danger pour leur propre conservation.

III

DISSENTIMENTS ENTRE LES DIVERSES FRACTIONS DU CORPS SOCIAL.

Il n'y a pas de société qui ne récèle une cause de désunion d'une activité incessante. Cette cause, c'est l'inégalité naturelle, nécessaire, inévitable des conditions et des fortunes. Le cœur humain a ses mauvais côtés, et, pris en général, les hommes ne sont pas moins disposés à voir avec déplaisir les distinctions qui leur manquent qu'à tirer vanité de celles qu'ils possèdent. Aussi n'est-il pas de classe sociale chez laquelle ne se rencontrent à la fois de la jalousie envers celles des autres classes qui sont mieux partagées qu'elle ne l'est elle-même, et du dédain pour celles qui ne le sont pas aussi bien. De là, entre les diverses classes d'une même communauté, des mésintelligences d'autant plus caractérisées que les situations respectives diffèrent davantage. Tandis que le riche puise des motifs d'orgueil dans la grandeur même des dépenses que seul il peut faire, le pauvre a à lutter contre les souffrances du besoin, et il est rare qu'il ne finisse par prendre en haine ceux dont l'opulence, étalée à ses regards, ne lui semble que trop souvent faire insulte à son dénûment.

Il est vraisemblable que l'inégalité des richesses aurait été moins féconde en animosités jalouses si, de tout

temps, elle n'avait eu d'autre source que le jeu libre et spontané des lois providentielles. Mais il n'en a pas été ainsi. Les sociétés humaines ont eu toutes à traverser de longues ères de domination aristocratique. Nées dans l'ignorance et la misère, il ne leur était donné d'en triompher qu'à la condition de commencer par laisser se concentrer en un très-petit nombre de mains le peu de superflu qu'elles parvenaient à tirer de labeurs grossiers et inhabiles. Ainsi seulement pouvait s'élever une classe unissant aux loisirs qu'exige la culture de l'esprit les moyens de susciter, de rémunérer les découvertes alors les plus nécessaires au bien général. Aussi, comme toute domination appelée par les intérêts du moment, la domination aristocratique se constitua-t-elle facilement. Partout les mœurs étaient à demi sauvages; la force décidait de toute chose, et les faibles, en butte à des violences sans nombre, réclamaient et payaient la protection de ceux qui pouvaient les défendre. Ce fut là une des causes qui, en amenant le partage des populations en petits groupes rangés autour de chefs dont ils acceptaient la suprématie, firent surgir des aristocraties puissantes et longtemps respectées. Malheureusement, l'expérience atteste qu'il n'a jamais existé de fraction sociale qui, de quelque nature que fussent les avantages dont elle jouissait, n'en ait usé au profit de ses intérêts particuliers. Les aristocraties ne se contentèrent pas des bénéfices attachés à l'exercice du commandement; elles s'adjugèrent tous les droits, tous les biens, tous les priviléges dont il était possible de priver ceux qui vivaient sous

leur patronage, et, peu à peu, s'élargit la distance qui les séparait du reste de la communauté. De leur côté furent la richesse et la puissance, de l'autre, l'indigence et la servitude, et à l'action des causes naturelles de l'inégalité des rangs et des fortunes vint, pour en aggraver les effets, s'ajouter celle qu'enfantait l'iniquité des lois et des institutions.

Le régime aristocratique n'était pas destiné à durer éternellement. Sa mission, à l'époque où il se constitua, consistait à discipliner des masses encore incultes, à les former à la vie sédentaire, à les accoutumer à des labeurs réguliers, à assurer aux arts et à l'industrie les moyens d'essor que leur refusait la pauvreté générale ; mais cette mission n'était pas de celles dont l'utilité demeure la même à tous les âges. A mesure qu'elle produisit ses effets, les masses populaires crurent en nombre, en intelligence, en habileté dans le travail, en aptitude à la vie sociale, et le moment vint où elles se lassèrent des charges que leur imposait une tutelle dont elles ne sentaient plus le besoin. Alors commencèrent entre elles et les classes qui les tenaient sous leur dépendance des luttes de plus en plus animées. Demander aux hommes l'abandon des prérogatives qui les élèvent au-dessus des autres hommes, c'est leur demander un sacrifice auquel ils ne savent pas se résigner. A leurs yeux, l'égalité, c'est la déchéance, c'est l'abaissement; et plus l'habitude d'être obéis leur a inspiré de dédain pour ceux qui la réclament, moins ils sont disposés à s'y soumettre. Aussi, les aristocraties défendirent-elles à outrance les

priviléges dont elles se trouvaient en possession. Vaincues, elles ne se résignaient pas à la défaite, et là même où leur domination était à jamais brisée, subsistait chez elles l'espoir d'en ressaisir quelques débris. Quant aux classes qui venaient de l'emporter, la victoire la plus complète ne suffisait pas pour apaiser leurs ressentiments. Le souvenir du passé leur demeurait présent; elles voyaient leurs anciens maîtres mécontents des changements survenus; elles se plaisaient à les inquiéter, à les humilier, et, des deux côtés, une attitude défiante et hostile continuait à nourrir d'ardentes inimitiés.

Il suffit de jeter un regard sur l'histoire de l'humanité pour être frappé de l'énormité des maux dont les haines de classes devinrent la source. Dans le monde grec et romain, où l'esclavage de la multitude ne les laissait opérer que dans le cercle étroit des hommes libres, ces haines n'en furent pas moins le pire des fléaux. Grands et petits, patriciens et plébéiens, riches et pauvres, entrèrent tour à tour en lutte. Il n'y eut pas un acte de souveraineté, une magistrature, un commandement à déférer qui ne les mît aux prises; et des républiques désorganisées, déchirées par des dissensions qui réduisaient les pouvoirs constitués à l'impuissance de remplir leur tâche, finirent toutes par tomber sous le joug d'un maître ou sous celui de conquérants étrangers.

Dans le monde sorti des ruines de l'empire romain, les choses suivirent à peu près la même marche. Des

aristocraties puissantes s'y formèrent; elles opprimèrent tout ce qui ne figurait pas dans leurs rangs, et à la fin éclatèrent des désordres sous le poids desquels succombèrent la plupart des républiques nées au moyen âge. Tel fut surtout le sort de celles que l'Italie avait vues naître et grandir. A l'origine, la noblesse y possédait la suprématie; la haute bourgeoisie la lui enleva, et n'en fit pas beaucoup meilleur usage. Attaquée à son tour, il lui fallut la céder à des classes de condition inférieure; et il y eut des États où, descendant de couche en couche sociale, elle arriva à la dernière. Malheureusement, chacune des révolutions qui la déplacèrent entraîna des violences et des proscriptions nouvelles. Les vainqueurs étaient sans pitié pour ceux qu'ils avaient combattus, et peu à peu s'amassèrent dans tous les rangs des rancunes implacables. Le moment vint où des populations partagées en factions, également altérées de vengeance, ne purent plus se gouverner elles-mêmes L'anarchie étendit ses ravages, et elles laissèrent un de leurs chefs s'emparer du gouvernement et fonder une maison princière.

Parmi les républiques de l'Italie, Venise seule ne se ressentit pas des maux attachés à l'éclat des divisions intestines. Les patriciens réussirent à conserver dans toute sa plénitude l'exercice de la souveraineté; mais jamais succès politiqué ne fut payé à si haut et si détestable prix par ceux qui l'obtinrent. Ce fut en se soumettant eux-mêmes à un régime de silence et de terreur que les patriciens ôtèrent au peuple tout moyen de tenter le

sort des armes; mais il n'y en eut pas un d'entre eux dont une délation secrète ne pût mettre en péril la liberté et la vie.

Ni les cantons aristocratiques de la Suisse, ni les provinces unies de la Hollande n'échappèrent aux dissensions dont presque tous les États libres de l'Italie avaient été victimes. En Suisse, ces dissensions ne firent que soulever de fréquents et dangereux orages; en Hollande, elles amenèrent la chute des institutions républicaines. Mécontentes de la subordination que les prérogatives des corporations municipales leur imposaient, les masses populaires se rangèrent du côté de la maison d'Orange. Elles l'aidèrent tantôt à ressaisir, tantôt à fortifier le stathouderat, et, à la fin, à le convertir en patrimoine héréditaire.

Il était naturel que les haines de castes et de classes n'eussent pas dans les monarchies autant de portée que dans les républiques; elles ne laissèrent pas cependant que d'y opérer largement. Elles avaient contraint la plupart des républiques à se transformer en principautés héréditaires; elles conduisirent les monarchies, une seule exceptée, à se transformer en autocraties. A l'origine, nulle part en Europe les rois n'avaient eu droit de disposer seuls du sort des peuples. Des assemblées nationales étaient consultées, et rien de considérable ne s'accomplissait sans leur consentement. Eh bien, ce régime ne soutint pas les chocs que lui firent subir les haines de classes. Des sociétés divisées en fractions devenues irréconciliables ne purent conserver des pouvoirs

dont l'exercice n'enfantait plus que d'interminables conflits, et elles s'en laissèrent dépouiller presque sans résistance.

Bien plus : telle devint la puissance des inimitiés que se portaient mutuellement les différentes classes que la couronne, toutes les fois qu'elle entra en lutte avec l'une d'entre elles, put compter sur l'assistance des autres. En Espagne, lors du soulèvement des communes, la noblesse accourut à son secours, oubliant qu'en assurant son triomphe, elle allait la mettre à même de continuer le cours de ses usurpations. En Danemark, au contraire, ce fut la bourgeoisie qui, prêtant main-forte à la couronne, l'aida à briser d'un seul coup toutes les entraves que rencontrait son autorité. Les choses, en France, marchèrent d'un pas plus lent, mais non moins décisif. Libre de se servir, tantôt du tiers état contre la noblesse, tantôt de la noblesse contre le tiers état, la royauté les prit tour à tour pour auxiliaires. Les assemblées nationales lui opposèrent d'autant moins de résistance, qu'il devint impossible aux divers ordres d'y formuler des résolutions communes, et elle n'eut qu'à cesser de les convoquer pour qu'il ne restât dans l'État d'autre volonté que la sienne.

Il n'y eut en Europe que l'Angleterre qui parvint à conserver ses libertés politiques. Ce n'est pas que la couronne n'ait fait effort pour les lui ôter ; mais comme la noblesse ne possédait ni les immunités ni les priviléges qui, dans les monarchies du continent, irritaient les autres classes contre elle, la nation, moins désunie,

résista au choc, et sortit à son honneur de la longue et sanglante lutte qu'il lui fallut soutenir.

Tels ont été en Europe les changements survenus dans la situation respective des peuples et des gouvernements. Entre des castes ou classes auxquelles les lois ne rendaient pas égale justice, s'allumèrent des haines dont le développement même de la civilisation ne cessa d'augmenter l'intensité, et le moment arriva où des sociétés, divisées en fractions ennemies les unes des autres, abandonnèrent aux pouvoirs qui les régissaient la part de souveraineté que le manque d'union ne leur permettait plus d'exercer sans mettre la paix publique en péril.

Aujourd'hui, les choses ont changé de face. L'Europe ne compte plus qu'un très-petit nombre d'États où subsistent encore de nombreux restes de l'ancienne organisation aristocratique. Dans les autres, la loi ne distingue plus entre les personnes, et l'égalité des droits est devenue la règle suprême. Quels sont les fruits d'un régime de tout point conforme à l'équité ? Libre enfin de toute intervention factice, la distribution des richesses a-t-elle cessé d'engendrer des dissentiments et des scissions de nature à ce qu'il faille en tenir compte dans la somme de puissance attribuée aux gouvernements ? Voici quelles sont à cet égard les informations que fournissent les faits les moins contestables.

A prendre ces faits dans ce qu'ils ont de plus apparent, ce qu'ils attestent, c'est qu'aucun rapprochement ne s'est opéré entre les différentes classes sociales. Loin de

là : jamais celle de ces classes dont l'existence repose principalement sur les rémunérations allouées au travail manuel, ne s'est montrée plus hostile aux autres, et jamais entre toutes les mauvais vouloirs n'ont été plus nombreux et plus manifestes. Peut-être y a-t-il en cela une part à faire aux traditions du passé. Avec les institutions, ne disparaissent pas immédiatement les fruits qu'elles ont portés, et longtemps après leur chute, dans l'état intellectuel et moral des nations qui en ont subi l'empire, se conservent des traces de leurs œuvres. Toutefois, en quelque mesure que puissent opérer encore des idées et des sentiments éclos et mûris sous un régime qui n'est plus, là n'est pas la véritable cause du mal. Il en est une plus générale, plus décisive, et qui à elle seule a toujours suffi pour l'engendrer, le nourrir et le répandre. Cette cause, c'est l'impression que fait naturellement aux hommes la comparaison de leur sort avec celui d'autrui. Il en est bien peu que n'affecte péniblement la privation des biens qu'ils voient départis à d'autres, et que l'infériorité du lot qu'ils ont en partage ne dispose à prendre en haine ceux qui en possèdent un meilleur. C'est là ce qui, de tout temps, a semé au sein des populations des inimités d'autant plus âpres que la richesse s'y trouvait plus inégalement répartie. Dans le monde ancien, où les pauvres avaient la triste consolation d'occuper un rang fort supérieur à celui des esclaves, entre eux et les riches n'en éclatèrent pas moins des querelles tellement vives et continues, qu'elles finirent par entraîner la ruine de la plupart des républi-

ques. De nos jours enfin, tout diffère dans les vues, les prétentions, les volontés, la politique des classes que sépare la disparité des conditions et des fortunes, et l'antagonisme subsistera plus ou moins manifeste : car il émane de faits naturels, et dont il n'est donné aux sociétés d'altérer le cours que sous peine de succomber sous le poids croissant d'incurables misères.

Que les formes sous lesquelles se montre maintenant cet antagonisme ne soient plus celles qu'il revêtait aux époques antérieures ; que l'état présent des arts et de la civilisation en ait modifié la portée et le caractère, nous aurons à le constater ailleurs. Ici, nous devons nous borner à affirmer qu'il subsiste assez caractérisé, assez nettement accusé pour qu'il faille continuer à le mettre au nombre des ferments de discorde dont la puissance décide de l'étendue des concessions que les sociétés, pour vivre en paix, sont tenues de faire aux gouvernements qui les régissent[1].

[1] Que l'on se rappelle les luttes de juin, en 1848, et l'insurrection de la ville de Paris, en 1871 : on n'en trouvera pas de cause plus décisive que la haine dans les rangs populaires des supériorités de richesse et de situation sociale. C'est cette haine qui a donné des soldats aux ambitieux, aux fauteurs de troubles, sous l'impulsion desquels ont été commis tant d'actes criminels et de sanglants excès.

IV

CIRCONSTANCES TERRITORIALES. — DIVERSITÉ DES INTÉRÊTS LOCAUX.

Il est bien peu d'États de quelque importance où des intérêts de l'ordre industriel ne soient en lutte. C'est l'effet ordinaire de ce que leurs prétentions ont d'inconciliable. Avides de préférences et de lucre, tous se plaignent de l'insuffisance de la part qui leur revient naturellement; tous voudraient que le pouvoir les aidât à la grossir; tous en réclament des concessions et des faveurs qu'il ne saurait accorder à aucun sans nuire aux autres, et de là, entre eux, des rivalités fécondes en dissentiments politiques.

Ces rivalités, cependant, n'opèrent pas partout avec une égale puissance. A cet égard, tout dépend principalement de la manière dont les divers genres de travail et de production se trouvent établis et distribués au sein des États. Là où ces genres, malgré ce qu'ils ont de spécial, sont disséminés et mêlés sur toute la face du territoire national, les jalousies qui les divisent n'ont que peu de portée politique ; elles en acquièrent beaucoup au contraire là où quelques-uns d'entre eux occupent des résidences distinctes et séparées. Dans ce cas, l'agglomération, la concentration d'intérêts de même sorte,

sur des points particuliers, opère avec un surcroît de force. D'une part, elle imprime à ce que ces intérêts ont d'égoïsme naturel une inévitable surexcitation : de l'autre, en les érigeant en intérêts de localité, elle prête à leurs exigences un caractère et des forces qui les rendent à la fois plus exclusives et plus hardies à se produire.

Plus les États ont d'étendue, plus y sont nombreuses et vives les mésintelligences dues à la disparité des circonstances locales. La raison en est simple. Des températures, des terres, des situations géographiques qui diffèrent notablement, assignent aux diverses provinces des modes dissemblables d'activité industrielle, et il est difficile qu'elles s'accommodent également des mêmes règles. Impôts, travaux publics, régime commercial, relations extérieures, rien, dans les décisions et les actes de l'autorité souveraine, ne les affecte pareillement. Ce qui convient aux unes ne convient pas aux autres. Entre celles où fleurissent les arts manufacturiers et celles qui sont restées agricoles, entre les régions méditerranéennes et les régions maritimes, entre toutes les circonscriptions territoriales qui n'accomplissent pas les mêmes labeurs et ne recueillent pas les mêmes produits, surgissent des rivalités qui, si les gouvernements n'étaient armés des moyens d'en arrêter l'essor, entraîneraient bientôt des scissions de nature à mettre l'unité nationale en péril.

Rien de plus rare qu'un grand État où ne subsiste entre quelques-unes des parties qu'il renferme des ini-

mitiés dues à la disparité des situations économiques. Tel est le cas dans l'empire d'Autriche, où ces inimitiés se mêlent à toutes celles que répand au sein des populations la différence des nationalités et des races. Tel est aussi le cas dans la Grande-Bretagne, où parmi ses griefs contre l'Angleterre, l'Irlande compte la ruine de celles de ses industries dont l'île Sœur redoutait la concurrence. En Espagne, des rivalités, en partie de source industrielle, divisent les provinces, et notamment la Catalogne et l'Andalousie. En France même, il y a, en matière d'impôts et de commerce extérieur, bien des points sur lesquels les départements du Midi et ceux du Nord sont loin d'être arrivés à l'entente.

Nulle part, les divisions que produit la diversité des intérêts locaux n'ont été aussi profondes et n'ont agi plus efficacement que dans la grande république américaine du Nord. C'est que, nulle part, n'existent, dans un même État, autant de différences entre les climats, les qualités des terres, les genres de production, les situations géographiques. Aussi, depuis près d'un demi-siècle, n'y a-t-on pas vu se poser une question de répartition des charges publiques, de régime fiscal, de souveraineté générale, qui n'ait soulevé des tempêtes et menacé l'Union de ruine. Il était réservé à celle de l'abolition de l'esclavage de ne pouvoir être tranchée que par la force des armes. Quelles que dussent en être les conséquences, les États du Nord n'avaient rien à redouter de l'émancipation des noirs; ceux du Sud, au contraire, en attendaient la désorganisation du travail et l'abandon

des cultures qui faisaient leur prospérité. C'est là ce qui les a décidés à rompre le pacte fédéral, et à engager une lutte dans laquelle ils ont été vaincus, et justement vaincus. Mais leur défaite n'a pas anéanti tous les principes de discorde que la différence des éléments de richesse sème naturellement dans un État d'une énorme étendue, et déjà il en est qui opèrent activement. Aux États du Nord a passé la domination politique, et ils l'ont employée à privilégier les intérêts qui leur sont propres. Seuls, ils ont de grandes industries manufacturières, et tout, dans les arrangements financiers qu'ils ont fait prévaloir, a eu pour but de repousser du marché intérieur ceux des produits étrangers dont la concurrence les empêche de vendre les leurs à prix excessif. Sous ce système, les autres États sont condamnés à payer au delà de ce qu'elles valent des marchandises dont ils ne peuvent se passer, en réalité, à acquitter au profit exclusif de ceux qui ont réussi à le leur imposer un véritable tribut. L'injustice est flagrante, et, si elle subsiste, tôt ou tard, elle deviendra la source de vives et dangereuses querelles.

Jusqu'ici, il a fallu, dans la constitution des gouvernements, faire la part des forces dont ils ont besoin pour maintenir la paix entre celles des provinces qu'ils régissent, que des intérêts particuliers condamnent à des inimitiés respectives. En sera-t-il toujours de même? Ne viendra-t-il pas un âge où ces inimitiés céderont aux progrès de la raison humaine? Quelque peu rassurant que soit, à cet égard, l'exemple des États-Unis du Nord,

il ne faut pas y attacher trop d'importance. Au nombre des causes du mal figure l'ignorance. C'est elle qui, de tout temps, a décidé du degré de puissance des suggestions de l'égoïsme local. A mesure qu'elle diminuera, les conditions, les exigences du bien public seront mieux comprises, et les sacrifices à lui faire rencontreront moins d'opposition. Au fond, d'ailleurs, il n'y a pas d'antagonisme réel entre les intérêts émanant des diverses applications du travail, et la justice envers tous suffira pour les en convaincre et affaiblir graduellement des prétentions et des jalousies mal fondées. L'œuvre pourra ne s'accomplir que lentement; mais enfin elle s'accomplira, et il est permis de croire que l'une des causes de division contre lesquelles il a été indispensable d'armer les pouvoirs publics, finira par s'éteindre et disparaître [1].

[1] Il est impossible, en effet, que la liberté commerciale ne finisse par l'emporter dans tous les États où la civilisation avance d'un pas ferme et assuré. Les priviléges industriels, de quelque nom qu'on les décore, constituent une infraction au droit commun. Leur effet inévitable, c'est d'abord l'établissement au profit de quelques-uns d'un impôt payé par le reste de leurs concitoyens ; en second lieu, l'altération du cours naturel du travail et des richesses: en d'autres termes, la violation des lois au respect desquelles tient le développement même de la prospérité sociale. Ces vérités acquièrent de jour en jour un ascendant plus marqué, et le temps approche où elles ne rencontreront plus qu'un petit nombre de contradicteurs intéressés à en nier la réalité. A cet égard. il y a un progrès visible. Les traités de commerce en donnent la preuve. On y tient compte des exigences fiscales : on n'y prend plus en considération avouée la crainte de la concurrence étrangère.

V

NÉCESSITÉS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

De tout temps, les États ont cherché à s'agrandir, et l'histoire n'atteste que trop avec quel acharnement ils se sont disputé les moindres parcelles du terrain où s'arrêtent leurs frontières. Aujourd'hui encore, il n'en est pas un qui n'ait à veiller attentivement à la conservation de ce qu'il a acquis : seulement, cette nécessité ne pèse pas également sur tous. Quelques-uns trouvent des sûretés particulières, soit dans la grandeur des forces dont ils disposent, soit dans les obstacles qu'opposent aux invasions la configuration ou la situation du sol qu'ils occupent, soit encore dans l'intérêt que les États voisins attachent à ce qu'ils ne deviennent pas la proie de l'un d'entre eux. Les autres, au contraire, ne peuvent compter pour leur défense que sur le bon emploi des ressources militaires dont ils sont en possession.

Jusqu'ici, les sociétés, dans leurs arrangements politiques, ont tenu grand compte des périls attachés aux guerres qu'elles avaient à soutenir. Plus ces périls étaient graves et continus, plus elles sacrifiaient au besoin d'union dans les efforts destinés à les conjurer, et plus s'étendait la part de souveraineté effective qu'elles cédaient aux pouvoirs appelés à veiller à leur défense.

Il en a été ainsi dès les âges où se formèrent les pre-

mières associations politiques. Toutes, alors, ne consistaient qu'en petites communautés, qu'en tribus ou clans entre lesquels la lutte était incessante, et qu'une défaite pouvait vouer à la destruction. De là, une forme de gouvernement dont la généralité atteste à quel point elle émanait des exigences les plus impérieuses de l'époque. Chaque tribu ou clan obéissait à un chef à la fois pontife et général; mais ce chef, elle pouvait le désigner elle-même dans les rangs d'une seule et même famille. Ainsi se trouvaient conciliées deux nécessités également distinctes : l'une, que le commandement ne tombât pas en des mains incapables de l'exercer; l'autre, que les transmissions auxquelles il donnait lieu ne fussent pas assez libres pour ouvrir aux ambitions rivales un champ où elles se seraient entre-choquées trop violemment.

Après ce régime en apparurent de plus divers, mais dont les disparités les plus marquées eurent pour cause principale l'inégalité des périls apportés aux différents États par les guerres qu'ils avaient à soutenir. Ainsi, les grandes dominations dont l'Asie devint le siége, ne tardèrent pas à se convertir en autocraties. C'est que le peuple qui les avait fondées, en imposant son joug à des peuples vaincus, avait non-seulement à lutter contre les ennemis du dehors, mais contre les révoltes de ses propres sujets. Des pouvoirs partagés auraient laissé le désordre s'introduire dans ses rangs, et il lui fallut se soumettre lui-même à un maître. Dans la plupart des petits États prévalut, au contraire, la forme républi-

caine. Composés, en général, d'une ville et de quelques bourgades, la population qu'ils renfermaient trouva derrière les murs de sa capitale assez de sûreté pour n'avoir plus à redouter qu'une attaque ennemie la surprît sans défense, et elle en vint à vouloir se gouverner elle-même. Cette révolution cependant ne fut pas générale. Dans le monde hellénique, ni l'Épire, ni la Macédoine ne l'accomplirent. Aux prises avec les races barbares qui bordaient leurs frontières, ayant à repousser des incursions qui se renouvelaient sans cesse, ces États ne pouvaient durer qu'à la condition d'être toujours en armes, et ils continuèrent à demander à des maisons royales des chefs investis d'un commandement continu.

Les transformations politiques ont été nombreuses chez les anciens, et presque toujours elles ont eu lieu sous la pression de circonstances militaires. Ce qui décida les tribus de la Judée à se constituer en monarchie, ce fut la crainte de succomber dans leurs luttes avec leurs voisins. Battues et menacées de retomber en servitude, elles réclamèrent la création d'un pouvoir assez concentré pour imprimer plus d'ensemble à leurs efforts, et, malgré l'opposition du sacerdoce, au gouvernement des juges succéda celui des rois.

De même, en Sicile, l'invasion des armées de Carthage amena des changements considérables dans la constitution de la plupart des cités d'origine grecque. L'autorité s'y concentra aux mains des généraux chargés de veiller au salut commun. Syracuse, même après la bataille d'Himères, accepta la souveraineté de Gélon,

et jusqu'au jour où Rome la mit sous ses lois, des tyrans la gouvernèrent presque sans interruption.

Les choses eurent à peu près le même cours au moyen âge et dans le monde moderne. Des guerres continuelles contribuèrent puissamment à étendre les pouvoirs attribués aux princes, et à les rendre définitivement héréditaires. Ce qui prouve combien les changements réalisés étaient nécessaires, c'est l'impuissance où furent ceux des grands États où la couronne demeura élective de résister aux armes de leurs voisins. Tous périrent ou se virent contraints de renoncer à un régime trop fécond en scissions désorganisatrices.

C'est sous peine de ruine que les États ont à chercher les formes de gouvernement les plus propres à assurer leur défense contre les attaques du dehors, et d'ordinaire il y a pour les y déterminer une force décisive, celle qui appartient à la partie de leur population appelée à verser son sang sur les champs de bataille.

Les armées empruntent naturellement aux modes d'existence et d'activité qui leur sont propres l'esprit qu'elles portent dans l'appréciation des choses de l'ordre politique. Tout, dans la rude mission qu'elles ont à remplir, concourt à leur inspirer le respect de la subordination et de la discipline. La guerre en est pour elles une imposante et sûre école. Là, tout se meut sous l'impulsion d'une volonté suprême. Si cette volonté rencontrait des résistancees, si les ordres qui en émanent n'étaient exécutés sans réserve ni délai, non-seulement le succès des opérations serait compromis, mais aussi l'honneur

et le salut de tous. Cela, le moindre soldat le sait, et chaque jour il a l'occasion de l'apprendre. Aussi, les armées ont-elles toujours peine à admettre que le bon ordre puisse exister là où les pouvoirs ont à soutenir des luttes fréquentes contre les partis qui cherchent à les renverser. Il leur semble que des gouvernants en butte à des attaques, à des insultes qu'ils ne parviennent pas à réprimer, méritent au moins une partie des reproches qui leur sont adressés, et, dans tous les cas, ne sont pas à la hauteur de la tâche qu'ils ont à remplir.

D'un autre côté, et ceci non plus n'a rien que de simple et de naturel, c'est aux talents, aux qualités qui jettent le plus d'éclat pendant la guerre que les armées décernent la prééminence. Ceux que la vie administrative et politique met en évidence ne leur paraissent pas d'un ordre aussi méritoire ; elles ne croient pas qu'ils suffisent à eux seuls pour créer un titre aux plus hautes fonctions de l'État, et ce n'est jamais sans regrets qu'elles voient confier à des hommes qui n'en possèdent pas d'autres, dont le nom même leur est parfois inconnu, une autorité en droit d'exiger leur obéissance et de décider les questions qui les intéressent.

Jusqu'ici, il a été sans exemple que les armées se soient fermement attachées aux gouvernements qu'elles jugeaient trop faibles pour conduire énergiquement les affaires publiques. Entre les enseignements de la vie militaire et le spectacle des embarras sous le poids desquels ployaient des pouvoirs disputés par des partis ennemis les uns des autres, existait une contradiction qui

les étonnait et les inquiétait, et si des violences étaient commises, si l'anarchie gagnait du terrain, il devenait facile à tout chef en possession de leur confiance de les entraîner à seconder une entreprise révolutionnaire.

Les sentiments, les idées qui animent les armées ne se confinent pas exclusivement dans leurs rangs. D'ordinaire, les populations au sein desquelles les armées se recrutent les partagent, et en mesure d'autant plus grande qu'elles comptent plus d'hommes ayant passé sous les drapeaux. Rien d'ailleurs qui émeuve autant les masses que les résultats des luttes avec l'étranger. Autant elles s'enorgueillissent des victoires remportées sur l'ennemi du moment, autant elles se sentent humiliées par les défaites essuyées, et vainement un gouvernement, sous lequel se succèdent des revers, est-il l'émanation directe de leurs volontés, elles applaudissent et contribuent à sa chute.

Rien dans ces assertions qui n'ait pour soi la vérité historique. A toutes les époques, en Europe, on a vu les armées abandonner les gouvernements arrivés à l'impuissance de maintenir l'ordre au dedans, et le gros des populations s'associer et applaudir aux révolutions dont elles étaient l'instrument. Ainsi se passèrent les choses à Rome. A l'aspect des scènes de meurtre et de corruption dont le Forum était devenu le théâtre, les soldats perdirent tout respect pour les institutions qui leur laissaient un libre cours, et ils n'écoutèrent plus que la voix de ceux de leurs généraux qui savaient obtenir leur confiance. Tour à tour, ceux de Marius et de Sylla trai-

tèrent Rome en ville conquise. Autant en firent ceux de César et, plus tard, les légions qui, après la bataille d'Actium, prêtèrent à Octave les forces dont il avait besoin pour régner seul et fonder l'empire.

A partir du moyen âge, jusqu'à nos jours, pareils événements se produisirent fréquemment. D'abord dans les républiques italiennes, qui, déchirées presque toutes par d'interminables dissensions, finirent par tomber sous la dictature de chefs militaires qui les transformèrent en principautés dont leurs descendants héritèrent. Puis dans le Danemark, que les violences des partis en lutte menaçaient de destruction. Les armées avaient été battues, l'ennemi assiégeait la capitale; les soldats et le peuple prêtèrent main-forte à la couronne, et un acte de force vint changer le régime existant, rendre la royauté héréditaire, et malheureusement ajouter aux immunités nécessaires à l'accomplissement de sa mission des prérogatives qui la dégagèrent de tout contrôle et de tout frein.

C'est dans la plus grande et la plus florissante des républiques de l'Europe que les faits eurent le cours de plus fécond en enseignements. En Hollande, les libertés républicaines l'emportaient en temps de paix, elles s'amoindrissaient ou succombaient en temps de guerre. Aux yeux des soldats, des matelots et du peuple, un gouvernement composé de personnages civils, ne pouvait imprimer aux forces militaires la direction vigoureuse que réclamaient les luttes avec l'étranger, et il suffisait d'un échec pour porter les mécontentements

au comble. C'est ce qui arriva lorsque les armées de Louis XIV envahirent le sol national. Des soulèvements éclatèrent de toutes parts et livrèrent l'autorité suprême à Guillaume d'Orange. Guillaume, devenu roi d'Angleterre, mourut sans laisser d'enfants, et une nouvelle ère républicaine commença. La guerre de la succession d'Autriche en amena la fin. Cette fois encore s'accomplit une révolution. Le stathouderat fut rétabli dans toutes les Provinces-Unies, et à des conditions telles que la Hollande prit en réalité rang parmi les États monarchiques.

On sait ce qui advint en Angleterre et en France lors des révolutions qui vinrent transformer momentanément ces États en républiques. L'anarchie apparut, et les armées prêtèrent leur appui aux actes de force qui livrèrent les destinées nationales aux mains de chefs qu'elles laissèrent libres d'en disposer à leur gré.

Il n'y a plus en Europe qu'une seule république qui soit debout, et c'est aussi la seule qui ait dû à des avantages de situation d'un ordre tout particulier la possibilité de se passer d'armées régulières et permanentes. Protégée par ses montagnes, bien plus encore par l'intérêt que les puissances limitrophes mettaient à ce qu'elle ne tombât pas sous la dépendance de l'une d'entre elles, la Confédération suisse, depuis plus de trois siècles, n'a pas eu à lutter pour la défense de son territoire. L'invasion française de 1798 ne se liait à aucun projet de conquête durable, et, après comme auparavant, elle a pu se dispenser de garder sur pied les forces militaires sur l'en-

tretien desquelles repose principalement la sécurité des autres États.

Il en est des nécessités de la défense nationale comme de toutes celles dont les sociétés sont contraintes de faire la part dans leurs arrangements politiques. Tout État auquel sa situation impose l'obligation de se tenir constamment en mesure de faire respecter ses droits et son territoire, finirait par succomber s'il ne disposait d'armées accoutumées à la discipline, rompues aux manœuvres, à même d'entrer immédiatement en campagne. Or, de telles armées ont avant tout besoin de confiance dans l'énergie et l'habileté des pouvoirs auxquels elles obéissent; et toutes les fois que ces mêmes pouvoirs arrivent à l'impuissance de maintenir l'ordre et la paix au dedans, elles les prennent en dédain, et elles en désirent la chute.

Il y a eu des gouvernements que la crainte de voir les armées leur devenir hostiles, a conduits à en réduire le chiffre au-dessous de ce qu'exigeaient les besoins de la défense nationale. C'est ce que fit le patriciat vénitien, après avoir perdu Candie et la Morée. Il ne conserva qu'une poignée de soldats, recrutés parmi les peuplades à demi barbares de la Dalmatie, mercenaires qu'il suffisait de payer exactement pour n'avoir rien à en redouter. Cette politique porta ses fruits. Venise désarmée se trouva à la merci d'événements dont elle s'était interdit de modifier le cours. Vint le moment où la Révolution française fit de l'Italie un vaste champ de bataille. Venise ne put prêter la moindre assistance à celle des deux

puissances dont le triomphe importait à sa sûreté. Elle en fut abandonnée, et il ne lui resta qu'à s'incliner humblement devant l'arrêt qui vint la frapper de mort politique.

La noblesse polonaise commit la même faute. L'attachement des soldats pour Sobieski lui avait appris qu'il ne serait pas impossible à un roi victorieux de trouver dans leurs rangs l'appui dont il aurait besoin pour réaliser de vastes réformes et reconstituer une monarchie héréditaire. Aussi, usa-t-elle de sa souveraineté pour amoindrir de plus en plus les forces laissées sous la direction de la couronne. Vainement les invasions de Charles XII, de Suède, et plus tard celles des Russes, vinrent-elles montrer au grand jour les périls de la situation, la Pologne demeura sans défense. A peine conserva-t-elle quelques régiments mal organisés. Arsenaux, places fortes, artillerie, tous les moyens de résister au choc des puissances voisines lui manquèrent au jour du combat, et ce ne fut pas assez du courage héroïque des levées en masse pour sauver la nation de la plus déplorable des fins.

VI

ÉTENDUE TERRITORIALE.

Parmi les circonstances auxquelles a été attribuée une certaine action sur les formes de gouvernement, aucune n'a été mentionnée aussi fréquemment que la

grandeur même des États. C'était une opinion bien arrêtée chez la plupart des publicistes de la Grèce que le régime républicain ne pouvait fleurir et se conserver que dans les cités où la population n'excédait pas un certain chiffre. Cette opinion, les modernes en général l'ont adoptée, et Montesquieu, entre autres, lui a prêté l'appui de sa haute autorité. « La propriété naturelle des petits États, dit l'illustre écrivain, est d'être gouvernés en république, celle des médiocres d'être soumis à un monarque, celle des grands d'être dominés par un despote. » Sans contredit, l'assertion a pour elle le moins récusable des témoignages, celui des faits accomplis. Seuls, en effet, jusqu'ici, les petits États sont parvenus à traverser une longue suite de siècles sous des pouvoirs de délégation nationale ; les autres n'y ont pas réussi, et parmi les plus grands on en compte bien peu qui n'aient été réduits à accepter le joug d'un maître. Les raisons qui ont décidé à cet égard sont simples et faciles à saisir.

Dans l'ordre général, à l'étendue des États correspond le degré d'énergie des causes de décomposition qu'ils recèlent. C'est la force qui a créé les plus vastes. Entre la plupart des peuples qu'elle a réunis sous un même gouvernement, n'existe souvent aucune affinité, aucune sympathie naturelle. D'ordinaire même, le contraste des origines, des idiomes, des traditions et des mœurs, des croyances et des cultes les dispose à se jalouser mutuellement, et il est rare que dans le nombre il ne s'en trouve qui aspirent à se séparer des autres. Ce n'est pas tout : plus les États occupent de terrain, plus y diffèrent les

climats, les sols, les situations géographiques, et plus la disparité des modes de travail et de production sème de dissentiments entre les diverses provinces. Ainsi, dans les grands États se rencontrent en foule les circonstances les plus fécondes en antagonismes sociaux et politiques, et ces États ne vivraient pas longtemps si l'autorité qui les régit ne puisait sa raison d'être et ses moyens d'action que dans les volontés dont il faut qu'elle puisse contenir les divergences. A l'empire des nécessités émanant de circonstances d'ordre matériel se joint, pour leur imposer en quelque sorte la forme monarchique, l'influence exercée par l'étendue territoriale sur l'esprit que les populations portent dans l'usage du droit de constituer elles-mêmes tous les pouvoirs publics.

Partout, l'ardeur des ambitions se proportionne à la hauteur même du but qu'il leur est permis d'atteindre. S'il n'est pas d'État où la domination n'éveille des convoitises, rien cependant dans les petits n'est de nature à en susciter de trop ardentes. Les avantages attachés à la possession du pouvoir sont médiocres. Des affaires de peu de portée à traiter, quelques minces emplois à distribuer, voilà le lot du chef du gouvernement, et d'ordinaire, ce lot ne soulève pas chez ceux qui se le disputent des passions bien fougueuses. Telle n'est pas la situation dans les grands États. Là, celui qui arrive au premier rang a beaucoup pour lui et peut beaucoup pour les autres. Les affaires dont la direction lui appartient ont assez d'importance pour assurer la célébrité de son nom ; les places, les fonctions dont il dispose

sont nombreuses et suffisamment rétribuées pour lui créer d'amples moyens d'influence personnelle. Renommée, puissance, clientèle considérable, aucune des satisfactions que les hommes recherchent le plus avidement ne lui manque; et il est rare qu'un poste qui les fournit abondamment ne déchaîne, toutes les fois qu'il vient à vaquer, des rivalités bruyantes et orageuses.

Si tout, dans les grands États, tend à aggraver le choc des ambitions en lutte, tout y tend aussi à fomenter au sein des populations les scissions les plus haineuses. C'est l'effet inévitable des suites qu'entraînent pour les divers partis les victoires et les défaites. Ce n'est pas seulement l'administration des affaires que les partis se disputent, c'est la récolte des profits dévolus à ceux qui parviennent à s'en emparer. Des émoluments, des rétributions considérables deviennent le partage des vainqueurs; les vaincus en demeurent privés ou les perdent, et il s'ensuit que chaque fois que le pouvoir passe en de nouvelles mains, de nombreuses existences sont douloureusement atteintes. Certes, les irritations nées de la discordance des opinions et des aspirations politiques sont fort vives; celles que provoquent les blessures et les souffrances de l'intérêt personnel le sont bien davantage encore. Ce sont elles qui ravivent sans cesse les querelles intestines, poussent les partis aux entreprises les plus violentes, et entretiennent entre eux des guerres à outrance.

Il est un autre effet de l'étendue territoriale qu'il importe de signaler à l'attention. Les petits États ont cet

avantage que rien de ce qui se passe dans leur sein ne demeure ignoré du public. Les affaires y sont simples, les hommes eux-mêmes sont connus, et l'opinion n'y commet que de rares et courtes méprises. Il n'en est pas ainsi dans les grands États. Les affaires, celles surtout qu'engendrent les rapports avec l'étranger, y demandent, pour être bien comprises, des lumières que le très-petit nombre seul possède. D'un autre côté, la valeur réelle des hommes politiques n'y est appréciée sainement que par ceux qui les voient de près, et d'ordinaire le gros du public ne prévoit pas ce que produiront les décisions qu'il est appelé à rendre. Qu'en résulte-t-il ? C'est qu'il agit sous l'empire des impressions du moment, dupe des apparences les plus trompeuses, et, pour peu qu'un accident inattendu vienne l'émouvoir, on le voit changer brusquement d'avis et aller, dans ses idées et ses déterminations, d'un extrême à l'autre. C'est un mal des plus graves que la mobilité de l'opinion dans les États de grande étendue. Non-seulement cette mobilité prive les pouvoirs de l'appui nécessaire au succès de leurs œuvres, mais elle dégage les partis du seul frein qui puisse en arrêter les emportements. Quels qu'aient été leurs torts, en les autorisant à compter sur un prompt retour de la faveur populaire, elle les laisse libres de ne consulter dans leurs actes que les intérêts qui leur sont propres, et d'obéir aveuglément aux démoralisantes rancunes qui les animent les uns contre les autres.

On le voit : les grands États sont naturellement ceux qui ont à lutter contre les causes de désorganisation les

plus nombreuses et les plus actives. A celles de ces causes qui tiennent à la différence originaire des populations ainsi qu'à la divergence des intérêts particuliers aux localités, viennent s'en joindre qui dérivent de la haute importance des avantages attachés à l'exercice du pouvoir ; et c'est là ce qui, dans le monde européen, n'a permis la conservation de ces États que sous des formes de gouvernement qui assuraient à l'autorité centrale une large mesure d'indépendance et de souveraineté effective.

C'est une observation de Montesquieu que pour conserver dans un État les principes du gouvernement, il faut maintenir cet État dans la grandeur qu'il avait déjà, attendu qu'il changerait d'esprit si l'on rétrécissait ou si l'on agrandissait ses limites. Ce qui est certain, c'est que le degré d'aptitude des sociétés à se gouverner elles-mêmes a varié avec l'étendue de territoire qu'elles occupaient, et qu'aux changements réalisés dans cette étendue en ont presque toujours répondu dans les constitutions politiques. Pas de très-petit État qui, à moins qu'une force extérieure n'ait contenu ses tendances naturelles, n'ait fini par se transformer en république ; pas d'État qui, arrivé à une certaine grandeur, n'ait eu à opter entre une inévitable ruine et le régime monarchique. L'histoire de Rome n'est à cet égard que la reproduction à larges traits de l'histoire des autres États de l'antiquité. Comme les cités helléniques, Rome, au berceau, ne put supporter le poids de l'autorité royale, et le bannissement des Tarquins vint l'en affranchir. Bien-

tôt, commença le cours, d'abord lent, des conquêtes qui étendirent sa domination aux derniers confins du monde civilisé. L'esprit des anciens jours ne résista pas aux changements amenés par l'agrandissement démesuré des possessions qu'elle avait à régir. Avec l'importance des magistratures et des commandements, s'accrut l'ardeur des convoitises qu'en suscitait l'exercice. D'un autre côté, telle devint la complication des affaires que le peuple, incapable d'en juger la marche, en abandonna la conduite à ceux qui payaient le plus largement ses suffrages. Aux raisons ordinaires de discorde se mêlèrent de plus en plus celles qu'enfantaient les rivalités entre les personnes. Des chefs, enrichis aux dépens des provinces qu'ils venaient de gouverner, eurent leur parti, leurs serviteurs, leurs courtisans, leurs armées. L'ambition les mit aux prises, et, après soixante années d'anarchie et de guerres civiles, la république romaine n'eut à opter qu'entre le démembrement de l'État et la soumission aux ordres d'un maître.

L'empire romain s'écroula, et une ère nouvelle commença pour l'Europe. De nombreux États s'y formèrent ; mais, parmi les grands, il n'y eut que ceux où prévalut complétement le principe monarchique qui parvinrent à consolider leur existence. Affaiblis par les dissensions qu'enfantait l'élection royale, tous les autres périrent ou perdirent leur ancienne indépendance. Ainsi, la Bohême et la Hongrie descendirent au rang de simples possessions de la maison d'Autri-

che. Plus malheureuse encore, la Pologne disparut, dépecée et partagée par les puissances dont les frontières touchaient aux siennes. L'empire germanique s'éteignit à son tour, mais plus paisiblement. Ses chefs n'avaient pu en maintenir l'unité ; contraints de faire des concessions à ceux des grands vassaux dont les suffrages donnaient la couronne, ils avaient laissé l'Allemagne se couvrir d'une multitude de principautés de plus en plus affranchies de leur autorité, et quand François II déposa le sceptre qu'il tenait de l'élection, il ne fit que déposer les insignes d'une suprématie dès longtemps épuisée et devenue purement nominale.

Quant aux républiques, l'Europe, au moyen âge, n'en manqua pas, et l'Italie surtout en vit naître un grand nombre. Toutes, à l'origine, étaient de très-petits États, composés en général d'une cité souveraine et de quelques villages soumis à sa domination. On sait quel éclat jetèrent celles de l'Italie, et comment elles finirent par disparaître. Au fond, ce qui les perdit, ce fut la soif des conquêtes. Les plus fortes subjuguèrent les autres, et, à mesure qu'elles s'agrandirent, de nouveaux et plus âpres motifs de discorde vinrent se joindre à ceux qui déjà troublaient leur repos. Les partis, en lutte dans leur sein, se combattirent avec d'autant plus de persistance et d'acharnement, que les avantages attachés à la direction des affaires croissaient en importance ; il devint impossible, à des pouvoirs fréquemment renversés, de contenir le flot montant des passions haineuses ; l'anarchie gagna du terrain, et le moment arriva où des po-

pulations, lasses des souffrances que leur infligeait le manque de sécurité, laissèrent un de leurs chefs s'emparer de la dictature, et s'en servir pour la convertir en seigneurie héréditaire.

Le régime fédératif même ne saurait préserver les républiques des transformations qu'entraînent les changements apportés aux limites des États. On en a la preuve dans les révolutions qui se succédèrent sur le sol des provinces unies de la Hollande. Ce ne fut pas dans leur voisinage que ces provinces réalisèrent des conquêtes, ce fut au delà des mers, dans l'Inde, en Amérique, à d'énormes distances de la métropole, et cependant ces conquêtes n'en préparèrent pas moins la ruine des institutions républicaines. C'est qu'il fallait, pour les conserver, y entretenir des armées et des flottes, distribuer de grands commandements, choisir de nombreux administrateurs, surveiller d'un œil attentif le cours des événements de nature à en compromettre la sécurité, et de là plus d'affaires que n'en pouvaient mener à bien des magistrats amovibles, en butte aux attaques des partis qui avaient combattu leur nomination, gênés par les fluctuations de l'opinion publique, et souvent aussi par les dissentiments qui éclataient dans leurs propres rangs.

Difficile en tout temps, la tâche le devenait bien davantage chaque fois que la Hollande avait à soutenir une lutte avec quelqu'une des puissances de l'Europe. Alors les revers se multipliaient, et la nation, mécontente des pouvoirs qui ne réussissaient pas à l'en

défendre, livrait ses destinées à des princes héréditaires.

Telles sont les principales d'entre les circonstances qui, de tout temps, ont concouru à différencier les conditions auxquelles les divers États peuvent vivre et durer [1]. Ces circonstances ont mêlé et combiné l'action qui leur est propre; elles se sont prêté et retiré mutuellement des forces, et c'est leur effet d'ensemble qui, en décidant du degré de sociabilité politique des populations soumises aux mêmes lois, a déterminé la somme d'indépendance et de souveraineté effective dont les gouvernements ont eu besoin pour accomplir leur mission.

Ainsi s'explique la diversité des formes de gouvernement. Autant d'États, autant de corps politiques qui, par cela même qu'ils n'ont ni la même structure ni la même composition, ne sont pas tenus, pour subsister, de laisser à l'autorité qui les régit de pareils moyens de prédomination. A la conservation de ceux dont les éléments, grâce à leur homogénéité naturelle, se prêtent tous à la vie collective, suffisent des pouvoirs émanés tout entiers de l'élection nationale. Pour la conservation de ceux où des éléments discordants tendent à se séparer, il faut des pouvoirs dont l'existence et la transmission ne dépende pas ou dépende moins des volontés dont ils ont à contenir l'antagonisme. C'est là ce qui, dès l'o-

[1] Rien n'a été dit dans ce chapitre de l'influence exercée sur l'esprit des peuples par l'état de leur civilisation. C'est un point qui sera examiné ailleurs avec toute l'attention due à son importance.

rigine, a produit non-seulement des républiques et des monarchies, mais des républiques où les citoyens ne se réservaient pas dans toutes autant de part à la conduite des affaires, et des monarchies où la couronne était loin de posséder dans toutes des prérogatives d'une égale étendue.

CHAPITRE IV.

Des raisons qui décident les sociétés à se ranger sous telle ou telle forme de gouvernement.

Les sociétés sur lesquelles ne pèse aucune force étrangère, décident souverainement de leur propre organisation. Ce sont elles qui créent, constituent et maintiennent les pouvoirs établis dans leur sein, et nul gouvernement ne subsisterait si elles ne lui prêtaient les forces mêmes dont il a besoin pour être obéi. Mais, comment les sociétés sont-elles conduites à accepter, à préférer telle ou telle constitution politique? A quels signes reconnaissent-elles la nécessité de céder à l'autorité qui les régit une part plus ou moins grande d'indépendance et de stabilité? Ici, tout est simple et facile à expliquer.

Il est pour les hommes un besoin primordial qui les suit à travers tous les âges, et dont l'empire ne fait que croître à mesure qu'ils avancent en civilisation. Ce be-

soin, c'est celui de liberté domestique et civile, de liberté dans l'emploi de leur intelligence et de leurs aptitudes, dans la recherche des biens qui leur manquent, dans la jouissance des richesses devenues à bon droit leur partage. Aucun besoin n'exerce sur eux une action aussi complète, et c'est celui dont ils souhaitent avant tout la satisfaction.

La raison en est simple : des lois naturelles font de tout manque de liberté civile une cause de souffrances privées et publiques. Pour les individus, ne pas pouvoir user à leur gré des moyens de bien-être dont ils disposent, se voir contraints de laisser dans l'inaction des facultés et des capacités dont ils savent que l'emploi améliorerait leur sort, c'est vivre sous le poids de gênes et d'entraves éminemment douloureuses. Pour le corps social, le mal n'est pas moins grave. Des forces latentes poussent l'humanité à multiplier graduellement. Aux générations qui s'éteignent en succèdent de plus nombreuses, et celles-ci subiraient des privations croissantes, si elles ne parvenaient à se créer de nouvelles et plus amples ressources. Imprimer à leurs labeurs un surcroît de puissance et de fécondité, en étendre et perfectionner les applications, voilà la tâche qui leur est imposée sous peine de croupir dans l'indigence, et qu'elles ne sauraient remplir que dans la mesure même où elles se trouvent libres de déployer leur activité.

Mais la liberté civile a ses conditions d'existence et de progrès. Ce qui la crée et la constitue, ce qui la rend efficace, c'est la sécurité sociale, la certitude pour les

personnes qu'elles ne seront ni troublées, ni gênées dans l'usage de leurs biens et de leurs facultés productives, ni dans la jouissance des fruits qu'elles en tirent. Sécurité et liberté, ces deux choses en réalité n'en font qu'une [1]. Seulement, la première enfante l'autre, et en détermine la mesure d'après celle qu'elle obtient elle-même.

Supposez un État où la sécurité ne laisse rien à désirer; dans ce cas, la liberté civile y sera complète. Il n'y aura pas d'entreprises, pas d'emploi des capitaux et du travail qu'interdise ou limite la crainte de ne pouvoir en recueillir les fruits. Sûrs du présent, confiants dans l'avenir, les hommes, mus par le désir d'améliorer leur sort, s'engageront hardiment dans toutes les

[1] Ainsi en out jugé avec raison les publicistes les plus renommés. Voici quelle est l'opinion de Jean Bodin.

« La vraie liberté ne gist en autre chose sinon à jouir de ses biens en sûreté, à ne craindre qu'on fasse tort à l'honneur de soi, de sa femme et de sa famille. » *De la République*, livre VI, chap. IV.

« La liberté publique, dit à son tour Montesquieu, est cette tranquillité d'esprit qui provient de l'opinion que chacun a de sa sûreté, et, pour qu'on ait cette liberté, il faut que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse craindre un autre citoyen. » *Esprit des Lois*, livre II, chap. VI. Cette définition toutefois laisse à désirer. Elle eût été complète si Montesquieu eût ajouté à la fin ces mots nécessaires : ni le gouvernement lui-même.

John Stuart Mill, après avoir énuméré les conditions de la liberté, et montré qu'elles existent dans le droit pour chacun d'user à son gré de ses facultés intellectuelles et de ses moyens d'action, ajoute :

« Aucune société où ce droit n'est pas pleinement assuré n'est libre, quelles que puissent être les formes de son gouvernement. Il n'y a de vraiment libres que les sociétés où ce droit subsiste dans toute son intégrité. La seule liberté digne de ce nom est celle de poursuivre notre bien par nos propres voies, aussi longtemps que nous n'essayons pas de priver les autres du leur ou de gêner leurs efforts pour l'obtenir. » *On liberty*, introduction, page 26.

voies ouvertes à leurs efforts, et sous leurs mains habiles et fermes, la richesse s'amassera bien plus rapidement que la population elle-même. Supposez, au contraire, un État où la sécurité ne soit pas entière, à ce qui en manquera, répondra pareil manque de liberté. Il y aura des champs où la moisson ne sera pas assez assurée pour qu'on ose les ensemencer, des routes que tiendra fermées la peur des mauvaises rencontres; l'industrie demeurera emprisonnée dans la sphère hors de laquelle l'attendraient des périls, et faute de liberté, la société privée d'essor restera en butte à des souffrances dont, sous un meilleur régime, il lui serait facile de s'affranchir.

Ce qui montre à quel point l'état des sociétés dépend du degré de sécurité dont elles jouissent, c'est la grandeur des maux qui viennent les affliger toutes les fois que ce degré s'abaisse. Dans ce cas, ce ne sont plus seulement des obstacles à l'extension de leurs conquêtes industrielles qu'elles rencontrent, c'est la fatale nécessité d'en abandonner d'anciennes. Vainement n'ont-elles rien perdu de leur aptitude à produire; vainement ont-elles conservé les lumières, le savoir, le sol, les capitaux, tous les éléments de prospérité qu'elles mettaient en œuvre : ce qu'elles n'ont plus en pareille mesure, c'est la liberté de s'en servir. Il en est des emplois dont la rémunération est devenue trop incertaine pour qu'il soit prudent de les continuer. Tels sont d'abord ceux dont le succès requiert davantage l'assistance du temps et du crédit ou qui subviennent aux consommations de

luxe. Ceux-là sont les premiers qui s'arrêtent ou se renferment dans de plus étroites limites. D'autres subissent à leur tour semblable sort, et plus l'amoindrissement de la sécurité réduit la sphère où opérait le travail, plus se multiplient et s'amoncellent les misères réservées à des populations devant lesquelles se sont fermées, en plus ou moins grand nombre, les sources où auparavant elles allaient puiser leurs moyens d'existence et de bien-être.

De tout temps, les souffrances nées du défaut de sécurité ont été les plus insupportables, et ce sont elles qui sont venues apprendre à chacune des sociétés humaines à quelle forme de gouvernement sa situation particulière voulait qu'elle donnât la préférence. Leur manière d'opérer était simple et efficace. Émanaient-elles de l'excès ou de l'insuffisance de l'autorité constituée, dans l'un et l'autre cas, la population avertie, informée des vices du régime établi, cherchait à en obtenir la réforme. Ainsi se préparaient des révolutions qui, à la fin, éclataient plus ou moins violemment. Ces révolutions suivaient le cours, allaient au but indiqué par l'espèce des maux et des mécontentements qui les provoquaient. Appelées par ceux de ces maux que produisent des pouvoirs maîtres de tout décider par eux-mêmes, c'est aux sociétés qu'elles rendaient plus ample part à l'exercice de la souveraineté; appelées par ceux que produisent des pouvoirs incapables de maintenir au dedans la paix publique, c'est la part de ces mêmes pouvoirs qu'elles agrandissaient. Le monde en a vu s'effectuer en tel nombre des

deux sortes, qu'il est facile de montrer quelle en a été la marche la plus habituelle.

C'est la destinée des gouvernements en possession de plus d'autorité que n'en exige l'accomplissement de leur mission, d'arriver tôt ou tard à peser douloureusement sur les sociétés soumises à leur direction. Il y a, pour qu'il en advienne ainsi, des raisons d'une puissance décisive. Les sociétés sont naturellement progressives; elles s'éclairent et se développent, et leur situation ne cesse de se modifier. Des lumières nouvelles viennent non-seulement ajouter à la fécondité de leurs labeurs, mais en diversifier les applications. Les produits qu'elles consomment se multiplient et se raffinent; les échanges s'étendent et se ramifient; la richesse revêt des formes plus variées, elle devient en plus grande partie mobilière, et de toute part naissent des intérêts qui, plus délicats, plus vulnérables que les intérêts anciens, ne sauraient se contenter du degré de sécurité qui suffisait à ceux-ci. Des erreurs, des torts du pouvoir qui, durant les âges antérieurs, n'occasionnaient que des dommages faciles à réparer, deviennent, pour des populations dont l'activité industrielle et commerciale s'est accrue et perfectionnée, des causes d'embarras et de pénible stagnation; elles recherchent les garanties qui leur manquent, et bientôt l'expérience les mène à reconnaître qu'il n'en est pour elles de réellement efficaces que dans l'exercice du droit de participer aux décisions dont l'effet les atteint.

Malheureusement, plus l'autorité dont les gouver-

nants sont investis est grande, moins ils sont disposés à en souffrir la diminution. Il y a des infirmités intellectuelles et morales qu'ils doivent à l'habitude de la domination. A l'orgueil que leur inspire la hauteur du rang qu'ils occupent se mêle naturellement un certain dédain pour ceux dont le sort dépend de leurs déterminations; ils inclinent à les juger incapables de raison dans la vie publique, et à croire que, dans leur intérêt même, il importe de leur refuser des libertés dont ils ne pourraient que faire mauvais usage.

Dans les monarchies absolues, telle est la pensée qui d'ordinaire l'emporte chez le prince. L'éclat et la pompe qui l'environnent, les hommages et les adulations qu'on lui prodigue, l'empressement avec lequel il est servi jusque dans ses fantaisies les plus regrettables, tout contribue à le nourrir d'illusions, et il lui faudrait une supériorité d'esprit bien rare pour qu'il n'en vînt pas à se croire chargé d'une mission providentielle et tenu de n'abandonner aucune des prérogatives à l'aide desquelles il la remplit.

Il y a d'ailleurs pour le confirmer dans cette opinion une influence toujours présente, celle de son entourage. Les serviteurs du prince n'ignorent pas que ce qui relève les fonctions qu'ils remplissent, que ce qui prête à ces fonctions une distinction qu'elles sont loin de tirer de leur caractère propre, c'est la distance que la suprématie dont il jouit met entre celui qu'ils servent et les autres hommes, et que toute diminution de cette suprématie les diminuerait eux-mêmes. D'un autre côté, ils

sont à la source des grâces et des faveurs; il leur est facile d'en obtenir ample part, et ils perdraient beaucoup si le prince devenait moins libre de les distribuer à son gré et moins abondamment. Aussi, les cours font-elles opposition constante aux innovations politiques; elles ont pour les repousser des maximes toutes faites, et au besoin elles affirment au maître qu'il y va de son honneur de conserver, dans toute son intégrité, l'autorité qu'il tient de ses aïeux, et doit transmettre telle qu'il l'a reçue à ceux qui le remplaceront sur le trône.

Aujourd'hui que tant et de si terribles révolutions ont apporté des enseignements qui manquaient autrefois, les cours elles-mêmes ont modifié leur langage, et les rois comprennent mieux les exigences et les périls de leur rôle. Mais il n'en était pas ainsi dans le passé, et presque toujours les enivrements de la toute-puissance, en déterminant ceux qui la possédaient à repousser les changements appelés par les transformations de l'état social, ont imprimé aux mécontentements publics un cours de plus en plus rapide. Venait le moment où à des plaintes, à des doléances, à des représentations dédaignées, succédaient des manifestations plus hardies. Des séditions éclataient : au lieu de les considérer comme des avertissements dignes d'attention, les princes les tenaient pour des outrages à châtier ; l'irritation les conduisait à des imprudences ; la lutte s'engageait, et à la fin, force restait à des nations que les défaites laissaient debout, et que des intérêts d'une puissance

croissante poussaient à saisir toutes les occasions de recommencer le combat.

Ainsi ont succombé bien des gouvernements que l'infatuation d'un pouvoir sans limites avait rendus incapables de se prêter aux innovations réclamées par les progrès de l'industrie et de la richesse. Ainsi sont tombées, en des temps et des lieux divers, des castes souveraines, des dynasties, des royautés qui, imbues des doctrines admises aux âges où leur domination avait atteint son apogée, étaient arrivées à ne pouvoir plus en pratiquer ni même en concevoir d'autres. Des concessions successives les auraient sauvées, mais les traditions du passé s'opposaient à ce qu'elles en fissent; et si les périls du moment leur en arrachaient, ces concessions, tardives et trop visiblement regrettées, ne suffisaient plus pour arrêter le cours des événements. Au fort des conflits engagés étaient nées des irritations, des colères qui ne s'apaisaient pas, et continuaient à poursuivre la ruine des pouvoirs dont les fautes en avaient augmenté l'ardeur.

Les révolutions amenées par l'insuffisance de l'autorité centrale n'ont été ni moins nombreuses ni moins violentes. Ce qui les a provoquées, c'est l'aggravation continue des maux qui viennent assiéger les sociétés, toutes les fois que le gouvernement sous lequel elles vivent n'est pas constitué de manière à pouvoir imposer aux divisions intestines un frein qui en arrête le développement. Dans ce cas, ces divisions grandissent et s'enveniment, et les partis qu'elles enfantent deviennent irréconciliables.

C'est l'effet inévitable d'un sentiment qu'inspirent toujours aux partis les luttes qu'ils soutiennent les uns contre les autres, et qui chez eux acquiert d'autant plus de puissance que les avantages attachés à la victoire sont plus considérables. Ce sentiment, c'est la haine. Les insultes et les outrages que se prodiguent les partis, les iniquités que les vaincus ont à supporter, tout concourt à l'enraciner, à la faire croître au fond des cœurs, et le moment vient où le besoin de nuire à des adversaires détestés l'emporte et préside aux déterminations. Quand les choses en sont là, il n'est plus pour les États ni ordre ni repos. Les défaites coûtent trop cher à ceux qui les essuient pour qu'ils s'y résignent. L'oppression, les violences dont ils sont l'objet leur semblent justifier l'emploi de tous les moyens d'y échapper. Complots, conjurations, appels aux armes, rien qu'ils n'essaient dans l'espoir de ressaisir la domination. En butte à des attaques incessantes, renversés et relevés tour à tour, les pouvoirs ne résistent pas à des chocs trop fréquents, et à la fin l'anarchie arrive avec son cortége de périls et de souffrances. Telle, de tout temps, a été la marche des choses dans les États où les populations gardaient à l'exercice de la souveraineté plus de part que n'en comportaient les causes de désordre dont elles subissaient l'action désorganisatrice. L'excès de la liberté politique leur ôtait la liberté civile, et sur elles s'appesantissait la plus douloureuse des servitudes, celle qu'impose l'absence de sécurité pour les personnes et pour leurs œuvres.

A la différence des sociétés encore incultes, celles où

la richesse et la civilisation ont réalisé des progrès d'une certaine étendue ne sauraient supporter longtemps les maux qu'entraîne l'insuffisance du pouvoir appelé à les diriger. Au moyen âge, les rois n'exerçaient qu'une suzeraineté fréquemment méconnue, et d'ordinaire la force des armes décidait entre eux et les grands feudataires. C'était bien là l'anarchie, mais une anarchie qui, confinée dans les hautes régions sociales, n'en descendait pas pour étendre ailleurs ses ravages. Présente sur tous les points du territoire, la puissance seigneuriale suffisait pour y entretenir l'ordre accoutumé; et quels que fussent les conflits intérieurs, les masses populaires n'y prenaient point part, et rarement même essayaient d'obtenir, par des insurrections partielles, un adoucissement aux misères que leur infligeait le servage. Aujourd'hui, tout a changé dans la situation du monde européen. Grâce aux progrès des arts et des lumières, les occupations, les genres de travail et de production, que décourage et arrête tout manque momentané de sécurité, se sont largement multipliés, et il ne faut que de légères commotions intestines pour affecter douloureusement de nombreuses existences. D'autre part, la liberté civile, l'égalité des droits, ont enfin assis définitivement leur règne bienfaisant; mais par cela même qu'il n'existe plus d'autre autorité que celle des gouvernements, cette autorité ne peut défaillir sans laisser le champ libre aux plus redoutables excès. Pas d'État, en effet, qui maintenant ne recèle un fonds de population, ennemi non pas seulement des institutions politiques, mais aussi des

lois qui régissent naturellement l'ordre social. Recruté principalement parmi les hommes que mécontente la comparaison de leur sort avec celui que d'autres ont en partage, et parmi ceux que des revers de fortune ou des mécomptes d'ambition ont irrités contre un régime qui n'a pu les en préserver, ou que des instincts pervers rendent avides de désordres, ce fonds constitue partout une force agressive, toujours prête à apparaître, et qui, du moment où les pouvoirs réguliers fléchissent et s'affaissent, se montre et opère. Ainsi, à côté des partis en lutte s'en constitue un nouveau, le parti de la destruction. Personnes et choses, ce parti veut tout renverser : la propriété, la richesse, sont surtout l'objet de ses attaques, et il devient évident que s'il avait un jour de triomphe, il l'emploierait à joncher le sol de ruines et de débris. Telle est la situation que l'anarchie, toutes les fois qu'elle se produit, ne tarde pas à faire aux sociétés modernes. Menacées dans les conditions mêmes de leur existence, celles-ci s'effrayent à bon droit, et elles se hâtent de seconder toute révolution qui promet de leur rendre la sécurité qu'elles ont perdue.

Rien de rare comme les révolutions qui ne commencent pas par dépasser les bornes dans lesquelles elles devraient se renfermer. Presque toujours, les nations qui viennent de souffrir sous un régime politique, cèdent à l'aversion qu'elles lui portent, et n'en laissent rien subsister. Celles que l'autorité accablait de son poids se hâtent de lui ôter les moyens de se faire obéir et respecter, et l'anarchie ne tarde guère à châtier

leur imprudence ; celles que les dissensions intestines ont conduites au bord de l'abîme, abdiquent tout entières des libertés dont l'usage a tourné contre elles, et la servitude devient leur partage. Ainsi, à des révolutions qui ont été démesurées, succèdent des contre-révolutions qui ne le sont pas moins. Les sociétés vont d'un extrême à l'autre, subissant tour à tour et des maux d'espèces contraires et des réactions en sens diamétralement opposés. On en a vu qui, épuisées par des fluctuations incessantes, ont fini par perdre l'énergie et les forces dont elles avaient besoin pour résister aux attaques de leurs voisins, d'autres qui ne sont parvenues à se fixer au point même où le repos les attendait qu'après plus d'un siècle d'épreuves et d'oscillations successives.

« Sous tous les régimes possibles, dit Hume, il y a lutte éternelle, ouverte ou souterraine, entre l'autorité et la liberté, sans qu'il soit donné à l'une ou à l'autre de pouvoir l'emporter complétement[1]. » C'est que rien n'est stable dans l'état des sociétés. Grandeur territoriale, rapports entre les personnes, conquêtes intellectuelles, emplois et formes du travail, répartition des richesses, tout ce qui opère sur l'esprit qui les anime subit de fréquentes modifications, et la somme de puissance souveraine dont un gouvernement a besoin, pour assurer le maintien de la paix publique, ne demeure pas longtemps la même. Or, quel que soit le changement à réaliser,

[1] *Essays and treaties on severat subjects. Essay V, On the origin of governments.*

l'œuvre ne s'accomplit pas sans rencontrer des résistances, sans mettre aux prises des intérêts auxquels les transformations sociales viennent sans cesse fournir de nouveaux motifs de discordance et de conflit.

Que les gouvernements ne soient jamais disposés à laisser réduire l'autorité dont ils sont investis, qu'ils tendent d'ordinaire à l'agrandir, cela est certain ; mais, ce qui ne l'est pas moins, c'est que la liberté politique est chose dont les hommes sentent assez le prix pour chercher à accroître constamment la part qu'ils en possèdent. Ainsi naissent et se perpétuent entre la liberté et l'autorité des luttes dans lesquelles celle-ci succomberait infailliblement, si la gravité des maux qu'en amène l'affaiblissement, toutes les fois qu'il est excessif, ne venait la couvrir d'une protection efficace. En fait, il y a eu plus de nations menées à leur perte par l'insuffisance que par l'exagération des forces dont les pouvoirs publics étaient en possession.

C'est la destinée des sociétés humaines d'avoir à cheminer constamment entre deux écueils, la servitude et l'anarchie ; mais, ce qui n'est pas donné à toutes, c'est de pouvoir se tenir à pareille distance de l'un et de l'autre. Il en est que les éléments discordants entrés dans leur composition poussent naturellement vers l'anarchie, et celles-là ne l'évitent qu'à la condition de faire de nombreuses concessions à l'autorité chargée de les en maintenir suffisamment éloignées. Elles tomberaient en dissolution et ne tarderaient pas à succomber, si elles ne consentaient à demeurer en proie à tout ou

partie des souffrances que produit la servitude politique.

Certes, il faut plaindre les sociétés dont telle est la situation ; mais, il importe de le remarquer, cette situation, après tout, n'est, pour la plupart d'entre elles, qu'un fruit de leurs œuvres. Elles pouvaient se tracer d'autres voies que celles qu'elles ont suivies. Rien ne les contraignait à abuser de leur puissance, à agrandir leurs possessions, à soumettre à leur domination des peuples qui n'en voulaient pas, à édicter des lois qui privilégiaient les forts aux dépens des faibles, qui réservaient au petit nombre les bénéfices attachés à l'exercice des fonctions publiques ; elles l'ont fait, et c'est du succès même de leurs entreprises qu'est sortie pour elles la nécessité d'abandonner leurs destinées aux décisions du prince.

Quels sont en Europe les États où les membres de la communauté ont le moins de part à leur propre gouvernement ? Il n'y a pas à s'y tromper : ce sont ceux dans la formation desquels la violence a joué le rôle le plus considérable où le plus récent. Ces États renferment des populations que le temps n'a pas réconciliées avec l'incorporation qu'il leur a fallu subir. Des haines de race y fermentent ; des insurrections, des révoltes n'y attendent pour éclater qu'une occasion propice, et la force seule y maintient l'ordre établi. Dans de tels États, il n'y a, il ne peut y avoir de liberté pour personne. La nation dominatrice elle-même, celle qui a mis et retient les autres sous sa dépendance, ne saurait s'en réserver. L'édifice informe et fragile qu'elle a construit ne tar-

derait guère à s'écrouler si l'autorité, qui veille à sa conservation, n'était fortement concentrée, et en demeure de briser, de quelque part qu'elles viennent, toutes les résistances à l'exécution de ses volontés.

Il est des États où l'unité nationale n'est pas en péril; mais il en est bien peu où ne subsistent, entre les diverses fractions de la communauté, des dissensions, des querelles qui limitent la part qu'elles peuvent prendre à l'exercice de la souveraineté. Eh bien, remontez à la source de ces divisions, vous les trouverez dans les iniquités commises à des époques plus ou moins reculées. Là où les nations ont été séparées en classes inégalement traitées par la loi, les priviléges conférés aux unes ont été pour les autres une cause de dommages et d'humiliations, et de là sont nées entre elles des inimitiés que le retour au droit commun ne saurait éteindre qu'avec l'aide du temps. Là où des dissentiments religieux continuent à semer de vives et profondes irritations, c'est l'effet de la suprématie dont a joui l'un des cultes en présence. Ce culte a fait la guerre aux autres ; il en a persécuté, banni, proscrit, tué les sectateurs, et la liberté rendue aux consciences n'a pas suffi pour effacer, du jour au lendemain, ni chez ceux qui les ont commis, ni chez ceux qui en ont souffert, le souvenir de tels actes. Examinez une à une toutes les animosités, toutes les passions haineuses qui font obstacle à l'accord dont les populations auraient besoin pour intervenir pacifiquement dans leurs propres affaires, vous découvrirez que presque toutes ne sont qu'un fruit amer de quelque in-

fraction ancienne ou actuelle aux règles de l'équité.

Ainsi s'accomplit l'expiation des méfaits du passé. La liberté, la sécurité, ces biens sans lesquels il n'est, pour les associations humaines, ni dignité, ni prospérité durable, manquent ou restent incomplets, partout où subsistent encore des traces de la violation des lois morales. Plus ces traces sont nombreuses et profondes, plus sont dangereuses les divisions qu'elles entretiennent, et plus la nécessité d'en empêcher l'éclat force les nations à assurer aux gouvernements qui les régissent des pouvoirs dont l'étendue les laisse elles-mêmes sans défense suffisante contre les égarements du despotisme !

Il fallait qu'il en fût ainsi ; il fallait que toute injustice sociale ou politique, que toute violation des droits d'autrui portât sa peine, et qu'il n'y eût pas une iniquité qui, quel qu'en parût être le profit immédiat, ne dût à la fin tourner contre ses auteurs, et devenir pour eux une cause d'abaissement et de souffrance.

Les nations ont leurs convoitises déréglées, leurs passions orgueilleuses et cupides, et il importait que l'expérience vînt leur apprendre ce qu'en coûte la satisfaction. Celles de l'antiquité ont péri, faute de savoir où les conduisaient les triomphes qu'elles ambitionnaient le plus. Avides de grandeur et de puissance, elles cherchaient à s'asservir mutuellement ; non moins avides de richesses, elles vouaient à l'esclavage des multitudes dont elles s'appropriaient les labeurs, et chacune de leurs victoires les acheminait vers une inévitable ruine. Il y en eut une qui parvint à subjuguer toutes les autres, et le châtiment

de ses iniquités ne se fit pas attendre. A mesure qu'elle avait étendu ses conquêtes, de nouveaux germes de corruption et de discorde s'étaient développés dans son sein, et le moment arriva où ils acquirent une irrésistible puissance. Des guerres civiles et d'affreuses proscriptions semèrent de toute part le deuil et le carnage, et Rome, épuisée et sanglante, dut se résigner à l'abandon de libertés qui la menaient à sa perte. Rome, cependant, ne retrouva pas, sous un maître, le repos dont elle avait besoin. Elle avait à maintenir dans l'obéissance les nombreuses nations vaincues par ses armes, à contenir les multitudes affamées que renfermait son enceinte, à prévenir les soulèvements des flots d'esclaves répandus dans les villes et dans les campagnes, et trop de périls l'assiégeaient pour que la souveraineté effective ne passât pas aux mains de ceux qui seuls pouvaient l'en défendre. Les armées s'en saisirent ; elles imposèrent leurs volontés à des empereurs dont la vie était à leur merci, et leurs exigences devinrent accablantes. Ce qu'elles ne cessèrent de réclamer, ce fut l'élévation du prix de leurs services, et il fallut pour les contenter arracher aux provinces au delà de ce qu'elles pouvaient donner sans dépérir. Industrie et population, tout déclina sous le poids de charges constamment croissantes ; et lorsque enfin l'épuisement fut à son comble, l'empire, sans argent et sans soldats, ne tarda pas à expirer sous les coups des barbares.

Les nations qui ne disparurent pas dans la longue et sanglante mêlée que provoqua la chute de la domination

romaine eurent un meilleur sort. D'une part, l'esclavage ne conserva pas chez elles sa rigueur primitive, et l'ascendant progressif des lumières évangéliques en prépara et amena l'abolition définitive. De l'autre, l'avénement du régime féodal n'en laissa, durant plusieurs siècles, aucune en état de conquérir et de subjuguer les autres ; et leur civilisation, débarrassée des éléments délétères qui avaient corrompu celles de l'antiquité, put avancer d'un pas lent, mais sûr et continu. Les nations modernes n'en eurent pas moins à compter avec les injustices que recelaient leurs institutions. Des conflits et des luttes s'engagèrent entre des classes séparées par des distinctions factices, et il devint facile à des gouvernements dont tour à tour elles invoquaient l'appui d'agrandir leurs prérogatives aux dépens des unes et des autres. Vers la fin du dix-septième siècle, il ne restait plus sur le continent européen, la Pologne exceptée, un grand État où subsistassent encore entières les libertés politiques, dont l'inégale répartition avait semé au sein des sociétés de nombreux ferments de discorde. Dans tous, les dissentiments survenus entre les gouvernés avaient permis à la royauté de les confisquer à son profit et d'ériger ses volontés en règle suprême.

Depuis près d'un siècle a commencé sur le continent européen une évolution en sens contraire. Grâce aux progrès de plus en plus rapides des arts et de la richesse, presque partout sont nés et se sont multipliés les intérêts que l'omnipotence des princes laissait privés de garanties indispensables à leur prospérité. De là, des

réclamations et des luttes qui, dans la plupart des États, ont amené l'établissement du régime parlementaire. Néanmoins, tout, dans la marche des faits, a subi l'influence du degré d'accord dont les populations réunies en un même faisceau politique se trouvaient capables dans la vie publique. Là où la liberté n'a réalisé aucune conquête ou n'en a réalisé que de peu d'importance, là où elle a perdu une partie de celles que déjà elle avait effectuées, le mal est venu de divisions intestines, dues, les unes à la différence des origines et des nationalités, les autres à des irritations nées des séparations longtemps établies contre des classes inégalement traitées par les lois. Ces divisions, la liberté en favorisait ou semblait en favoriser l'essor, et c'est là ce qui a limité plus ou moins étroitement la mesure suivant laquelle les sociétés de l'Europe ont pu acquérir et conserver le droit de participer à leur propre gouvernement.

Ainsi, à tous les âges a opéré une loi dure, mais au fond juste et tutélaire. En faisant des iniquités qu'elles commettent une source d'animosités et de divisions intérieures, cette loi inflige aux nations un châtiment mérité. Plus elles ont méconnu les prescriptions du droit et de la justice, plus se réduit la somme de liberté politique dont elles peuvent jouir, et plus, lors même qu'elles travaillent à les réparer, il faut de temps pour que les torts du passé cessent de faire obstacle à l'amélioration de leurs destinées.

CHAPITRE V.

Des gouvernements primitifs.

Nous ne savons presque rien des premiers commencements de l'humanité. Les seules traditions historiques qui soient dignes de quelque foi, ne remontent guère à plus de vingt siècles avant l'ère chrétienne ; et c'est la preuve que, durant les âges antérieurs, aucune agrégation sociale n'eut assez de consistance pour laisser trace durable de son passage sur la terre. Aussi, est-ce chez les peuples les moins avancés en civilisation qu'il faut aller chercher les informations qui nous manquent sur les modes d'organisation gouvernementale sous lesquels s'est écoulée la longue et pénible enfance des sociétés humaines.

A l'état primitif, les hommes ne subsistent que des produits spontanés de la nature. Leur vie se passe à les chercher. Après avoir consommé tout ce qu'en offre le point du sol qu'ils occupent, ils s'en éloignent pour

retrouver ailleurs de nouvelles ressources, parcourant ainsi successivement des espaces d'une étendue fort considérable. A cette époque, les associations sont à l'état embryonnaire ; l'insuffisance des moyens de nutrition en arrête le développement, et rarement se composent-elles de plus d'une centaine de familles. Cependant, quelque misérables, quelque peu nombreuses que soient les communautés sauvages, elles ne manquent pas d'affaires qui leur imposent des efforts collectifs. Chacune d'entre elles a pour ennemies toutes les autres. Des hommes que ne cessent de menacer les atteintes meurtrières de la faim, ne souffrent pas que des étrangers tuent le gibier et s'emparent des végétaux dont ils ont besoin pour eux-mêmes. Toute rencontre entre deux tribus amène un choc sanglant, une bataille à la suite de laquelle les vainquers égorgent impitoyablement ceux des vaincus qui ne parviennent pas à se dérober à leur poursuite. Aussi, des communautés, environnées de périls redoutables, se soumettent-elles à une direction qui seule peut les préserver de ruine. Dans les temps même ordinaires, elles laissent aux plus habiles, aux plus expérimentés, le soin de les conduire, et ce qu'ils proposent ou conseillent devient la règle à laquelle chacun obéit.

« On ne peut trop s'étonner, dit, en parlant des tribus de l'Amérique septentrionale, l'homme qui les a le mieux connues, le révérend Heckewelder [1], de voir comment

[1] *Histoire, mœurs et coutumes des nations indiennes qui habitaient au-*

une association sans code de lois, sans système de jurisprudence, sans aucune forme établie de gouvernement, et même sans un seul magistrat électif ou héréditaire, peut vivre en paix et pratiquer les vertus morales ; comment un peuple peut être bien gouverné sans aucune autorité reconnue, mais seulement par l'ascendant qu'ont les hommes d'un esprit supérieur sur ceux d'une trempe plus ordinaire, et par une soumission tacite, quoique générale, à l'aristocratie naturelle de l'expérience, du talent et de la vertu. Tel est pourtant le spectacle que présentent les races indiennes. C'est ainsi que je les ai vues pendant le long séjour que j'ai fait parmi elles. » Ainsi, en effet, se passent les choses chez les peuplades qui vivent principalement de chasse, de pêche et des fruits spontanés de la terre. Elles ne sentent pas le besoin de pouvoirs stables et régulièrement constitués ; les avis, les décisions de ceux qui ont fait preuve de sagesse et d'intrépidité dans les occasions difficiles, suffisent pour maintenir le bon ordre au dedans ; et ce n'est que dans le cas, du reste assez fréquent, où il leur faut entreprendre une expédition guerrière qu'elles se rangent momentanément sous le commandement direct de celui d'entre eux qu'elles jugent le plus capable de les diriger avec succès. C'est la forme républicaine dans toute sa plénitude et à son plus haut degré de simplicité.

A la vie errante et sauvage ont succédé des modes

trefois la Pensylvanie et les États voisins, par le révérend Jean Heckewelder, missionnaire morave, ch. VIII.

d'existence plus variés et plus sédentaires. Harcelés par le besoin, les hommes cherchèrent les moyens d'améliorer leur sort. Des découvertes successives leur permirent de soumettre à la domesticité quelques-unes des espèces d'animaux dont ils se nourrissaient ; ils apprirent à ensemencer le sol et à en tirer des récoltes, et ils commencèrent à se fixer dans les lieux mêmes où s'accomplissaient leurs labeurs. Bientôt, une abondance, auparavant inconnue, facilita leur multiplication, et les différentes communautés crurent peu à peu en aisance et en nombre.

Ce fut un immense changement dans la condition de l'humanité que l'établissement de la vie pastorale et agricole. Dans toutes les associations surgirent des labeurs et des intérêts qui ne tardèrent pas à réclamer une protection qu'ils ne pouvaient rencontrer que dans l'organisation de pouvoirs stables et en état de se faire obéir. A des besoins continus d'ordre intérieur s'en joignirent de plus impérieux encore, des besoins enfantés par le caractère même que prirent des guerres extérieures devenues incessantes. A l'origine, les différentes tribus s'étaient disputé les terrains où se rencontraient, plus abondamment qu'ailleurs, les produits naturels dont elles subsistaient ; dès qu'elles se mirent à cultiver le sol, elles se disputèrent les pâturages les plus gras, les terres qui, alors, rétribuaient le mieux leur travail. Une autre circonstance contribua puissamment à entretenir et à vivifier les hostilités entre celles qui se trouvaient voisines. Elles avaient des troupeaux ; elles

amassaient des récoltes ; c'étaient des richesses qui suscitaient les convoitises, et le désir de se dépouiller mutuellement entra au nombre des causes qui les empêchèrent de vivre en paix les unes avec les autres. Exposées à des invasions continuelles, en butte à des attaques destructives, il leur fallut adopter un régime qui pût leur donner un peu de la sécurité qui leur manquait ; et toutes furent conduites à se ranger sous un chef investi des fonctions sacerdotales, chargé de pacifier les différends dont l'éclat aurait affaibli la communauté, d'exercer au dehors une surveillance attentive, et de rallier sous son commandement toutes les forces à opposer à des agressions constamment menaçantes. Pontifes, juges et généraux, gardiens et distributeurs du butin que produisaient les expéditions heureuses, ces chefs acquirent une autorité de plus en plus respectée, et le temps vint où il leur fut facile de la transmettre tout entière à leurs descendants. Ainsi se prépara une ère nouvelle, l'ère dite héroïque ou patriarcale, ère pendant laquelle bon nombre de tribus auparavant sauvages se transformèrent en clans sédentaires, et couvrirent la terre d'une multitude de petits États, à la tête de chacun desquels s'était élevée une famille investie de la puissance seigneuriale.

L'histoire nous a transmis, sur cette phase de la vie de l'humanité, des informations d'une incontestable certitude. Ainsi, quand les Hébreux mirent le pied dans le pays de Chanaan, ils n'eurent pas à combattre moins de trente et un rois qui vinrent en armes à leur

rencontre. De même, à l'époque du siége de Troie, la Grèce, outre plus de cinquante États ou clans principaux, en comptait un nombre deux ou trois fois plus considérable de moindre importance. Tels étaieut aussi les arrangements politiques dans les contrées sur lesquelles des renseignements sont venus jusqu'à nous. L'Italie, l'Espagne, les Gaules, la Germanie, renfermaient des centaines de peuplades distinctes, et qui, bien que beaucoup d'entre elles appartinssent à des races de même origine, n'en étaient pas moins presque toujours en guerre les unes avec les autres. Le système patriarcal a laissé des vestiges, encore bien distincts, dans la plupart des régions où la civilisation est restée stationnaire. A peine y a-t-il un siècle qu'il a disparu des parties montagneuses de l'Écosse; aujourd'hui, il règne encore dans presque toutes les contrées à demi barbares, et même dans quelques coins arriérés de l'Europe.

Parmi les circonstances qui concoururent le plus activement à consolider le régime en vigueur, durant les âges héroïques, il en est une qui mérite d'autant plus d'attention que l'influence qu'elle exerça fut réellement décisive. Les familles auxquelles échut le droit de gouverner descendaient en général de quelque chef dont les services avaient laissé dans la mémoire des peuples de profonds souvenirs. Célébrés, glorifiés, de plus en plus, par les chants des poëtes, les hauts faits de ces personnages revêtirent peu à peu des caractères tellement surhumains qu'il devint impossible de les attri-

buer à de simples mortels. Un dieu ou du moins le fils d'un dieu avait pu seul les accomplir, et à la fin leurs auteurs passèrent pour être d'origine céleste. Rien ne contribua tant à assurer à leurs rejetons l'obéissance des peuples. Les tribus étaient fières d'avoir à leur tête une famille de si haut lignage. Lui refuser la soumission, c'eût été s'attirer le courroux de la divinité dont elle était issue ; exécuter ses volontés, c'était au contraire se rendre cette divinité propice.

Sans nul doute, la politique vint en aide à la crédulité naïve des peuples dans la formation d'une croyance qui devait assurer aux gouvernants une autorité à l'abri des contestations ; mais cette croyance n'en fut ni moins sincère ni moins profonde. Chez les Grecs, elle devint générale. Prenez un à un tous les héros nommés par Homère, vous n'en trouverez pas un seul qui ne compte un immortel parmi ses ancêtres ; plusieurs même en ont un pour auteur immédiat. Eh bien, cette croyance a fleuri partout où la civilisation, sortie de l'enfance, atteignit le niveau où elle parvint chez les premières races helléniques. A Rome, bon nombre de familles patriciennes s'attribuaient avec orgueil une origine divine, et dans les autres contrées de l'Europe, les chefs des clans ou tribus passaient pour être descendus d'un habitant du ciel. Telle était aussi, dans la vieille Asie, l'opinion admise au sujet des fondateurs d'empires et de dynasties ; et, ce qui est bien digne de remarque, dans celles des parties de l'Amérique où, lors de l'arrivée des Européens, avait déjà prévalu la vie agricole et séden-

taire, Mexicains, Péruviens, Natchez, tous ces peuples ne doutaient pas que la famille qui les gouvernait ne fût du sang de quelqu'un des dieux auxquels ils rendaient un culte.

Mais, quelque appui que les familles ou les chefs en possession du commandement trouvassent dans la vénération religieuse qui les environnait, les peuples n'avaient pas abdiqué toute participation à l'exercice de la puissance souveraine. Les temps étaient rudes; les hommes avaient toute la fierté, toute l'énergie de caractère qu'entretient l'habitude des armes; les périls attachés aux défaites étaient immenses, et quand il s'agissait du salut de tous, nul n'eût osé décider seul de la conduite à tenir. De là, des assemblées appelées à donner leur avis, chaque fois qu'il fallait prendre une résolution de grande portée, et rien d'important ne s'accomplissait sans le concours et l'adhésion des principaux membres de la communauté. D'un autre côté, le commandement, bien qu'une seule famille y eût droit, ne se transmettait pas uniquement par ordre de progéniture. Un chef inexpérimenté n'eût pas offert à la tribu les garanties d'habileté que réclamait la direction de ses forces, et quand celui qu'elle venait de perdre ne laissait pas de fils en âge ou suffisamment capable de le remplacer, elle élisait un de ses proches. A travers les ténèbres qui couvrent les premiers temps de la Grèce, il est visible que telle y était la coutume. L'autorité, le généralat, y passait fréquemment d'une branche de la famille royale à une autre branche, et de là, des riva-

lités, des luttes à la suite desquelles les vaincus expulsés du sol natal allaient, suivis de ceux qui s'étaient compromis dans leur cause, jeter au loin les fondements d'une nouvelle domination.

Grâce à Tacite, nous avons, dans ce qui se passait chez les Germains, un spécimen assez exact de ce qui avait dû se passer chez les autres nations, à l'époque où elles commencèrent à sortir de la barbarie. Les tribus germaniques ne se croyaient libres de choisir leur chef que parmi les membres de la famille consacrée; mais ce chef, elles le choissaient sans faire une part tout à fait complète aux droits de l'hérédité directe. C'était même l'usage chez plusieurs d'entre elles de préférer aux fils de leur dernier prince l'un de ses frères. Elles pensaient qu'à la supériorité de l'âge, ce frère joignait celle qui vient de l'expérience, et, d'ailleurs, comme elles l'avaient vu agir dans bon nombre de circonstances, elles savaient ce qu'il valait, et ce qu'elles avaient droit d'en attendre. Il y a eu, au surplus, bon nombre de peuplades barbares, chez lesquelles l'usage de choisir pour remplacer le prince un de ses frères s'était tranformé en règle d'État. Il est vraisemblable que ces peuplades appréhendaient que l'hérédité dans le commandement ne leur enlevât toute action sur leurs propres destinées [1].

A considérer les gouvernements de l'âge patriarcal

[1] Consulter à ce sujet l'ouvrage de M. Desmeunier ayant pour titre: *l'Esprit des usages et des coutumes des différents peuples.* Chez les Turcs, l'aîné de la famille, frère ou fils, est encore le successeur, l'héritier légal des défunts, même en ce qui touche la propriété territoriale.

dans ce qu'ils eurent de plus général, voici quels en furent les traits caractéristiques. Au sommet de chaque clan, tribu, peuplade ou État, figurait un chef, chargé des hautes fonctions religieuses, rendant la justice et investi du commandement militaire. Ce chef, tiré d'une famille qui seule avait droit de le fournir, ne se saisissait de l'autorité qu'en vertu du consentement populaire. Des assemblées nationales invalidaient ou ratifiaient les décisions dont le rejet ou l'adoption pouvait avoir quelque importance pour la communauté. Il est certain que les qualités personnelles du prince ou les accidents du moment devaient influer considérablement sur la somme d'action souveraine qui lui devenait propre ; mais des sociétés toutes guerrières ne laissaient pas empiéter durablement sur leurs libertés ou leurs droits, et au fond, le régime auquel elles se soumettaient n'était pas plus monarchique que républicain.

Ce que ce régime eut de plus remarquable, c'est qu'il offrait le mélange confus de règles et de formes qui plus tard devaient régner isolées. Hérédité royale, élection, assemblées délibérantes, coopération des gouvernés à la conduite des affaires publiques, tout s'y trouvait à la fois, et voilà pourquoi ce régime se prêta si facilement à toutes les modifications que vinrent exiger à la longue les changements qui se réalisèrent dans la composition des différents États.

CHAPITRE VI.

Des formes de gouvernement pendant les âges qui précédèrent la chute de la république romaine.

Il était impossible que le régime patriarcal ne subît pas des nombreuses transformations. La civilisation ne devait pas marcher d'un pas égal chez les divers groupes de population qui l'avaient adopté. Parmi ces groupes, les uns, grâce à la bonté du sol qu'ils occupaient, crurent rapidement en nombre et en puissance, les autres réalisèrent moins de progrès ou demeurèrent stationnaires, et, avec les situations sociales, se diversifièrent les constitutions politiques.

La guerre, surtout, contribua à déterminer les changements qui s'effectuèrent dans l'organisation des pouvoirs publics. Il y eut des vainqueurs et des vaincus, des nations conquérantes et des nations conquises. Quelques-unes des premières subjuguèrent bon nombre des autres, et leur domination s'étendit sur de vastes territoires.

Ainsi se constituèrent peu à peu des États de grandeur et de compositions différentes. Les formes de gouvernement durent se conformer aux exigences de situations à la fois nouvelles et diverses, et le moment arriva où l'on vit éclore et s'établir des monarchies et des républiques.

I

MONARCHIES.

Comment sont nées les plus anciennes monarchies? Quels commencements ont eus celles qui, durant une longue suite de siècles, apparurent tour à tour dans les vastes régions qui plus tard passèrent tout entières sous la domination des Perses? Des monceaux de ruines marquent les emplacements où s'élevèrent plusieurs de leurs capitales; l'histoire a recueilli quelques traditions relatives aux événements qui en déterminèrent la fondation et la chute; elle nous a transmis les noms de quelques-uns des princes qui les ont régies et gouvernées; tout le reste est enseveli dans une ombre qui, grâce à des découvertes récentes, semble ne pas devoir demeurer tout à fait impénétrable.

Nul doute cependant que les premières monarchies ne soient sorties de nécessités amenées par des circonstances d'ordre militaire. Malgré leur fractionnement en petites tribus distinctes et souvent ennemies, les populations répandues au sein d'une même région différaient

rarement d'origine, et de là entre elles des rapports qui, en cas de besoin, leur permettaient de s'entendre et d'agir de concert. Tantôt, elles se confédéraient pour entreprendre une expédition lointaine et aller chercher un nouveau sejour, tantôt, pour arrêter les flots destructeurs d'une invasion étrangère. Quand il en arrivait ainsi, il fallait un général à la confédération ; d'ordinaire, il était choisi par les chefs des divers clans entrés dans l'association ; et lorsque les conjonctures étaient de nature à réclamer la prolongation du commandement auquel ce général avait été appelé, il lui devenait parfois possible d'acquérir un ascendant qui lui permettait de fonder une dynastie royale.

Il est évident cependant que nulle part, en Europe, les chefs des confédérations militaires ne parvinrent à transmettre à leurs descendants l'autorité qu'ils tenaient du choix de ceux qui se rangeaient sous leurs ordres. Ni Agamemnon, ni les Brenns et les Vergobrechts des Gaulois, ni les Lars ni les Porsennas des Étrusques, ni les Hermanns des Germains n'exercèrent qu'un commandement temporaire et de durée limitée. Les choses eurent un tout autre cours en Asie. A des époques qui se perdent dans la nuit des temps, l'Asie fut le théâtre de migrations et de luttes gigantesques. Des hordes abandonnant la vie pastorale, se rassemblaient pour envahir des contrées mieux douées que celles où paissaient leurs troupeaux. Elles s'élançaient, tantôt du fond de la Scythie, tantôt des déserts de l'Arabie ou des sommets de montagnes à demi incultes, dans les plaines fertiles

qu'arrosaient le Tigre et l'Euphrate, et toutes les fois qu'elles réussissaient à s'en emparer, il leur fallait demeurer unies pour recueillir les fruits de la victoire. Aussi, laissaient-elles au chef sous lequel leurs armes avaient prévalu une autorité prépondérante, que, grâce aux difficultés mêmes de l'occupation des contrées nouvellement conquises, celui-ci trouvait presque toujours moyen de fixer dans sa famille.

Les empires que venaient de fonder des races venues du dehors ne tardaient guère à s'écrouler, les uns sous le choc de nouveaux conquérants, les autres renversés par les insurrections des populations aux dépens desquelles ils s'étaient formés. A leur place, en surgissaient de nouveaux destinés à subir à leur tour le même sort. Exposés à des invasions fréquentes, ayant à redouter des rébellions dangereuses, ceux-ci ne duraient non plus un certain temps qu'à la condition d'abandonner à un chef suprême une autorité que celui-ci avait peu de peine à transmettre à sa propre descendance.

Tout, en effet, dans le peu que nous savons des plus anciens empires de l'Asie, atteste que pour eux l'unité du commandement était chose indispensable. Diverses d'origine et de langage, les nations qu'ils rassemblaient sous le même sceptre étaient profondément divisées. Les unes, en possession de la domination, abusaient des forces qui la leur avaient donnée ; les autres, asservies ou tributaires, épiaient l'occasion de s'affranchir du joug qu'elles subissaient, et l'État eût promptement succombé si le commandement n'eût résidé tout entier aux mains

d'un chef, imposant à tous sa volonté personnelle.

Quelques faits d'une incontestable authenticité jettent au reste un jour assez clair sur la nature des circonstances qui transformèrent en monarchies les États fondés sur le sol asiatique. Les uns appartiennent à l'histoire de la nation juive, les autres à l'histoire des Perses.

Les tribus hébraïques s'étaient emparées de la terre promise et en avaient opéré le partage. L'œuvre achevée, bientôt les liens de l'alliance se relâchèrent. Ni le gouvernement multiple des anciens, ni celui des juges ne suffirent pour en conserver la force primitive. Des dissensions éclatèrent, et des défaites en devinrent le triste fruit. Plusieurs fois, les Hébreux vaincus eurent à subir la servitude, et mécontents à la fin d'un régime sous lequel il leur semblait impossible de résister aux attaques des nations voisines, ils demandèrent que l'autorité se concentrât aux mains d'un seul, et contraignirent Samuel à leur donner un roi.

Ce que les Hébreux avaient fait dans l'espoir de triompher des périls qui menaçaient leur existence nationale, les tribus Perses le firent afin de pouvoir aller chercher fortune hors des montagnes, âpres et stériles, où elles commençaient à se trouver à l'étroit. Elles s'unirent en un même corps et déférèrent à Cyrus le commandement suprême. Rien en Asie ne résista à leur choc : elles n'eurent qu'à heurter les vieilles dominations qu'elles trouvèrent debout pour les renverser tour à tour ; mais devenues maîtresses de l'empire le plus vaste de l'antiquité, il leur fallut, sous peine de ne pouvoir en

conserver la possession, demeurer soumises à un seul prince, et Cambyse hérita de l'autorité même dont son père avait reçu l'investiture.

En Égypte aussi, des périls sans cesse renaissants donnèrent naissance aux premières monarchies. Longtemps l'Égypte n'avait renfermé que de petits États, tous gouvernés par des hiérarchies sacerdotales qui en avaient arraché les populations aux misères de la barbarie primitive. Vint le temps où la richesse du pays et les trésors amassés dans les temples éveillèrent la convoitise des races du voisinage. Des essaims de nomades envahirent le sol et y fondèrent des établissements. Alors, commencèrent des guerres pendant lesquelles la partie du peuple vouée aux armes eut à remplir le rôle principal. La caste sacerdotale s'était réservé le droit de nommer les généraux ; mais bientôt il ne lui fut plus pessible d'ôter aux soldats les chefs que des victoires avaient illustrés, et parmi ceux-ci il s'en trouva qui, favorisés par les conjonctures de l'époque, réussirent à se créer des dominations personnelles et à fonder de nouvelles maisons royales.

Quels furent les caractères distinctifs des monarchies primitives ? Comment la souveraineté y était-elle répartie et exercée ? Voici ce que, à travers l'obscurité des temps, il est possible de discerner.

Aux époques où parurent les premières monarchies, peuples et rois, tous étaient encore barbares, et de là entre eux des rapports à la fois incertains et presque toujours violents. Les rois se servaient des forces à leur dis-

position sans règle ni mesure, mais non sans rencontrer des résistances qui souvent devenaient agressives et victorieuses. Deux puissances surtout, l'une aristocratique, l'autre sacerdotale, ne les laissaient pas libres d'agir à leur gré, et, en fait, partageaient avec eux l'exercice de la souveraineté. Descendants des chefs sous le gouvernement desquels avaient vécu les tribus avant d'être réunies sous un même prince, les grands, sûrs de l'attachement de nombreux clients, étaient en état de faire respecter leurs prérogatives. D'un autre côté, les ministres du culte, unis par un intérêt commun et formant d'ordinaire une caste, objet d'une vénération profonde, avaient acquis un ascendant devant lequel les rois eux-mêmes étaient tenus de s'incliner.

Dans les États où la caste sacerdotale avait su accaparer la puissance souveraine, il avait fallu des nécessités bien impérieuses pour qu'elle se résignât à laisser s'établir des royautés. En Égypte, où elle avait dû céder aux exigences des armées, elle s'était réservé le droit de consacrer les rois, et, en leur donnant place dans ses rangs, elle vint à bout de les soumettre à des observances et à des règles qui les retinrent en partie sous sa tutelle. A la longue, toutefois, les rois gagnèrent du terrain ; jamais, cependant, ils ne parvinrent à se rendre tout à fait indépendants de l'autorité des temples, et des luttes fréquentes éclataient encore à l'époque où les soldats de Cambyse vinrent transformer l'Égypte en province de l'empire perse.

Dans la Judée, les rois n'exerçaient qu'une souverai-

neté constamment contestée. Ce n'avait été qu'avec regret que les prêtres avaient consenti à la nomination d'un chef de justice et de guerre. En leurs mains résidait le dépôt des lois, et ils s'attachaient à subordonner la royauté à leurs propres injonctions. Mécontents de Saül, ils le frappèrent, ainsi que sa race, d'anathème et remirent le sceptre à David. Il y eut lutte permanente entre le sacerdoce et la couronne, et cette lutte devint plus d'une fois la cause décisive, la source principale des désastres qui accablèrent la nation.

Les castes sacerdotales n'eurent pas beaucoup moins de part au gouvernement dans les plus anciennes monarchies de l'Assyrie. A la fois prêtres et guerriers, les Chaldéens décidaient de toute chose à Babylone, et les mages avaient acquis dans la Médie une influence si profondément enracinée qu'elle survécut à la chute même de l'empire.

Il était impossible, au reste, que l'exercice de l'autorité dans les grandes monarchies de la vieille Asie reposât sur des fondements stables et réguliers. Les peuples dont les armes avaient créé ces monarchies étaient trop incultes pour comprendre et accepter les combinaisons politiques qui seules auraient pu en assurer la conservation. Nulle part dans leurs rangs n'existait ni le respect du droit chez autrui, ni l'intelligence des avantages attachés à la soumission volontaire à des lois qui vinssent protéger les nations qu'ils avaient subjuguées. Rois, grands, corporations religieuses, tout ce qui avait vie et force, ne songeait qu'à grossir de plus en plus sa part

d'opulence et d'autorité, et de là, des luttes, tantôt sourdes, tantôt violentes, mais qui, aboutissant toujours à mettre l'anarchie dans le gouvernement, en préparaient et précipitaient la chute.

Une circonstance particulière accélérait le cours des désordres intérieurs. Les nations qui venaient renverser les dominations établies et en fonder de nouvelles, ne conservaient pas longtemps l'énergie guerrière à laquelle elles avaient dû le triomphe de leurs armes. Plus leur vie sur le sol natal avait été rude et grossière, moins elles résistaient aux corruptions qu'engendrent des richesses subitement et violemment acquises. Le goût d'un luxe effréné, la soif des satisfactions sensuelles, se répandaient dans leurs rangs, et bientôt se désorganisaient des États au sein desquels des maîtres énervés, amollis par l'excès des jouissances, devenaient incapables de maintenir l'ordre et la discipline.

C'est à l'empire des Perses, le dernier venu, le moins barbare, le plus puissant de tous ceux qui ont pris place dans l'ancienne Asie, qu'il faut demander ce qu'avaient été les monarchies dont il recueillit l'héritage. Devenus maîtres des plus vastes et plus florissantes parties du monde asiatique, les Perses en prirent possession à titre de nation souveraine. Cyrus, leur chef, conserva un commandement dont les périls et les soins de l'occupation des régions conquises exigeaient la concentration aux mains d'un seul ; mais ce commandement, absolu en apparence, ne s'exerçait en réalité que sous le double contrôle des grands, c'est-à-dire des descendants des

familles sous le gouvernement desquelles avaient vécu auparavant les diverses fractions de la race victorieuse, et du corps sacerdotal, fort du respect que commandaient à la fois ses fonctions religieuses et la supériorité de ses connaissances.

Les folies de Cambyse amenèrent une révolution qui modifia largement l'organisation de l'empire. Cambyse avait fait périr son frère, les mages songèrent à s'approprier le gouvernement : ils annoncèrent que ce frère avait échappé au meurtre tenté contre sa personne, et donnant son nom à un des leurs, ils le mirent sur le trône. Cambyse mourut au moment même où il se préparait à aller châtier l'imposture : ce furent les grands qui se chargèrent de la tâche. Les mages furent attaqués, vaincus, égorgés, et leur ruine entraîna celle de l'ancienne autorité sacerdotale. Débarrassés d'un pouvoir rival, à même de disposer seuls des destinées de l'empire, les grands ne consultèrent que leur intérêt propre. En déférant la couronne à Darius, ils en exigèrent la formation d'un conseil d'État dont ils feraient eux-mêmes partie intégrante, et la réduction à vingt du nombre des satrapies, auparavant six fois plus considérable. C'était faire largement leur part. En agrandissant autant des territoires dont l'administration devait nécessairement leur être confiée, les chefs des principales familles se taillaient dans l'État des États particuliers du fond desquels ils pourraient marchander l'obéissance et traiter d'égal à égal avec le suzerain. L'innovation ne tarda pas à porter ses fruits. Les satrapes régnèrent

dans les provinces dont ils avaient le gouvernement. En droit d'y lever les impôts et d'y entretenir tout autant de soldats qu'ils pouvaient en solder, ils commencèrent à ne rendre hommage au prince, à n'exécuter ses ordres qu'autant qu'ils ne se trouvaient pas assez forts pour s'en dispenser et le réduire à leur laisser une complète indépendance. Ainsi déclina peu à peu l'autorité centrale, et le moment vint où des rois qui n'osaient plus réclamer la soumission qui leur était due, ne se montrèrent plus que rarement hors de leurs palais. Là, esclaves d'un puéril et fastueux cérémonial, énervés par la vie de sérail, jouets des intrigues de tout ce qui les approchait, ces hommes qui, en apparence, disposaient de l'existence et des biens de tous, tremblaient continuellement pour eux-mêmes. Leurs courtisans, leurs gardes, leurs serviteurs pouvaient hardiment les tuer, sûrs de l'impunité sous le successeur à qui leur crime donnait le pouvoir suprême. Depuis le premier Darius, sur onze princes qui montèrent tour à tour sur le trône, il n'en est pas un qui n'en ait rougi les marches de son propre sang ou ne les ait trouvées rougies par le sang de l'un de ses proches.

Une seule chose paraît avoir ralenti parmi les Perses l'essor progressif de l'anarchie, c'est le respect que commandait la haute origine de la maison royale. Les satrapes se faisaient la guerre entre eux, et au besoin ils la soutenaient contre leur suzerain; mais dans l'opinion de la nation, la couronne ne pouvait appartenir qu'à un descendant d'Achémènes, et nul parmi les plus puis-

sants n'eût osé s'en emparer. Comme Cyrus et Cambyse, Darius, fils d'Hystaspe, était l'un des rejetons du héros national; ce fut ce qui lui permit d'occuper le trône, et aussi ce qui en maintint la transmission dans sa famille.

Tel fut le gouvernement sorti des conquêtes de Cyrus, tel, et moins policé encore, avait été celui des anciens empires de l'Asie. Issue du commandement militaire, l'autorité royale n'y connaissait ni limites fixes ni règles positives; mais, en fait, elle était trop isolée, trop ignorante en matière administrative, trop dénuée de forces à elle propres, pour subsister dans toute la plénitude qu'elle avait eue à son origine. Constamment aux prises avec des influences et des pouvoirs qui la tenaient en échec, elle était d'autant plus violente dans ses actes qu'elle se sentait plus menacée ; on la voyait ruser avec ceux qui lui résistaient, se défendre par le fer et, souvent aussi, par le poison; mais, à la longue, elle fléchissait devant des résistances qui ne cessaient de se multiplier, et arrivait à l'impuissance d'assurer à l'État la mesure de calme et de tranquillité dont il avait besoin pour subsister. Les Perses n'avaient eu qu'à les heurter pour jeter bas des empires où tout était désordre et anarchie; celui qu'ils avaient fondé succomba à son tour sous le choc des armées d'Alexandre.

La chute du régime des temps héroïques ne laissa debout, dans la partie de l'Europe dont l'histoire a gardé le souvenir, que deux États monarchiques, la Macédoine et l'Épire ou Molossie. Ce n'étaient pas, comme les empires de l'Asie, de vastes dominations, réunies en

un même faisceau par l'épée d'un conquérant; c'étaient des États petits, incultes et pauvres, mais qui, constamment attaqués par les races barbares qui en touchaient les frontières, n'auraient pu se défendre si les tribus qu'ils renfermaient ne s'étaient rassemblées sous un seul et même commandement militaire. A en juger par ce qu'en rapporte Plutarque, l'exercice de la souveraineté se partageait dans la Molossie entre les rois et la nation. Tous les ans, ils échangeaient en assemblée générale, et sous la sanction d'un sacrifice offert à Jupiter Martial, les uns le serment de gouverner selon les lois, les autres celui de défendre, selon les lois, le royaume et la couronne. On sait moins ce qui se passait dans la Macédoine; mais des faits divers attestent que les grands, les chefs des tribus formant la confédération, étaient puissants et redoutés, et nul doute qu'il ne fallût les consulter toutes les fois qu'il était question d'un acte d'intérêt général. Evidemment les formes de gouvernement ne différèrent que bien peu, dans les deux pays, de celles qui avaient prévalu durant l'ère patriarcale. La royauté passait de l'un des membres de la famille souveraine à un autre sans que l'ordre des transmissions fût assujetti à des règles constantes ; la faveur publique, le hasard des événements décidait à cet égard. La manière dont Philippe, père d'Alexandre, supplanta son neveu Amyntus, le long et sanglant conflit entre Pyrrhus et Néoptolème en rendent formellement témoignage. Ce qui toutefois corrigea en partie les inconvénients attachés à l'absence de règle invariable en matière de succession à la couronne, ce fut

un sentiment de même nature que celui qui opérait dans les empires de l'Asie. Chez les Macédoniens, la maison royale avait Hercule pour auteur; chez les Épirotes, elle descendait d'Achille, et ni l'un ni l'autre des deux peuples n'aurait souffert que le sceptre échappât au lignage du héros auquel il rendait un culte. C'était là une pensée tellement dominante, que l'Épire ne songea à se constituer en république que lorsqu'il ne resta plus un seul rejeton mâle de la race sacrée des Éacides.

Après les monarchies d'origine patriarcale ou nées de la conquête, l'antiquité en vit se former d'une autre sorte. Ce sont celles que produisit le démembrement des États d'Alexandre. Après de longs et sanglants combats, les unes échurent à des chefs indigènes, les autres, plus rapprochées de l'Europe et plus importantes, se constituèrent sous des généraux macédoniens. Celles-ci furent militaires et absolues. Il n'existait plus chez les peuples qu'elles rangèrent sous une même domination aucune des puissances sociales qui, durant les époques antérieures, avaient imposé des bornes aux volontés des rois. La haute noblesse, si fière et si respectée chez les Mèdes et chez les Perses, où subsistaient encore des restes de l'organisation primitive par clans ou tribus, avait disparu dans les provinces dont les généraux grecs purent conserver la possession; les classes sacerdotales n'avaient plus d'autorité reconnue que dans l'enceinte des temples; les armées seules étaient à même de peser sur la conduite des affaires: mais, composées en grande partie de mercenaires, leur dévouement était acquis à tout

prince qui leur dispensait libéralement une partie des subsides qu'elles l'aidaient à arracher à ses sujets. Le génie grec ne résista pas aux entraînements du despotisme. De génération en génération, il y céda davantage : ni les descendants de Séleucus, ni ceux de Ptolémée ne conservèrent l'énergie martiale, le sens net et pratique qui distinguaient leurs ancêtres, et il fut facile aux Romains de s'emparer d'États à la défense desquels leurs maîtres dégénérés étaient devenus incapables de pourvoir avec toute l'habileté nécessaire.

Il ne faut pas se laisser tromper par les dénominations. A regarder au fond des choses, il y eut dans le monde ancien des États régis tout entiers par un seul et même prince, il n'y eut pas de véritable monarchie. Nulle part ne s'y dégagea et ne régna complétement le principe constitutif de la monarchie, la transmission de la couronne suivant un ordre fixe, inaltérable, à l'abri de toute contestation, uniquement déterminé par des faits de naissance et de consanguinité. Les usages des temps héroïques continuèrent à prévaloir. La royauté ne cessa pas d'être considérée comme l'apanage particulier d'une famille consacrée par la splendeur de son origine, mais dont les membres avaient tous des titres à peu près égaux; et, dans la préférence qu'ils donnaient à l'un d'entre eux, les peuples n'étaient pas dirigés par la pensée qu'il existât pour le plus proche parent du chef qui venait de mourir un droit dont il fallût avant tout tenir compte. Les Perses n'admettaient à l'honneur de les gouverner que les princes du sang d'Achémènes; mais,

ces princes, ils les laissaient s'entr'égorger sur les marches du trône, et quel que fût le vainqueur, ils le saluaient de leurs acclamations. De même, dans l'Épire et dans la Macédoine, la couronne était disputée par tous ceux des princes de la maison royale qui avaient su se faire des partisans, et elle devenait le partage du vainqueur. Durant le dernier siècle qui préceda l'avénement de Philippe II de Macédoine, dix rois l'avaient saisie et perdue tour à tour, et Philippe, qui la ravit au fils de son frère, eut lui-même à se débarrasser d'un de ses proches qui la réclamait à main armée. Il arrivait même assez fréquemment qu'afin de concilier des prétentions dont le choc entraînait des calamités nationales, on autorisait deux compétiteurs à régner conjointement. Lors de la mort d'Alexandre, il ne restait de la race des Héraclides qu'un idiot et un enfant au berceau, l'un frère, l'autre fils du conquérant de l'Asie : les seigneurs macédoniens les déclarèrent tous deux rois. De même, les Molosses, las des querelles sanglantes que nourrissait la rivalité de Pyrrhus et de Neoptolème, voulurent qu'ils partageassent un trône que Pyrrhus ne garda à lui seul qu'après avoir fait assassiner son compétiteur. L'ordre de la succession à la couronne ne fut pas non plus soumis à des règles inviolables dans les monarchies formées des débris de la domination persique. Comme les dynasties fondées par les généraux grecs n'avaient d'autre titre à l'obéissance des peuples que la possession même de l'autorité royale, les luttes entre les prétendants au trône auraient amené promp-

tement leur chute, et les rois de Syrie tâchaient de les prévenir en désignant à l'avance celui de leurs proches qui recueillerait leur héritage. Cet usage, admis également par les rois d'Égypte, ne procurait que de faibles et insuffisantes garanties; les princes exclus ou mécontents de leur part en appelaient aux armes, et César, à son arrivée à Alexandrie, trouva la guerre commencée entre les deux filles et le fils du roi que la mort venait de frapper.

Il est bien évident que, dans le monde ancien, le régime monarchique demeura à l'état embryonnaire. Ce qui constitue définitivement ce régime, ce qui le distingue et lui imprime son véritable caractère, c'est l'établissement de lois réglant les transmissions de la couronne, de manière à ce qu'il ne puisse s'élever aucun doute sur l'ordre suivant lequel elles doivent avoir lieu. Or, de telles lois, aucune des sociétés de l'antiquité n'en eut d'assez positives pour obtenir le respect de tous, et la préserver des conflits sanglants auxquels donnaient lieu les vacances du trône. Toutes laissèrent à la force le rôle décisif dans les compétitions entre les princes de la maison royale, et à peine montrèrent-elles une certaine préférence pour le droit de celui des enfants de leur dernier prince qui se trouvait en âge et capable de se saisir du gouvernement. C'est qu'elles étaient trop incultes encore pour comprendre la nécessité de se soumettre et de soumettre les grands personnages à des règles invariables et fixes. Il fallait, pour dégager le principe monarchique des complications et des confusions qui en

contrariaient l'essor, une expérience de la vie collective, une intelligence des intérêts publics qui manquèrent longtemps aux hommes, et qui, dans le monde moderne, n'ont commencé à porter leurs fruits que depuis un assez petit nombre de siècles[1].

II

RÉPUBLIQUES.

Comme les monarchies les plus anciennes, les premières républiques émanèrent de nécessités dues aux changements survenus dans la situation d'États qui jusqu'alors avaient vécu sous le régime patriarcal. Seulement ces nécessités n'opérèrent pas tout d'un coup, et il fallut beaucoup de temps pour en rendre l'action tout à fait décisive.

Voici quelle fut la marche ordinaire des événements. La vie agricole avait imprimé aux guerres une impulsion nouvelle. Les tribus en contact ne se battaient plus seulement en vue des profits du pillage, elles cherchaient à se subjuguer mutuellement, et d'ordinaire, la servitude devenait le partage de celles que trahissait la fortune des armes. Aussi cherchèrent-elles à s'assurer des garanties contre les revers, et, de toutes parts, s'élevèrent des enceintes fortifiées où, en cas de défaite, elles

[1] On verra plus loin que l'empire romain n'eut pas non plus de règle de succession à la couronne, et que le principe de l'hérédité n'y obtint que des applications incertaines et passagères.

trouvaient un asile et pouvaient soutenir longtemps les efforts de l'ennemi.

Ainsi se fondèrent des villes murées, où se réfugiait la partie des populations que menaçaient les attaques de l'étranger, et ces villes se peuplèrent rapidement. Ce fut là une innovation féconde en résultats politiques considérables. Les défaites n'entraînèrent plus la ruine immédiate des vaincus. Les vainqueurs, pour compléter leur succès, eurent à entreprendre des siéges, pendant lesquels leurs propres foyers, privés d'une partie de leurs défenseurs, demeuraient exposés à des incursions redoutables ; et les guerres, par cela même que le but n'en pouvait être atteint qu'au prix de longs et périlleux efforts, devinrent moins fréquentes et plus régulières. Des conventions, des traités réglèrent bon nombre des différends qui, auparavant, entraînaient des hostilités continuelles ; des serments religieux garantirent la fidélité aux engagements contractés, et les sociétés, plus sûres de leur existence, n'eurent plus besoin de continuer à vivre sous des chefs investis d'un commandement à peu près absolu.

D'un autre côté, les villes ne pouvaient grandir et se peupler sans qu'il se formât dans leur sein des intérêts réclamant des sûretés qui leur manquaient sous le gouvernement d'un prince. La vie urbaine, en échange des avantages qu'elle produit, exige des sacrifices d'une espèce particulière. Des populations appelées à bâtir et à entretenir des murs de défense, à ériger des temples, des édifices d'utilité publique, à se soumettre à des

règlements de police municipale, ne se prêtent aux sacrifices de temps et d'argent qu'elles ont à faire qu'autant qu'elles ont été mises à même d'en apprécier la convenance, et force est de prendre leur avis en ce qui touche la plupart des mesures dont l'exécution tombe à leur charge. Aussi les rois ne purent-ils, dans une foule de cas, se réserver le droit exclusif de statuer; il leur fallut laisser se constituer des conseils, des assemblées, des sénats qui concoururent avec eux aux résolutions d'ordre public, et ne tardèrent point à croître en importance.

Il n'en pouvait advenir autrement. Autant la royauté rencontre d'éléments de vie et de durée chez les nations qui couvrent un vaste territoire, autant elle en rencontre peu chez celles qui vivent confinées dans des limites étroites, et surtout dans les États qui ne se composent que d'une ville et de sa banlieue. Là, tout lui manque pour fleurir et se conserver. Dénuée de pompe et d'éclat, pauvre parce que l'État ne saurait faire beaucoup pour elle, sans moyen de se donner un entourage nombreux et dévoué, elle est seule et presque désarmée en présence des gouvernés. Un autre inconvénient pour elle, c'est que les affaires dont elle a à s'occuper, loin de rehausser sa dignité, tendent au contraire à l'abaisser. Ces affaires, en général, sont petites et de nature à être comprises par tous. Ce sont des questions d'intérêt local, des litiges de faible importance ; il faut cependant, sous peine d'inutilité, que le prince intervienne dans leur solution, qu'il y porte le poids de sa suprématie, et il s'ensuit que, mettant la main à toute chose, sur lui vient peser

une responsabilité qui le livre à des attaques de plus et plus vives et nombreuses. Or, il est rare que les pouvoirs que le cours des transformations sociales rend incommodes et menace de déchéance ne cherchent, dans l'usage outré des prérogatives qu'ils ont reçues du passé, de nouveaux moyens de lustre et de force. Telle fut la marche que la royauté suivit dans la plupart des petits États de l'antiquité. A mesure qu'elle sentit décliner le prestige dont elle avait joui pendant l'ère patriarcale, elle se montra plus jalouse de ses attributions, plus disposée à en étendre la portée, plus avide de richesse, plus ombrageuse, plus irritable, et le moment vint où, fatiguées de son activité importune, les populations travaillèrent à s'en débarrasser.

La similitude des événements qui amenèrent la suppression de la royauté dans les petits États de l'antiquité, atteste combien peu elle y était compatible avec les besoins et les intérêts qu'engendrait alors le développement de la civilisation. A ces États suffisait un gouvernement purement municipal, et la royauté, non-seulement y était devenue inutile, mais une gêne, un obstacle à la conduite des affaires. De là, les mécontentements qu'elle excita et les révolutions qui en déterminèrent l'abolition. Et ce ne fut pas uniquement sur le sol de la Grèce et de l'Italie que ces révolutions s'accomplirent; partout où, en Europe, des villes étaient devenues le centre et le boulevard d'une association politique, l'autorité des rois fut attaquée et brisée. Déjà, telle avait été la marche des choses en Espagne avant l'époque où les Carthaginois y

pénétrèrent; et telle elle commençait à se produire dans les Gaules au moment même où les légions de César en franchirent les frontières.

Voyons maintenant comment les républiques du monde grec et romain, les seules dont l'histoire soit suffisamment connue, se constituèrent, et à quelles mutations successives furent soumises les formes de gouvernement sous lesquelles se passa leur existence.

III

RÉPUBLIQUES GRECQUES.

A l'époque où les cités de la Grèce se transformèrent en republiques, il n'y en avait pas une dont le territoire ne contînt des classes de population profondément séparées. C'était un des effets des luttes guerrières qui, à l'origine, avaient eu lieu entre les nombreuses peuplades qui s'étaient disputé l'occupation de la terre. Partout, les plus faibles avaient été spoliés, attachés à la glèbe ou réduits en servitude personnelle, et leurs maîtres les retenaient sous un joug d'une pesanteur accablante. Au-dessus de cette classe, de beaucoup la plus nombreuse, s'élevait celle des hommes libres, la seule qui comptât dans l'État, mais elle-même partagée en deux fractions, l'une, composée de la multitude, l'autre, des familles qui, descendues pour la plupart des anciens chefs des tribus formant l'association urbaine, étaient restées

en possession de richesses et de prérogatives considérables. C'était cette aristocratie qui avait formé auprès des rois le conseil national. Dès le principe, elle avait participé à la direction des affaires sociales; et lorsqu'elle eut réussi à expulser les rois, elle s'empara des pouvoirs que leur absence laissa vacants. Ainsi se constitua, dans les républiques naissantes, le règne des grands et des nobles. L'exercice de la souveraineté appartînt à peu près tout entier à des patriciats qui le conservèrent durant trois ou quatre siècles, et qui ne le perdirent que faute d'avoir su en user de manière à contenter les gouvernés. L'excès de la puissance exerça sur eux son funeste empire. De génération en génération s'accrut dans leurs rangs l'orgueil de caste, le mépris des droits de ce qui n'y figurait pas, la dureté et la rapacité dans les rapports avec ceux qu'ils tenaient sous leur dépendance, et à la fin éclatèrent des insurrections dont il leur fut impossible de triompher.

Après le gouvernement des grands en vint un d'une tout autre espèce. La multitude l'avait emporté. Victorieuse, elle pouvait tout dans l'État; mais incapable de conduire les affaires par elle-même, elle en abandonna la direction à celui des membres de la communauté qui parvint à capter le plus complétement sa confiance, et partout commença l'ère dite des tyrannies. Cette phase de l'existence des républiques de la Grèce n'eut pas toutefois, à son origine, le caractère malfaisant que semble attester la dénomination sous laquelle elle est connue. Loin de là : longtemps elle fut favorable aux intérêts du

grand nombre et les servit efficacement. Pour les tyrans, l'ennemi c'était le patriciat déchu et cherchant à ressaisir la domination. De là, pour eux, la nécessité de s'appuyer sur la masse des hommes libres, de s'en concilier l'attachement en les associant à toutes les mesures d'ordre politique, en n'agissant sur eux que par voie de conseil et d'influence. Tant que les anciens patriciens inspirèrent des craintes, tant qu'ils semblèrent n'avoir perdu ni l'espoir ni la possibilité de ressaisir leur ancienne suprématie, les tyrans gouvernèrent avec prudence et modération. Mais à mesure que les périls qu'ils avaient à conjurer s'amoindrirent, on les vit céder davantage aux suggestions de l'intérêt personnel. Des actes de concussion et de violence, de plus en plus nombreux, soulevèrent contre eux des haines d'une ardeur croissante. En butte à des périls, ils sévirent avec emportement contre les ennemis de leur domination, et à la fin ils succombèrent, comme avant eux avaient succombé les rois dont ils avaient pris la place et s'étaient adjugé la puissance.

Ainsi s'opérèrent sur le sol de la Grèce trois révolutions consécutives. Au gouvernement des rois succéda celui des nobles ou des grands, puis celui des tyrans, qui en général fut de courte durée. Sparte exceptée, partout les événements s'accomplirent dans le même ordre et de la même manière. C'est qu'entre les États de la Grèce n'existaient que de faibles différences de structure et de composition. Étendue territoriale, nombre, classement des populations, état des esprits et des mœurs, tout chez eux était à peu près pareil, et de là, le cours si re-

marquablement uniforme des changements que, dans presque tous, subirent les formes des gouvernements. Il fallut, pour diversifier davantage les modes de l'organisation civile et politique, que des législateurs différemment inspirés, vinssent mêler plus largement l'action des prescriptions factices à celle des circonstances naturelles qui jusqu'alors avaient exercé l'empire le plus décisif.

La chute des tyrannies amena pour les populations la nécessité de procéder à de nouveaux arrangements politiques. Des défaites successives avaient abaissé l'ancienne aristocratie. Parmi les familles qui la composaient, les unes s'étaient éteintes dans l'exil, les autres, en butte aux persécutions des tyrans, n'avaient conservé qu'en partie les richesses amassées par leurs ancêtres. Le peuple, au contraire, avait grandi en importance. Il avait été admis à concourir à l'administration des affaires, et n'était pas disposé à renoncer à des droits dont il connaissait la valeur. Aussi l'ordre nouveau lui fit-il plus large part. Vainement, quelques-uns des législateurs essayèrent-ils de concilier tous les intérêts en présence. L'œuvre ne pouvait réussir qu'à moitié. Les luttes du passé avaient propagé dans tous les rangs des rancunes durables. Grands et petits, riches et pauvres, tous se disputèrent la domination, et les querelles se ranimèrent entre l'aristocratie et la démocratie.

Qu'on ne se méprenne pas toutefois sur le sens des termes en usage parmi les anciens. Jamais il n'y eut dans la Grèce chose telle que ce qui de nos jours est

appelé démocratie. Ce qu'on nommait ainsi, c'était l'ensemble ou la majorité des hommes libres, comme ce qu'on nommait aristocratie; c'était le petit nombre de ceux de ces hommes qu'élevait au-dessus de la foule la supériorité du rang et de la fortune. Mais, en fait, la population libre, quelles que pussent être dans ses rangs les distinctions provenant de l'inégale répartition des prérogatives civiques, n'en constituait pas moins une minorité privilégiée, un corps réellement aristocratique. Au-dessous d'elle vivait, exclue de tout droit civil et politique, la véritable masse sociale, la multitude, composée tout entière de sujets, de serfs et d'esclaves. A Athènes, la république, au dire des anciens, démocratique par excellence, la population libre prenant part à l'administration des affaires publiques, n'excéda jamais un cinquième de la totalité des habitants du territoire national[1].

C'était dans les rangs de la minorité privilégiée que se confinaient les conflits politiques. L'esclavage de la multitude contribuait puissamment à en stimuler l'ardeur. Fiers de la supériorité de leur condition, les moindres d'entre les citoyens se montraient avides d'égalité civique. Ils voulaient siéger dans les assemblées, y donner leur vote, nommer et pouvoir être nommés à toutes les

[1] On sait que, lors du recensement ordonné par Démétrius de Phalere, l'Attique comptait vingt et un mille citoyens, dix mille métèques ou étrangers domiciliés, et quatre cent mille esclaves. Telle était, suivant toute apparence, la proportion entre les citoyens et les esclaves dans la plupart des autres républiques de la Grèce. Il semble certain, toutefois, qu'à Athènes, on ne recensa que les citoyens, sans faire mention du nombre de leurs femmes et de leurs enfants.

magistratures, et toute combinaison qui ne les appelait pas à participer au gouvernement, dans la même mesure que les citoyens les plus éminents, leur semblait un déni de justice et un outrage.

Il vint une époque où les dissensions politiques précipitèrent la décadence des républiques de la Grèce. Ce fut l'effet des passions déréglées qu'en suscita la continuité : car, à l'origine, elles semblent avoir produit moins de mal que de bien, et concouru dans une certaine mesure au prompt développement de la civilisation. En trempant fortement les caractères, en imprimant aux esprits une activité énergique et soutenue, elles secondèrent l'essor du génie grec et en hâtèrent les triomphes. C'est ce qu'autorise à croire l'état arriéré où restèrent les arts et les lettres dans celui des États de la Grèce où les querelles intestines furent contenues dans les bornes les plus étroites.

Nulle part, en effet, durant l'âge brillant de la Grèce, les luttes entres les partis ne furent moins animées et moins fréquentes qu'à Sparte. La puissance souveraine y résidait tout entière dans une race privilégiée, retenant sous sa dépendance deux classes distinctes de population : l'une, celle des Laconiens, vassale et tributaire, trois ou quatre fois plus nombreuse que ses maîtres ; l'autre, plus considérable encore, celle des ilotes, réduite à la servitude de la glèbe et vassale ou esclave de l'État.

Le législateur avait eu principalement en vue le maintien de la suprématie dont jouissait la caste qui

avait conquis le territoire. Afin de prévenir dans ses rangs les discordes que sème l'inégalité des richesses, il avait partagé les terres affectées à son entretien en autant de lots qu'elle comptait de familles; afin d'ôter aux dissentiments que produit le choc des ambitions les moyens d'éclater, il avait constitué les pouvoirs publics sous des formes qui ne laissaient aux volontés populaires que la moindre action possible, et le gouvernement au fond était à peine républicain.

Le gouvernement se composait d'abord de deux rois, appartenant à deux maisons, issues l'une et l'autre du sang d'Hercule, et qui, régnant conjointement, avaient la présidence du Sénat, celle des cérémonies religieuses et le commandement des armées. Après, venait un Sénat, comptant vingt-huit membres nommés à vie, tous âgés de plus de soixante ans, et à ce Sénat appartenaient la puissance législative et le droit de statuer sur les affaires publiques. En outre, à cinq magistrats appelés éphores, et renouvelés tous les ans, était confié le soin de veiller à la conservation de l'ordre établi et au maintien de la sécurité publique. Quant aux citoyens, à peine avaient-ils part à l'exercice de la souveraineté. Il existait deux grandes magistratures héréditaires dont la transmission s'opérait sans leur concours, et leur action constituante se bornait à remplir les vacances qui s'ouvraient dans un corps sénatorial viager et peu nombreux, et à désigner les éphores. En matière exécutive et législative, leur rôle était plus restreint encore. On leur apportait des résolutions toutes préparées dans le sein du Sénat, et ils n'a-

vaient d'autre droit que celui de déclarer s'ils les approuvaient ou les rejetaient.

A Athènes, les choses étaient sur un tout autre pied. Après avoir fait tomber toutes les barrières qui séparaient les différentes fractions de la population dominatrice, des révolutions successives avaient fait passer le gouvernement aux mains de la totalité même des citoyens. Pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire, administration civile et financière, tout était du ressort de tous; nulle distinction n'existait entre les droits individuels, et rien dans l'ordre politique ne pouvait s'accomplir qu'en vertu de résolutions arrêtées en assemblée générale, à la majorité des suffrages.

Athènes et Sparte furent non-seulement les États les plus puissants de la Grèce, mais ceux aussi dont les constitutions politiques contrastèrent davantage, et l'on peut, à bon droit, les considérer comme des extrêmes entre lesquels se classaient tous les autres.

Eh bien, ni Athènes, ni Sparte n'échappèrent aux conséquences de ce qu'il y avait d'exclusif dans les règles qui présidaient à leur mode d'organisation gouvernementale. Si Athènes eut énormément à souffrir de la mobilité capricieuse de la multitude, de la jalousie que lui inspiraient toutes les sortes de supériorité sociale, de son ingratitude envers les meilleurs serviteurs de l'État, de son engouement pour les hommes qui flattaient ses mauvais sentiments, de son enivrement dans les jours de succès, de son abattement dans les jours de défaite, Sparte ne souffrit pas moins du défaut d'initiative des

citoyens, et de l'appesantissement graduel d'une autorité trop concentrée pour ne pas devoir dégénérer en domination tyrannique. Les publicistes de la Grèce n'ont pas hésité toutefois à placer les institutions de Sparte fort au-dessus de celles d'Athènes, et à les proposer comme le meilleur des modèles à imiter. Sans nul doute, ce qui détermina leur préférence, ce fut le spectacle des excès commis à Athènes par les partis durant la guerre du Péloponèse, et des fautes réitérées qui livrèrent la victoire aux généraux lacédémoniens. Le cours subséquent des événements aurait dû les détromper, car il ne tarda par à donner le démenti aux opinions qu'ils professaient.

Sparte, en effet, commença à décliner à partir du moment même où le succès de ses armes excitait la plus vive admiration, et cela à cause et par l'effet inévitable de celles de ses institutions que les anciens ont le plus vantées. Bien que, grâce à ses sujets laconiens, elle possédât une population militaire double au moins de celle des autres États de la Grèce, elle succomba devant le génie d'Épaminondas, et demeura accablée sous le poids de ses défaites. Un demi-siècle après qu'elle eut atteint l'apogée de sa puissance, il ne restait pas dans son sein un sixième des familles dont, à l'origine, s'était composée la caste souveraine; l'inégalité des richesses y était devenue excessive, et sur tous pesait l'autorité de plus en plus oppressive des éphores.

C'est qu'aux causes qui tendent naturellement à réduire de plus en plus le chiffre des membres d'une aristocratie fermée, s'en joignaient à Sparte de particu-

lières. Comme les institutions commandaient l'oisiveté aux familles privilégiées, celles de ces familles que des accidents venaient appauvrir ne pouvaient réparer leurs pertes. Une fois atteintes par l'indigence, leur situation empirait sans cesse, et elles finissaient par s'éteindre. Ainsi se formèrent, dans les rangs mêmes de la population souveraine, des vides dont l'agrandissement continuel suffit pour entraîner la subversion de l'ordre établi. Les Spartiates avaient à maintenir dans l'obéissance non-seulement la masse asservie des ilotes, mais aussi les Laconiens, comme eux habitués aux armes et numériquement beaucoup plus forts. Aussi, à mesure qu'ils diminuèrent en nombre, eurent-ils à redouter davantage les révoltes de leurs sujets, et furent-ils conduits à laisser se constituer un pouvoir armé des moyens d'en prévenir le dangereux éclat. Ce pouvoir échut naturellement aux éphores. La police générale de l'État leur était confiée; sur eux reposait le soin d'en assurer la conservation, d'ordonner les mesures dont les périls du moment pouvaient exiger l'application immédiate, et ce qu'il y avait d'indéterminé dans leurs attributions en facilita de plus en plus l'extension démesurée.

Il était naturel d'ailleurs que les magistrats, dont l'élection annuelle laissait seule au peuple un peu d'action sur la conduite des affaires, en obtinssent plus d'appui que les rois et les membres du sénat. Aussi, l'autorité des éphores s'accrut-elle à mesure que les circonstances sociales vinrent augmenter les dangers que courait la chose publique, et finit-elle par se transformer

en dictature collective. Ainsi, tout dépérit à Sparte. Lois, mœurs, liberté civique, rien ne résista à la fatale influence des changements survenus dans la force et la situation de la classe ou caste régnante. La décadence marcha d'un pas si rapide que Sparte, loin de pouvoir conserver le rôle principal dans les affaires de la Grèce, eut peine à maintenir son rang même dans la Péloponèse.

Athènes conserva bien plus de ressort et de vie. Les plus rudes épreuves ne suffirent pas pour l'abattre. Vendue et livrée par Lysandre aux vengeances sanguinaires des débris de ses vieilles factions aristocratiques, elle sut, en moins d'un an, reconquérir son indépendance et reprendre le premier rang parmi les peuples de la Grèce.

Certes, l'esprit turbulent et mobile du peuple priva Athènes des moyens de régler sa politique au gré des intérêts réels et durables de l'État ; mais le mal eut quelques compensations. Athènes fut la seule république où, en dépit des opinions qui prévalaient dans toute la Grèce, l'exercice de l'industrie ne fût pas considéré comme avilissant ceux qui s'y livraient. Les marchands, les artisans, les mariniers, qui formaient la majorité des citoyens, ne pouvaient admettre que des professions dont ils subsistaient ne fussent pas dignes d'hommes libres, et Athènes trouva, dans la pratique active des arts et du commerce, une source de richesse qui lui permit de réparer les suites de ses désastres militaires, et de remplir promptement les vides que des guerres fréquentes entraînaient dans les rangs de la population civique.

Athènes eut un autre avantage d'un ordre infiniment supérieur. C'est dans ses murs que les lettres, les arts, les sciences rencontrèrent les incitations qui en décidèrent le rapide et brillant essor. Elle en fut le foyer le plus radieux et le plus fécond, et nulle part, dans l'antiquité, le génie humain ne réalisa tant et de si nobles conquêtes. A elle seule, Athènes fit pour la civilisation plus que tout le reste de la Grèce, plus que toutes les autres cités du monde ancien. Tels étaient, parmi ses habitants, le goût et la culture de l'esprit qu'aucun revers politique ne put les éteindre, et que, déchue et tombée sous le joug de Rome, Athènes demeura la ville savante, celle où la jeunesse de l'Italie venait chercher les hautes connaissances et achever ses études. Assurément, quels qu'en aient été les vices, des institutions qui donnèrent de si beaux fruits devaient l'emporter sur celles des autres États, et surtout valoir mieux que celles qui firent de Sparte un séjour d'ignorance et de rudesse.

Il n'y eut pas en Grèce de république où, comme à Athènes et à Sparte, la souveraineté n'appartînt tout entière à une seule fraction de la population totale. La principale différence entre les systèmes en pratique venait de l'inégalité proportionnelle du nombre des hommes libres admis à l'exercer directement, et dans tous les États existaient des luttes plus ou moins animées entre ceux qui voulaient réduire ce nombre et ceux qui en voulaient l'augmentation.

Ces luttes ne cessèrent de croître en violence. Des partis, libres de tout frein, devinrent ennemis irré-

conciliables. Les vainqueurs ne se bornaient pas à se saisir du pouvoir, ils traitaient les vaincus avec une dureté impitoyable. Chaque révolution amenait des proscriptions, quelquefois sanglantes. Il n'y avait pas de cité qui ne comptât de nombreux bannis, attendant qu'un retour de fortune leur permît de rentrer sur le sol natal, et sollicitant le secours de l'étranger contre leurs propres compatriotes. A Athènes, la faction démagogique, toutes les fois qu'elle l'emporta, condamna et poursuivit ses adversaires, et, au dire de Xénophon, la faction aristocratique, pendant les huit mois de règne que lui valut, après la prise de la ville, la présence d'une garnison lacédémonienne, fit périr plus de citoyens que n'en avait détruit la longue guerre du Péloponèse.

De tous les maux que les dissensions intestines firent à la Grèce, le plus grave fut l'abaissement et la corruption des mœurs publiques et privées. L'esprit de parti a cela de funeste, qu'il conduit les hommes au mépris des prescriptions les plus simples de l'équité. Des factions aux prises arrivent à se détester de telle façon que rien de ce qui peut nuire à leurs adversaires n'encourt de blâme. Pas de mensonge, de violence, de perfidie qu'elles ne finissent par approuver, quand il s'agit de leur intérêt particulier. Chez les Grecs, le sens moral ne résista pas à l'action trop continue des passions qu'entretiennent les divisions intestines, et, à la fin, il ne leur resta, des hautes qualités qu'ils avaient déployées durant les guerres médiques, que le courage militaire. Ils devinrent

tels que Polybe, leur compatriote, les a dépeints : rusés, sans foi, artisans de fourberies et de complots, ne tenant aucun compte de leurs engagements toutes les fois qu'ils croyaient possible de s'en jouer impunément.

Thucydide fait remonter avec raison à la guerre du Péloponèse l'invasion progressive du mal. « Ce mal, dit-il[1], se répandit par toute la Grèce, à cause des diverses factions, dont celle du peuple appelait les Athéniens, et l'autre les Lacédémoniens; chacune de ces factions cherchait à triompher, pendant la guerre, par la ruine de la faction contraire, vu que la paix n'en avait fourni ni l'occasion ni les moyens, outre qu'Athènes et Lacédémone fomentaient des discordes dont le profit leur revenait. Cela causa de nombreux désordres dans les cités, et en causera toujoursde semblables tant qu'il y aura des hommes sur la terre. » En outre, Thucydide remarque que « le mal ne changea pas seulement les esprits, mais l'usage et le sens des mots; que chez les partis en lutte, l'imprudence se nomma zèle pour ses amis, la sagesse, la modération, lâcheté; la tromperie, lorsqu'elle était heureuse, une marque d'esprit. » Puis il ajoute : « On n'avait devant les yeux ni la justice, ni l'intérêt de l'État, mais seulement la passion qu'on essayait d'assouvir par des condamnations extraordinaires et des cruautés inouïes. Ni la foi, ni la religion n'étaient respectées dans les traités; on cherchait à se surprendre l'un l'autre, en les mentionnant, et qui y

[1] Thucydide, livre III, § 14.

réussissait le mieux était le plus estimé. Ceux qui n'étaient d'aucun parti étaient persécutés par les autres. Ainsi, l'opposition des factions sema toute sorte de maux dans la Grèce. La probité, la sincérité en furent bannies et devinrent sujets de moquerie : la malice et la perfidie en prirent la place avec l'envie constante de se nuire réciproquement. »

Chose toutefois fort remarquable. En dépit du déclin moral, la forme républicaine subsista en Grèce, résistant avec succès à des chocs qui semblaient devoir la détruire. On vit bien s'y élever quelques dominations personnelles, mais elles furent éphémères et ne se transmirent pas aux descendants de ceux qui les exercèrent.

C'est qu'il ne s'accomplit sur le sol de la Grèce que peu de changements dans la situation des États. Étendue territoriale, relations extérieures, chiffres et composition des populations, toutes les circonstances dont le concours opère sur la forme des gouvernements, y restèrent à peu près ce qu'elles étaient lors de la chute des royautés héroïques, et elles continuèrent à prêter un appui décisif au régime politique dont elles avaient déterminé l'établissement.

Jusqu'au jour où s'éleva la puissance macédonienne, aucun des États de la Grèce ne parvint à étendre largement son territoire, et ceux qui l'essayèrent ne tardèrent pas à être ramenés dans leurs limites anciennes. Quelques-unes des cités principales purent bien attirer et retenir sous leur protection intéressée des villes de moindre importance. Athènes et Sparte purent ranger sous leur do-

mination des peuples dont la mer les séparait; mais l'une et l'autre n'obtinrent tour à tour en Grèce qu'une prépondérance momentanée, et quand Thèbes, victorieuse, parut songer à fonder la sienne, Athènes, oubliant ses ressentiments contre Sparte, changea deux fois ses alliances, afin d'assurer le maintien de l'indépendance générale.

Ce fut l'impuissance où se trouvaient les États de la Grèce de s'agrandir par l'incorporation d'autres États limitrophes, qui servit de sauve-garde aux institutions républicaines. Pour eux, la guerre, en cas de défaite, n'entraînait pas les conséquences destructives qu'elle aurait eues s'il leur avait été possible de se subjuguer mutuellement. La nécessité, généralement admise par tous, de veiller au maintien de l'équilibre des forces respectives, donnait aux vaincus des alliés dont l'assistance les préservait de ruine. Il en résulta que, même à l'époque où la plupart de ces États se mirent à solder des mercenaires, l'intérêt militaire ne prévalut pas assez pour qu'aucun général pût transformer les armées en instruments de tyrannie. Ce ne fut que dans les derniers et les plus mauvais jours de la Grèce, alors que les rois de la Macédoine ne cessèrent plus d'attenter à l'indépendance des républiques existantes, que l'on vit, dans quelques cités, le pouvoir tomber aux mains de chefs qui le gardèrent à l'aide des soldats rangés sous leur commandement.

Le sort des États fondés par les Grecs en Italie atteste, au surplus, à quel point la sécurité dont jouissaient les ci-

tés de la mère patrie contribua au maintien des formes du gouvernement que ces cités avaient adoptées. Les colonies sorties de leur sein avaient apporté sur le sol où elles se fixèrent les lois, les maximes, les traditions en honneur dans leurs métropoles, et pourtant elles ne purent conserver longtemps les institutions sous lesquelles avait commencé leur développement. C'est que leur existence était à la merci des hasards de la guerre. Celles de l'Italie méridionale avaient non-seulement à résister aux attaques des aborigènes, qui les auraient anéanties s'ils l'avaient emporté sur les champs de bataille; mais, ainsi qu'en fait foi la destruction de Sybaris, elles ne se ménageaient pas entres elles, et la crainte des graves périls qui les assiégeaient les contraignit à laisser la domination passer aux mains de chefs investis du commandement militaire. Dans la Sicile, les choses eurent un cours semblable. Aux guerres avec les peuplades qui en habitaient le sol en succédèrent de plus formidables. Les invasions carthaginoises commencèrent, et dès lors il n'y eut plus pour les États d'origine grecque d'autre moyen de salut que l'emploi constant d'armées recrutées de toute part, et que leur composition disposait à seconder les tentatives ambitieuses des généraux sous lesquels elles servaient. Ainsi naquirent à Géla, à Agrigente, à Selinonte, à Syracuse des tyrannies qui, puisant leur raison d'être dans la gravité des périls extérieurs, se succédèrent presque sans interruption jusqu'au jour où la main de Rome s'étendit pour saisir la Sicile tout entière.

D'où vint la dégénération de l'esprit grec ? Comment des peuples d'une intelligence si prompte et si vive ne découvrirent-ils aucun remède aux désordres dont l'extension continue les énervait et les corrompait ? Pourquoi les descendants des hommes qui avaient déployé tant d'héroïsme contre les Perses se montrèrent-ils si faibles devant les entreprises des rois de la Macédoine, et plus faibles encore lorsqu'ils eurent à disputer aux Romains les derniers restes de leur indépendance ? Plus on scrute les faits, plus on se convainc que le mal ne vint pas de la forme des gouvernements, mais de ce qu'il y avait de profondément vicieux dans les fondements mêmes de l'organisation sociale.

Évidemment, deux choses étaient nécessaires pour préserver les petits États de la Grèce de décadence et de ruine : d'abord que la population qu'ils renfermaient pût croître graduellement en nombre, en activité industrielle, en aisance ; en second lieu, qu'il pût se former et subsister entre les différentes républiques un lien fédéral assez solide pour assurer, en cas de péril commun, l'union des forces de toutes sous une seule et même direction. Or, ces deux choses, il était impossible que ni l'une ni l'autre se réalisât en présence des sentinents et des idées que les classes libres et souveraines puisaient dans la supériorité inique et factice qu'elles devaient au maintien de l'esclavage des multitudes.

Dans les monarchies, le prince tend d'ordinaire à niveler les rangs et les situations. C'est avec les privilégiés, les grands, les nobles qu'il est tenu de compter, et

comme il trouve dans les classes qui souffrent de l'inégalité des droits les auxiliaires dont il a besoin pour étendre son autorité sur tous, la force des choses le conduit à favoriser leur émancipation. Les aristocraties obéissent à de tout autres inspirations. Ce qui fait leur grandeur, c'est l'abaissement du reste de la population, et de là leur tendance à maintenir et à augmenter la distance qui les en sépare. Les classes libres, en Grèce, furent parfois contraintes, par des défaites qui les avaient largement décimées, d'admettre dans leurs rangs des étrangers et même des esclaves; mais elles n'en persistèrent pas moins à retenir les masses dans une servitude dont elles eurent largement à souffrir elles-mêmes. L'industrie ne pouvait fleurir sous des mains chargées de chaînes, et il y eut un point de développement au delà duquel elle ne tarda guère à devenir stationnaire. Dans les États où, comme à Sparte, le travail était interdit aux citoyens, la caste gouvernante, moissonnée par des guerres perpétuelles, diminua rapidement, et son déclin numérique, en amenant la concentration excessive des richesses, devint une cause active de désordres et de démoralisation [1]. Dans les États où, comme à Athènes et à Corinthe, les citoyens ne dérogeaient pas en demandant à l'exercice des arts et du commerce des ressources autres que celles

[1] A Sparte, à l'époque où le roi Agis essaya de rétablir l'ordre ancien, il ne restait que sept cents citoyens, et les neuf mille lots de terre distribués dans l'origine à pareil nombre de familles étaient devenus le partage de moins de cent. Les Laconiens et les ilotes étaient loin d'avoir diminué dans la même proportion : car, vingt ans après la mort d'Agis, le roi Cléomènes parvint encore à rassembler une armée de vingt mille hommes.

qu'ils tiraient de la possession des terres, la caste gouvernante demeura nombreuse ; mais, confinée dans une sphère étroite, son activité n'eut qu'une fécondité limitée. D'un autre côté, les formes sous lesquelles elle opérait ne laissèrent pas que de contribuer à l'appauvrissement des qualités civiques. L'esprit mercantile acquit un ascendant croissant : des hommes que la guerre venait arracher au sein de leurs affaires privées, n'entraient en campagne qu'avec répugnance, et peu à peu se répandit l'usage de solder des mercenaires, et de leur confier en partie la défense des États.

Les mercenaires devinrent une des plaies de la Grèce. Pas de république qui ne pût en recruter dans la proportion même de ses ressources financières. Il y avait pour en fournir, outre les nombreux bannis que les passions vindicatives des partis jetaient hors de la cité natale, une multitude d'hommes libres qui, ne voulant pas recourir pour subsister à des labeurs que déconsiderait la part qu'y prenaient les esclaves, couraient le monde en quête d'une solde militaire. Ceux-ci combattaient indifféremment pour toutes les causes, au besoin même contre leurs compatriotes. Il en allait des milliers en Sicile, à Carthage, en Perse, en Égypte, partout où l'on rétribuait suffisamment leurs services ; et quand, après avoir amassé un pécule à l'étranger, ils regagnaient leurs foyers, c'était pour y apporter des habitudes de turbulence, des mœurs et des sentiments qui en faisaient des amis et des fauteurs de la plupart des désordres provoqués par les querelles des factions en lutte. Ainsi dépérirent et

se décomposèrent, en Grèce, les éléments mêmes de la puissance nationale. La partie de la population en qui résidaient la vie et l'action politiques, non-seulement décrut numériquement, mais elle ne conserva ni le patriotisme ni le degré de soumission aux volontés publiques que demandait la défense du sol, et sa dégénération entraîna celle d'États où, après elle, n'existaient plus que des multitudes dégradées par les souffrances de l'esclavage.

Tels étaient néanmoins les avantages que la Grèce devait à la supériorité de sa culture intellectuelle, qu'il ne lui manqua, pour demeurer libre et respectée, que de savoir accorder à l'intérêt commun les concessions dont il avait besoin pour prévaloir. L'union entre les nombreux États qui couvraient le territoire hellénique aurait suffi pour les mettre à même de braver toutes les attaques du dehors; mais ni ce qui subsistait des anciennes amphictyonies et des fêtes célébrées au nom de tous, ni la gravité croissante des dangers que courait l'indépendance nationale, ne put amener les Grecs à se concerter et à s'entendre. S'il se forma, à la fin, des ligues partielles; si les succès qu'obtinrent ces ligues montrèrent distinctement ce qu'aurait pu produire une confédération générale, l'œuvre n'apparut qu'en germe et trop tard pour donner de bons fruits. La servitude des masses avait gâté les petites aristocraties aux mains desquelles se trouvait le gouvernement des républiques. Habituées à la domination absolue, dans l'ordre domestique comme dans l'ordre politique, l'idée de laisser se constituer une

autorité en droit de réclamer la soumission aux engagements contractés, leur était profondément antipathique, et elles préféraient à une association qui leur eût imposé le sacrifice de quelques portions de la souveraineté sans bornes dont elles jouissaient un isolement qui devait tôt ou tard les mener à leur perte. Les Romains découvrirent facilement le côté faible de l'esprit grec. Ce fut en annonçant qu'ils entendaient que chaque peuple et chaque État rentrât en pleine possession de ses libertés et de ses lois particulières, en d'autres termes, rentrât dans l'isolement, qu'ils préparèrent l'asservissement de tous. Cette déclaration, faite aux jeux Isthmiques, fut accueillie avec des transports de joie que Montesquieu a qualifiés, avec raison, de stupides. Le porteur de la bonne nouvelle fut couvert de fleurs. Les Grecs ne comprirent pas que l'autonomie pour chaque peuple, c'était pour tous l'impuissance contre l'appesantissement graduel de la domination étrangère, domination bien autrement redoutable que celle que leurs cités auraient pu exercer les unes sur les autres, et la châtiment de leur fol aveuglement ne se fit pas longtemps attendre.

On aurait tort, toutefois, d'imputer à la forme que revêtirent leurs gouvernements la triste fin des États de la Grèce. A tout prendre, cette forme était la seule qui convînt à leur situation, et nulle autre ne leur aurait permis de s'élever aussi promptement à la suprématie intellectuelle qui fit leur haute et véritable distinction. Ce qui entraîna la déchéance des républiques de l'Hellénie, c'est ce qui pesa sur les destinées de tous les autres

États de l'antiquité, un ordre social dont les vices, alors incorrigibles, étaient tels qu'ils finissaient par transformer en cause de décadence les prospérités acquises. L'esclavage de la multitude marquait à la production de la richesse nationale des limites infranchissables. Il était un point de développement où l'industrie cessait d'avancer, et ce point atteint, les populations ne pouvaient plus obéir aux lois qui les poussaient à multiplier, de génération en génération, qu'au prix de souffrances croissantes. Aussi, ne voyaient-elles d'autre moyen d'amender leur condition que la guerre et les conquêtes. Mais l'assujettissement et la spoliation des vaincus, s'ils ajoutaient momentanément à leurs ressources, non-seulement altéraient l'esprit qu'exigeait le respect des institutions, mais créaient aux pouvoirs dirigeants des embarras qu'ils n'étaient pas préparés à surmonter, et bientôt, leur impuissance à maintenir suffisamment le bon ordre ouvrait aux passions subversives un champ où elles opéraient fatalement. Il arrivait pis encore quand un État perdait quelques-uns des avantages qui lui avait valus la supériorité de ses armes. Dans ce cas, la diminution des richesses dont il avait disposé amenait, avec des misères inévitables, des corruptions désorganisatrices. Les principales républiques de la Grèce eurent à traverser ces épreuves, et elles n'en sortirent pas heureusement. Athènes, investie du commandement de celles des îles et des villes grecques auxquelles les défaites des Perses avaient rendu la liberté, en tira des tributs qui ne l'enrichirent

qu'aux dépens des qualités mêmes dont elle ne pouvait se passer pour se gouverner habilement; puis, quand la guerre du Péloponèse lui eut arraché la domination dont elle avait tant abusé, de nouveaux germes de perversion naquirent de l'atténuation de ses éléments de bien-être. Autant en advint à Sparte qui, après avoir acquis une prépondérance dont l'exercice ne pouvait se concilier avec le maintien de ses institutions, ne la perdit que pour marcher à grands pas vers sa ruine. Les États de l'antiquité tournaient dans un cercle fatal. Incapables de progrès économiques continus, le repos les laissait dans une indigence souvent croissante, et ils ne pouvaient ni s'agrandir au dehors ni resserrer leurs limites sans subir des changements qui précipitaient la décadence de leurs mœurs et de leurs institutions.

VI

RÉPUBLIQUE ROMAINE.

L'histoire de Rome est celle qui abonde le plus en enseignements politiques. C'est que Rome a subi de plus grandes et de plus complètes métamorphoses qu'aucun autre État. Ce fut sa destinée de reculer ses frontières jusqu'aux derniers confins du monde connu de l'antiquité ; les contrées et les nations les plus diverses reçurent successivement ses lois, et de là, dans sa condition première, une suite de changements qui n'en laissèrent

rien subsister. Monarchie de forme héroïque ou patriarcale à son origine, république durant près de cinq siècles, Rome acheva sa longue existence sous le sceptre de maîtres en possession d'une autorité despotique. Jamais n'a apparu aussi distinctement que dans le cours des révolutions qu'elle essuya, à quel point les modes de l'organisation gouvernementale sont appelés à varier avec l'ensemble des conjonctures qui viennent agir sur la grandeur, la structure et la composition des États.

Les premiers commencements de Rome furent ceux de la plupart des petits États de la Grèce. Rome, encore à son berceau, se débarrassa du poids de l'autorité royale ; puis, constituée en république, elle vécut sous la domination d'une aristocratie qui ne tarda pas à mésuser des prérogatives dont elle avait l'exercice. Alors éclatèrent, entre les grands et le peuple, de longs et dangereux conflits, à la fin desquels l'égalité civile et politique devint le partage de tous. Ces conflits, toutefois, eurent à Rome un cours tout autre qu'en Grèce. Cela tint à ce qu'il y avait de dissemblable dans l'origine et la condition des populations.

Les États de l'Hellénie avaient été fondés par de petites peuplades qui, après de longues luttes, étaient restées maîtresses des diverses fractions du territoire. Partout, ceux des vaincus qui n'avaient pu fuir, étaient descendus au rang de serfs ou d'esclaves, et partout s'étaient formées des couches de population légalement séparées. L'une, et c'était de beaucoup la moins nombreuse, exerçait à elle seule la souveraineté ; les autres,

attachées à la glèbe ou tenues en servitude domestique, n'étaient comptées qu'à titre d'instruments de travail, de machines ouvrières, et les lois ne s'en occupaient que pour river les chaînes dont elles avaient à supporter le poids.

A Rome, le point de départ n'avait pas été le même. Pour se peupler, Rome avait commencé par recevoir dans ses murs tous ceux qui cherchaient une patrie ou un asile, et les esclaves fugitifs eux-mêmes, du moment où ils en touchaient le sol hospitalier, recouvraient la liberté. Ainsi s'était amassé un premier fonds de population, dans lequel ne figura longtemps qu'un petit nombre d'esclaves, et qui, formé du mélange d'hommes d'origines diverses, suivit, dans ses relations avec les peuples voisins, de tout autres errements que les Grecs. Au lieu de réduire les vaincus en servitude, les Romains se les attachaient par les nœuds d'une alliance offensive et défensive, ou s'ils avaient lieu d'en redouter de nouvelles hostilités, ils les transplantaient sur leur propre territoire et se bornaient à leur imposer l'obligation d'y résider; politique humaine et sage à laquelle Rome dut l'accroissement rapide de ses forces et de sa puissance militaire.

Mais si, à la différence des États de la Grèce, Rome, dans le principe, ne compta guère dans son sein que des hommes libres, l'égalité civique n'y existait pas. Au-dessus de la foule s'élevait une aristocratie héréditaire dont les chefs siégeaient au Sénat, et composée de familles dont relevaient des clients, véritables vassaux

politiques qui, en échange de la protection dont ils les couvraient, devaient à leurs patrons fidélité et, en cas de besoin, assistance pécuniaire. Les patrons et leurs clients, c'était la classe municipale, la portion de la population qui unissait au droit de cité le droit de participer activement aux décisions d'intérêt général.

Telle était la composition de la société romaine au moment où le bannissement des Tarquins la laissa libre de n'obéir qu'à des magistrats de son choix. Sur le sol, coexistaient deux populations tout à fait distinctes : l'une en possession de la puissance gouvernementale et investie de tous les avantages qu'en produit l'exercice ; l'autre, la population plébéienne, exclue des charges et des dignités publiques, et n'ayant, à raison du rang assigné aux centuries dont elle faisait partie, qu'un droit illusoire de suffrage. Le mariage était interdit entre les personnes qui n'appartenaient pas au même ordre, et en fait, les deux populations constituaient deux castes politiques et civiles : la première, privilégiée et souveraine ; la seconde, sujette et sans action sur les lois auxquelles il lui fallait se soumettre.

Une inégalité si choquante ne pouvait manquer de soulever des querelles de plus en plus vives et passionnées ; mais ce qui en hâta l'explosion, ce fut la dureté du patriciat dans ses rapports avec les plébéiens. On a beaucoup vanté les vertus de la vieille Rome, la simplicité, la frugalité des plus grands personnages, leur dévouement au bien de la patrie. Mensonges de rhéteurs que tout cela. Ce qu'attestent les faits mentionnés par

les historiens les plus dignes de croyance, c'est que jamais aristocratie ne fut plus hautaine, plus inique, plus effrontément rapace que celle qui gouverna seule après l'expulsion des Tarquins. A peine eut-elle recueilli et confié à deux consuls, renouvelés chaque année, les pouvoirs que l'abolition de la royauté avait laissés vacants, qu'elle s'abandonna sans réserve aux instincts orgueilleux et cupides qui la dominaient. Il y avait dans le domaine public des terres conquises sur l'ennemi; elle s'en empara, légitimant ainsi par ses usurpations les propositions de loi agraire qui, jusqu'aux derniers jours de la République, servirent aux agitateurs à remuer à leur gré les passions populaires. Elle avait rendu des lois qui permettaient aux créanciers de se saisir de la personne de tout débiteur insolvable; et ces lois, elle en poursuivit l'exécution avec une impitoyable rigueur contre des hommes que l'obligation de faire la guerre à leurs propres frais, contraignait à emprunter pour laisser à leurs familles de quoi subsister pendant leur absence. Aussi, douze ans après la chute de l'ancienne royauté, les plébéiens, poussés à bout, refusèrent le service militaire; l'année suivante, ils se retirèrent en armes sur le mont Sacré; et force fut alors de leur accorder l'institution de magistrats destinés à les protéger, et dont le *veto* infirmait celles des décisions nouvelles qu'ils jugeaient contraires aux intérêts populaires.

Ce fut un immense changement que la création du tribunat. Les plébéiens eurent enfin des défenseurs et des organes, et il leur devint possible de revendiquer

et d'obtenir toutes les libertés qui leur manquaient. Durant deux siècles, il y eut lutte ouverte entre eux et les patriciens, et la lutte se termina à leur avantage. Outre la conscience de leur droit, les plébéiens avaient pour eux la force du nombre, l'habitude des armes, l'impuissance où la république était de résister à ses ennemis sans leur concours, et des victoires successives relevèrent graduellement leur condition. Toutes les exclusions dont ils se plaignaient disparurent les unes après les autres. Droit de rendre des lois sous forme de plébiscite, faculté de contracter mariage hors de leurs propres rangs, libre accession au consulat, aux charges curiales et même aux dignités sacerdotales, ils obtinrent tout ce qu'il leur fallait pour avoir part complète à l'exercice de la souveraineté; et quand, à la fin, leur retraite sur le mont Janicule eut amené l'abrogation définitive des lois en matière de dette privée, les patriciens ne conservèrent plus d'autres moyens de distinction que ceux qu'ils tenaient de l'illustration de leurs noms, de la supériorité de la richesse et de la déférence volontaire des clients qui continuaient à en rechercher la protection.

Il fallut plus de deux siècles pour achever l'œuvre qui releva le plébéiat romain de la sujétion originaire; mais, cette œuvre une fois arrivée à son terme naturel, Rome eut l'état social et l'organisation gouvernementale les plus équitables que le monde ancien ait connus. Comme les esclaves, bien que le nombre en eût augmenté, ne formaient encore qu'un élément fort restreint

de la population totale, la république se trouva être réellement démocratique. La souveraineté résida aux mains de presque tous. Il n'y eut pas de pouvoir qui n'émanât de la majorité des suffrages, pas de fonction, pas de dignité qui ne fût accessible sans conditions de cens ou de naissance. Le Sénat, loin de perdre en considération par l'admission dans son sein de ceux des plébéiens qui avaient commandé les armées ou rempli les grandes magistratures civiles, en devint plus respecté, et il put remplir sa mission conservatrice avec un succès mieux assuré qu'à aucune des époques antérieures.

Du moment où triompha dans ses murs l'égalité civile et politique, date l'ère héroïque de Rome. Affaiblie par des dissensions intestines qui paralysaient ses forces vives, Rome jusqu'alors avait eu peine à conserver les frontières dues aux victoires de ses rois. Seule, la prise de Véiès, effectuée en des temps où déjà les plébéiens avaient obtenu le redressement de la plupart de leurs griefs, avait rendu quelque lustre à ses armes ; mais elle ne s'était pas trouvée assez forte pour soutenir le choc des soldats de Brennus, ni pour dompter ses voisins, les Samnites. Une fois pacifiée au dedans, Rome, au contraire, ne tarda pas à soumettre les nations italiennes et à pouvoir se mesurer avec Carthage. Si le génie d'Annibal mit ses destinées en péril, la victoire de Zama la laissa sans rivale. En moins d'un siècle, elle subjugua la Gaule cisalpine, la Grèce et la Macédoine, l'Afrique, l'Espagne, le littoral de l'Asie Mineure, et devint libre de s'emparer de toutes celles des contrées

accessibles à ses légions dont l'acquisition pouvait la tenter. Mais, en revanche, ses institutions commencèrent à ne plus suffire au maintien de l'ordre intérieur, et l'on vit s'amonceler peu à peu les orages dont l'éclat devait finir par les emporter.

C'est que Rome n'était plus le petit État qui, lors de l'expédition de Pyrrhus en Italie, ne comptait encore qu'un peu plus d'un million d'habitants. C'était un État qui s'était annexé des territoires d'une immense étendue, qui avait mis sous sa dépendance une multitude de nations étrangères, et qui, à mesure qu'il s'était agrandi, avait fait entrer dans son sein de nouvelles causes de trouble et de division.

Il est peu d'écrivains qui n'aient attribué la ruine de la république romaine aux altérations qui survinrent dans la composition même de la population civique, de la partie de la nation dont les suffrages décidaient de la nomination des magistrats et de la conduite des affaires. Certes, ces altérations furent à la fois malheureuses et considérables. Aux races saines d'esprit et vigoureuses de corps qui avaient combattu les armées de Carthage en succédèrent d'une trempe bien différente. Moissonnée par des guerres incessantes, moissonnée plus largement encore par l'indigence qui venait accabler des familles dont tous les rejetons valides étaient appelés et retenus vingt ans de suite sous le drapeau, l'ancienne population plébéienne disparut presque tout entière. Rome eût fini par manquer d'habitants si des troupeaux d'esclaves, amenés des provinces conquises, n'étaient venus repeu-

pler les campagnes, si des masses d'affranchis ne s'étaient établies dans la ville pour y devenir la souche de nouvelles familles civiques. Quant aux hautes classes, elles ne demeurèrent pas non plus ce qu'elles avaient été dans le passé. Les guerres sans fin qui dévoraient la meilleure partie du peuple étaient pour elles, et ce ne fut pas une des moindres causes de la continuité de ces guerres, une source de lucre et d'opulence. C'était à elles que revenait le profit des conquêtes que payaient le sang et la ruine des plébéiens. De leurs rangs sortaient des hommes qui, investis du commandement, allaient rançonner les vaincus et amasser en un moment des fortunes monstrueuses. Ainsi se décomposa et se vicia dans tous ses éléments la société romaine. A la place des plébéiens, arriva une multitude, en majeure partie d'origine servile, dégradée par la misère et l'oisiveté, avide de désordres et de commotions. A la place du vieux patriciat apparut une véritable ploutocratie, dont les membres, gorgés de richesses mal acquises, nourrissaient et soldaient des armées de clients, d'affranchis, de mendiants, afin de pouvoir disposer au besoin de leurs suffrages et de leurs bras. Tout était corruption en haut comme en bas. La plèbe romaine, cette plèbe qui distribuait les dignités publiques et statuait sur le gouvernement des provinces, vendait ses votes à qui pouvait les acheter; et telle était son inintelligence de ses intérêts propres, que loin de savoir les soutenir, elle laissait lâchement succomber ceux même qui essayaient de la relever de sa déchéance. Les aumônes des riches et l'assistance de

l'État, des fêtes et du pain, voilà tout ce qu'elle demandait, et ses vœux n'allaient pas plus haut que la jouissance du droit de croupir dans une ignoble fainéantise.

Il faut s'en souvenir cependant : quelque féconde en corruptions que soit l'extrême inégalité des richesses, ce mal à Rome n'était pas aussi nouveau qu'on le suppose. Dès les premiers jours de la république, il avait provoqué entre les maisons patriciennes et le peuple des luttes d'autant plus acharnées que l'inégalité des droits en stimulait vivement l'ardeur ; mais loin d'avoir failli à l'épreuve, Rome en était sortie plus libre et plus puissante. Cette fois, au contraire, elle succomba, et cela parce qu'à mesure qu'elle avait étendu ses conquêtes, aux anciennes causes de discorde étaient venues s'en joindre de nouvelles, plus actives et plus pernicieuses. « Ce fut uniquement, dit Montesquieu, la grandeur de la république qui fit le mal et qui changea en guerres civiles les tumultes populaires. » L'illustre écrivain a dit vrai, et tellement vrai, qu'on est en droit de s'étonner qu'il ait ajouté un peu plus loin : « Rome ne périt que parce qu'elle acheva trop tôt son ouvrage [1]. » Rome, démesurément agrandie par la conquête, ne pouvait rester républicaine, et avec quelque lenteur qu'elle eût achevé son ouvrage, il n'en serait pas moins arrivé un moment où elle eût péri déchirée par les guerres civiles ou eût été contrainte de se ranger sous la domination d'un prince.

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, chap. IX.

Il y a pour les États un point de grandeur au delà duquel l'autorité centrale, toutes les fois qu'elle ne recèle pas un élément qui ne soit électif et amovible, cesse immanquablement de suffire au maintien de l'ordre intérieur, et, à la fin, de l'unité nationale. Tant que Rome n'eut de sujets et d'alliés qu'en Italie, les affaires publiques n'eurent rien que le gros du peuple ne pût distinctement comprendre, et qu'il ne pût décider en connaissance de cause. D'un autre côté, comme l'exercice des magistratures ne rapportait à ceux qui en étaient chargés qu'un peu d'illustration personnelle, elles n'étaient briguées qu'avec réserve, et l'on avait vu la dictature même déférée à des hommes qu'on trouvait labourant paisiblement leurs champs, lorsqu'on allait leur annoncer leur nomination. Tout cela changea à mesure que Rome reculant les frontières de l'État, eut à joindre aux soins de son propre gouvernement ceux de l'administration des peuples qu'elle condamnait à lui obéir. Bientôt, les affaires se compliquèrent trop pour que la multitude pût en démêler le véritable sens. Incapable d'apprécier les chances ou l'opportunité d'une guerre avec les Parthes ou avec les tribus de la Germanie, de juger par elle-même de la valeur réelle des combinaisons destinées à régler l'administration de provinces éloignées dont le nom même lui était à peine connu, elle donna au hasard, quand on ne les lui achetait pas, des suffrages que l'ignorance des effets qu'ils devaient produire lui rendait indifférents, et elle réserva toute son attention pour les questions de personnes. Ces questions, malheureusement, soulevaient

des débats d'une violence constamment croissante. Il ne s'agissait plus pour les grands et les riches de se faire adjuger des charges et des dignités remplies sous les regards de tous ; il s'agissait pour eux d'obtenir des fonctions dont l'exercice leur permettait de recueillir, dans la plus énorme mesure, toutes les sortes de satisfactions qui tentent l'orgueil et la cupidite des hommes, et de là entre les prétentions rivales des querelles qui remplirent de plus en plus Rome de tumultes et de conflits subversifs.

Ce fut le mal qui emporta la république. Ce qui la tua, ce qui tôt ou tard devait infailliblement lui porter le coup mortel, ce fut la grandeur des avantages attachés à l'obtention des magistratures civiles et militaires. Quels freins auraient pu contenir l'ardeur des convoitises que suscitaient le commandement de nombreuses armées, le règne sur de vastes provinces, la faculté d'y lever des tributs, d'y amasser en un moment des trésors au moyen desquels on était certain de pouvoir acheter à Rome non-seulement l'impunité pour les exactions commises, mais le droit d'aller en commettre de nouveau de plus coupables encore? Pas de personnage à même de subvenir aux frais d'une élection qui ne voulût l'emporter à tout prix. Dissentiments entre les riches et les pauvres, entre les anciens et les nouveaux citoyens, entre les vieux Romains et les Italiens entrés en possession du droit de suffrage, toutes les semences de désunion, toutes les causes d'agitation et de discorde entassées dans l'État étaient entretenues et vivifiées par

tous ceux qui recherchaient la faveur des divers partis en lutte, et le feu des dissensions, constamment attisé, ne cessa plus d'étendre ses ravages. Le mal grandit surtout lorsqu'il y eut dans Rome des gens assez riches pour salarier et garder à leur service des milliers de citoyens toujours prêts à exécuter leurs ordres. Alors le Forum devint un champ de bataille sur lequel venaient s'entre-choquer des armées ennemies, et où les élections se terminaient rarement sans actes de violence et sans meurtres.

A l'époque où les Gracques réclamèrent l'application des lois agraires, le sang coula en telle abondance que trois mille citoyens périrent en même temps que Caïus. Bientôt les choses empirèrent encore. On vit des entrepreneurs d'élection commander l'assassinat des antagonistes de ceux dont ils servaient la cause. Des magistrats étaient frappés dans l'ombre, d'autres au grand jour et jusque sur le siége où ils rendaient la justice, et souvent l'autorité se trouvait réduite à laisser impunis les plus grands attentats.

Comment les lois eussent-elles arrêté les progrès de la défaillance des pouvoirs? Les lois n'avaient plus, elles ne pouvaient plus avoir que des mandataires infidèles. On ne devenait quelque chose dans l'État qu'à la condition de se jouer de leurs prescriptions. A peine, durant le demi-siècle qui précéda la bataille de Pharsale, y eut-il à Rome un tribun, un consul, un dignitaire qui, pour assurer sa nomination, n'eût non-seulement payé des suffrages, mais rempli le Forum de gens armés. Dans le

Sénat se rencontraient bien encore quelques personnages qui déploraient à haute voix la ruine des mœurs romaines, et suppliaient les magistrats d'y mettre un terme. C'étaient pour la plupart des vieillards qui avaient vu de meilleurs temps et que le poids des années condamnait au repos. Mais, sur les mêmes bancs, siégeaient des hommes plus jeunes, avides d'opulence et d'honneurs, complices ou fauteurs des excès que produisait le choc des ambitions privées. La censure, cette noble et salutaire institution des beaux jours de la république, n'osait plus rendre ses arrêts, et sa mission cessa en quelque sorte d'elle-même. Jugurtha avait eu raison de le dire : Rome était à vendre et n'attendait plus qu'un acheteur. L'argent y pouvait tout, parce qu'il donnait tout : le rang, les distinctions, la puissance, les charges publiques, l'argent lui-même.

C'est un étrange et curieux spectacle que celui de Rome impuissante à concilier ses libertés politiques avec les changements que son agrandissement territorial avait apportés à la fois et dans le nombre et l'activité des éléments de décomposition qu'elle recélait, et dans l'état des mœurs et des esprits. Il vint un moment où l'autorité suprême n'exista plus que de nom. Les magistrats élus étaient remplacés par leurs compétiteurs de la veille ; les factions, tour à tour victorieuses et vaincues, tantôt s'alliaient entre elles, tantôt se combattaient à outrance; aux décisions rendues en succédaient le lendemain de contraires, et, de jour en jour, l'anarchie pénétrait plus avant dans les régions gouvernementales. De

là les guerres serviles et sociales qui remplirent la Sicile et l'Italie de deuil et de sang. La république ne vivait que par la maladie même qui en dévorait les restes. Les grands se tenaient mutuellement en échec, et il s'en trouvait toujours qui, de peur d'avoir à subir le joug d'un rival, lui prêtaient, en cas de péril extrême, les forces que les pouvoirs constitués ne possédaient plus. La république était une proie que refusaient de céder à autrui ceux qui ne pouvaient s'en emparer à eux seuls, et elle vécut jusqu'au jour où elle tomba expirante aux pieds du chef qui le premier vint à bout d'abattre tous ceux qui jusqu'alors avaient fait obstacle au succès de ses desseins.

Au milieu des désordres auxquels l'insuffisance croissante de l'autorité centrale ouvrait un cours de plus en plus destructeur, restait une force qui seule, régulièrement organisée, devait à la fin décider souverainement des destinés de l'État. Cette force résidait dans les armées. Rien d'admirable comme la discipline des armées romaines, comme leur dévouement à l'honneur du drapeau et leur fidélité au serment militaire, et tant qu'elles conservèrent le respect des injonctions émanées de la métropole, la république resta debout. Mais ce respect, tout dans la marche des événements tendait à l'épuiser et à l'anéantir. Les armées apprenaient que des factions rivales en étaient venues aux mains dans les rues de la ville, que les consuls avaient combattu l'un contre l'autre, que des soldats étrangers et des esclaves, mêlés aux combattants, avaient égorgé impunément des ci-

toyens, et elles prirent en dédain des pouvoirs incapables de réprimer et de châtier les coupables. A la longue, elles en vinrent à douter de leur droit à être obéi, et dans l'incertitude où les jetaient les péripéties des luttes engagées entre les ambitions aux prises, elles s'accoutumèrent à ne plus écouter d'autres ordres que ceux de leurs généraux.

Il était facile d'ailleurs aux généraux romains d'acquérir sur les légions qu'ils commandaient une influence sans bornes. La loi elle-même leur conférait un pouvoir dictatorial. Seuls, ils distribuaient les avancements, les châtiments, les récompenses. Maîtres des provinces dont ils avaient la garde, ils les administraient, les pressuraient à leur gré, et ceux d'entre eux qui, doués de talents militaires, ne marchandaient pas aux soldats leur part des dépouilles des vaincus, en obtenaient promptement la confiance et l'attachement.

Marius et Sylla donnèrent les premiers le fatal exemple d'en appeler aux armées des décisions rendues par les comices. Leurs soldats n'hésitèrent pas à leur prêter main-forte. L'un et l'autre vinrent tour à tour se saisir de Rome, et, tour à tour, ils la traitèrent en ville conquise. Non-seulement les citoyens tombèrent par milliers sous le fer des légionnaires, mais par milliers aussi sous la hache des bourreaux. Là ne s'arrêta pas le cours des outrages et des hontes que Rome eut à essuyer. Marius avait violé les lois afin d'arracher à Sylla le commandement contre Mithridate, Sylla osa davantage : il força les Romains à lui décerner la dictature, et il

en usa pour leur imposer l'obéissance à une constitution faite par lui seul.

L'avenir de la république était irrévocablement tracé. A dater du jour où Marius et Sylla avaient pu s'approprier l'un après l'autre la puissance suprême, commença sa longue et douloureuse agonie. La souveraineté avait passé des mains du Sénat et du peuple à celles des soldats et de leurs généraux, et il ne se pouvait qu'elle remontât et revînt de nouveau à sa source originaire.

La république succomba définitivement dans les champs de Pharsale. Il y avait alors quarante ans que Sylla était entré dans Rome à la tête de ses légions, et depuis, l'anarchie n'avait cessé de ronger de plus en plus les fondements de l'État. Des guerres intestines, des conjurations d'une audace croissante, des ligues et des ruptures entre des généraux qui se partagaient les dépouilles des anciens pouvoirs avaient signalé les progrès continus du mal, et visiblement, Rome, en proie à de sanglants déchirements, aurait fini par périr tout entière si elle n'avait à la fin trouvé un maître [1].

[1] Plutarque cite un discours de Caton d'Utique répondant à Pompée, qui met bien à nu la véritable situation du gouvernement romain :

« Pour moi, dit Caton, lorsqu'au sortir de ma préture, on m'a donné une province, je l'ai refusée, au lieu que Pompée prend les unes de force et donne les autres à ses favoris. Et encore tout récemment n'a-t-il pas prêté à César une armée de six mille hommes pour la conquête des Gaules, sans que César vous l'ait demandée et sans que Pompée l'ait donnée de votre consentement? Mais maintenant ce sont nos armées, nos armes, nos soldats, nos chevaux, que des particuliers se donnent le plaisir de se prêter les uns aux autres, et qu'ils se rendent réciproquement. Et Pompée en cela est si libéral que, retenant seulement le

Était-il possible que la république échappât à sa triste destinée ? Ne succomba-t-elle que parce qu'il naquit dans son sein un homme qui, doué d'un génie sans égal, le mit audacieusement au service d'une ambition toute personnelle ? Les républiques dont le sort peut dépendre de la supériorité native d'un homme, ont cessé d'être viables ; et, en ce qui concerne l'état où se trouvait Rome, il faut en croire Montesquieu : « Si César et Pompée, a dit Montequieu, avaient pensé comme Caton, d'autres auraient pensé comme César et Pompée, et la république, destinée à périr, aurait été entraînée au précipice par une autre main [1]. »

Tout est vrai dans ces paroles. La république romaine était condamnée à mourir. Dans la situation que ses conquêtes lui avaient faite, il était impossible que des pouvoirs, tout entiers de délégation nationale, pussent maîtriser les causes de décadence et de subversion qui s'étaient amoncelées dans son sein. Aux dissentiments résultant de la réunion en un même corps politique de tant d'éléments divers, et dont la force seule pouvait empêcher la séparation, se joignaient ceux qu'enfantaient les conflits entre des ambitions privées devenues inconciliables. C'étaient en réalité des grandeurs royales que se disputaient les chefs de l'État, et ils ne reculaient

titre d'imperator et de général, il donne volontiers ses armées et ses provinces aux autres, et reste dans la ville pour y exciter des séditions dans les comices et susciter de nouveaux troubles. D'où il est aisé de voir qu'au moyen de l'anarchie qu'il introduit, il prépare et se ménage la monarchie. » (Plutarque, *Vie de Caton d'Utique.*)

[1] *Grandeur et décadence des Romains*, chap. XI.

devant rien de ce qui pouvait leur en donner ou leur en conserver la possession. Des hommes qui venaient de gouverner de vastes provinces, d'y disposer à leur gré de la vie et des biens de plusieurs millions de sujets, qui y avaient vécu entourés de flots de courtisans et de serviteurs, sous le souffle enivrant des jouissances de la domination absolue, ne pouvaient se résigner à rentrer paisiblement dans la foule. Les richesses qu'ils avaient extorquées pendant l'exercice de leurs fonctions, ils les employaient à reconquérir de nouveaux commandements. Ceux qui échouaient devant l'urne électorale, n'obéissaient aux décisions des comices que faute d'être assez forts pour y résister ; ceux qui avaient su capter l'affection des soldats ne cédaient pas, et à tout moment éclataient des rébellions qui ne laissaient à leurs auteurs d'autre moyen de salut que des victoires remportées à main armée.

C'est ce dont témoigne la conduite de Marius, de Sylla, de Cinna, de Pompeius Strabo, de Sertorius, de Perpenna et de beaucoup d'autres grands personnages. De même, Crassus et Pompée, rivaux de gloire et de puissance, refusèrent l'un et l'autre de licencier les troupes qu'ils avaient ramenées en Italie ; puis ils s'allièrent avec César, et formèrent un triumvirat qui dicta insolemment ses volontés au Sénat et au peuple. Un gouvernement réduit à supporter de telles usurpations était frappé au cœur. Au-dessus de lui s'étaient élevés des hommes assez puissants pour le dominer, et parmi lesquels devait à la fin s'en trouver un qui, secondé par

la marche des événements, se chargerait de lui donner le coup de grâce.

On a fait trop d'honneur à César en supposant que, pour acquérir la suprématie qu'il s'arrogea, il fallait unir à une ambition capable de longues prévisions une génie tout à fait extraordinaire. Le terrain était tellement préparé à Rome, que tout général victorieux avait chance de succès. Certes, comme la plupart des hommes éminents de son époque, César était décidé à pousser sa fortune aussi haut que le permettraient les conjonctures du moment ; mais rien dans ses actes ne décèle les longs et profonds calculs qu'on s'est plu à lui prêter. César n'était plus jeune lorsque la mort de Crassus le laissa seul en présence de Pompée. Quelque confiance qu'il pût mettre dans sa fortune, il ne désirait pas rompre, et ce fut l'infatuation jalouse de son rival qui l'y détermina. Homme de réalité avant tout, César appréhendait une lutte dont l'infériorité des forces à sa disposition devait rendre l'issue incertaine : il ne pouvait prévoir avec quelle inhabileté procéderaient ses adversaires, et il fallut, pour le décider à passer le Rubicon, qu'un décret du Sénat, en lui ôtant son commandement, vînt ne lui laisser d'autre alternative que la révolte ou une soumission qui l'eût mis à la merci de ceux qui voulaient sa perte. Mais, la guerre une fois commencée, chacune de ses victoires ouvrit à César de nouvelles perspectives ; et lorsque enfin les derniers restes du parti pompéien furent abattus, il n'eut plus qu'à mettre la main sur une souveraineté qui s'offrait d'elle-

même, et que personne n'était plus en état de lui disputer.

On a vu, de loin en loin, des hommes qui, devenus maîtres de régler à leur gré le sort de leur patrie, n'ont usé du pouvoir qui leur était échu que pour épurer et affermir les libertés publiques. De tels hommes, rares en tout pays, ne se rencontrent pas dans les républiques qui depuis longtemps chancellent sous le poids de dissensions continues, et cela parce qu'il est impossible, aux plus sages comme aux plus habiles, de ne pas reconnaître que l'État ne saurait plus refleurir sous des institutions qui accordent à des volontés d'une discordance irrémédiable trop de part à l'exercice de la souveraineté. L'exemple donné par Sylla ne devait pas avoir d'imitateur, car son œuvre n'avait pas même duré autant que lui. Or, depuis Sylla, la dégénération de Rome n'avait cessé de s'aggraver et de s'étendre. Peuple, ordre équestre, familles consulaires, Sénat, tout s'était affaissé et corrompu sous la pression des souffrances dues à l'insuffisance de l'autorité. Nulle main n'aurait pu guérir les plaies déjà creusées, ranimer dans les cœurs le sentiment éteint du bien public, ramener dans de justes limites des ambitions dont la grandeur des commandements ne cessait de provoquer l'essor désordonné, en un mot, rendre aux Romains la capacité qu'ils avaient à jamais perdue de se gouverner eux-mêmes.

Rien ne montra plus clairement l'impossibilité où Rome était arrivée de subsister sous la forme républi-

caine que les événements qui suivirent la mort de César. Les meurtriers ne surent que faire du succès de leur crime. Ils n'imaginèrent aucun plan de réforme, et rendant aux affaires leurs cours accoutumé, ils virent, avec de nouveaux personnages, se reproduire les sanglantes scènes du passé [1]. En Asie, en Afrique, dans les Gaules, partout les chefs des armées entrèrent en lutte, et à la fin surgit un nouveau triumvirat, celui que formèrent Antoine, Octave et Lépide. Puis, quand le dernier résigna prudemment la part au gouvernement qu'il n'était pas assez fort pour conserver intacte, on vit recommencer ce qui, du temps de César et de Pompée, était arrivé après la mort de Crassus. Les deux chefs aux mains desquels résidait la puissance suprême se la disputèrent ; la

[1] Les lettres de Cicéron ne laissent aucun doute sur ce que la situation avait d'incorrigible. Comme tous les amis de l'état républicain, Cicéron approuve le meurtre de César et en loue les auteurs. Brutus et Cassius sont des hommes divins ; mais Cicéron lui-même ne sait quel parti il faut tirer de l'événement, et bientôt il s'aperçoit avec étonnement que la chute du tyran n'a ni déraciné, ni détruit la tyrannie. C'est ce qu'il écrit sous toutes les formes à Atticus. « O dii boni, vivit tyrannis, tyrannus occidit. Ejus interfecti morte lætamur, cujus facta defendimus. » Mais peu de jours après il écrit : « Interfecto rege, liberi non sumus ;» puis, « sublato enim tyranno, tyrannida manere video. » Lettres 911, 14, à Atticus. Cicéron fut le plus éclairé des hommes de son temps. Mais il ne lui fut pas plus donné qu'à ses contemporains de se rendre compte de l'impuissance où Rome était arrivée de conserver des institutions devenues inconciables avec la grandeur demesurée de ses conquêtes. De là, les incertltndes et les faiblesses qu'on lui a reprochées. Ce n'était pas le courage qui lui manquait, c'était la vue claire et nette des réalités de l'époque.

Montesquieu, en traitant de l'état de Rome après la mort de César, dit : « Il était tellement impossible que la république pût se rétablir, qu'il arriva ce qu'on l'avait jamais encore vu, qu'il n'y eut plus de tyran et qu'il n'y eut pas de liberté : car les causes qui l'avaient détruite subsistaient toujours. »

guerre civile éclata de nouveau, et le vainqueur devint seul maître absolu de l'État.

Quand on examine de près la succession des événements qui vinrent renverser la république romaine, il est un fait qui au premier aspect semble difficile à expliquer. Les vieilles institutions ne tombèrent pas au premier choc. Elles eurent de nombreux défenseurs : les meilleurs citoyens, les esprits les plus élevés leur demeurèrent fidèles : ni l'argent, ni les soldats ne firent défaut à ceux qui combattirent pour elles ; des généraux d'une habileté consommée dirigèrent les opérations militaires, et cependant les défaites se succédèrent sans qu'aucun succès de quelque éclat en interrompît le cours. A Pharsale, à Thapsus, à Munda, à Philippes, partout la victoire abandonna les drapeaux des derniers appuis de la république.

Que les talents militaires de César aient été pour beaucoup dans les résultats des luttes qu'il soutint en personne, le fait est évident ; mais, César mort, les choses ne se passèrent pas différemment. A Philippes, Cassius et Brutus commandaient des soldats non moins aguerris, non moins nombreux que ceux d'Antoine et d'Octave ; maîtres de la mer, ils avaient pour eux tous les avantages de la position, et pourtant la victoire leur échappa. D'où vinrent les défaites successives que subirent les armées républicaines ? Comment se fit-il que pas un succès ne vînt interrompre le cours continu des revers qu'elles essuyèrent ?

C'est que sur l'esprit des chefs appelés à les diriger

pesaient des soucis accablants. Vainqueurs, que produirait la victoire? Comment retenir Rome sur la pente de l'abîme où tout, dans son état intérieur, concourait à l'entraîner, et tirer des institutions auxquelles ils ne voulaient pas survivre les moyens de remédier à des maux dont elles n'avaient pu, depuis plus d'un demi-siècle, arrêter un seul jour le développement progressif? Ces terribles questions venaient les assiéger, et il était impossible qu'ils les évitassent alors que, sous leurs regards mêmes, se produisaient des faits qui les avertissaient qu'il fallait de toute nécessité en chercher la solution. Pompée entendait de sa tente le bruit des querelles que suscitaient entre ses lieutenants les rivalités d'ambition ; il voyait les jeunes patriciens, accourus sous son drapeau, se disputer à l'avance les charges et les dignités que la défaite des césariens devait rendre vacantes ; il savait qu'ils l'accusaient de traîner la guerre en longueur dans l'espoir qu'en durant elle finirait par lui offrir l'occasion de transformer en souveraineté complète le commandement qu'il exerçait; qu'ils disaient de lui que, nouvel Agamemnon, il travaillait à conserver son rôle de roi des rois. C'était assez pour lui rappeler où en était la république, et qu'il n'était plus au pouvoir de personne d'empêcher que bientôt n'en sonnât la dernière heure.

Tout, dans la conduite des derniers champions de la république, atteste chez eux ce malaise d'esprit, ces troubles de conscience que produit d'ordinaire le manque de foi dans l'avenir de la cause à laquelle on a voué ses

services. On les vit tous se hâter de remettre au hasard d'une bataille le soin de décider entre eux et leurs adversaires : il semble que, en proie à des impressions douloureuses, ils voulussent à tout prix en atteindre le terme. Ce fut ce qui, après avoir perdu Pompée à Pharsale, perdit Cassius et Brutus à Philippes. Aucun de ces généraux ne permit au temps d'achever sa tâche ; tous renoncèrent aux chances de succès que leur en promettait l'assistance, et tour à tour ils succombèrent dans une lutte où la victoire paraissait promise à leurs armes [1].

Telle a toujours été, au reste, la destinée des gouvernements à qui les changements survenus dans l'état des sociétés qu'ils ont à régir ne permettent plus de remplir suffisamment leur mission. Ils sont mal défendus. Les désordres qu'ils laissent se produire, les attaques réitérées dont ils deviennent l'objet, en révélant combien sont puissantes les réalités sociales avec lesquelles ils se trouvent en désaccord, déconcertent ceux qui s'arment en leur faveur. Ils ne portent ni dans les conseils ni sur les champs de bataille la netteté d'intelligence dont ils auraient besoin pour triompher des difficultés qui les environnent, et à leurs résolutions manque le degré de sagesse, de vigueur et d'à-propos qui seul peut en déterminer le succès.

[1] Après le souper, Cassius prit la main de Messala, et, la lui serrant avec amitié, comme il avait coutume de faire : « Messala, lui dit-il en grec, je vous prends à témoin que, comme le grand Pompée, je suis forcé, contre mon sentiment, de mettre au hasard d'une bataille le sort de ma patrie. » (Plutarque, *Vie de Brutus.*)

CHAPITRE VII.

Empire romain.

Rome ne pouvait plus subsister en république. Soixante années de guerres civiles sans cesse renaissantes avaient montré qu'il ne lui restait d'autre moyen de salut que la soumission à la volonté d'un chef [1]. Rome cependant ne se transforma pas en monarchie. C'est qu'à aucune époque du monde ancien, ni les idées ni les mœurs ne prêtèrent au principe monarchique l'appui dont il avait besoin pour l'emporter définitivement. Dans les États ou ils régnaient, les princes eux-mêmes usaient du pouvoir suprême comme d'une propriété toute personnelle, et ils auraient regardé comme attentatoire à leurs

[1] « Rome, dit Plutarque, à l'occasion de la bataille de Philippes, ne pouvait plus être gouvernée par une autorité partagée entre plusieurs; elle avait besoin d'un chef unique. » Ses réflexions à ce sujet sont curieuses, et expliquent pourquoi tant d'hommes distingués en étaient venus à souhaiter, pendant les derniers jours de la république, la concentration de l'autorité aux mains d'un seul chef.

prérogatives toute combinaison légale qui les eût empêchés de disposer à leur gré de la couronne. Quant aux gouvernés, une règle qui pouvait livrer les destinées de l'État à des enfants en bas âge ou à des incapables, n'eût pas obtenu leur assentiment, et les querelles que la vacance du trône suscitait entre les membres de la famille royale leur semblaient chose moins redoutable. A Rome, aux obstacles qu'eût rencontrés partout l'établissement d'un régime héréditaire absolu s'en joignaient de tout particuliers. Durant près de cinq siècles, les Romains s'étaient gouvernés eux-mêmes. Ils n'avaient eu que des magistrats de leur propre choix : c'était dans le droit d'élire à leur gré tous les hommes appelés à exercer une portion quelconque de la souveraineté qu'avait consisté la principale distinction entre eux et les habitants des provinces conquises, et à leurs yeux, c'eût été descendre aussi bas que leurs sujets que se ranger sous un principat dont la transmission fût devenue indépendante de toute action du corps social. D'un autre côté, le nom de roi était odieux aux Romains. Lors de l'expulsion des Tarquins, les patriciens s'etaient appliqués à le leur rendre tel, et ce nom, en effet, avait fini par être pour eux l'objet d'une horreur superstitieuse. César n'avait péri que pour n'avoir pas suffisament tenu compte de la haine qui s'y rattachait. Il avait suffi qu'il laissât percer l'intention d'échanger la dictature perpétuelle contre la royauté pour que les hommes même qu'il s'était plu à combler de bienfaits abandonnassent sa cause ; et l'on avait vu les plus grands personnages, les

meilleurs même, féliciter les meurtriers du succès de leur crime [1].

Octave comprit combien il lui importait de ménager les susceptibilités et les vieilles préoccupations de l'orgueil romain. Esprit fin et modéré, exempt de vanité, assez sage pour ne demander au présent que ce qu'il pouvait en obtenir sans secousse et sans rien livrer au hasard, il ne rechercha que le possible, et pour lui le possible, après la victoire d'Actium, c'était la conservation et l'extension graduelle de l'autorité dont il se trouvait le seul dépositaire.

En effet, ces mêmes Romains qu'effarouchait tant le titre de roi se soumettaient sans peine au commandement d'un seul. Sylla s'était saisi de la dictature, et ne l'avait déposée que parce qu'il était las de l'exercer; César se l'était fait décerner à perpétuité. Octave pouvait en faire autant : il préféra recueillir et concentrer en sa personne, sous des dénominations depuis long-

[1] Voici en quels termes Plutarque raconte ce qui se passa lorsque Antoine vint offrir a César la couronne pendant la célébration des lupercales.

« Quand César repoussait Antoine, tout le peuple témoignait sa joie par ses battements de mains et ses cris. Et c'était une chose bien surprenante et bien merveilleuse que ceux qui souffraient qu'on exerçât sur eux toute la puissance despotique des rois, redoutassent et détestassent le seul titre de roi comme la ruine entière de leur liberté. » (Plutarque, *Vie d'Antoine.*)

La réflexion de Plutarque au sujet de ces hommes qui, tout en acceptant la royauté de César, ne voulaient pas qu'il portât seul le nom qui désigne celui qui l'exerce, est juste et vraie. Les dénominations exercent souvent sur les imaginations l'influence la plus décevante; et Auguste, sous les titres anciens d'imperator et de prince du sénat, put accaparer sans danger plus de pouvoir personnel qu'il n'aurait pu en obtenir sous le titre détesté de roi.

temps en usage et par portions successives, tous les éléments de la puissance souveraine.

La défaite et la mort d'Antoine en avaient fait le seul héritier des pouvoirs extraordinaires que douze ans auparavant s'était adjugés le triumvirat dont il avait été l'un des membres. Lors de son retour à Rome, personne ne pouvait mettre obstacle à l'exécution de ses desseins. On s'attendait à le voir renouveler les vengeances et les proscriptions que, suivant les maximes de l'époque, tout vainqueur était en droit d'exercer contre ses adversaires. Octave n'en fit rien. Loin de là : il ne signala son retour que par des libéralités auxquelles subvinrent abondamment les trésors enlevés à l'Orient et les domaines publics, et ce fut en leur donnant des terres et de l'argent qu'il récompensa ceux qui avaient soutenu sa cause. Les vétérans reçurent chacun un pécule considérable, et les simples légionnaires des gratifications d'une étendue inusitée.

Le peuple ne fut pas oublié. Chaque chef de famille toucha quatre cents sesterces, et le nombre de ceux à qui l'État distribuait périodiquement des aumônes en nature, de l'huile et du blé, fut porté à plus de deux cent mille.

Quant au Sénat, Octave acheva de le soumettre par des épurations et des grâces. Menacés d'accusations d'indignité dont ils n'auraient pu se défendre, deux cents de ses membres se virent réduits à résigner leurs fonctions ; et Octave, pour s'assurer les autres, n'eut plus qu'à se charger du payement de leur cens et

des frais attachés à la poursuite de l'édilité curule.

Le terrain ainsi préparé, Octave déclara sa mission terminée et l'intention de rentrer dans la vie privée. Dans la situation où se trouvait la république, sa retraite eût déchaîné de nouveaux tumultes et livré Rome aux excès de la soldatesque; aussi, le Sénat accourut-il le supplier de garder le gouvernement et de sauver la patrie en péril. Octave feignit de ne s'incliner qu'à regret devant les exigences du moment, et n'accepta que pour dix années la tutelle de l'État. Plusieurs fois, dans sa longue carrière, il recommença le même rôle, et à son lit de mort, il eut droit de s'écrier : « Amis, applaudissez, la comédie a été bien jouée! »

On sait comment Octave se fit décerner tour à tour toutes les magistratures, toutes les prérogatives, tous les pouvoirs dont se forma la souveraineté impériale. Imperator, il eut avec le commandement en chef des armées celui des provinces où elles résidaient; investi de la puissance tribunitienne, il devint inviolable et acquit le droit de casser à son gré les décisions des magistrats. Le titre de prince du Sénat lui valut la direction des délibérations, et celui d'Auguste une sorte de consécration religieuse qui ne servit pas peu à protéger sa personne contre les complots et les attentats. D'un autre côté, la puissance consulaire lui conféra, dans toute sa plénitude, l'action exécutrice à Rome et dans l'Italie, et la double préfecture des annones et des mœurs lui donna et l'administration de la ville et la censure qui l'autorisait à expulser du Sénat et de l'ordre équestre les

hommes dont il avait sujet d'être mécontent. Dix années suffirent à Auguste pour attirer et réunir en lui seul tous les pouvoirs effectifs qui jusqu'alors avaient été répartis entre les diverses magistratures dont l'ensemble avait composé le gouvernement de la république. Il ne lui manquait que la direction suprême des affaires religieuses. La mort de Lépide, en lui permettant de s'emparer du pontificat souverain, vint la lui assurer tout entière.

Auguste, au reste, eut soin d'appuyer son autorité sur une force matérielle destinée à la mettre à l'abri de toute attaque. La formation des cohortes prétoriennes tint à ses ordres vingt mille hommes qui, commandés par des chefs d'un dévouement éprouvé, suffisaient amplement à la police de la ville et à la sûreté du prince.

Ainsi s'accomplit, sous des apparences légales et à pas prudemment mesurés, une révolution qui ne laissa rien subsister des formes de l'ancien gouvernement. Des attributions souveraines dont l'exercice lui avait appartenu, le peuple ne conserva que la faculté de nommer à quelques magistratures de l'ordre civil et judiciaire. Le Sénat sembla seul garder dans l'État un rôle d'une importance réelle. C'était lui qui édictait les lois nouvelles et qui rendait la justice politique; et Auguste, en lui donnant l'administration d'une partie des provinces, lui avait laissé des emplois à conférer et des richesses à distribuer. Mais, au fond, tout était illusoire dans la puissance dont le Sénat était investi. Sa composition le con-

damnait à l'obéissance la plus servile. On n'y entrait qu'après avoir rempli des charges dont le prince seul ouvrait l'accès; on n'y siégeait que sous la menace continuelle d'une expulsion qu'il avait droit de prononcer, et nul n'eût été assez osé pour contrarier une volonté toujours libre de lui ôter ce qu'elle lui avait accordé. Aussi le Sénat se montra-t-il d'une docilité à toute épreuve: il fut, comme l'a dit Tacite, un instrument de règne, une assemblée uniquement destinée à enregistrer, à ratifier les décisions du maître et à prendre à sa charge la responsabilité des iniquités de la politique impériale.

Quelques écrivains ont trouvé étrange que les Romains se soient résignés si vite à la servitude, et n'aient pas même cherché à obtenir quelques garanties contre un despotisme que l'absence de tout frein devait infailliblement rendre d'un poids accablant. Rien cependant qui, en cela, ne fût conforme à l'esprit même de l'époque. Les anciens n'admettaient pas qu'il pût exister des droits inhérents à la personnalité humaine. A leurs yeux, la souveraineté de l'État était absolue, et, en quelques mains qu'elle résidât, ceux qui en jouissaient n'avaient à consulter dans leurs déterminations que des raisons de prudence et d'utilité. Ces notions, émanées directement du spectacle de l'esclavage domestique, dominaient dans tous les rangs : à Rome surtout, elles régnaient sans partage. On s'y était disputé la domination à main armée, elle avait été successivement la proie de factions et de chefs différents; mais on ne s'était pas

étonné de voir ceux qui l'avaient emporté dans la lutte disposer à leur gré de la vie et des biens des vaincus. Sylla, Marius, les triumvirs, César, avaient tué leurs adversaires et accompli de nombreuses confiscations, afin d'enrichir leurs soldats : Auguste, à son tour, était entré en possession de l'autorité suprême, et il ne pouvait venir à la pensée des Romains de marquer à cette même puissance des limites qui leur eussent paru inconciliables avec l'idée qu'ils se faisaient de sa véritable nature.

Ce n'était pas à titre d'hommes, c'était à titre de membres du corps souverain que les citoyens romains avaient joui de prérogatives et d'immunités particulières : du jour où ils cessaient d'élire leurs magistrats et de faire eux-mêmes les lois qui régissaient l'État, ils devaient se trouver sans défense contre les actes d'une autorité qui ne leur appartenait plus. Il aurait fallu, pour qu'il en advînt autrement, qu'ils continuassent à se gouverner eux-mêmes ; or, les longues et sanglantes guerres civiles qui avaient achevé de les abaisser et de les démoraliser n'avaient eu, dès l'origine, d'autre cause que leur impuissance à contenir l'essor des factions qui s'arrachaient tour à tour la domination et se jouaient de l'intérêt public. Rien, à cet égard, n'avait changé que pour empirer. L'État ne contenait plus que des éléments incapables de volonté et d'action collectives. Dans la ville même, entre toutes les classes, régnaient des inimitiés manifestes. Énervés par le luxe et la débauche, les riches redoutaient que de nouvelles commotions vinssent mettre

leur fortune en péril. Sans autre ambition que celle de continuer à croupir dans une ignoble et lâche oisiveté, les masses populaires se bornaient à demander du pain et des spectacles, et au-dessous d'elles grondaient des flots d'esclaves avides de désordres et disposés à mettre à profit toute occasion de se ruer sur ceux qui les tenaient à la chaîne. En réalité, il n'y avait plus de nation romaine; ce qui en portait le nom n'était qu'un amas confus de populations entre lesquelles n'existait aucun lien, aucune communauté de désirs, de vues, de sentiments. Sil avait été possible au Sénat de songer à tracer à l'autorité du prince des règles positives, il n'eût trouvé hors de son sein ni appui, ni bras pour le soutenir, et il serait tombé victime de ses efforts, vraisemblablement même objet de dérision pour ceux dont il aurait essayé de défendre les intérêts.

Mais, si tout dans la situation de la société romaine l'avait conduite à ne pouvoir rien garder de ses anciennes libertés, il n'en était pas moins impossible que la souveraineté s'incarnât complétement dans un homme, et n'allât résider, au moins en partie, chez ceux dont le concours lui en permettait l'exercice. Au milieu des débris du passé, il existait une force solidement organisée et qui, mue par des intérêts à elle propres, devait à la fin tout ranger sous sa domination. Cette force, c'était la force militaire. Les armées avaient mis fin à l'anarchie; le gouvernement nouveau ne reposait que sur l'appui qu'elles consentaient à lui prêter, et il était naturel qu'elles fissent leurs conditions. Aussi les ar-

mées ne tardèrent-elles pas à s'ériger en pouvoir politique, à se saisir des prérogatives qui avaient échappé aux mains de la nation, à exercer la souveraineté constituante, et à peser sur les empereurs de manière à en faire de simples ministres de leurs volontés particulières.

Auguste était trop avisé pour qu'il soit permis de supposer qu'il n'ait pas prévu sous quel joug devait à la fin passer l'État qu'il travaillait à réorganiser. Mais il tenait tout du bon vouloir des armées ; il croyait pouvoir compter sur l'attachement que leur inspiraient le nom et la famille de César, et, contraint de pourvoir aux difficultés du present, il abandonna à l'avenir le soin de remplir la tâche que lui imposerait le cours incertain des événements.

Trente-deux années d'un règne que ne purent troubler des conjurations ourdies dans l'ombre, permirent à Auguste de consolider son œuvre gouvernementale. Il en commença une autre qui, continuée par ses successeurs, fit honneur à l'empire et devint son meilleur, son unique titre au respect des peuples et à l'estime de la postérité.

La république n'avait su que conquérir. Elle avait été trop agitée, trop tumultueuse pour étendre ses regards sur l'avenir et savoir régulariser la domination qui lui était échue. Les proconsuls qu'elle envoyait régir les provinces n'avaient guère à consulter que leurs propres volontés. Presque tous songeaient avant tout à s'enrichir personnellement, à se gorger des dépouilles de leurs administrés, certains que les plaintes de leurs victimes ne trouveraient pas d'échos dans Rome s'ils y rap-

portaient assez d'argent pour pouvoir acheter les votes dont ils avaient besoin afin d'obtenir l'absolution de leurs méfaits. Ce fut la tâche de l'empire d'asseoir partout l'ordre et la subordination, et cette tâche fut remplie dans toute l'étendue que comportait un état social rongé à la fois par les vices du polythéisme et par les corruptions de l'esclavage personnel. Organisation administrative et judiciaire, codes et recueils des lois, académies et écoles, voies de communication, tout ce qui honora la civilisation romaine fut l'ouvrage de l'empire. L'empire fit plus : en accordant aux habitants des provinces les droits jusqu'alors réservés aux seuls citoyens de Rome, il accomplit un acte de haute équité et qui, pendant plus de deux siècles, contribua efficacement au maintien d'une unité nationale que tant de causes menaçaient de destruction.

La mort d'Auguste vint révéler la véritable situation politique de l'empire romain. Auguste s'était attaché à ne présenter l'autorité qu'il exerçait que comme une simple délégation à titre viager ; en principe, c'etait le Sénat qui devait demeurer la source originaire des pouvoirs confiés aux empereurs, et sa sanction devait valider toute investiture nouvelle. Tibère, en effet, notifia au Sénat la vacance de l'empire ; mais en même temps il écrivit aux armées et aux cohortes prétoriennes, et ce fut modération de sa part s'il ne se contenta pas d'être proclamé militairement.

Un autre fait montra mieux encore où étaient, en réalité, la force et l'action souveraines. Les armées des

Gaules, à la nouvelle de la mort d'Auguste, offrirent à Germanicus de lui donner l'empire. Tacite a dit que la mort de Néron avait mis à découver un grand secret, celui que les armées pouvaient nommer un empereur hors de Rome. Ce secret avait dû cesser d'en être un depuis longtemps, car les légions des Gaules, un demi-siècle auparavant, avaient proclamé un empereur, et il ne leur avait manqué, pour consommer l'entreprise, que le consentement du chef de leur choix

Sous le règne de Tibère, disparurent les derniers vestiges de l'ancien ordre politique. Auguste avait laissé au peuple le droit de nommer les préteurs, Tibère lui ôta ce droit et le transféra au Sénat, organe docile de ses volontés. Auguste s'était contenté de l'inviolabilité attachée à sa puissance, Tibère fit rendre la loi de majesté qui transformait en crime d'État toute atteinte vraie ou supposée, par paroles ou par actions, au respect réclamé pour la dignité impériale.

Avec Néron, s'éteignit la famille césarienne. Grâce au prestige du nom de son fondateur et au respect que les prétoriens portaient à la mémoire d'Auguste, quatre empereurs s'étaient succédé en vertu d'adoptions légales, et les soldats les avaient acclamés sans autre exigence que celle du payement d'un don de joyeux avénement, qui prit le nom de *donativum*. Les extravagances de Néron vinrent changer le cours des choses : les armées se soulevèrent de toutes parts. Celles qui occupaient l'Espagne proclamèrent Galba, alors leur général, et la promesse d'un riche *donativum* décida les prétoriens à ratifier un

choix auquel ils n'avaient pas pris part. Galba ne put tenir l'engagement contracté en son nom : les prétoriens le massacrèrent, et mirent Othon à sa place. Alors éclatèrent des tempêtes d'une violence affreuse. Comme les légions de l'Espagne, celles du Rhin avaient nommé un empereur ; elles passèrent les Alpes, et après avoir écrasé sous leur choc les soldats d'Othon, elles conduisirent à Rome Vitellius, le chef de leur choix. A cette nouvelle les armées de la Syrie et de l'Illyrie voulurent aussi faire un empereur, et Vespasien qu'elles élurent l'emporta sur son compétiteur.

Ainsi, en moins de deux années, quatre armées donnèrent tour à tour un chef à l'État, et quatre fois le Sénat eut à déposer ses hommages aux pieds d'un nouveau maître.

Tout, dans les événements qui venaient de s'accomplir, avait été de nature à impressionner fortement les esprits. Le sang romain avait coulé à grands flots. Les prétoriens avaient été vaincus ; les légions des Gaules avaient succombé à leur tour ; il n'était pas une armée qui n'eût à déplorer de cruelles et irréparables pertes. D'un autre côté, c'était dans les rues mêmes de Rome que le dernier choc avait eu lieu : les soldats s'étaient entr'égorgés sous les yeux de leurs concitoyens, et le Capitole, ce berceau aimé de la grandeur nationale, s'était écroulé consumé par les flammes. On savait que la Judée résistait opiniâtrément aux armées romaines, et l'on venait d'apprendre que les Bataves, en pleine insurrection, menaçaient l'empire de la perte d'une de ses provinces,

Dans tous les rangs, circulaient de sinistres rumeurs ; on disait que Mars et Jupiter Capitolin abandonnaient le peuple de leur choix, et que le jour approchait où Rome ne serait plus. Vespasien sut mettre à profit la consternation générale. Les soldats baissèrent la tête devant un général dont ils avaient appris à redouter la fermeté et à estimer le caractère : ils se soumirent aux ordres qu'ils en reçurent, et bientôt l'ordre se rétablit dans l'empire.

Les actes de Vespasien attestent qu'il chercha à mettre un terme aux invasions des armées dans la politique. Il s'attacha à relever le Sénat et à lui rendre la considération qu'il avait perdue. Il en chassa les hommes tarés qui figuraient en si grand nombre dans son sein, et il appela les personnages les plus éminents de la ville et des provinces à venir occuper les siéges devenus vacants. L'œuvre ne fut pas sans effet, car, lors de la mort de Domitien, le Sénat pu nommer un empereur, et avec Nerva, qu'il élut, commença cette longue ère de calme intérieur qu'on a appelée l'âge d'or de l'empire.

Assurément, si l'empire romain eût recélé des éléments de vie et de régénération, Trajan les eût découverts et les eût dégagés de l'alliage qui en stérilisait l'activité ; car jamais prince ne fut plus grand et meilleur. Mais il n'était donné à personne d'extirper des vices qui tenaient à la composition même de l'État et de ranimer dans les âmes les sentiments de patriotisme et d'honnêteté qui seuls ont le pouvoir de faire fleurir les sociétés. Tout ce qui fut possible à Trajan et à ses successeurs, ce fut de chercher dans les combinaisons admi-

nistratives quelques nouveaux moyens d'ordre, et d'assurer aux Romains quatre-vingts années pendant lesquelles la justice et la modération régnèrent dans les conseils et les actes des princes.

C'était le malheur de la société romaine d'être composée de parties tellement hétérogènes, que les empereurs les plus sages, les Trajan, les Antonin, les Marc-Aurèle, la jugèrent incapable d'exercer sur ses propres destinées une action qui ne devînt pas fatalement dissolvante. Aussi, loin de songer à lui rendre un peu de vie politique, maintinrent-ils l'autorité dans tout son absolutisme, et sans autre frein que la peur, chez ceux qui en disposaient, des haines et des rébellions que pouvaient provoquer leurs excès. Il en résulta qu'il suffisait d'un mauvais empereur pour que les causes de décadence reprissent leur funeste activité. Commode défit à lui seul l'œuvre à laquelle avaient travaillé ses cinq prédécesseurs, et lorsqu'il périt, immolé par son entourage, Rome eut à subir des saturnales militaires non moins sanglantes et plus honteuses que celles dont la mort de Néron avait donné le triste signal. Le Sénat voulut nommer un empereur, et Pertinax, qu'il désigna, fut massacré par les prétoriens. Puis ceux-ci, en délire, trouvèrent plaisant de mettre l'empire aux enchères et de l'adjuger au prix de quelques milliers de drachmes, par tête de soldat, à l'un des deux acquéreurs qui se présentèrent. Mais les prétoriens avaient compté sans la haine que leur portaient les légionnaires qui, chargés de la garde des frontières, leur reprochaient d'être plus

payés, pour mener dans Rome une vie molle et oisive, qu'eux-mêmes ne l'étaient pour supporter les fatigues des camps et les périls de la guerre. Trois armées se soulevèrent, et chacune proclama un empereur. La lutte s'engagea entre elles, et Septime-Sévère, choisi par les légions de l'Illyrie, demeura seul maître de l'empire.

Vainement Sévère travailla-t-il à raffermir les destinées de l'État ; son fils ne l'imita pas, et le mal reprit sa marche ascendante. Les armées continuèrent à faire et à défaire les empereurs ; de loin en loin, reparut un chef qui, grâce à de hautes qualités personnelles, put obtenir le respect des soldats et arrêter un moment l'empire sur la pente de l'abîme. Dioclétien seul modifia la forme du gouvernement établi. Afin de mettre les empereurs à l'abri des complots et des attentats que suscitait le désir de leur succéder, il mit le gouvernement en participation ; il se donna un collègue et proclama deux Césars, destinés à hériter de l'autorité suprême. Inutile combinaison. Les Césars se battirent entre eux ; chaque vacance du trône les mit aux prises, et déchaîna des guerres intestines d'une espèce nouvelle.

Constantin opéra un changement plus décisif encore. Vainqueur de ses associés au gouvernement, il demeura seul maître de l'empire et en transporta le siége à Byzance. Ce fut là un grand événement. S'il eut pour effet de constituer un État qui réussit à vivre pendant onze siècles, il hâta la chute de la domination romaine dans l'Occident. Moins de cent ans après la fondation de la

nouvelle capitale, l'Italie était envahie, et Rome tombait aux mains d'Alaric. Elle n'en sortit que pour devenir plus tard la proie des Vandales, et finit par succomber sous les coups des Hérules, qui l'incorporèrent au royaume barbare qu'ils formèrent sur le sol de l'Italie.

L'empire romain subsista près de cinq siècles. Deux choses prolongèrent la durée que semblaient devoir lui refuser l'insociabilité des éléments dont il se composait, la dégradation continue des mœurs des habitants de la capitale, et le poids accablant du despotisme de ses maîtres : l'une, ce fut l'état arriéré des nations qui bordaient ses frontières ; l'autre, la supériorité longtemps manifeste des armées qui veillaient à la conservation de son territoire. La république avait légué à l'empire des armées dans les rangs desquelles vécurent longtemps les traditions du passé. Le soldat romain se souvenait avec orgueil des victoires remportées par ses devanciers ; il était fier de la grandeur de sa patrie, du nombre des peuples qu'elle avait rangés sous sa dépendance, de l'art avancé dont la précision de ses manœuvres rendait témoignage ; l'honneur de ses aigles lui était cher ; la perte d'une bataille l'atteignait au cœur, et nul effort ne lui coûtait pour en obtenir la réparation. Le cri de douleur d'Auguste en apprenant la défaite de Varus, les derniers des légionnaires l'avaient proféré en même temps que lui ; et, tant que la composition des armées ne s'altéra pas profondément, l'empire n'eut rien à redouter des attaques du dehors.

Mais si les armées romaines suffirent longtemps à la

défense du territoire national, l'ascendant qu'elles acquirent n'en devint pas moins une cause efficace et continue de décomposition et de ruine. Dans un État où les populations affaissées et divisées ne pouvaient plus exercer la moindre influence sur la conduite des affaires publiques, il était inévitable que la fraction du corps social qui unissait à des intérêts communs à ses membres assez de force pour assurer la réalisation de ses volontés, s'élevât à la domination. Les armées de Rome s'aperçurent promptement que les empereurs n'avaient d'autre soutien, d'autres moyens d'action que ceux qu'elles voulaient bien leur prêter, et elles marchandèrent leurs services. Elles en vinrent à s'arroger le droit de décerner le dictature impériale, à la donner et à la reprendre quand bon leur semblait, et à remplir par elles-mêmes le rôle du pouvoir constituant. Le lemps ne fit qu'agrandir leur domination, et la souveraineté qu'elles s'étaient arrogée, sans autre frein que des rivalités et des jalousies qui parfois se traduisaient en batailles sanglantes, devint de plus en plus complète. Septime-Sévère avait dit à ses enfants : Contentez les soldats et n'ayez nul souci du reste. Plus tard, ce fut un trait de courage d'un autre empereur d'oser dire aux soldats : Il dépendait de vous de me conférer l'empire ; mais puisque vous me l'avez conféré, ce que vous demandez ne dépend plus de votre volonté, mais de la mienne.

Malheureusement, les armées ne se bornèrent pas à proclamer les empereurs. Maîtresses dans l'État, elles agirent comme ont agi de tout temps les hiérarchies,

les classes, les corps en possession de la suprématie; elles ne consultèrent que leurs intérêts particuliers et ne tinrent aucun compte des intérêts du reste de la communauté. Un des vices qui, dès les premiers temps de la république, avait souillé le caractère romain, la cupidité, devint le mobile principal de leur conduite. César, afin de s'assurer leur dévouement, avait doublé leur solde; elles ne cessèrent plus d'en réclamer l'augmentation. Domitien, Caracalla et d'autres empereurs encore n'avaient pu résister à leurs exigences, et la solde militaire finit par s'élever à un taux inconciliable avec l'étendue des ressources de l'empire. Ce ne fut pas tout: les soldats ne se contentèrent pas de la paie quotidienne. Il fallut y ajouter, outre le *donativum* ou don de joyeux avénement, imposé à chaque empereur nouveau, des concessions et des gratifications extraordinaires réclamées toutes les fois qu'il survenait un événement inattendu. Un empereur, a dit Montesquieu, c'était le ministre d'un gouvernement violent élu pour l'utilité particulière des soldats. Or, cette utilité, les soldats la voyaient avant tout dans l'extension continue des avantages pécuniaires attachés à l'exercice de leur profession.

L'empire avait une administration nombreuse et fortement constituée. Des fonctionnaires de tout ordre veillaient dans les provinces à l'exécution des ordres émanés d'en haut, et comme il était devenu possible au fisc d'arracher aux contribuables jusqu'à leur dernier sesterce, ses exigences se multiplièrent de plus en plus. C'était pour les empereurs une question de vie et de

mort de donner satisfaction aux soldats. Les soldats demandaient de l'argent : il fallait à tout prix en trouver, et de là l'appauvrissement continu des populations qui, impitoyablement pressurées, ne tardèrent pas à fléchir sous le poids d'une indigence croissante. Telle devint la dépopulation de l'Italie et des provinces qu'elles cessèrent de pouvoir suffire au recrutement d'armées qui ne comptaient pas plus de trois cent mille hommes [1], et que force fut de recourir aux services de mercenaires étrangers. Commode avait enrôlé vingt mille barbares; ses successeurs en enrôlèrent davantage encore, et le temps vint où les armées romaines en furent principalement composées. Alors disparut de leurs rangs l'esprit des anciens jours. Peu importait aux Germains, aux Sarmates, aux Arabes, l'honneur du drapeau sous lequel on les rangeait. Ce qui les touchait, c'était le prix auquel ils vendaient l'emploi de leurs bras. Amasser un pécule et rentrer dans leurs foyers moins pauvres qu'ils n'en étaient sortis, voilà quel était leur but, et ce but une fois atteint, ils revenaient rapporter à leurs compatriotes

[1] Ce sont les hommes libres qui diminuèrent en nombre dans l'Italie et les provinces. Pline attribue la dépopulation aux *latifundia*, à la concentration des propriétés en un petit nombre de mains. Mais, il faut le remarquer, cette concentration fut elle-même un résultat de la misère publique. Les petits cultivateurs libres, écrasés par les demandes du fisc, abandonnaient leurs travaux et vendaient à bas prix des domaines dont la possession les ruinait. Les assertions de Plutarque, dans son «Traité des oracles qui ont cessé,» attestent à quel incroyable degré le mal était déjà arrivé de son temps. « La Grèce, dit-il, ne mettrait pas sur pied trois mille soldats. Sparte est sans habitants : de Mycènes il ne reste plus que le nom ; l'Épire et les contrées voisines se dépeuplent de jour en jour. Les soldats romains s'établissent dans des maisons maintenant abandonnées »

les secrets de l'art militaire romain, et les rendre plus formidables à ceux dont ils devaient un jour briser définitivement la fatale domination.

Ainsi s'affaiblirent et se décomposèrent les armées sur la supériorité desquelles reposait l'existence même de l'empire. Les armées romaines eurent le sort que, d'ordinaire, se prépare toute fraction de la communauté qui, maîtresse des destinées de l'État, oublie qu'il existe d'autres intérêts que les siens, et ne songe qu'à étendre les avantages dont le cours des événements l'a mise en possession. Elles préparèrent leur propre ruine. A force d'exigences envers ceux qui le cultivaient, elles stérilisèrent le sol dont les produits les alimentaient ; à force d'y puiser, elles desséchèrent les sources auxquelles elles devaient la vie et la vigueur ; elles firent le désert autour d'elles, et à la fin tout leur manqua à la fois. Des populations épuisées de nombre et de ressources ne purent plus continuer ni à remplir leurs cadres, ni à leur fournir les moyens de bien-être et de conservation dont elles avaient besoin pour mener à bien la tâche qu'elles étaient chargées d'accomplir.

Montesquieu a comparé l'empire romain aux États barbaresques, où de son temps la milice, investie de la puissance souveraine, faisait et défaisait à son gré un magistrat appelé le dey. « Et peut-être, ajoute-t-il, est-ce une règle assez générale que le gouvernement militaire est, à certains égards, plutôt républicain que monarchique. » L'histoire de l'empire romain ne confirme pas sur ce point l'opinion exprimée dubitativement par

l'illustre écrivain. Le gouvernement y fut tout à fait militaire, et pourtant le principe monarchique y rencontra l'adhésion à peu près constante des armées. Non-seulement les armées ne s'opposèrent pas aux transmissions héréditaires, mais elles admirent, sans les contester, celles qui s'effectuaient en vertu de simples adoptions. On en a la preuve dans la série des princes qui succédèrent, les uns à Auguste, les autres à Nerva. Il y eut plus : ces mêmes soldats, si prompts à tremper leurs mains dans le sang des empereurs de leur choix, se montrèrent plus respectueux envers ceux qui ne tenaient pas d'eux l'investiture. Ce ne fut pas sous leurs coups que tombèrent Domitien, Commode, Caracalla, ces tigres à face humaine ; les deux premiers périrent victimes de conjurations ourdies par leurs proches, le dernier mourut assassiné par un centurion qu'il avait outragé.

L'ensemble des faits en témoigne : il n'y eut chez le soldat romain rien d'hostile au principe monarchique, et si ce principe ne s'éleva pas à la hauteur d'une règle immuable et absolue, c'est à des circonstances étrangères au caractère militaire du gouvernement qu'il faut l'imputer. Partout le despotisme opère dommageablement sur les races appelées à l'exercer. Or, à Rome, tout tendait singulièrement à en aggraver les effets naturels. L'esclavage domestique, un peuple rampant dans la misère ; un petit nombre de riches tremblant pour des fortunes mal acquises et se hâtant d'en jouir, on y trouvait l'état social le plus propre à degrader les âmes et à vi-

vifier les penchants bas et sensuels. C'était une atmosphère empoisonnée que celle de Rome, et plus les situations étaient hautes, plus elle y faisait sentir son influence délétère. Si elle agissait peu sur les empereurs élus par les armées, hommes d'un âge mûr et formés par la vie des camps, elle était fatale à tous ceux qui, nés ou élevés dans les murs du palais impérial, l'avaient respirée de bonne heure. Entourés dès l'enfance d'esclaves et de serviteurs toujours prêts à s'incliner devant leurs fantaisies ; de courtisans qui, pour les faire servir à leur propre fortune, s'attachaient à stimuler l'essor des passions et des vices dont chez eux apparaissaient les germes, ceux-ci arrivaient au rang suprême mentalement énervés, moralement pervertis, perdus d'orgueil et de licence. Incapables d'application sérieuse, c'était dans les scènes sanglantes du Cirque, dans les excès des festins et de la débauche, qu'ils cherchaient des distractions au souci des affaires. A des orgies gigantesques en succédaient de plus gigantesques encore, et chaque jour il fallait en imaginer dont la nouveauté plût à des imaginations corrompues et blasées. Mais le trésor s'épuisait ; mais les soldats commençaient à murmurer, à se plaindre qu'on dépensât follement des sommes qu'ils auraient voulu voir employer en largesses à leur profit, et bientôt commençaient les confiscations et les meurtres [1]. Après avoir tué pour s'enrichir des dépouilles de

[1] Tibère avait prévu ces suites de l'épuisement du trésor : « Si nous épuisons le trésor pour nous donner des satisfactions, il faudra le remplir par des crimes, » avait-il dit au sénat. (Tacite, *Annales*, liv. II, chap. XXXVIII.)

leurs victimes, les empereurs tuaient afin de prévenir les vengeances dont ils se sentaient menacés; à mesure qu'ils multipliaient leurs forfaits, la peur les gagnait davantage, et leur raison succombait sous ses étreintes. De là les fureurs et les folies des Caligula, des Néron, des Domitien, des Commode, des Caracalla. Ces hommes, si l'empire n'eût dû former leur partage, n'auraient pas différé des autres hommes. C'est le milieu où s'était passée leur jeunesse qui les avait préparés à devenir si promptement de véritables monstres.

Il semble, au reste, que la nature elle-même se soit refusée à la conservation de dynasties dont les rejetons, dès la première génération, subissaient le vertige. Les mariages des empereurs furent d'une stérilité tout à fait extraordinaire, et durant deux siècles, pas un des enfants qui en naquirent ne laissa de postérité masculine. De là des extinctions que le système de l'adoption ne réussit pas à prévenir, et qui entraînèrent des élections dont les armées s'emparèrent en dépit des prérogatives du Sénat. Il est juste, au reste, de le reconnaître. Le choix du soldat porta presque toujours sur des hommes d'une capacité éprouvée. Ce qu'il fallait à l'empire, c'étaient des chefs expérimentés, habitués au commandement, sachant la guerre, aimés et respectés de leurs compagnons d'armes : tels furent en général ceux que les soldats proclamèrent. Assurément, ce fut un mal immense que les luttes amenées par la diversité des nominations ; mais la victoire à la fin se déclarait pour

les plus habiles des compétiteurs appelés à se disputer le trône, et, après une crise douloureuse, l'ordre finissait par se rétablir. Si l'on en excepte trois des empereurs de la période antonine, Rome dut aux investitures données par les armées les maîtres les plus aptes à la régir. Vespasien, Septime-Sévère, Aurélien, d'autres encore la tirèrent d'une anarchie qui semblait sans remède, et grâce à leur énergique et sage activité, l'empire reprit assez de vie pour pouvoir soutenir le choc de nouvelles tempêtes.

A tout prendre, ce fut un détestable gouvernement que celui de l'empire romain, mais un gouvernement tel qu'il en apparaît naturellement dans les États où surabondent les causes de décomposition et de ruine. Ce n'était pas une nation que les empereurs avaient à régir; c'était un assemblage de populations successivement conquises et qui, diverses d'origine, de langage, d'intérêts et de civilisation, regrettaient, pour la plupart, leur ancienne indépendance et ne pouvaient se prêter à la fusion en un même corps social. Une seul force empêchait le faisceau de se rompre, et de là l'ascendant qu'elle acquit. Les armées régnèrent, parce que sans elles l'unité nationale aurait infailliblement péri, et la forme sous laquelle se constitua l'autorité fut celle qui cadre le mieux avec les idées qu'elles se font du bon ordre. Des hommes accoutumés aux liens de la discipline hiérarchique, qui, dans l'exercice de leur profession, ont fréquemment à remarquer combien il importe que l'exécution des volontés du chef ne rencontre aucune désobéis-

sance, n'imaginaient rien de mieux dans l'ordre politique que la concentration d'une autorité sans limites aux mains d'un seul. Les soldats romains n'eurent pas même la pensée de placer auprès des empereurs un conseil chargé de veiller au soin des intérêts militaires; ils les laissèrent pleinement maîtres de leurs actes, dégagés de tout autre frein que la peur de périr égorgés s'ils lassaient la patience de ceux qui les maintenaient au pouvoir. De même, les soldats ne se préoccupèrent pas de règles à imposer aux transmissions de la dictature impériale. Les sentiments naturels au cœur humain leur faisaient trouver équitable qu'elle passât d'un père à son fils, celui-ci ne le fût-il que par adoption ; mais toutes les fois qu'une dynastie s'éteignait, et cela arrivait fréquemment, ils décernaient l'empire à un de leurs généraux, et imposaient au Sénat l'obligation d'enregistrer et de ratifier leurs décisions. Les populations n'étaient comptées pour rien sous un tel gouvernement, et leur sort devint de plus en plus déplorable. Appelées à subvenir aux folles prodigalités des empereurs, aux augmentations de solde et aux gratifications qu'exigeaient les légions, elles succombèrent sous le poids croissant du fardeau. A des générations appauvries en succédèrent de plus pauvres encore, et à la fin les provinces à l'origine les plus florissantes ne conservèrent pas assez de bras pour continuer à arracher au sol, outre les ressources dont elles avaient besoin pour elles-mêmes, toutes celles que nécessitait l'entretien des armées. L'empire romain, ruiné et dépeuplé, n'aurait pas duré si longtemps s'il

avait eu à ses frontières européennes d'autres ennemis que des tribus à demi nomades, et qui, même lorsqu'elles se confédéraient pour l'attaquer, ne parvenaient à mettre sur pied que des forces irrégulières, peu nombreuses, incapables d'efforts longs et soutenus.

CHAPITRE VIII.

Des formes de gouvernement dans les États sortis des débris de l'empire romain.

L'empire romain était tombé en dissolution. Ruinées et dépeuplées, les provinces qui en avaient fait partie ne pouvaient rien pour leur propre défense. De nouveaux maîtres vinrent se les approprier. Des essaims de barbares franchirent les frontières ; après avoir pillé et ravagé tout ce qui se rencontrait sur leur passage, ils se cantonnèrent sur les points du territoire à leur convenance, et se mirent à y vivre aux dépens des habitants.

A ces établissements momentanés en succédèrent de plus stables. Parmi les bandes guerrières venues du Nord, il s'en trouva qui réussirent à s'emparer de provinces tout entières. Celles-ci s'adjugèrent une partie des terres à titres de butin [1], et de nouvelles dominations commencèrent à se former.

[1] On ne sait pas quelle a été la quantité des terres que les Francs se

Sous quelles formes les barbares organisèrent-ils les pouvoirs destinés à régir les États qu'ils cherchaient à fonder? Sous les formes dont ils avaient contracté l'habitude dans leur propre pays. Les Germains en étaient encore à ce degré de civilisation où les hommes ne sauraient constituer des associations nombreuses. Divisés en clans ou tribus, le régime patriarcal était le seul qu'ils connussent. Chaque tribu vivait sous la suprématie d'une famille réputée d'origine héroïque ou divine [1]. C'etait parmi les membres de cette famille qu'était proclamé son chef; mais ce chef n'exerçait qu'une autorité restreinte. Du moment où se présentait une question d'intérêt général, il était tenu de convoquer les

partagèrent dans les Gaules. Les Visigoths et les Bourguignons, partout où ils s'établissaient, s'adjugeaient les deux tiers du sol. D'autres peuples, les Lombards entre autres, n'en prenaient que le tiers. En Angleterre, les Saxons semblent se l'être approprié en totalité.

[1] C'est un fait bien remarquable dans l'histoire de l'humanité que le rôle rempli, durant les premiers âges de la civilisation, par des familles qui passaient pour être issues d'un personnage divin. Déjà nous avons eu l'occasion de signaler l'importance de ce rôle chez les races qui fondèrent les États primitifs de l'ancien monde. Il ne fut pas moins caractérisé parmi les nations qui sortirent de leurs forêts pour se disputer les débris de la domination romaine. Pas de peuplade germaine ou scandinave qui ne fût fière de compter dans son sein une famille souveraine descendue d'Odin, de Thor ou de quelque autre dieu objet du culte national. Il en était de même chez le Slaves et les Huns; de même encore chez plusieurs nations de l'Amérique qui, avant l'arrivée des Européens, s'étaient élevées à la vie agricole. Telle fut, parmi les barbares du Nord, la persistance du sentiment de respect inspiré par les familles d'origine surhumaine, qu'il résista aux enseignements du christianisme. Vainement le clergé affirmait-il que les dieux dont il renversait les autels n'avaient été que des incarnations du démon; vainement les maudissait-il du haut des chaires sacrées, les Goths en Espagne, les Saxons en Angleterre, les peuples de la péninsule scandinavique, n'en continuaient pas moins à vénérer le sang d'Odin et à ne vouloir pour chefs que des hommes qui en fussent issus.

guerriers qui reconnaissaient son commandement, et c'était en assemblée générale qu'étaient arrêtées les décisions définitives. Tel était le mode de gouvernement que les races du Nord apportèrent avec elles dans les contrées devenues leur partage. Non-seulement la puissance législative restait sous le contrôle des principaux membres de l'association, mais en partie aussi la puissance constituante, le droit d'élire le prince n'admettant, selon l'usage reçu, d'autre restriction que l'obligation de le tirer des rangs d'une famille privilégiée entre toutes.

Ce mode de gouvernement était destiné à subir des altérations de plus en plus profondes. Tout avait changé dans la situation des peuples installés dans les provinces où la domination romaine s'était éteinte. Ces peuples n'avaient plus seulement à s'occuper d'intérêts simples et faciles à discerner, à pacifier les différends qui éclataient dans leur sein, à organiser des expéditions guerrières, à soumettre les relations entre les personnes à des règles plus ou moins précises ; il leur fallait non-seulement affermir et régulariser leur établissement en pays étranger, mais tenir dans la soumission des races nombreuses et naturellement mécontentes, constituer des pouvoirs dont l'action s'étendît jusqu'aux derniers confins des territoires conquis, organiser une administration à même de pourvoir aux besoins de l'ordre et de l'union : or, la tâche, quelque assistance qu'ils pussent tirer des lumières du clergé et des hommes les plus éminents de la population tombée sous leur joug, était au-dessus de leurs forces.

Rien, en effet, n'avait préparé les Germains aux œuvres dont la conservation de leurs conquêtes demandait l'accomplissement. Quelques-unes de leurs tribus se bornaient encore à la vie pastorale ; les plus avancées n'étaient qu'à demi agricoles. C'était en commun que chez elles était cultivé le peu de terres qu'elles avaient réussi à défricher, et là où elles en autorisaient la division, chaque année les lots étaient soumis à une répartition nouvelle. Aussi, le manque de propriété foncière bien assise, de lien fixe entre les personnes et le sol, n'avait-il pas permis aux races du Nord d'acquérir les connaissances nécessaires à la formation d'un gouvernement à même de pourvoir à tous les besoins de l'ordre social.

En fait, ce qui manquait aux barbares d'origine germanique, c'était la notion de telles choses que l'État, qu'une association politique ayant et conservant à la fois l'unité territoriale et nationale. Loin de donner à cette notion place dans leurs conceptions d'ordre social, ils semblèrent avoir pris à tâche de l'en exclure. Ainsi, au lieu de préparer la fusion des races que le hasard des événements avait juxtaposées sur le même sol, ils en consacrèrent la séparation en leur donnant ou laissant des codes qui les soumettaient à des lois tout à fait distinctes. De même, au lieu de fonder une autorité centrale destinée à réunir, sous une même direction, toutes les forces éparses sur le sol, ils ne virent dans les domaines, les richesses, les prérogatives, les pouvoirs dont leur chef se trouvait en possession, qu'une sorte de patrimoine que l'équité enjoignait de répartir entre

ses fils, et de là des partages successifs qui, lors de la mort d'un roi, donnaient naissance à tout autant d'États nouveaux qu'il laissait d'enfants en droit de réclamer leur part à l'héritage.

L'ignorance générale n'était pas le seul obstacle à la formation d'une autorité centrale stable et respectée, il en existait dans l'état des mœurs et des intelligences un autre non moins insurmontable. Comme tous les barbares, les Germains ne tenaient dans leurs actes que très-peu de compte des droits d'autrui. Un égoïsme brutal et souvent aveugle présidait à leurs déterminations, et tout était lutte entre des hommes qui ne reculaient devant aucune violence toutes les fois qu'il s'agissait pour eux de la satisfaction de quelqu'une de leurs convoitises. Vainement le gouvernement eût-il cherché dans leurs rangs des serviteurs dociles et fidèles ; il ne pouvait en trouver qui ne fissent hardiment usage des attributions dont il leur confiait l'exercice pour agrandir, aux dépens de la chose publique, leur part de richesse et de puissance personnelle.

Aux âges où l'autorité centrale n'est ni assez éclairée ni assez bien servie pour suffire à l'accomplissement de sa mission, il est un mode d'organisation sociale et politique qui finit toujours par prévaloir. Au milieu des désordres qu'entretient le choc incessant des passions et des volontés contraires, il se rencontre des hommes qui parviennent à dominer ce qui les entoure. Le besoin de protection conduit les populations à accepter, à acheter leur patronage, et peu à pen naissent et grandissent des

aristocraties qui s'emparent de tous les pouvoirs que l'impéritie et la faiblesse de l'autorité centrale ne permettent pas à celle-ci d'exercer utilement par elle-même.

Ainsi marchèrent les choses dans toutes les régions de l'Europe dont les races d'origine germanique parvinrent à s'emparer. La royauté barbare, mêlée d'élection et d'hérédité, sujette à des partages qui entraînaient le démembrement des États, n'était pas capable d'asseoir sa suprématie sur des sociétés où se heurtaient tant d'éléments encore indisciplinables, et elle ne parvint pas même à conserver la part de souveraineté que lui avait conférée la direction des efforts au succès desquels avait été due la conquête des provinces auparavant romaines. Elle perdit successivement la presque totalité des prérogatives dont elle jouissait, et les vit passer aux mains de tout ce qui avait force et puissance au sein des populations. Ce ne fut pas toutefois en un moment que le changement s'opéra. Il fallut plusieurs siècles pour compléter le triomphe de l'aristocratie territoriale et constituer la féodalité sous sa forme définitive.

Ce qui facilita le cours des événements, c'est l'emploi que la royauté se trouva contrainte de faire des richesses qui, lors de la conquête, étaient devenues sont partage. Les barbares n'avaient pas tiré au sort toutes les terres dont ils s'étaient emparés. Ils en avaient mis en réserve, les unes, formant la part du domaine royal, les autres, afin de fournir à la couronne les moyens de rétribuer les services qu'elle avait à organiser dans l'intérêt commun. Celles-ci, les rois en accordaient l'usufruit à

ceux de leurs compagnons d'armes qu'ils chargeaient de commander et d'administrer en leur nom, mais à titre révocable, et sous condition qu'en cas de révolte ou de décès du donataire, elles feraient retour à celui qui les avaient concédés ou à ses héritiers.

Il était naturel que les hommes appelés à recueillir les avantages que produisaient les bénéfices (c'était le nom que portaient les domaines dont la couronne cédait la jouissance), tendissent à en acquérir la propriété definitive. A défaut du besoin d'indépendance personnelle propre aux Germains, l'esprit de famille eût suffi pour leur en inspirer le désir; et, en effet, les rois ne tardèrent pas à rencontrer des résistances toutes les fois qu'ils voulurent recouvrer les biens qu'ils n'avaient départis qu'à titre temporaire. D'abord, ils essayèrent de sauvegarder leurs droits en confirmant à des détenteurs qu'ils ne pouvaient déposséder la concession dont ceux-ci jouissaient; puis cet usage même tomba en désuétude, et le temps vint où les bénéfices prirent rang parmi les propriétés héréditaires [1].

C'est là une innovation qui devait infailliblement en enfanter d'autres. On ne saurait douter que, lors des premières concessions de terre, les lots remis aux per-

[1] En France un acte solennel, le traité d'Andelot, vint, en 587, soixante-seize ans après la mort de Clovis, consacrer au profit des grands et des leudes le droit de transmettre à leurs serviteurs les bénéfices qu'ils tenaient de la couronne. Ce traité ne fit, au reste, que donner la sanction royale à un fait depuis longtemps établi. Ce qui força la royauté à abdiquer son droit de reprise, c'est l'affaiblissement qu'elle eut à subir par suite des longs et sanglants conflits nés du partage des États de Clotaire entre ses quatre fils.

sonnages de marque avaient été bien plus considérables que ceux des simples soldats ; l'hérédité des bénéfices acheva de fonder une classe seigneuriale d'autant plus puissante que les titulaires gardèrent, avec la propriété définitive des fractions du sol dont ils n'avaient en droit que l'usufruit, les pouvoirs même qu'ils avaient eu mission d'exercer au nom du prince. La royauté, en perdant la libre disposition des bénéfices, perdit, en même temps, une partie des ressources à l'aide desquelles elle se procurait des auxiliaires, et parvenait à conserver en partie l'autorité dont en principe elle était la source première.

Il restait à la royauté un moyen de maintenir sous sa juridiction toutes les parties du territoire : c'était de répartir dans les provinces des officiers chargés d'y surveiller l'exécution des lois et d'y assurer la soumission des peuples. Ce moyen, elle en usa, et en France Charlemagne en tira tout le parti possible. Il couvrit d'un réseau de fonctionnaires de son choix toutes les contrées sur lesquelles il régnait, et n'oublia rien de ce qui pouvait ôter à la hiérarchie militaire et civile qu'il institua l'envie d'empiéter sur les droits de la couronne. Ce ne fut là qu'une tentative stérile. Il y avait dans la situation sociale des obstacles invincibles au succès de son œuvre. La royauté continua à s'affaisser sous le poids des embarras que seul il avait pu dominer. Les déchirements qu'entraînaient les partages territoriaux entre les fils de ceux des princes qui en comptaient plusieurs, achevèrent de l'affaiblir, et l'esprit qui, sous

les Mérovingiens, avait permis non-seulement aux titulaires des bénéfices de se les approprier, mais aux maires du palais de convertir leur charge en possession héréditaire, se réveilla plus indomptable que jamais. Un demi-siècle après la mort de Charlemagne, un de ses successeurs dut se résigner à payer l'appui de deux de ses principaux mandataires en leur abandonnant, à titre héréditaire, le gouvernement des provinces dont l'administration leur avait été confiée, et, en 899, l'assemblée de Kiersy-sur-Oise arrachait à Charles le Chauve le droit pour les ducs, les comtes, vicomtes et autres officiers de la couronne, de transmettre à leurs enfants les dignités, bénéfices et autres rémunérations dont ils n'étaient investis que viagèrement. Ainsi s'effectua en France la révolution qui, après avoir enlevé à la couronne la collation des bénéfices et des fonctions publiques, devait aboutir à morceler le sol national en une multitude de petits États régis par des chefs, en possession, chacun dans le sien, de l'exercice de la puissance souveraine.

Il ne faut pas imaginer que cette révolution ait atteint son dernier terme sans rencontrer de longues et vives résistances. Loin de là : partout il y eut lutte, et en France, où la royauté subit plus d'échecs qu'ailleurs, deux dynasties succombèrent l'une après l'autre, épuisées par les efforts qu'elles faisaient pour défendre leurs prérogatives. Ni les Mérovingiens, ni les Carlovingiens, n'en cédèrent sans combats la moindre partie ; mais ils furent vaincus, et ils devaient l'être. A l'origine, les Francs, incertains de l'avenir et redoutant que d'autres

barbares vinssent leur disputer les fruits de leurs conquêtes, avaient senti la nécessité de demeurer unis et toujours prêts à exécuter les ordres de leur principal chef. Mais, à mesure que cette nécessité cessa d'être aussi impérieuse, le besoin d'indépendance personnelle, le penchant à l'individualisme reprirent toute leur force. Accoutumés sur le sol natal à marchander leurs services, ils ne s'étaient rangés sous la bannière des princes qui les invitaient à aller chercher fortune au loin qu'à la condition d'en recevoir des libéralités et d'avoir part au butin qu'ils aideraient à recueillir. Arrives dans les provinces que la ruine de l'empire romain laissait sans défense, ils s'y approprièrent tout ce qui pouvait tenter leur cupidité ; les terres qu'ils se réservèrent furent partagées entre tous, et si ceux qui, outre leur lot, en obtinrent un second à titre de bénéfice, se tinrent pour liés envers le donateur, ils ne crurent pas l'être autant envers son successeur, et bientôt ils se regardèrent comme possesseurs à bon droit de ce qu'ils tenaient d'une autre main que la sienne. Comment la royauté aurait-elle pu les ramener à d'autres sentiments ? Parler au nom des intérêts de l'État lui était impossible : car elle-même, elle ignorait ce qu'est l'État et à quelles conditions il se constitue et subsiste. D'un autre côté, la force matérielle lui manquait. Faute de revenu pécuniaire, elle n'avait d'autre moyen de rémunérer les services qu'on lui rendait qu'en détachant de son propre domaine des biens dont elle cédait l'usufruit. Or les nouveaux concessionnaires ne tardaient guère à penser

et a agir comme les anciens, et de jour en jour s'étendait le cercle des usurpations contre lesquelles elle luttait vainement.

Comme les bénéfices, les commandements, les offices militaires et civils finirent par échapper à la délégation royale. Aux pouvoirs politiques qu'ils conféraient étaient jointes des rétributions, les unes fournies par les revenus des domaines publics, les autres prélevées sur les administrés et les justiciables. De tels avantages étaient trop réels pour que ceux qui en jouissaient ne travaillassent pas à en devenir propriétaires incommutables. Là encore la royauté fut vaincue et dépouillée. C'était à ses propres agents, aux hommes à qui elle avait remis le gouvernement des provinces et le soin de l'y représenter qu'elle avait affaire; il lui fallait, pour les tenir dans la soumission, recourir à des auxiliaires qui ne lui prêtaient assistance qu'à la condition de recevoir des duchés et des comtés, et ces auxiliaires, une fois pourvus, élevaient les mêmes prétentions que leurs prédécesseurs. Aussi arriva-t-il un moment où, seule contre tous, il ne lui resta plus qu'à souscrire à des exigences qui la privèrent de toute action hors des portions du territoire sur lesquelles elle n'avait encore appelé personne à la suppléer dans l'exercice de ses droits et prérogatives.

L'accaparement, sous forme héréditaire, des dignités et emplois créés et conférés par la couronne, porta le dernier coup aux gouvernements sous lesquels les barbares avaient commencé par se ranger. Il n'y eut plus d'auto-

rité générale. La souveraineté effective passa presque tout entière aux mains d'une aristocratie territoriale composée d'hommes qui, à l'origine, n'avaient été que les mandataires du chef de l'État, et la royauté ne conservà sur les portions du sol qui ne formaient pas son domaine particulier que des droits de haute suzeraineté difficiles à faire respecter [1].

On sait ce que fut le régime féodal. Ce qui lui imprima son caractère le plus distinctif, ce fut l'union de la souveraineté à la propriété du sol. Ce n'est pas qu'il n'existât entre les divers domaines des liens qui, non-seulement les subordonnaient aux grands fiefs, relevant uniquement de la couronne, mais qui, de plus, établissaient entre les domaines médiats une série d'obligations descendant des uns aux autres ; néanmoins tout

[1] La royauté ne subit pas dans tous les États où prévalut le régime féodal la même déchéance qu'en France. En Italie, la translation de la couronne impériale aux Allemands lui rendit des forces, et Othon le Grand dicta une constitution qui contint longtemps les empiétements des grands et des petits feudataires. En Angleterre, où la féodalité n'apparaissait encore qu'en germe, Guillaume le Conquérant, en l'y établissant sous des formes régulières, prit toutes les mesures que réclamait le maintien de la suprématie légale de la couronne. En laissant aux titulaires des fiefs qu'il institua le soin d'y pourvoir aux besoins de l'administration et de la justice, il s'en réserva le domaine direct, et transmit à ses successeurs une autorité difficile à ébranler En Espagne, les choses eurent un cours plus divers. La royauté défendit avec succès ses prérogatives dans les royaumes de Léon et de Navarre. Dans la Castille, au contraire, les grands, maîtres du pays, y régnèrent jusqu'au jour ou Sanche le Grand vint avec ses Navarrois les forcer à la soumission. Quant à l'Allemagne, les empereurs, ceux de la maison de Saxe surtout, tinrent longtemps les grands vassaux en respect. Plus tard, la lutte du sacerdoce et de l'empire vint affaiblir l'autorité impériale, et l'Allemagne se couvrit de principautés qui, en devenant héréditaires, échappèrent de plus en plus à la dépendance du pouvoir central.

feudataire, à quelque degré de la hiérarchie que se trouvât sa terre, les services à sa charge une fois accomplis, était roi dans les limites de sa possession. Hommes et choses, tout lui était soumis et lui devait obéissance.

En réalité, chaque seigneur féodal, son hommage rendu à son supérieur immédiat, au maître de la terre dont relevait la sienne, n'avait à rendre compte de ses actes à personne. Il rendait la justice à ses hommes, il levait et employait à son gré les impôts, il battait monnaie, il bâtissait des châteaux forts, entretenait des forces militaires et faisait la guerre à ceux dont il avait à se plaindre. Bien plus : il y avait des cas où il devenait libre de la déclarer à son suzerain. C'était quand celui-ci lui refusait ou d'assembler ses pairs de fief pour juger une contestation survenue entre eux, ou d'obtempérer à la décision rendue [1].

Malgré les vices qu'il recélait et qui devaient tôt ou tard en provoquer la ruine, le système féodal opéra mieux que celui qu'il vint remplacer. Tout avait été confusion, désordre, violence avant l'époque où il se constitua. Charlemagne lui-même avait échoué dans ses efforts pour tirer ses États de l'anarchie et y ramener un

[1] Évidemment la féodalité réelle, celle qui rattachait chaque domaine à un domaine supérieur, était sortie de la féodalité personnelle, c'est-à-dire des engagements en vertu desquels, dans le principe, les hommes se liaient les uns envers les autres, afin d'obtenir protection et assistance mutuelles. Au moyen âge, les seigneurs féodaux n'achetaient pas les services des personnes seulement par des concessions de terre ; ils donnaient aussi des permissions de chasse, des droits de pacage, des parts dans les péages, etc. C'était l'équivalent des dons d'armes, de chevaux, de vêtements, au moyen desquels les guerriers germains s'attachaient des compagnons et des auxiliaires.

peu de civilisation. Du jour où sa main puissante n'avait plus été là pour en contenir l'essor, les passions égoïstes et cupides avaient reparu dans toute leur énergie première et recommencé leur action de plus en plus dissolvante.

Le système féodal se généralisa trop, dans toutes les contrées dont les races germaniques acquirent la possession, pour qu'il ne faille pas le considérer comme y ayant été une émanation naturelle de l'ensemble des conjonctures sociales. Bien évidemment, ce qui le fit surgir, ce fut l'impuissance où était la royauté d'organiser sa propre action et de trouver des serviteurs en état de lui prêter un concours suffisamment éclairé et dévoué. Il y avait grand nombre d'applications de la souveraineté qui demeuraient en souffrance, et dont il fallut qu'elle abandonnât le soin aux personnages qui, en contact direct avec les populations, étaient, plus qu'elle ne l'était elle-même, capables de les régir et de les discipliner. De là, l'ascension continue d'une aristocratie qui, disséminée sur tous les points du sol, s'empara peu à peu des éléments de richesse et de puissance dont la royauté ne pouvait faire utilement usage, et arriva partout, sinon à la même indépendance, du moins à en acquérir beaucoup plus qu'il ne lui en fallait pour dicter ses volontés à la couronne.

Au milieu des événements qui signalèrent la décadence progressive du régime politique admis à l'époque où se fondèrent les dominations barbares, quel devint le rôle des assemblées primitives, de ces assemblées dont

la convocation servait à imprimer aux résolutions du pouvoir central un caractère obligatoire ? Leur rôle eut cela de remarquable qu'il dépendit, quant à son importance, de la situation même de l'autorité royale, et grandit ou diminua en même temps que cette autorité même. A l'origine, la royauté avait joui d'un ascendant réel : sa part dans le butin recueilli avait été considérable, et, grâce aux libéralités qu'elle pouvait faire, les assemblées étaient venues lui prêter un concours efficace et constant. Peu à peu leur zèle s'était refroidi, et quand les bénéfices eurent cessé d'être révocables, des hommes qui n'avaient plus rien à demander ne quittèrent plus qu'à regret les champs dont la propriété ne pouvait plus leur échapper. Aussi, l'action législative et la direction des affaires finirent-elles par se concentrer au sein de simples conseils où ne figuraient que quelques grands personnages appartenant à la cour et au clergé. En France, la chute des Mérovingiens amena une ère nouvelle. Pepin s'attacha à revivifier les assemblées politiques, et il enjoignit aux hommes les plus considérables de l'État de venir y siéger. Charlemagne fit davantage encore. Non-seulement il voulut que les assemblées fussent annuelles et convoquées à dates fixes, mais il en modifia la composition en appelant des délégués, choisis par les notables des comtés, à y prendre place à côté des évêques et des grands. Il est vraisemblable qu'il espérait rencontrer dans les représentants des hommes libres des auxiliaires contre les usurpations d'une aristocratie dont il redoutait l'ambition croissante. Son attente fut déçue.

Tout dans le mouvement social favorisait l'essor de la puissance aristocratique; à Kiersy, la royauté fut frappée d'un coup qui l'accabla, et sa déchéance entraîna celle des assemblées nationales. Rien de plus naturel. L'unité nationale était brisée. L'État s'était morcelé en petites principautés distinctes sur lesquelles la couronne n'avait conservé qu'une suzeraineté nominale, et qui, pour traiter les affaires qui leur étaient propres, n'avaient besoin que de cours locales composées de vassaux réunis sous la présidence du seigneur de la terre.

Dans les États où la souveraineté ne fut pas aussi complétement démembrée qu'en France, l'unité nationale subsista davantage, et les assemblées générales ne tombèrent pas en désuétude. Seulement leur composition ne fut pas celle des temps antérieurs. A mesure qu'il s'était développé, le régime féodal avait amené, dans la condition et les rapports des différentes classes de la population, des changements de plus en plus marqués. Le nombre des hommes libres, des propriétaires de biens allodiaux s'était réduit. Le besoin de protection les avait contraints presque tous à se ranger, à titre de vassaux et de tenanciers, sous la dépendance des seigneurs de leur voisinage; or, en qualité de sujets ou de ressortissants d'un supérieur, ils avaient perdu le droit de participation par eux-mêmes à l'exercice de la souveraineté, et, seuls, les feudataires immédiats, les hauts barons, les dignitaires de l'Église, allaient donner ou refuser leur assentiment aux propositions relatives à la conduite des affaires de l'État.

CHAPITRE IX.

Des changements que subirent les formes de gouvernement à partir de l'époque féodale, dans ceux des États de l'Europe où la royauté devint définitivement héréditaire.

A l'époque où la féodalité acheva de se constituer, les États où régnaient les races de souche germanique semblaient en pleine décomposition. Dans tous, la royauté, dernier lien de l'association politique, était expirante. En Espagne même, où la guerre contre les Mores rendait l'unité du commandement plus nécessaire encore qu'ailleurs, l'aristocratie territoriale continuait ses usurpations, et déjà elle avait réussi à couvrir la Castille de châteaux forts qui lui en assuraient la domination complète. En France, la couronne ne régissait plus que la petite fraction du territoire que possédait Hugues Capet au moment même de son élection ; tout le reste avait échappé à son autorité, et, suivant toute apparence, pour garder à jamais l'indépendance acquise. Ce ne fut pas là, cependant, ce qui advint. La royauté se releva

de son abaissement : elle étendit peu à peu le cercle de ses conquêtes, et le temps vint où, surmontant toutes les résistances, elle acquit une souveraineté qui, en Angleterre seulement, ne parvint pas à s'affranchir de toute restriction et de toute limite.

Cette révolution, qui ne mit pas moins de six siècles à s'accomplir, fut, en réalité, tout aussi naturelle que celle qui auparavant s'était effectuée en sens diamétralement opposé. Ce qui en décida le cours, ce fut l'avénement même du régime féodal, qui, avec des maximes et des principes nouveaux, amena de nombreux changements dans la condition d'une partie des populations.

Durants de longs siècles, tout, dans la constitution politique des États fondés par les Francs et les Goths, avait été abandonné au hasard des événements. En principe, la royauté y était demeurée élective; en fait, l'hérédité avait prévalu dans la pratique ordinaire, mais sans pouvoir se transformer en droit définitivement reconnu [1]. L'établissement du système féodal vint modifier les idées. Aux yeux des hommes de l'époque, tout ce qui

[1] Il est évident que, sous les derniers Carlovingiens, le principe de l'hérédité royale, loin d'avoir gagné du terrain, en avait perdu. Avant l'élection de Hugues Capet, avaient eu lieu celles d'Eudes, de Robert et de Raoul. Le moine Richer nous a transmis sur l'état des esprits, au moment de la chute des Carlovingiens, des informations précieuses. Qu'ils aient été réellement prononcés ou ne l'aient pas été, les deux discours qu'il attribue, l'un à Charles, frère de Lothaire et oncle paternel de Louis V, faisant valoir ses droits à l'héritage royal, l'autre à l'archevêque Adalbéron, maintenant, en faveur des grands, le droit de choisir, pour le mettre à leur tête, celui qu'ils estiment le plus digne et le plus capable de commander, jettent beaucoup de jour sur le conflit entre les idées qui se disputaient alors la victoire.

donnait richesse et puissance revêtait le caractère propre aux fiefs, et il leur paraissait naturel que la royauté, puisqu'elle avait, outre sa haute et générale suzeraineté, son domaine et ses sujets directs, ne fût pas, en matière de transmission, traitée autrement que les fiefs eux-mêmes. La transition ne s'opéra pas cependant d'un seul coup. Les rois, afin d'assurer la couronne à celui de leurs fils qui devait leur succéder, commençaient par se le faire associer. Hugues Capet et ses trois premiers descendants procédèrent ainsi ; le quatrième n'eut pas besoin de les imiter, tant le principe monarchique avait acquis d'autorité sur les esprits.

La France, au reste, fut le seul pays où, grâce au régime salique, les choses marchèrent aussi vite. En Espagne, l'usage adopté par les rois goths de faire couronner de leur vivant celui de leurs enfants qu'ils voulaient avoir pour successeur, reprit faveur pendant le neuvième siècle ; mais la lutte entre l'élection et l'hérédité ne se termina qu'en 1348, lorsque les Cortès d'Alcala sanctionnèrent définitivement la loi dite de *las partidas*. En Angleterre même, le défaut de règles précises, en ce qui touchait les droits de succession au trône, laissa la porte ouverte aux prétentions les plus diverses, et la longue guerre des Deux-Roses ne fut qu'un fruit des incertitudes qui subsistèrent à cet égard [1].

[1] En Angleterre, les statuts de Henri VII ne tracent pas même de règles définitives ; et cela est si vrai que, si Élisabeth mourante n'eût déclaré qu'elle tenait Jacques d'Écosse pour le véritable héritier de la couronne, il est douteux que celui-ci eût pu lui succéder.

En Espagne, la loi de *partida* laissa bien des cas à décider. Aussi,

Aux avantages que lui valut un mode de transmission qui la dégagea des hasards de l'élection, la royauté en joignit bientôt d'autres non moins favorables à l'accroissement de son pouvoir, et ceux-ci, elles les dut aux modifications qui survinrent dans l'état et la composition des sociétés dont l'unité reposait sur son existence.

Depuis quatre siècles et plus, les États fondés par les barbares du Nord languissaient sous le poids de souffrances et de misères sans nombre. Jamais l'anarchie n'avait cessé un moment ses ravages que pour reparaître bientôt non moins violente et destructive ; l'organisation féodale eut le mérite de lui imposer ses bornes. En élevant sur tous les points du sol des dominations toujours actives et présentes, elle y ramena un peu d'ordre et de sécurité. C'était l'intérêt des seigneurs féodaux de préserver d'incursions ennemies les terres soumises à leur souveraineté. Les guerres privées elles-mêmes contribuèrent à leur faire comprendre la nécessité de ménager les hommes dont les labeurs les enrichissaient et leur fournissaient les subsides que réclamait l'entretien de leurs forces militaires ; et, malgré la rudesse des temps, ils parvinrent en général à les affranchir d'une partie des maux qui, auparavant, les avaient accablés.

Ce fut là un changement dont les fruits ne se firent pas attendre. Non-seulement les campagnes commencèrent à se repeupler, mais les villes reprirent peu à peu la vie qui les avait abandonnées. Grâce au développe-

Isabelle de Castille elle-même ne régna-t-elle qu'au mépris des droits réels de la fille de son frère et prédécesseur, Henri IV.

ment permis au travail agricole, elles furent mieux approvisionnées; grâce à l'extension des débouchés ouverts aux produits de leur industrie, elles purent croître en bien-être. C'était aux habitants des manoirs féodaux qu'elles vendaient la plupart des objets façonnés dans leurs murs. Ceux-ci avaient leur genre de luxe. Ils aimaient les riches armures, les étoffes et les fourrures d'un haut prix, les coupes, les colliers, les bijoux artistement ciselés, et leurs consommations ne tardèrent pas à ouvrir aux populations urbaines une source abondante de richesse et d'activité.

A l'époque féodale, rien de plus remarquable que la promptitude avec laquelle grandirent les villes, bourgs et communes. Dès le commencement du douzième siècle, il en exista bon nombre, en France, qui, après avoir acheté à prix d'argent l'exemption de l'ancienne dépendance seigneuriale, devinrent libres de s'administrer elles-mêmes.

Ce fut un événement considérable, que la formation de classes urbaines définitivement échappées à la servitude seigneuriale. Les hauts barons et les dignitaires de l'Église ne comptèrent plus seuls dans l'État; à côté d'eux s'était élevée une population ayant ses intérêts propres, ses penchants, ses volontés politiques, et amassant rapidement la puissance et les forces que donnent le nombre et la richesse.

Naturellement, cette population était ennemie de l'aristocratie féodale [1]. Bien qu'elle eût amplement payé

[1] L'Angleterre seule a vu régner un certain accord entre les com-

ses franchises et ses immunités, ses anciens maîtres ne l'en laissaient pas toujours jouir en pleine sécurité, et souvent cherchaient à lui arracher de nouveaux sacrifices. D'un autre côté, les habitants des villes ne pouvaient quitter leurs murs sans s'exposer à des avanies et à des périls. Les seigneurs dont ils traversaient les terres en exigeaient les droits de passage, parfois même les retenaient en captivité jusqu'à ce qu'ils eussent fourni rançon. Les marchandises en circulation n'étaient pas mieux traitées. Soumises à des taxations arbitraires, il n'était pas rare qu'elles fussent pillées ou enlevées de vive force à leurs possesseurs. De tels rapports n'étaient point propres à concilier les deux classes, et au cœur de celle qui subissait les violences de l'autre s'allumèrent des haines dont la portée politique devint considérable.

Plus l'industrie se développait dans les villes, plus s'y faisait sentir le besoin qu'il existât une autorité à même d'assurer le maintien de la justice et de la paix sur tous les points du territoire national. Cette autorité ne pouvait appartenir qu'à la couronne, et de là l'assistance qu'elle reçut des communes toutes les fois que des conflits éclataient entre elle et ceux des grands vassaux qui lui refusaient l'obéissance. Les rois avaient protégé les communes lors des premiers affranchissements; certains

munes et les seigneurs féodaux. Ce fut l'effet de la suprématie effective dont Guillaume le Conquérant avait doté la couronne. Comme les rois étaient assez forts pour imposer leurs volontés à toutes les classes de la nation, celles-ci firent longtemps cause commune.

d'en obtenir le concours, ils facilitèrent leur essor et les aidèrent à prendre place dans l'ordre politique. En France, Philippe le Bel rétablissant les grandes assemblées sous le nom d'États généraux, appela leurs représentants à venir y figurer [1]. Déjà depuis plus d'un siècle les communes de l'Aragon et de la Castille faisaient partie des Cortès. En Angleterre, l'admission des communes au Parlement fut l'œuvre des barons eux-mêmes. Le besoin d'appui contre les entreprises de la couronne les conduisit à chercher des auxiliaires dans les rangs du peuple.

Quelques changements que les formes du gouvernement eussent éprouvés dans les États devenus définitivement monarchiques, rien n'y avait affaibli le respect dont à l'origine certaines règles de politique avaient été l'objet. Jamais aucun pouvoir individuel, en quelque main qu'il résidât, ne s'était cru en droit de modifier à lui seul les lois et coutumes existantes ou les taxations établies. Les simples feudataires eux-mêmes n'auraient pas osé élever le montant des subsides qu'ils percevaient avant d'avoir obtenu le consentement des tenanciers libres de leurs domaines. C'était là un principe fondamental admis par tous, et sur lequel le temps avait passé sans en amoindrir la vigueur originaire.

[1] Saint Louis avait, sans nul doute, songé à accomplir l'œuvre de Philippe le Bel. Deux fois au moins il appela les délégués de certaines villes à venir siéger au conseil des barons. Il est vraisemblable qu'un tel changement au régime établi n'était pas possible encore. Voilà pourquoi il ne se réalisa définitivement que trente-deux ans après la mort de saint Louis.

Aussi, à l'époque où la présence des mandataires des communes vint modifier la composition des assemblées nationales, la liberté politique avait toute l'étendue compatible avec l'existence d'une royauté transmise à titre purement héréditaire. La société, ou du moins tout ce qui, dans son sein, ne subissait aucune servitude civile, participait à l'exercice de la souveraineté. Lois générales, règlements en matière d'impôts, appels pour services de guerre, rien de ce qui affectait les intérêts publics n'était décidé sans l'avis du clergé, de la noblesse et du tiers état : la couronne ne pouvait dépasser les limites tracées à l'usage de ses prérogatives ; toute usurpation de sa part semblait impossible, et l'eût été en effet, si l'état social n'eût recélé des vices qui, à la longue, devaient semer au sein des populations des divisions incurables.

La liberté politique est un de ces biens qui ne se conservent qu'à de certaines conditions. Elle ne dure et ne s'affermit que là où ceux qui en jouissent sont capables d'un certain degré d'accord. Or, tel n'était pas le cas au moyen âge. Entre les différentes classes des populations existaient des lignes de séparation de nature à les rendre d'autant plus ennemies les unes des autres qu'elles avançaient davantage en civilisation. Fière des prérogatives qui lui réservaient, avec la primauté du rang, une foule de distinctions lucratives, la noblesse n'était nullement disposée à en faire le sacrifice, et encore moins à en souffrir le partage. Le mépris qu'elle témoignait au tiers état était sincère. Il ne tenait pas uni-

quement au contraste des labeurs, des manières, des occupations des hommes qui le composaient, avec les formes et le genre de vie en honneur dans les manoirs féodaux ; elle se rappelait que ces hommes descendaient des manants et des vilains qu'elle avait eus pour sujets et pour contribuables ; qu'ils ne devaient qu'aux franchises qu'elle leur avait octroyées ou vendues la richesse dont ils étaient en possession, et il lui paraissait licite de s'exempter à leurs dépens du fardeau des charges publiques. Le tiers état, de son côté, ne pouvait s'accommoder d'un régime qui lui refusait des droits dont chacun des développements de son activité lui faisait mieux sentir le prix. Plus il croissait en force et en intelligence, plus il s'irritait contre les humiliations et les injustices qu'il lui fallait supporter, plus il aspirait à briser les entraves que les priviléges nobiliaires opposaient à son essor. La paix était impossible entre deux ordres, dont l'un ne pouvait obtenir le redressement de ses griefs sans froisser l'autre dans son orgueil et dans ses intérêts. Leur antagonisme émanait de causes trop profondes pour ne pas éclater toutes les fois qu'ils entraient en contact, et le temps ne fit qu'en augmenter la violence.

Il ne fallut pas beaucoup d'art à la royauté pour élever sa domination sur des sociétés au sein desquelles l'inégalité des droits entretenait des animosités incurables. La force des choses l'appelait à remplir le rôle d'arbitre entre des classes qui se détestaient mutuellement ; il lui fut facile d'intervenir dans leurs différends,

et d'emprunter tour à tour à chacune d'entre elles les forces dont elle avait besoin pour soumettre l'autre à ses volontés particulières, et il vint une époque où, après avoir abattu successivement toutes les résistances, elle se trouva à peu près seule investie de l'exercice de la souveraineté.

C'est en Espagne que la royauté parvint le plus tôt à s'emparer du pouvoir absolu. Comme les communes s'y étaient organisées durant le cours du onzième siècle, les haines de classe y avaient opéré longtemps avant de se manifester en France. Tout, dans les fueros que les communes se donnaient, atteste à quel point elles détestaient la caste seigneuriale. Elles bannissaient les hidalgos et les cabelleros de leur enceinte ; elles leur interdisaient l'achat des terres dans leur voisinage, à moins qu'ils ne renonçassent aux prérogatives de leur ordre, et plusieurs d'entre elles ne permettaient pas aux filles d'origine bourgeoise d'épouser un homme né dans les rangs de la noblesse [1]. Guerrières et ayant des milices redoutables, elles commencèrent à former, dès le douzième siècle, sous le nom de Hermandades, des confréries armées qui, ne se bornant pas à assurer la tranquillité dans leur voisinage immédiat, se chargeaient d'aller châtier au loin les agressions et les torts de la noblesse. Plus tard, les villes commencèrent à s'unir par des traités de défense mutuelle, agissant, dit un historien espagnol, comme des républiques et

[1] Colmeiro. *De la Constitucion y del gobierno de los regnos de Leon y Castilla*, tome II. *Declinacion del municipio y sus causas.*

comme s'il n'eût pas existé des rois au-dessus d'elles. Les nobles, de leur côté, s'unissaient afin de maintenir leurs priviléges, et leurs ligues étaient fréquentes. Il y avait sur le sol deux populations qui n'étaient d'accord que pour combattre les Mores, mais qui, la guerre terminée, redevenaient ennemies, et qui, du moment où une question d'arrangement intérieur se posait, prenaient parti l'une contre l'autre. Certes, un tel état d'esprits et des faits offrait à la couronne de nombreuses occasions d'agrandir son pouvoir; mais deux choses s'opposaient à ce qu'elle les mît largement à profit. D'une part, les règles admises en matière de succession au trône laissaient, dans un certain nombre de cas, s'élever des contestations, et celui des prétendants qui l'emportait n'osait pas afficher des prétentions qui eussent rendu à ses compétiteurs les moyens de renouveler la lutte. De l'autre, l'Espagne ne constituait pas un même État, et dans aucun des royaumes qu'elle renfermait, la couronne ne disposait des moyens d'influence et d'action que la grandeur territoriale a seule le pouvoir de conférer.

La réunion des sceptres de l'Aragon et de la Castille dans la même main vint supprimer la plupart des obstacles qui, auparavant, avaient arrêté l'essor de l'autorité centrale. On vit alors combien il est difficile aux nations profondément divisées par des haines de classe et de caste de conserver les libertés qu'elles ont en partage. Le cardinal Ximenès n'hésita pas à exercer la régence et à lever des subsides sans l'assentiment des

Cortès. Bientôt l'orgueil national eut à subir de nouveaux outrages. La conduite des affaires publiques fut remise à des étrangers, et quand le roi quitta l'Espagne pour aller recevoir en Allemagne la couronne impériale, le mécontentement arriva à son comble. Il n'y avait pas à s'y tromper. Le moment était venu où l'Espagne, à moins d'un violent et heureux effort, devait se courber sous le despotisme. Les communes prirent les armes; mais, fidèles à leurs vieilles antipathies, elles annoncèrent qu'elles ne les déposeraient qu'après avoir obtenu, outre les garanties devenues nécessaires à l'usage de leurs franchises, l'abolition des immunités dont jouissait la noblesse en matière d'impôt. C'était une faute énorme. Menacée dans des priviléges dont le profit lui cachait l'injustice, la noblesse se rangea sous la bannière de la royauté, et son concours en assura le triomphe. Ce fut pour l'Espagne une fatale journée que celle de Villalar; depuis celle de Xérès, elle n'en avait pas compté d'aussi néfaste. La défaite des communes laissa les libertés publiques sans défenseurs. Vainement, peu d'années après, le clergé et la noblesse essayèrent-ils d'en retenir quelques débris ; leur refus de figurer à titre de bras (brazos) dans la junte générale du royaume reçut pour réponse un congé dédaigneux. Ce n'est pas qu'il ne subsistât un semblant de représentation nationale. Les gouvernements les plus absolus ne rompent pas avec le passé sans ménager les apparences. Philippe II et son successeur continuèrent à convoquer les Cortès des royaumes soumis à leur pouvoir tous les cinq ans ; mais les beaux

jours de ces assemblées étaient passés, et elles ne servirent qu'à enregistrer des volontés dont l'aveuglement croissant ne tarda pas à conduire l'Espagne à la plus triste décadence.

Les choses, en France, cheminèrent d'un autre pas, et la royauté y acheva plus pacifiquement ses conquêtes. Elle avait favorisé l'émancipation des communes, et celles-ci ne cherchèrent pas à se soustraire à son autorité. On ne les vit pas, comme en Espagne, se confédérer et unir leurs forces afin d'agrandir la portée de leurs priviléges. Loin de là : à la fin du treizième siècle, quelques-unes d'entre elles commencèrent à se lasser de la mesure d'indépendance qu'elles tenaient de leurs chartes et préférèrent se ranger sous la tutelle de la couronne. Les autres ne tardèrent pas à en faire autant, et leurs habitants ne constituèrent plus qu'une bourgeoisie libre, mais ne se gouvernant plus elle-même [1].

[1] Les causes qui décidèrent les communes à renoncer aux institutions qui leur conféraient l'autonomie locale ne sont pas bien connues. Le changement s'opéra si promptement que déjà il était fort avancé en 1303, époque de la première réunion des états généraux du royaume. En fait, les communes les plus libres avaient eu souvent recours à l'intervention des rois dans leurs démêlés avec les seigneurs féodaux, et saint Louis n'aurait pu rendre ses ordonnances si elles n'avaient reconnu, dès le principe, à la couronne le droit de s'immiscer dans leurs affaires. Parmi les causes qui semblent avoir agi sur l'esprit des communes, doivent être comptés : 1° les difficultés et les embarras naissant des réserves de leurs anciens seigneurs, laïques ou ecclésiastiques, ainsi que la diversité des juridictions sorties de ces réserves ; 2° la pesanteur des redevances et charges inhérentes à la jouissance de leurs priviléges ; enfin, le mal que leur faisaient les dissensions intestines. Non-seulement leurs habitants se disputaient les avantages attachés à l'exercice des fonctions municipales, mais entre ceux qui descendaient des familles résidant à l'origine, et les nouveaux venus qui réclamaient le droit de

C'était là un changement dont la royauté tira de grands avantages. Elle avait eu les communes pour auxiliaires contre l'aristocratie féodale; désormais elle allait les tenir sous ses ordres, et pourrait user de leurs forces comme des siennes propres.

Aussi se hâta-t-elle d'entrer activement dans la gestion de leurs affaires. Elle se fit représenter dans leur sein par des officiers chargés d'intervenir en son nom dans la nomination des conseils et la gestion des intérêts et des biens communaux. En 1317, elle fit un pas plus décisif encore. Elle leur ôta la direction de leurs milices. Des capitaines de son choix en reçurent le commandement; les armes furent remises à leur garde, et seuls ils eurent droit de les distribuer, en cas de besoin par eux constaté [1]. Un tel arrangement n'était pas seulement l'effet du désir naturel à la royauté de manifester et d'étendre sa suprématie. Malgré qu'elles eussent renoncé à leurs prérogatives politiques, les villes avaient continué à fleurir et à se peupler, et leur puissance avait commencé à devenir un sujet d'inquiétudes. Des événements divers vinrent accroître et confirmer ces appréhensions. En 1328, les cités flamandes s'étaient soulevées

participer à la gestion des intérêts urbains, s'élevaient de nombreuses et vives querelles.

[1] Il y avait plusieurs sortes de communes : les unes franches ou jurées, moins indépendantes que les seigneuries féodales ; les autres privilégiées, libres seulement dans la mesure fixée par leurs privilèges ; les autres prévôtales, ou soumises entièrement à la volonté royale. La renonciation des communes jurées à leurs chartes amena peu à peu l'extinction de ces différences, mais en laissant dans toutes à la bourgeoisie les moyens de croître en nombre et en aisance.

pour la défense de leurs anciennes franchises ; elles avaient combattu avec une rare énergie, et si Philippe de Valois n'était allé secourir leur comte à la tête de la chevalerie française, la victoire eût couronné leurs efforts. Trente ans plus tard, les résistances que la bourgeoisie des grandes villes opposa à l'aggravation des taxes, le rôle que s'adjugea Étienne Marcel et l'appui que lui prêta la population parisienne, les scènes sanglantes de la Jacquerie, répandirent de nouveau la crainte des emportements populaires, et la couronne modifia son ancienne politique. Elle en vint à penser que la sûreté de l'État reposait sur la séparation et l'antagonisme des différentes classes. Tout en continuant à enlever une à une à la noblesse celles de ses prérogatives dont souffrait l'exercice de sa propre souveraineté, elle lui laissa tout entières celles qui, en l'avantageant aux dépens du tiers état, devaient l'intéresser au maintien du régime établi et semer entre les deux ordres des haines persistantes. Cette politique, qui, à la fin, devait conduire la monarchie aux abîmes, n'était nullement un secret. En 1484, Philippe de Poitiers, député de la noblesse de Champagne, n'avait pas hésité, lors de la convocation des États généraux à Tours, à la déclarer sage et nécessaire ; depuis, elle n'avait cessé d'être en faveur, et durant le dix-huitième siècle, elle était encore regardée comme la meilleure par la plupart des hommes d'État [1].

[1] Voici ce qu'on lit dans les mémoires présentés au duc d'Orléans, régent de France, par le comte de Boulainvilliers, au titre : « *Principe*

Ce n'est pas que la royauté ait été hostile à la bourgeoisie. Il y eut, au contraire, des moments où elle s'attacha à la satisfaire, et, sous Louis XI, Paris et les grandes villes du royaume obtinrent des concessions d'une certaine importance. Mais, dans la marche générale des choses, la noblesse fut traitée, en ce qui concernait ses immunités et ses distinctions, avec des égards continus, et la couronne eut pour elle des ménagements dont ne s'accommodaient pas les intérêts de l'État [1].

commun aux auteurs des Mémoires pour réparer les inconvénients des finances. » Tome II, page 137.

« Tous les auteurs des mémoires sont convaincus du principe qu'il est aussi dangereux que le peuple soit trop à son aise qu'il est triste de le voir accablé. Ce fut la première réflexion que feu M. le prince de Conti fit sur le projet de l'établissement d'une dîme royale par le maréchal de Vauban. Et il est bon, en effet, que le roturier sente la nécessité où il se trouve d'obéir et qu'il ne s'accoutume pas de telle sorte à la propriété de ce qu'il a, qu'il se puisse regarder comme indépendant. »

Plus loin, c'est au nom de ce principe que le comte de Boulainvilliers demande le maintien des priviléges des ecclésiastiques et des gentilshommes.

Le même esprit se retrouve dans les observations du garde des sceaux, Miromenil, sur la suppression de la corvée par Turgot, ainsi que dans les remontrances du parlement à la même époque, et douze ans après dans la lettre adressée au roi par les princes du sang à l'occasion du doublement du tiers.

[1] Sous le règne de François Ier, la France n'avait d'autre infanterie que huit ou dix mille soldats levés en Gascogne. Il fallait acheter à prix d'argent les services de Suisses et des bandes de lansquenets allemands, et les opérations militaires en souffraient beaucoup. Ce n'était pas que la France manquât d'hommes en état de servir à pied ; mais la noblesse s'opposait à ce qu'on en enrôlât, de peur que l'habitude des armes, en se répandant dans le peuple, ne rendît les campagnes plus difficiles à maintenir dans la soumission. Le roi toutefois voulut créer une infanterie française ; mais l'entreprise, vivement combattue autour de lui, ne fut pas poursuivie longtemps.

Voir à ce sujet les relations des ambassadeurs vénitiens auprès de

Il est à remarquer que, quelque vives que fussent les jalousies et les inimitiés de caste, elles n'appelèrent pas en France, à partir du quatorzième siècle, l'intervention directe de la royauté. La noblesse vivait sans inquiétude sur le sort de ses priviléges, convaincue que la couronne ne permettrait pas qu'ils lui fussent ôtés; la bourgeoisie se consolait de l'infériorité de son rang, d'abord en voyant combien celui des habitants des campagnes était plus abaissé encore, ensuite parce qu'il restait à ses membres les plus éminents la facilité de s'élever, soit en entrant dans l'Église, soit par l'exercice des magistratures. C'était sur les masses sociales, sur le menu peuple des campagnes et des bourgs, que retombait de tout son poids le vice des institutions; mais cette classe, affaissée sous le fardeau de ses misères, n'avait ni chefs ni organes qui pussent formuler ses griefs et en solliciter la réparation.

Sous Charles VII, la royauté mit à profit la gravité des circonstances du moment pour obtenir des droits dont l'usage devait à la longue lui assurer d'irrésistibles moyens de domination. Jusqu'alors, il lui avait fallu le consentement des États généraux pour obtenir des subsides. Charles VII se fit concéder la faculté d'imposer tailles à son plaisir, dit Commines, qui ajoute, « et à ceci se consentirent les seigneurs de France, pour cer-

François Ier et de ses successeurs. Les détails qu'elles renferment sur ce point sont curieux et d'une incontestable vérité.

Relation de François Juestiniano, vol. I, page 185.

Relation de Michel Scariano, vol. I, page 495.

taines pensions qui leur furent promises pour les deniers qui sont levés en leurs terres. A ce qui est advenu à cette heure, depuis en adviendra, le roy chargea fort son âme et celle de ses successeurs, mit une cruelle plaie en son royaume qui longtemps saignera [1]. » En réalité, ce fut un marché que firent les seigneurs : en cédant à la couronne un droit qu'ils renonçaient à exercer dorénavant eux-mêmes dans leurs propres domaines, ils s'assurèrent en matière d'impôts des immunités complètes; mais en livrant les roturiers, le peuple aux agents du fisc, ils ne comprirent pas quelle portée auraient les armes qu'ils mettaient aux mains du prince.

L'établissement de la taille à perpétuité, la facilité d'en toucher le produit, en donnant à la couronne les moyens d'entretenir une armée permanente, allaient lui permettre de briser successivement toutes les entraves que rencontrait encore l'extension de sa suprématie. Charles VII eut une armée à demi régulière ; Louis XI tint sur pied jusqu'à cinquante mille hommes ; et si ses successeurs n'eussent consommé dans des guerres lointaines les ressources à leur disposition, toute opposition à leur volonté aurait disparu [2].

[1] Chronique et histoire faite et composée par feu messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton. « Quand commença imposition de tailles. » Feuillet LXVIII.

[2] Un fait bien connu atteste quel parti les rois pouvaient tirer des forces militaires à leur solde. Le cardinal Ximénès gouvernait l'Espagne. Humiliés de se voir soumis aux ordres d'un moine, les grands vinrent lui demander en vertu de quels pouvoirs il réclamait leur obéissance. Le cardinal les mena voir les canons déposés dans une des cours du palais qu'il habitait et leur dit: Voilà les pouvoirs que le roi m'a remis,

Louis XI et sa fille, Mme de Beaujeu, avaient eu en effet à soutenir les dernières luttes veritablement périlleuses. Il leur avait fallu combattre ces grands feudataires qui, maitres à titre héréditaire de vastes fractions du territoire, se coalisaient contre l'autorité royale et qui, s'ils l'eussent emporté, auraient de nouveau démembré l'État et refait l'œuvre du dixième siècle. La réunion à la couronne des puissants duchés de Bourgogne et de Bretagne fut décisive ; mais bientôt surgirent de nouveaux embarras et des dangers d'une autre sorte.

L'administration était dans l'enfance. Au lieu de ne déléguer à ses mandataires principaux que des fonctions qui les tinssent sous sa dépendance continue, la couronne leur abandonnait le gouvernement des provinces, le commandement des places, les dignités militaires, et jusqu'au droit de lever des taxes et d'en dépenser le produit. Un tel régime créait des situations qui livraient à ceux qui les occupaient des richesses et des forces à l'aide desquelles ils pouvaient peser sur la conduite des affaires et se rendre redoutables dans l'État. Aussi, les princes du sang, les grands, les personnages en crédit se disputèrent-ils ces situations, et souvent la couronne dut céder aux exigences d'hommes à qui elle avait fourni elle-même les moyens de lui arracher des concessions de plus en plus considérables.

et avec ces pouvoirs je gouvernerai l'Espagne jusqu'au jour où le prince notre maître reviendra la gouverner lui-même *.

* Colmeiro. *De la Constitucion y del gobierno de los regnos de Leon y Castillo.* vol. II, page 275.

Le mal arriva à son comble pendant les guerres de religion. Catherine de Médicis, en voulant contenir les partis les uns par les autres, ne fit qu'assoupir momentanément leurs querelles. Chacun d'entre eux eut ses chefs, ses armées, ses finances, ses places fortes, ses alliances avec l'étranger ; et la royauté, menacée de toute part, se trouva trop faible pour tenir en respect les factions qui s'entre-choquaient sous ses regards. Au milieu de cette sanglante anarchie, le chancelier de L'Hôpital et ses amis songèrent à rendre à la nation le droit de concourir régulièrement à l'exercice de la souveraineté ; leur pensée demeura lettre morte. Les partis ne se préoccupaient pas de l'organisation du pouvoir ; ce qu'ils voulaient, c'était la domination dans l'État et la destruction de leurs adversaires.

L'avénement de Henri IV rendit à la royauté l'ascendant que les guerres de religion lui avaient ôté. Néanmoins, la grandeur des avantages attachés à l'exercice des hautes fonctions civiles et militaires, continua à semer des convoitises ardentes. Les hommes puissants à la cour la remplirent de trames et de complots dont le succès, en leur donnant l'administration des intérêts publics, leur eût permis d'accaparer, pour eux-mêmes et leurs clients, les dignités et les charges les plus considérables.

Pendant la minorité de Louis XIII, les conjurations de palais amenèrent des attentats déplorables. Vint Richelieu, qui fit sévère justice des ambitions effrénées avec lesquelles la couronne était en lutte, et ne dégagea

que trop le pouvoir des obstacles qui en gênaient l'essor.

La couronne cependant eut un dernier choc à soutenir. Sous la régence d'Anne d'Autriche, la plupart des princes et des grands essayèrent encore une fois de lui imposer leurs volontés. Un roi en bas âge, un étranger à la tête des affaires, des impôts d'un poids croissant, la magistrature mécontente, tout s'unissait pour accroître ses embarras. La Fronde pourtant n'enfanta que de mesquins et étroits conflits. Ce que voulaient ses chefs, c'étaient des dignités, des pensions, des commandements. Aucune pensée de bien public ne les animait, et bientôt la nation se lassa des excès sanglants qu'entraînait une lutte dont, quelle qu'en dût être l'issue, elle n'avait rien d'utile à attendre. La victoire de la royauté fut complète. Louis XIV recueillit le fruit des longs et rudes labeurs de Richelieu. Maître absolu dans sa cour, il allait l'être dans l'Etat.

Au milieu des transformations que subirent, en France, les institutions politiques, les États généraux ne remplirent qu'un rôle de peu d'importance. S'il survint des moments où la gravité des périls de l'État leur offrit l'occasion d'acquérir définitivement part à la direction des affaires, ils ne surent pas la mettre à profit. Vainement réclamèrent-ils, à diverses époques, des convocations à dates fixes; ils s'y prirent si mal pour donner force à leur demande, que le gouvernement demeura libre de n'y pas obtempérer [1]. Ils ne furent ni plus habiles

[1] Les États généraux réunis à Tours, en 1483, demandèrent à être convoqués tous les douze ans, et afin de donner force à leur demande,

ni plus heureux en matière de législation et d'impôt. En reconnaissant à la couronne le droit de promulguer à elle seule des lois et des édits qui réglaient toute chose dans l'État, en souffrant qu'elle levât des aides et des subsides sur les gens de métier et le menu peuple des villes, ils lui laissèrent la faculté de se passer de leur concours et d'étendre graduellement sa domination souveraine [1]. Au fond, ils ne formèrent qu'un grand conseil, consulté de loin en loin dans les circonstances extraordinaires, et le chancelier de L'Hôpital ne se trompait pas en disant à Tours, en 1560 : Les États

ils ne votèrent les subsides que pour pareille période. Ceux d'Orléans, en 1560, et de Paris, en 1614, demandèrent aussi que les convocations eussent lieu de cinq ans en cinq ans. La cour ne fit pas de réponse, ou s'en tint à des promesses qu'elle n'avait pas l'intention de tenir.

[1] Ce n'était pas qu'à diverses époques, les États généraux n'eussent cherché à s'emparer du gouvernement Outre les entreprises de ceux de 1327, sous le roi Jean, il y eut, en 1588, celle des états de Blois, qui demandèrent que la puissance législative appartînt tout entière aux trois ordres et que la royauté ne conservât que la puissance exécutive. Mais il ne s'agissait pas là de principes politiques à faire consacrer ; les États généraux de 1357 agissaient dans l'intérêt de Charles le Mauvais, roi de Navarre, et ceux de 1588 voulaient frapper Henri III de déchéance et donner la couronne aux Guises.

Quant aux règles en matière de subsisdes, les États généraux n'en établirent pas d'assez strictes pour ôter à la couronne les moyens de percevoir des revenus sans leur consentement. Pendant la minorité de Charles VI, ses oncles écrasaient les populations urbaines d'impôts divers et s'en adjugeaient le produit. Il y eut des révoltes, et la ville de Rouen chassa les officiers royaux ; mais elle resta sans appui et fut châtiée. Aussi Charles VII, s'en rapportant aux faits accomplis dans le passé, répondit, au dire de Monstrelet, à quelques observations des grands au sujet des taxes : « Le roi a droit d'asseoir les impositions; il n'est nul besoin d'assembler les États pour hausser les tailles, et les dépenses de tant de députés sont une surcharge pour le royaume. » Cette doctrine est celle qui prévalut définitivement, et sous Louis XIV elle ne rencontrait plus de contradicteurs.

généraux ne sont qu'une audience que le roi accorde à la nation.

Évidemment, ce qui entraîna la décadence des États généraux, ce fut l'antagonisme des éléments dont ils se composaient. Il n'y avait pas de nation en France, il y avait des classes que l'inégalité des droits rendait ennemies les unes des autres, et dont il était imposible que les représentants pussent s'entendre sur rien de ce qui touchait aux situations respectives. La noblesse ne se bornait pas à défendre ses prérogatives, elle en demandait de nouvelles, et travaillait à empêcher les roturiers d'échapper à ses exactions. Le clergé refusait toute participation aux charges publiques, et voulait étendre ses immunités; quant au tiers état, il n'était pas une de ses doléances qui ne froissât l'orgueil ou ne menaçât les intérêts des ordres privilégiés, et ne lui attirât des insultes et des outrages [1]. Des assemblées

[1] Il suffit de mettre en regard les réclamations des différents ordres pour reconnaitre combien il était impossible aux États généraux de remplir leur mission. Voici quelles furent, aux États de 1560 et de 1576, les principales d'entre celles des demandes adressées à la couronne dont le succès aurait modifié les relations entre les ordres.

Le clergé demanda que les justices seigneuriales subsistassent dans toute leur indépendance, qu'on lui rendît les immunités dont il avait joui, même chez les païens, disait-il; que les tailles fussent uniquement personnelles, afin que ses membres n'eussent pas à les payer pour aucune de leurs terres, et que les gens du tiers état fussent contraints de porter des vêtements autres que ceux dont la noblesse faisait usage.

La noblesse demanda que la justice royale n'empiétât pas sur les justices seigneuriales, que la chasse fût interdite à tout roturier (le clergé, de son côté, s'était plaint au contraire des dégâts et dommages que la noblesse occasionnait en chassant durant la moisson) : qu'une ordonnance royale déclarât tout roturier incapable de posséder un fief, d'avoir des garennes, colombiers, volières, moulins ou pressoirs : qu'il

au sein desquelles naissaient des conflits d'une violence constamment croissante, devenaient incapables de tout accord politique. La royauté les laissait consumer leur temps en querelles, qu'elle savait fomenter et nourrir au besoin, et il lui était aisé de se jouer des réclamations contradictoires recommandées à son attention. C'est à Paris que se rénnirent les derniers États généraux, ceux de 1614. Le tiers état y avait des organes d'une rare habileté; mais bientôt s'élevèrent entre les ordres des débats d'une âpreté telle, que la cour sembla faire acte de sagesse en congédiant une assemblée devenue incapable de délibérer avec fruit.

fût interdit à tout homme non noble d'extraction de prendre un titre et de donner à sa femme celui de demoiselle; que le nombre des gens de justice fût réduit; que dorénavant il y eût, dans chaque cour souveraine, quatre gentilshommes portant épée, attendu que les cours, étant composées de gens du commun état, ne maintenaient pas suffisamment les priviléges de la noblesse.

Le tiers état demanda que le roi étendît l'action de sa propre justice, qu'aucun ecclésiastique ne possédât deux bénéfices, que les prêtres, en matière de concubinage et de bâtardise, fussent jugés par les tribunaux laïques et non par l'officialité, qui ne les punissait pas; que les seigneurs ne pussent continuer à contraindre les laboureurs de travailler pour eux sans salaire, ni leur imposer des contributions en pailles ou en grains, sous prétexte de les préserver du logement des gens de guerre, et en les faisant battre et piller quand ils refusaient de payer ces contributions; qu'on empêchât les seigneurs d'établir des fours, des moulins, des pressoirs banaux et de faire couper les jarrets des chevaux de tous ceux qui sont à autres moulins qu'aux leurs, sans toutefois avoir seigneurie (États de 1576); qu'on leur défendît de ravager les moissons et les vignes sous prétexte qu'ils y avaient droit de chasse; qu'il fût interdit aux nobles de contraindre par lettres de cachet les filles de se marier contre leur gré ou de les faire enfermer jusqu'a ce qu'elles fussent contraintes d'accepter le mari que le seigneur leur donnait.

Les doléances du tiers état attestent quelles étaient alors les iniquités qu'il avait à supporter, et quelle devait être la violence de ses haines contre les ordres privilégiés.

En 1614, il ne restait à la couronne qu'à triompher des princes et des grands pour demeurer maîtresse absolue de la direction des affaires. La victoire remportée sur la Fronde fut décisive. Nulle part, en France, ne subsista la possibilité de résister à la volonté royale, et la nation tout entière se courba respectueusement devant un pouvoir dont l'ascension subite et l'éclat nouveau éblouissaient les regards.

Ce n'est pas qu'il ne subsistât dans les pays d'états quelques restes de vie politique; mais, au fond, ces restes étaient plus apparents que réels. Richelieu avait arraché aux états provinciaux les prérogatives auxquelles ils attachaient le plus de prix. Louis XIV acheva l'œuvre, et, durant le dix-huitième siècle, leur existence ne se prolongea que parce qu'elle ne faisait plus obstacle à rien de ce que voulait la royauté.

On a dit, et tel a été l'avis de Montesquieu, que le despotisme, en France, avait rencontré des limites dans la constitution des parlements et les prérogatives réservées au clergé et à la noblesse. Certes, il n'y a jamais eu de pays où n'existassent des intérêts et des forces avec lesquels le prince se trouvât obligé de compter; mais, en France, les parlements n'ont été, à aucune époque, en état de contenir les abus du pouvoir royal. La nature de leurs fonctions, la vénalité des siéges dans leur sein, l'esprit de corps qui les animait, tout concourait à leur assurer une certaine hauteur de situation, mais non le droit d'intervenir utilement dans les décisions de l'autorité royale. Sans doute, leurs prétentions furent grandes

durant le cours du dix-huitième siècle ; mais un lit de justice en obtenait raison, l'exil châtiait leurs remontrances, et il avait suffi que Louis XV le voulût pour que celui de Paris fût dissous et remplacé. Les parlements ont compté de grands et sages magistrats ; il y a de nobles pages dans leur histoire ; leur action toutefois fut stérile au point de vue des libertés politiques. Plus que les autres serviteurs de la royauté, ils avaient contribué à en accroître la prépondérance, et lorsqu'ils se mirent en opposition avec ses desseins, ce fut principalement pour empêcher la réforme des iniquités dont la nation avait le plus à se plaindre.

Quant à la noblesse, les distinctions dont elle jouissait ne lui conféraient aucune participation au gouvernement, et si elle les conserva, ce fut uniquement parce que la couronne crut trouver son avantage à les lui laisser.

On pensait, en effet, dans les hautes régions du pouvoir, que la nation cesserait d'être gouvernable si l'inégalité des droits ne continuait à entretenir entre les différentes classes sociales des divisions continuelles. Cette opinion servait trop bien les intérêts des ordres privilégiés pour qu'ils n'en fussent pas les sectateurs sincères ; et comme ils fournissaient au prince son entourage immédiat, elle finit par s'élever à la cour à la hauteur d'une de ces maximes d'État qu'il n'est pas même permis d'examiner, tant on les tient pour fondées en raison. C'est là ce qui valut à la noblesse la conservation de ses immunités et de ses priviléges. Réduite à ses seules

forces, elles n'aurait pu les défendre. Un édit royal rendu à propos eût suffi pour les lui ôter et la faire rentrer sous le droit commun.

Mais cette même noblesse qui ne payait pas les tailles, aux membres de laquelle étaient réservés les bénéfices de la plupart des services de l'État et de la cour, n'en était pas moins à la merci des caprices de l'autorité. Le respect porté à ses immunités et à ses priviléges ne s'étendait nullement aux personnes. L'homme de la plus haute naissance pouvait être relégué dans ses terres, banni du royaume, jeté en retenu en prison sans jugement préalable. Comme le dernier des roturiers, ils subissait pleinement le bon plaisir du maître, et ce bon plaisir souvent n'était autre que celui d'un ministre, d'une favorite, d'un courtisan en faveur.

Ce qu'atteste la succession des événements accomplis en France, c'est que, loin d'avoir servi de barrière contre les empiétements de la royauté, les distinctions de caste et de classe en ont, au contraire, facilité et précipité le cours. La liberté politique ne saurait subsister que là où règne la justice. Des institutions qui altèrent au profit d'une portion quelconque de la communauté la répartition naturelle des charges et des avantages de l'état social en amènent nécessairement la ruine. En France, l'inégalité des droits semait entre les différentes classes de la population trop de dissentiments et de haines pour qu'elles pussent user utilement du droit de participer à leur propre gouvernement. Chaque assemblée des États généraux ouvrait une arène où leurs représen-

tants venaient s'entre-choquer violemment, et il ne fallait à la couronne qu'une faible dose d'habileté pour les tenir en échec les uns par les autres et grossir de plus en plus, à leurs dépens, sa part de puissance souveraine.

En France, comme en Espagne, le despotisme devint le triste et inévitable fruit des iniquités que recélait le régime social. Plus la civilisation avançait, moins le tiers état se résignait à la condition que lui imposaient les priviléges du petit nombre, et plus il mettait de hardiesse dans ses réclamations. Aux États généraux de 1614, il demanda que la taille fût abolie ou acquittée par tous. La noblesse et le clergé se tinrent pour avertis, et la couronne put, sans risquer de leur déplaire, s'abstenir de convoquer de nouvelles assemblées nationales. Au reste, la royauté elle-même ne devait acquérir l'autocratie que pour s'affaisser sous le poids dont elle se chargeait. Affranchie de tout contrôle, libre de ne consulter désormais que ses propres volontés, elle ne sut ni donner satisfaction aux besoins qu'enfantait le progrès des arts et de l'industrie, ni réparer envers les masses sociales les torts du passé, et quand l'épuisement des finances la contraignit à faire appel à la nation, elle se trouva en présence de juges irrités. Le tiers état avait grandi en fore et en lumières, ce fut lui qui dicta la loi. Il arracha d'un seul coup aux ordres privilégiés les distinctions qui, depuis de longs siècles, avaient été pour lui une source d'humiliations et de souffrances ; il chercha dans une constitution nouvelle des sûretés contre les excès et les fautes du pouvoir ; mais, entraîné par

des passions vindicatives, il dépassa le but, et déchaîna des tempêtes d'une violence qui, plus d'une fois, faillit être destructive.

L'Angleterre est la seule, des contrées de l'Europe occidentale, où la monarchie ne soit à aucune époque devenue tout à fait absolue. Ce n'est pas que la couronne y ait été moins avide de domination que partout ailleurs, mais le terrain sur lequel elle opéra n'était pas aussi favorable au succès de ses entreprises. Jamais, en Angleterre, n'éclatèrent entre les différentes classes de la population les conflits haineux qui les mirent aux prises en France et en Espagne. Guillaume le Conquérant, en y organisant de ses propres mains le régime féodal, avait imposé des bornes aux avantages réservés à l'aristocratie qu'il venait de fonder. Les grands vassaux, tenanciers directs de la royauté, formaient le haut conseil du pays, et seuls, avec les chefs du clergé, concouraient à l'exercice de la puissance législative; mais ni eux, ni les feudataires d'ordre inférieur, ne constituaient une caste, une noblesse séparée du reste de la nation par des immunités et des priviléges civils. Ils payaient leur quote-part de l'impôt; leurs enfants ne jouissaient pas de distinctions exclusives; tous, à l'exception de celui qui héritait de la terre et du titre qui s'y rattachait, retombaient sous le droit commun et rentraient dans les rangs des simples plébéiens. D'un autre côté, le défaut de naissance n'était pas un obstacle à l'élévation des personnes. Un fait d'armes éclatant, un service rendu à l'État, tiraient un homme de la foule,

et l'anobli de la veille prenait le pas sur les descendants non titrés des anciens barons du royaume. Cette constitution toute politique de l'aristocratie anglaise, exerça l'influence la plus heureuse sur les destinées de la nation. En prévenant ou en tempérant les divisions que l'inégalité des conditions et des droits entretenait dans les autres États, elle priva l'autorité royale de l'arme dont l'emploi eût été le plus redoutable pour les libertés publiques.

Il y eut toutefois, en Angleterre, une fraction nombreuse de la population qui, longtemps, fut dévouée aux intérêts de la couronne. C'était celle qui résidait dans les campagnes. Composée d'hommes sur lesquels pesait un véritable servage de glèbe, elle était en butte à des humiliations, à des sévices qui la rendaient hostile à ses maîtres, et Henri III, en lutte avec l'aristocratie territoriale, lui promit sa protection, dans l'espoir d'en tirer une assistance efficace [1]. Mais alors, cette classe était encore trop inculte et trop affaissée pour servir utilement aucune cause politique. Il n'y avait, pendant le treizième siècle, de force réelle que chez les barons et chez la population des villes et bourgs. Or, celle-ci, qui relevait directement de la couronne, en redoutait trop les exactions pour lui venir en aide. Elle con-

[1] L'émancipation des classes rurales ne s'acheva que pendant les longues guerres qu'amena la rivalité des maisons d'Yorck et de Lancastre. Cotton, dans l'*Histoire du long règne de Henri III*, mentionne et reproduit en partie la proclamation dans laquelle le roi promet au peuple de le protéger contre la tyrannie des grands. Cette proclamation, lancée en désespoir de cause, ne produisit que peu d'effet. *Cotton's short view of the long regn of Henri III*, page 27.

tracta au contraire, avec ses adversaires, une alliance qui lui valut, avec le droit d'être représentée au parlement, celui de prendre part au vote de l'impôt.

Des circonstances étrangères aux relations établies entre les diverses classes de la communauté, contribuèrent aussi à laisser la nation en mesure de déjouer les attaques tentées contre ses institutions. Grâce à sa situation géographique, l'Angleterre n'eut à soutenir des guerres de frontières qu'avec l'Écosse, dont la puissance était loin d'égaler la sienne. La mer, en la tenant à l'abri des invasions ennemies, lui permit de se passer d'armées permanentes. Aussi n'eut-elle que des milices, et la royauté, réduite aux seules forces militaires que son domaine privé lui permettait d'entretenir, n'en posséda jamais assez pour triompher des résistances provoquées par ses prétentions à l'omnipotence.

Un fait qui ne fut pas non plus sans quelque importance, c'est le peu d'étendue du territoire. Sol et climat, rien ne différait assez entre les provinces pour que la dissemblance des genres d'industrie et de production soulevât entre les intérêts locaux une opposition dont il eût été facile au pouvoir de tirer avantage. D'une autre part, les députés au Parlement n'avaient pas un long voyage à faire pour s'y rendre ; les charges imposées par les convocations n'étaient pas lourdes, et les communes ne sollicitèrent pas, comme le firent plusieurs de celles de l'Espagne, la permission d'abdiquer un droit de représentation dont l'exercice leur coûtait trop cher.

Ce ne fut cependant qu'au prix de luttes longues et sanglantes que l'Angleterre vint à bout de conserver ses libertés politiques. Bien qu'en principe, la couronne ne pût à elle seule ni imposer une taxe, ni promulguer une loi nouvelle, ses attributions étaient mal definies, et il lui restait un champ dont, avec un peu d'habileté, elle pouvait tirer de nombreux moyens de domination. L'administration lui appartenait ; elle était la source de la justice et exerçait le droit de grâce ; elle distribuait à son gré les honneurs et les titres, elle percevait le produit des amendes et des confiscations judiciaires, et le règlement des matières de police et de commerce lui permettait de recueillir d'amples ressources. Plus la nation croissait en industrie et en richesse, et plus elle offrait prise aux combinaisons fiscales que semblait autoriser l'étendue incertaine des droits de la couronne. Élisabeth avait monopolisé et cédé à prix d'argent le trafic de plusieurs sortes de marchandises ; Jacques Ier battit monnaie en vendant les titres nobiliaires, les licences commerciales, les fonctions de juge, les remises de peine aux condamnés, et jusqu'aux charges de la cour. Une autre source de revenu, qu'il rendit odieusement productive, ce fut la confiscation. Des jugements rendus par des tribunaux à sa dévotion, lui livrèrent les dépouilles d'un grand nombre de familles. Charles Ier, son fils, fit quelques pas de plus dans les mêmes voies. Il leva des taxes de sa propre autorité ; il enrôla des soldats, et, pour alléger le poids de la dépense, il les mit en logement chez les particuliers.

Mais tandis que la couronne travaillait à se créer des revenus et des forces qui lui fussent propres, la nation, de son côté, réalisait des progrès qui la rendaient de plus en plus sensible aux abus et aux violences dont elle avait à souffrir. Des labeurs plus ingénieux et plus féconds, un commerce d'une activité croissante, des lumières nouvelles, répandaient dans tous les rangs le besoin d'ordre et de sécurité, et il devint impossible de réunir le Parlement sans qu'il entrât immédiatement en lutte avec la cour. Le dernier de ceux que Jacques Ier convoqua exigea le redressement des griefs du pays, et declara qu'il n'allouait de subsides qu'à la condition que des commissaires de son choix en recueilleraient le produit et en surveilleraient l'emploi.

Charles Ier ne trouva les assemblées nationales ni moins défiantes ni plus traitables, et il essaya de se passer de leur concours. C'était chose possible en temps de paix, mais qui cessait de l'être du moment où quelque conjoncture inattendue venait nécessiter un surcroît de dépense. Charles n'eut que trop lieu de s'en apercevoir. Il y avait onze années qu'il gouvernait seul, lorsqu'une insurrection, en Écosse, le contraignit de mettre sur pied une armée. L'argent lui manqua, et force lui fut de convoquer le Parlement. La Chambre des communes se montra plus irritée que jamais. En présence d'un prince qui n'avait pas caché ses prétentions au pouvoir absolu, dont les actes avaient tant de fois attesté le mépris des droits les plus chers à la nation, elle ne garda aucun ménagement. Au lieu de s'en tenir à enle-

ver à la couronne les pouvoirs dont l'abus avait mis en péril les biens et les personnes, et à soumettre l'exercice de la prérogative à des règles qu'elle était en mesure d'imposer, elle s'empara du gouvernement même, et mit la royauté en interdit. Il ne resta à Charles que le choix entre deux partis : abdiquer ou tenter la fortune des armes. Ce fut au dernier qu'il recourut, et sa cause ne tarda pas à succomber.

Ainsi fut arrêté, en Angleterre, le cours des usurpations de la royauté. Peut-être des princes plus habiles que ne l'étaient Jacques Ier et son fils auraient-ils réussi à conquérir la puissance absolue ; mais le succès n'aurait pas été de longue durée. Le temps était passé où la couronne, en s'attachant à réprimer les excès de l'aristocratie territoriale, avait dû à l'affection du peuple de nombreux moyens d'étendre sa domination[1]. L'œuvre avait donné ses fruits, et l'essor croissant de la civilisation avait créé et multiplié des intérêts que leur délicatesse même rendait de plus en plus avides de sécurité. Ces intérêts ne pouvaient pas plus s'accommoder des maux nés de l'exagération de l'autorité que de ceux qui viennent de son insuffisance, et de là les mécontentements que soulevèrent les violences et les exactions de la couronne. Si, à l'époque où la lutte s'engagea,

[1] C'est une observation de Bacon que les Tudors et particulièrement Élisabeth ont rendu au peuple le service d'ôter aux grands ce que leur ascendant avait de contraire à ses intérêts et aux droits de la couronne. Ils ont agi, dit Bacon, de manière que les hommes, au lieu de dépendre d'autres hommes, ne dépendissent plus que du prince et de la loi. Works of Frances Bacon. Observations on a libel, vol. III, page 7. Édition de Londres, 1819.

la nation ne s'était pas trouvée assez forte pour l'emporter, elle l'aurait été plus tard; car, tout, dans les progrès qu'elle accomplissait, s'unissait pour généraliser et vivifier dans son sein le besoin de garanties efficaces contre les souffrances devenues son partage.

Au point de civilisation où l'Angleterre était arrivée, le despotisme n'était pas viable sur son sol. D'autres nations ont pu le supporter longtemps; mais encore est-il venu, pour celles qui ont crû en industrie et en richesse, un jour où elles ont réclamé hautement leur part de puissance et d'action souveraines. C'est là ce qui, depuis soixante-dix années, a amené tant de révolutions qui, quelles qu'en aient été, et en pourront être encore les péripéties, n'en finiront pas moins toutes par atteindre leur but et leur terme.

CHAPITRE X.

Des changements survenus dans les monarchies de l'Europe occidentale à partir des temps où la royauté y atteignit son plus haut degré de puissance souveraine.

Les races du Nord, a l'époque où elles envahirent le monde romain, n'étaient pas assez éclairées pour constituer dans les États qu'elles fondèrent des pouvoirs stables et réguliers. A demi élective, soumise, comme les territoires sur lesquels s'étendait son commandement, à des partages héréditaires, la royauté ne put conserver la somme d'autorité dont elle avait besoin pour remplir sa mission. Il lui fallut assister à la formation d'une aristocratie territoriale qui la dépouilla peu à peu de ses prérogatives, et qui, à la fin, ne lui laissa plus que des droits de suzeraineté longtemps menacés d'extinction prochaine.

La royauté, cependant, se releva de sa longue défaillance. Le besoin d'ordre intérieur et d'unité nationale

vint à son aide. Elle cessa d'être élective et divisible, et, mieux constituée, elle parvint non-seulement à ressaisir les pouvoirs qu'elle avait perdus, mais à en acquérir de plus considérables. Rien n'arrêta son essor, et en France, ainsi qu'en Espagne, le moment vint où ses volontés ne rencontrèrent plus que d'impuissantes résistances.

Les choses, à la fin, devaient prendre un autre cours. Ce qui avait élevé si haut la royauté, c'est le bien que produisaient ses conquêtes. A mesure qu'elle en réalisait de nouvelles, l'aristocratie féodale, plus contenue, devenait moins oppressive, et les masses populaires s'attachaient de plus en plus à un pouvoir dont la protection les aidait à amender leur condition. Il était impossible toutefois que la royauté gardât éternellement l'omnipotence qu'elle avait acquise. La civilisation a ses exigences, et les sociétés qui avancent ne sauraient se résigner à subir longtemps la servitude politique. Des lumières constamment croissantes, des labeurs plus variés et plus ingénieux, des entreprises dont le succès requiert l'assistance du crédit, les rendent plus sensibles aux fautes de l'autorité, et le besoin de sécurité les conduit à vouloir être consultées dans la conduite des affaires publiques. C'est là ce qui, dans les monarchies de l'Europe, prépara des conflits destinés à éclater tôt ou tard. Quelque excessive que puisse être leur part de souveraineté, les princes ne sont jamais disposés à en abandonner la moindre portion. A leurs yeux, c'est un dépôt qu'ils sont tenus de transmettre à leurs descendants, tel qu'ils l'ont reçu de leurs prédécesseurs, et,

d'ordinaire, toute demande de concessions les irrite d'autant plus qu'elle semble les accuser d'incapacité dans l'accomplissement de leur tâche. Malheureusement, tout, dans les influences qui pèsent sur leur esprit, est de nature à les confirmer dans cette manière de voir et de sentir. Les princes ne règnent pas seuls. C'est par des intermédiaires qu'ils apprennent ce qui se passe loin de leurs regards, et il en est bien peu qui n'empruntent à leur entourage immédiat les idées qui président à leurs déterminations. Au fond, là où le pouvoir appartient tout entier au prince, sa cour le gouverne, et par lui, elle gouverne l'État.

Or les cours ont des intérêts qui les rendent ennemies de toute atténuation de l'autorité royale. Si le prince cessait de disposer à son gré des revenus publics, il ne pourrait plus distribuer aussi libéralement des grâces et des faveurs dont la meilleure part revient naturellement à ceux qui l'approchent de plus près ; s'il n'était l'incarnation même de l'État, les services dont sa personne est l'objet, perdraient quelque chose du lustre qui en rehausse le véritable caractère. De telles considérations sont décisives, et de tout temps, les cours se sont opposées aux réformes que les peuples souhaitaient avec le plus de raison.

De nos jours, on a vu des monarques abdiquer le despotisme et appeler eux-mêmes leurs sujets au partage de la souveraineté effective. Avant la fin du siècle dernier, aucun d'entre eux n'aurait songé à pareille chose. L'expérience n'avait pas donné ses fruits; de nombreuses

révolutions n'étaient pas venues révéler le danger des scissions entre les gouvernants et les gouvernés, et les princes, loin d'imaginer que leurs prérogatives pussent être excessives, ne cherchaient qu'à en étendre la portée.

C'est en Angleterre qu'éclata la première des révolutions amenées par les empiétements successifs de la puissance royale. Cette puissance n'était pas absolue, mais elle travaillait à le devenir, et déjà l'œuvre était fort avancée. Charles Ier voulut l'achever. Il lui fallait l'appui d'une armée ; mais pour avoir une armée, il lui fallait de l'argent, et c'était ce que les assemblées nationales ne voulaient pas lui accorder. Charles essaya de se passer de leur concours, et, durant plus de dix années qu'il gouverna seul, les actes de violence et de péculat qu'il se permit, semèrent dans tous les rangs de vifs et sérieux mécontentements. Arriva le moment où le déficit croissant de ses finances le força de convoquer un parlement. Ses torts avaient été trop graves pour que les mandataires du pays pussent les lui pardonner, et ne pas chercher à resserrer son autorité dans d'étroites et infranchissables limites. Bientôt le conflit s'envenima, et la guerre civile en sortit. La nation se partagea. Du côté de la royauté, se rangèrent les gentilshommes, les universités, la majorité du clergé, les classes qui, satisfaites d'une prééminence acquise, en appréhendaient la perte ; elle eut contre elle la bourgeoisie et les artisans des villes, les petits francs-tenanciers des campagnes, les dissidents en matière de culte, les classes vouées aux

labeurs industriels et mercantiles : quant à la haute aristocratie, elle compta des membres dans les deux camps, et longtemps la lutte se soutint à chances qui d'abord semblèrent égales.

On sait quelle en fut l'issue définitive. Charles Ier paya de sa tête les défaites qu'il avait subies, et sa mort laissa aux vainqueurs le soin de réorganiser le gouvernement. La tâche était difficile. L'Angleterre, à la vérité, n'avait pas à redouter l'éclat des haines de castes et de classes qui, d'ordinaire, viennent ajouter si largement aux périls des crises politiques ; mais elle recélait d'autres causes de discorde d'une énergie formidable. Les dissentiments religieux abondaient dans son sein. Plusieurs sectes avaient subi des persécutions, et leur zèle n'en était devenu que plus exclusif. Tant que la victoire était demeurée incertaine, elles avaient sacrifié au besoin d'accord ; mais, du jour où la royauté fut tombée, leur antagonisme se manifesta. Ce qui les divisait, ce n'était pas uniquement la différence des croyances ; il n'en était pas une qui ne professât sur l'origine, l'essence, la constitution des pouvoirs publics, des idées empruntées aux formes sous lesquelles l'autorité fonctionnait dans sa propre Église, et qui n'en réclamât hautement le triomphe. Les querelles devinrent de plus en plus vives. Les indépendants, soutenus par l'armée, chassèrent les presbytériens du Parlement, et le coup porté au corps, alors en possession du gouvernement, ne fit qu'augmenter le désordre et la confusion.

Il n'y a pas de société où l'anarchie, toutes les fois qu'elle survient, ne fasse surgir des partis décidés à bouleverser de fond en comble l'ordre civil et politique. Ainsi se passèrent les choses en Angleterre. A une époque où l'exaltation religieuse y était générale, ce fut sous forme de sectes vouées au culte des vérités divines que ces partis se constituèrent. Après les anabaptistes, ennemis déclarés de toute autorité mondaine, et les millenaires, qui réclamaient le règne de Dieu et de ses saints, vinrent les niveleurs, qui demandaient l'égalité des biens. L'Angleterre subissait la maladie dont la jalousie des distinctions de la richesse et l'ignorance, chez le grand nombre, des conditions de l'état social entretiennent en tout temps et partout les germes. L'absence de pouvoirs réguliers en avait fovorisé le développement, et le péril s'aggravait de jour en jour.

Il restait toutefois en Angleterre une force organisée, fortement disciplinée, accoutumée à l'obéissance et ayant à elle des intérêts qu'elle n'était point disposée à laisser méconnaître : c'était l'armée. Depuis six ans, l'armée avait vécu sous les armes. Son sang avait rougi de nombreux champs de bataille ; et, fière à juste titre des services qu'elle avait rendus, elle voulait demeurer sous le drapeau et continuer à toucher les rémunérations auxquelles elle croyait avoir droit. Parmi les partis aux prises, il en était qui songeaient à la licencier ; elle le savait, et elle intervint dans la lutte. Ses volontés l'emportèrent, et elle remit le gouvernement à celui de ses généraux qui occupait le premier rang dans son estime.

Le nouveau gouvernement fut dictatorial. Il est au moins douteux qu'il pût ne pas l'être. Les guerres civiles laissent après elles des ressentiments et des divisions longtemps inplacables. Des hommes qui viennent de combattre sous des bannières opposées, continuent à se traiter en ennemis dans la vie civile. En Angleterre, le degré d'accord que nécessite la conduite des affaires publiques était devenu impossible non-seulement entre les royalistes et leurs vainqueurs, mais de plus entre les presbytériens et les indépendants. Le long parlement subsistait; mais, en chassant une partie de ses membres, il avait déchiré le titre en vertu duquel il exerçait le pouvoir. Cromwell n'ignorait pas de quelle impuissance serait atteinte toute nouvelle assemblée nationale; il se hâta de congédier celle qui siégeait encore, et résolut de gouverner seul. Jusqu'à la fin de sa vie, Cromwell demeura maître des destinées de l'Angleterre, et, sous sa main ferme et prudente, les partis, fortement contenus, cessèrent d'en appeler à la force des armes.

Cromwell ne pouvait avoir de successeur. Ce qui l'avait élevé au-dessus de tous, c'étaieut l'éclat de ses victoires, l'ascendant qu'elles lui avaient assuré sur l'armée, l'énergie avec laquelle il avait châtié les révoltes et réduit les factions les plus turbulentes à la soumission. De tels titres devaient s'éteindre avec lui, et son fils, en effet, se hâta de renoncer à une autorité qui allait lui échapper.

L'Angleterre se trouva encore une fois sans gouver-

nement. Le long parlement revint siéger ; l'armée le brisa de nouveau, et l'anarchie reparut. Une insurrection des républicains, qu'il fallut étouffer par les armes, fit craindre le retour des calamités de la guerre civile ; et un général, aimé des soldats, put rappeler les Stuarts et leur rendre la couronne.

La nation était lasse et découragée. Elle avait combattu pour le maintien de ses droits, et deux fois l'anarchie avait falli la traîner à sa perte ; elle avait voulu limiter les prérogatives de la royauté, et elle était tombée sous la dictature militaire ; elle avait demandé la liberté religieuse, et, sous Cromwell même, elle avait subi, de la part des puritains, une tyrannie qui s'était étendue jusqu'aux actes les plus simples de la vie domestique. La grande majorité regarda le rétablissement de la monarchie comme une délivrance, et Charles II fut accueilli avec des transports de joie.

Mais les restaurations apportent avec elles les germes de nouvelles tempêtes. C'est à un parti vaincu qu'elles rendent la domination, et ce parti la reprend non-seulement avec le désir d'en user au profit de la cause qu'il a soutenue, mais avec celui de venger sa défaite sur ceux qui la lui ont fait essuyer. La réaction cependant ne fut pas d'une violence extrême. Ce n'étaient pas les royalistes qui avaient rétabli la monarchie : beaucoup de leurs anciens adversaires étaient entrés avec Monck dans la coalition qui venait de relever le trône, et des ménagements leurs étaient dus. D'un autre côté, il y avait dans le pays cinquante mille soldats récemment licen-

ciés, et il eût été insensé de susciter chez eux des irritations qui auraient pu les décider à reprendre les armes. Charles II, d'ailleurs, n'était pas de caractère à soutenir une politique agressive ou rancuneuse. Aussi incapable de haine que d'affection, il ne songeait qu'à jouir en paix des avantages de la grandeur. Sa seule passion était celle des plaisirs, et les ministres auxquels il abandonnait le soin des affaires, ne pouvaient capter sa confiance qu'à la condition de lui épargner les embarras qui l'auraient assailli si leurs actes eussent soulevé des mécontentements difficiles à apaiser.

Les débuts de son règne furent paisibles ; il n'en fut pas de même de la fin. Rien, lors de son retour, n'avait été fait pour régler les droits de la couronne et prévenir les conflits qu'entraînait leur incertitude. Quelques années de repos suffirent pour réveiller dans le pays des besoins de liberté qu'étendait sans cesse le développement de l'activité industrielle, et à des parlements d'une docilité servile en succédèrent de moins disposés à s'incliner devant les volontés royales. Le sentiment dominant en Angleterre, c'était la haine du papisme : Charles, en refusant de s'y associer, diminua le nombre de ses amis ; des concessions que lui arracha le besoin d'argent lui en rendirent d'autres. L'Angleterre traversait alors une de ces phases qu'amènent les longues tourmentes politiques. Elle oscillait entre la crainte des empiétements du pouvoir et celle de retomber dans l'anarchie, et, de quelque côté que vinssent des actes de nature à semer des orages, elle se déclarait contre leurs

auteurs. Tous les partis échouèrent tour à tour dans les entreprises hostiles qu'ils tentèrent, et, à l'époque où Charles II mourut, les conspirations de ses adversaires venaient de lui rendre l'ascendant que lui avaient ôté les fautes de ses partisans.

Il n'aurait fallu à son successeur qu'une faible dose de bons sens pour affermir son propre gouvernement. Les hautes classes redoutaient trop les secousses révolutionnaires pour ne pas soutenir le pouvoir, et les rébellions des ducs de Montmouth et d'Argyle, aisément écrasées, en avaient donné la preuve. Un peu de générosité dans l'usage de sa victoire aurait réagi favorablement sur les esprits; mais Jacques fut impitoyable, et la cruauté qu'il déploya dans ses vengeances répandit dans tous les rangs l'indignation et la haine.

Ce qu'il voulait, c'est le pouvoir absolu, et il le voulait surtout pour abattre le protestantisme. Catholique bigot, il ne comprit pas que l'œuvre était impossible, et il en poursuivit l'accomplissement avec l'obstination la plus aveugle. Bientôt il eut tout le monde contre lui, clergé, aristocratie, peuple : il ne s'en aperçut pas.

Tel était cependant l'affaissement des esprits et des volontés, en Angleterre, que la chute de Jacques ne fut pas l'ouvrage d'un soulèvement national. Les hommes les plus hardis entrèrent en négociation avec Guillaume d'Orange, son gendre, et l'invitèrent à se rendre en Angleterre. Celui-ci débarqua, suivi de quinze mille hommes. et Jacques, abandonné de tous, alla chercher un asile à l'étranger.

Le trône était vacant. Une assemblée nationale le déféra à Guillaume et à sa femme, Marie, et en même temps déclara inhabiles à l'occuper les enfants issus du second mariage de Jacques.

De l'avénement de Guillaume et de Marie date pour l'Angleterre une ère nouvelle. Des collisions et des crises intestines de longue durée avaient fini par montrer à quelles conditions la tempête pouvait être apaisée, et le bill des droits vint renouer entre la couronne et la nation les liens dont la rupture avait été si funeste à l'une et à l'autre. Le calme toutefois ne revint pas tout d'un coup. Les partis ne se soumettent pas de suite aux défaites qu'ils subissent. Longtemps ils gardent des illusions qui les égarent, et il est rare que l'espoir du succès ne les fasse descendre, en quelque sorte à leur insu, au rôle d'ennemis de la chose publique. Les jacobites ne se bornèrent pas à susciter à un gouvernement qu'ils détestaient des embarras qui pesèrent dommageablement sur la marche générale des affaires, l'étranger les eut pour complices dans tout ce qu'il entreprit contre leur propre pays. En 1745, au plus fort de la guerre de la succession d'Autriche, ils sollicitaient encore de la France l'envoi de troupes à la tête desquelles le petit-fils de Jacques II tenta une expédition qui, si elle eût réussi, aurait fait descendre l'Angleterre du haut rang qu'elle venait d'atteindre. Il y avait alors près de soixante années que les Stuarts vivaient dans l'exil ; il y en avait plus de cent que s'était livrée la première bataille entre les armées de Charles Ier

et celles qui combattaient au nom du Parlement.

Néanmoins, à partir de la révolution de 1688, le gouvernement parlementaire eut cause gagnée sur le sol britannique. La population était entrée en possession légale de droits qui, non-seulement lui en assuraient la conservation, mais qui la mettaient à même d'agrandir au besoin la part de souveraineté effective dont elle avait définitivement recouvré l'exercice.

C'est là ce qui a élevé si haut la fortune de l'Angleterre. Associée à son propre gouvernement, delibérant et votant par des mandataires de son choix chaque fois qu'un de ses intérêts était en jeu, ayant le dernier mot en toute chose, la nation a acquis promptement, avec les qualités intellectuelles et morales que requiert la vie politique, celles qui créent la prospérité intérieure. Nulle autre, en Europe, la Hollande exceptée, n'a, en si peu de temps, réalisé des progrès aussi considérables. Intelligence des affaires, habileté dans l'emploi des labeurs, améliorations législatives, richesse et puissance, la liberté sagement réglée lui a donné tout ce qui fait fleurir les sociétés humaines. Ce n'est pas qu'elle ne renfermât dans son sein de nombreux et redoutables ferments de discorde; mais, grâce au principe monarchique, les ambitions personnelles rencontraient des bornes infranchissables, et il ne leur était pas donné de pouvoir imprimer à ces ferments une activité fatale à la paix publique.

A l'époque même où l'Angleterre se soulevait contre les atteintes que Charles Ier portait à ses libertés, la

royauté, en France, achevait la conquête du pouvoir absolu. Ce qui la lui avait facilitée, c'était le fractionnement de la nation en classes entre lesquelles l'inégalité des droits rendait tout accord politique impossible. Aussi se garda-t-elle bien de toucher à un état de choses qui avait assuré le cours de ses victoires. Autant elle s'appliqua à éteindre dans les provinces les derniers restes des vieilles franchises, autant elle mit de soin à maintenir toutes les distinctions qui séparaient les populations en castes ennemies les unes des autres. Ce système lui semblait conseillé par l'expérience ; ce qu'elle ignorait en le consacrant, c'est que les sociétés ne sont point stationnaires, et que leur progrès amène inévitablement des temps où les iniquités, devenues plus fécondes en souffrances publiques, finissent par porter malheur aux pouvoirs qui les laissent subsister.

La monarchie absolue, en France, n'eut en réalité qu'un demi-siècle de splendeur et d'éclat. Aux triomphes de la première moitié du règne de Louis XIV, succédèrent de cruels revers, et bientôt commencèrent à s'amonceler les embarras sous le poids desquels devait à la fin succomber un gouvernement que le régime même qu'il croyait indispensable à sa propre conservation, mettait dans l'impuissance d'en fermer la source.

Les sociétés qui avancent ne sauraient continuer à prospérer sous le despotisme, et la France, à moins de cesser de croître en civilisation, aurait toujours fini par réclamer la réforme d'une constitution politique qui la livrait au hasard des fantaisies royales. On se

tromperait toutefois en regardant le besoin de liberté politique comme le mobile principal de la révolution qui éclata en 1789 : ce qui opéra bien plus énergiquement, ce fut le besoin d'échapper aux nombreuses et rudes souffrances que les priviléges de la noblesse et du clergé infligeaient aux masses sociales.

Il y avait eu des temps où ces souffrances, bien que très-réelles, avaient été patiemment endurées. Les classes sur lesquelles avait pesé la servitude, étaient encore affaissées sous le double joug de l'ignorance et de la misère. Elles subissaient les rigueurs de leur condition sans en discerner nettement les causes, sans imputer ce qu'elles avaient d'excessif à la partialité de lois dont elles ne comprenaient ni la portée, ni l'injustice.

Pendant le cours du dix-huitième siècle, tout changea à cet égard. La civilisation réalisa de nombreuses conquêtes. Avec une aisance croissante, vinrent de nouvelles lumières, et les vices des institutions apparurent aux regards les moins pénétrants. Les paysans arrivèrent à discerner nettement le mal que leur faisaient et les immunités des ordres privilégiés en matière d'impôt, et les charges diverses auxquelles ils se trouvaient assujettis au profit des seigneuries territoriales, et peu à peu s'amassèrent dans leurs rangs des irritations de plus en plus vives.

Les autres prérogatives de la noblesse opéraient de la même manière. La bourgeoisie s'était élevée assez haut pour qu'elles l'atteignissent dans ses intérêts. Déjà, elle comptait dans son sein bon nombre d'hommes en posses-

sion des avantages de la richesse et de l'éducation, mais auxquels il était interdit d'en tirer parti selon leurs propres convenances. Aux seuls gentilshommes appartenait le droit de porter l'épaulette et d'obtenir les honneurs qui récompensaient les services militaires. Rien ne pouvait ouvrir aux roturiers l'accès de bon nombre de carrières qu'ils se sentaient à même de parcourir avec succès. Un tel régime suscitait des irritations continues. D'une part, il blessait profondément ceux qu'il frappait d'une incapacité humiliante; de l'autre, il entretenait chez ceux qu'il favorisait un orgueil de caste, dont les fréquentes manifestations ne cessaient de provoquer des ressentiments déjà anciens et profonds.

On accuse la philosophie du dix-huitième siècle d'avoir appelé le mépris sur les traditions et les croyanes les plus dignes de respect, et, certes, l'accusation est en partie fondée. Mais ce qu'il ne faut pas oublier, c'est que cette philosophie ne fut qu'un fruit naturel du milieu où elle prit naissance. C'est l'effet inévitable des injustices sociales, toutes les fois que l'autorité les couvre de sa sanction, d'imprimer aux idées un cours favorable aux écarts déréglés es subversifs. Qu'on se rappelle ce qu'était la France sous le règne de Louis XV! Au bas de l'échelle, un peuple dénué de tout droit, taillable et corvéable à merci, suivant l'expression reçue, dévoré par la misère, tremblant devant les exigences du fisc, tremblant aussi devant celles des maîtres dont il cultivait les terres, réduit à cacher des épargnes qu'il craignait de se voir arracher pour peu qu'on pût le soupçonner d'avoir réussi

à tirer de ses labeurs au delà de sa subsistance quotidienne; un peu plus haut, des classes libres de s'enrichir mais non de sortir de leur condition, soumises à des règlements qui, en faisant de la plupart des industries le patrimoine exclusif de corporations closes, en arrêtaient l'essor et ne laissaient pas aux pauvres la faculté de choisir leur genre de travail; au-dessus et largement séparés de la foule, des ordres fiers de leurs immunités et de leurs priviléges, et les défendant avec obstination dans ce qu'ils avaient de plus oppressif, de plus nuisible aux intérêts de tous, quelque peu d'avantages pécuniaires qu'ils en retirassent; enfin, au faîte, le monde officiel, les dignitaires de l'Église et de la cour, les hauts personnages de l'État, étalant un luxe effrené et se disputant les libéralités et les faveurs d'un maître que des besoins d'argent associaient aux plus honteuses spéculations. Certes, les hommes en évidence étaient loin de racheter par la dignité de leur conduite le vice des institutions dont ils recueillaient le profit, et il était naturel que le spectacle de telles iniquités et de telles corruptions, suscitât chez bon nombre d'esprits généreux les révoltes qui les ont entraînés hors des voies de la raison et de la vérité.

Quoi qu'il en ait été, la pensée populaire et la philosophie du dix-huitième siècle s'accordèrent en un point essentiel, dans la haine du régime établi et dans le désir d'en poursuivre la réforme.

Ces sentiments devaient opérer d'autant plus puissamment que tout, dans le cours naturel des choses, ten-

dait à en vivifier le redoutable essor. Les princes absolus se passent volontiers leurs fantaisies, et Louis XV n'avait guère été moins prodigue que son prédécesseur. Mais, même en supposant que l'un et l'autre eussent été ménagers des deniers de l'État, la situation financière aurait toujours fini par devenir critique. La France avançait en civilisation, et peu à peu se multipliaient les besoins auxquels le Trésor était tenu de pourvoir. Cet effet inévitable de tout progrès social est d'ordinaire sans inconvénients : car avec les besoins nouveaux vient naturellement un accroissement de la richesse publique qui permet d'y faire face. En France, il n'en advint pas ainsi. Comme les classes privilégiées non-seulement ne payaient pas les tailles, mais jouissaient de droits dont le produit, perçu pour leur propre compte, ressserrait beaucoup le champ ouvert aux prélèvements du fisc, la matière imposable, bien qu'elle augmentât graduellement, ne put fournir toutes les ressources dont l'État ne pouvait plus se passer, et le déficit ne cessa de croître.

L'impossibilité d'élever les recettes au niveau des dépenses rendit la situation du gouvernement déplorable. L'argent lui manquait, et il ne pouvait s'en procurer qu'à des conditions toutes de nature à aggraver les mécontentements déjà existants. Tantôt, il recourait à des emprunts usuraires, à des banqueroutes partielles, à des mesures spoliatrices, et ces honteux expédients le frappaient d'une déconsidération fatale ; tantôt, il s'adressait aux contribuables; mais chaque aggravation de

l'impôt, en ajoutant à l'irritation due à l'injustice des prérogatives dont jouissaient les classes les plus riches, achevait de faire remonter jusqu'à l'autorité royale les haines que suscitait un régime auquel elle ne voulait rien changer.

Il arriva cependant un jour où le mal sembla devoir s'arrêter. Louis XVI venait de monter sur le trône. C'était un prince de mœurs pures, ami du bien, touché des souffrances de ses sujets et désirant sincèrement y remédier.

Évidemment, il n'y avait qu'un moyen d'y réussir. C'était la soumission du clergé et de la noblesse aux obligations communes en matière de charges publiques. Par là, le fardeau, en pesant sur tous, s'allégerait pour ceux qui jusqu'alors avaient été seuls à le porter ; l'État retrouverait des ressources, et une source d'animosités dangereuses ne tarderait pas à disparaître. Ce remède, un homme de bien, Machault d'Arnouville, en avait proposé l'emploi partiel vingt années auparavant, et il n'avait pu le faire accepter. Turgot, plus éclairé et plus résolu encore, voulut à son tour en faire une application plus hardie, et il n'obtint pas plus de succès.

Certes, Louis XVI voulait le bien ; en toute chose ses intentions étaient excellentes, et il avait commencé par prêter à son ministre un appui franc et sincère ; mais il lui aurait fallu une dose de génie dont la Providence ne doue qu'un bien petit nombre d'élus, pour laisser continuer une œuvre contre laquelle se soulevaient toutes les puissances qui, dans les monarchies absolues,

prennent place à côté de celle du prince, et presque toujours finissent par se la subordonner.

En France, ces puissances étaient la cour et les parlements. Des querelles s'élevaient fréquemment entre elles; mais, des deux côtés, existait pareille haine des innovations, de celles surtout qui menaçaient d'amoindrir les distinctions de caste et de classe, et d'établir l'égalité en matière d'impôt.

De la part de la cour, rien de plus naturel. La cour se composait des grands personnages du royaume, des chefs du clergé et de la noblesse, et il était simple que, dans les choses de l'ordre politique, ceux-ci prissent conseil de leurs intérêts particuliers. Aussi, tenaient-ils fermement au maintien des immunités et des priviléges. Y toucher, c'était à leur avis toucher à l'arche sainte, au palladium de l'État, préparer la chute d'une royauté que la confusion des rangs et des conditions allait infailliblement laisser démantelée, et seule aux prises avec la turbulence et les tendances agressives des masses populaires.

Les parlements tenaient le même langage. Les parlements avaient rendu de grands services. L'unité nationale était en partie leur ouvrage, et la couronne leur devait la plupart de celles de ses conquêtes qui avaient été réellement profitables à l'intérêt général. Mais au dix-huitième siècle, les parlements ne travaillaient plus qu'à étendre leur importance propre, et leurs prétentions étaient devenues une cause d'embarras et parfois de désordres.

Peut-être ne se rendaient-ils pas bien compte du but vers lequel ils semblaient se diriger, mais tout dans leur attitude et leurs actes dénotait le dessein de réduire le gouvernement à accepter leur tutelle. L'arme dont ils se servaient, c'était le droit de remontrance. Dès le quinzième siècle, les parlements avaient commencé à s'attribuer ce droit. Lorsqu'un édit leur paraissait contraire aux intérêts de l'État, ils en refusaient l'inscription sur leurs registres, et notifiaient à son auteur les motifs sur lesquels se fondait leur détermination. De là, entre eux et la couronne, des contestations auxquelles Louis XIV crut avoir mis définitivement fin par une déclaration qui défendit aux parlements d'élever aucune objection contre les actes et lettres patentes émanés de la volonté royale. En 1715, le droit de remontrance fut rendu aux parlements, qui bientôt en firent le plus imprévoyant usage.

D'ordinaire, tout corps, toute agrégation d'hommes qui vise à agrandir la place qui lui appartient dans l'État, use d'un procédé dont le succès est presque toujours certain. Il s'érige en champion des intérêts les plus généraux, en organe des vœux et des griefs des masses. Les abus, les injustices, nés de l'égoïsme des gouvernements, ont en lui un adversaire déclaré, et la popularité qu'il acquiert ne tarde guère à lui fournir les forces dont il a besoin pour réaliser ses desseins.

Les parlements firent exactement le contraire. Ce qu'ils couvrirent de leur protection, ce fut l'inégalité des droits avec tout ce qu'elle entraînait d'iniquités so-

ciales. Celui de Paris, qui donnait le ton aux autres, ne se lassa pas de défendre, même dans ce qu'ils avaient de plus oppressif et de plus décrié, les priviléges des deux premiers ordres, et chaque fois que le gouvernement essaya d'en corriger l'exorbitance, il rencontra des refus d'enregistrement et de vives remontrances.

Sans aucun doute, l'esprit professionnel eut sa part d'influence sur la conduite du parlement. Les magistrats, quelque éclairés qu'ils soient, ont toujours peine à croire défectueuses les lois dont ils ont mission de requérir l'application. Il leur répugne d'admettre que la science qu'ils ont laborieusement acquise puisse pécher par quelque endroit, que les décisions qu'ils ont rendues aient pu ne pas être toutes conformes aux véritables prescriptions de la justice et de la raison. Mais, ce qu'on ne saurait contester, c'est qu'en défendant la cause des hautes classes, le Parlement défendait la sienne. La vénalité des charges avait profondément altéré sa composition originaire. En faisant du droit de juger une propriété transmissible au gré du détenteur, elle avait amené la formation de familles en possession de tous les avantages de l'opulence et de la noblesse. Leurs membres achetaient des seigneuries, percevaient les redevances féodales attachées au domaine, titraient ceux de leurs enfants qu'ils ne destinaient pas à la carrière parlementaire, et leurs intérêts ne différaient en rien de ceux des ordres privilégiés.

Du moment où Turgot eut annoncé l'intention d'ôter aux classes privilégiées celles de leurs prérogatives dont

le maintien contribuait le plus aux souffrances du peuple et à la détresse du Trésor, le Parlement le traita en ennemi qu'il fallait se hâter d'abattre. On a peine à comprendre aujourd'hui l'emportement du langage et l'étrangeté des assertions que renferment ses remontrances [1]. Aux attaques du Parlement se joignirent celles de l'entourage même du roi. Louis XVI finit par regarder Malesherbes et Turgot comme des novateurs étrangers à l'art de gouverner : le premier se retira avant d'avoir reçu l'ordre de quitter les affaires ; Turgot attendit sa révocation, et ne tarda pas à être renvoyé.

On a dit que, avec plus d'art et de ménagement pour les idées et les choses de son temps, Turgot aurait pu contenir l'opposition que rencontrèrent ses entreprises. C'est méconnaître ce qu'était l'état des esprits en 1774.

[1] Turgot voulait conserver, en la corrigeant, l'œuvre du chancelier Meaupeou, et il s'était opposé au rappel du Parlement. De là, contre lui, des rancunes toutes particulières. Toutefois, le Parlement, en lui faisant la guerre, ne fit que renouveler avec plus d'âpreté celle qu'il avait faite précédemment à tous les contrôleurs généraux qu'il soupçonnait de songer à abolir quelqu'une des exemptions pécuniaires dont jouissaient les ordres privilégiés. Les remontrances qu'il rédigea au sujet de l'édit sur la corvée sont curieuses, en ce qu'elles montrent à quel degré de violence et d'ineptie l'orgueil de caste et l'égoïsme des intérêts privés peuvent conduire des hommes d'un esprit fort cultivé. C'est là que se trouve la déclaration, devenue fameuse, que le peuple est taillable et corveable à merci, et que c'est la seule partie de la Constitution que le roi ne puisse changer. A la même époque, le Parlement poursuivit avec ardeur toutes les publications défavorables au maintien des droits féodaux. Le livre de Boncerf fut condamné à être brûlé par la main du bourreau. Or, ce livre se bornait à signaler les inconvénients attachés aux droits féodaux, les obstacles qu'ils mettaient aux progrès de l'agriculture, puis à conseiller aux seigneurs d'en traiter à prix d'argent avec leurs tenanciers, et à la couronne d'encourager ces sortes de transactions, en en donnant l'exemple dans les domaines de la liste civile.

Alors, il n'était donné à aucun homme, quelque habileté qu'il eût déployée dans son langage ou dans ses actes, de conduire les ordres privilégiés à sacrifier aux besoins de l'État la moindre partie de leurs prérogatives. La destinée des contrôleurs généraux était devenue fatale. Ne faisaient-ils rien pour réaliser de plus amples ressources, le déficit croissait, les embarras s'aggravaient, et ils tombaient accusés de faiblesse et d'incapacité. Cherchaient-ils, au contraire, de nouvelles sources de revenu, il leur fallait aller droit à la réduction des exemptions pécuniaires des hautes classes, et ils tombaient accablés par les intrigues de la cour et les bruyantes remontrances du Parlement. Tel avait été le sort des treize derniers prédécesseurs de Turgot, tel fut celui de ses sept successeurs ; tous au fond n'avaient à choisir que leur genre de chute.

Turgot porta au ministère une conviction qui soutint son courage. Son intendance de Limoges l'avait éclairé sur l'imminence des périls qui allaient s'amoncelant rapidement, et il savait qu'il ne restait d'autre moyen de les conjurer que de larges et énergiques réformes. Cette conviction, il essaya de la faire partager au roi, sans l'appui duquel ses œuvres ne pouvaient avoir aucune chance de succès; mais quand cet appui, qu'il avait obtenu un moment, lui manqua, il se retira, annonçant tristement quel serait le sort du malheureux prince qu'il n'avait pu arracher à l'influence délétère de son entourage [1].

[1] Turgot prononça ces paroles : « La destinée des princes conduits

La chute des seuls ministres qui eussent travaillé sérieusement à affranchir la monarchie des maux qui la rongeaient, mit en évidence une fatale vérité. Le gouvernement ne pouvait plus se réformer par lui-même : les intérêts dont il subissait la domination ne le lui permettaient pas : il était condamné à succomber victime de l'égoïsme de ceux dont les conseils prévalaient dans son sein.

Telle fut, en effet, sa destinée. En 1789, treize ans après le passage aux affaires de Malesherbes et de Turgot, l'argent manqua au Trésor, et la royauté aux abois se vit contrainte d'appeler le pays à son secours. C'était confesser les fautes du passé et livrer l'avenir aux orages qu'on avait laissés se former.

Si quelque chose montre à quel point la cour était demeurée étrangère à l'intelligence des changements survenus dans l'état des esprits, c'est son attitude au moment où elle convoqua les États généraux. Cette grande assemblée qu'elle avait réunie dans l'espoir d'en obtenir les moyens de combler le déficit du Trésor, et de la voir s'incliner respectueusement devant la déclaration des bons vouloirs du roi, rien n'était préparé pour donner satisfaction aux vœux dont elle était l'organe et pour la contenir par des concessions sagement mesurées. Aussi, l'assemblée n'hésita-t-elle pas à s'emparer du pouvoir

par les courtisans est celle de Charles Ier. » La lettre qu'il écrivit à Louis XVI, en quittant le ministère, montre également de quelle nature étaient les inquiétudes que lui inspirait l'avenir, et quels efforts il avait faits pour les communiquer au roi.

constituant, et la Révolution commença son inévitable cours.

Jamais, à aucune époque et dans aucun pays, ne s'étaient trouvés en présence des forces d'un antagonisme aussi décidé. D'un côté, une royauté nourrie des maximes de l'absolutisme monarchique, n'en ayant pas encore pratiqué d'autres, et à qui il était difficile, sinon impossible, de ne pas regarder toute réduction de son autorité comme attentatoire à ses droits et à sa dignité ; de l'autre, une assemblée résolue à tout renouveler dans l'état social et politique, mais dénuée d'expérience et procédant sous l'impulsion de principes, parmi lesquels il en était beaucoup qui, qu'elle qu'en pût être la valeur théorique, ne pouvaient convenir à un pays où de longs siècles d'asservissement avaient semé de nombreuses infirmités intellectuelles et morales. D'autre part, dans les villes, comme dans les campagnes, deux populations tout à fait ennemies : l'une investie de la domination, accoutumée à l'exercer et fermement attachée aux institutions qui la lui assuraient ; l'autre, la masse même, lasse des souffrances et des humiliations demeurées son partage, étendant à ceux qui en recueillaient le profit la haine qu'elle portait aux priviléges. Une fois engagée, la lutte entre des éléments si peu conciliables devait allumer des passions subversives et soulever de longues et terribles tempêtes.

L'Assemblée constituante avait à accomplir à la fois deux grandes tâches, l'une sociale, l'autre politique. La première était la plus facile. Abattre et démolir, jusqu'à

ce qu'il n'en restât plus trace, les vieilles distinctions de caste et de classe, voilà tout ce qu'elle exigeait, et quelques décrets, rendus à la hâte, suffirent pour l'achever. Toutefois, l'Assemblée fit davantage. Elle déposa dans les lois destinées à régir l'ordre civil des principes d'une vérité éclatante, fondements éternels du droit parmi les hommes, et devant lesquels devaient échouer plus tard toutes les attaques qu'ils eurent à essuyer. C'est là le grand service qu'elle a rendu au monde, et qui a jeté sur ses travaux un éclat impérissable.

La seconde de ces tâches présentait au contraire des difficultés sans nombre. Improviser une constitution, effectuer d'un seul coup, au sein d'une monarchie absolue, un partage de la souveraineté qui vînt assurer à une nation, jusque-là étrangère à la vie politique, toute la mesure et rien que la mesure de liberté dont elle était capable : cette œuvre ne pouvait être menée à bien dans un pays où s'accomplissait tout d'un coup une révolution sociale. Dominée par les souvenirs du passé, voyant avec quelle répugnance la cour se prêtait aux innovations, l'Assemblée ne crut pouvoir trop affaiblir l'autotorité royale, et l'édifice qu'elle construisit devait s'écrouler avant d'être achevé.

Il n'y a, pour les princes dont une révolution vient amoindrir les anciennes prérogatives, qu'un parti honorable et sage, c'est celui d'abdiquer. Ce sont des vaincus qui ne sauraient accepter dignement les conditions qu'on leur impose : en s'y soumettant, ils s'abaissent sans profit pour leur cause. Nul ne croit à leur sincérité,

et les méfiances qui les poursuivent deviennent pour eux une cause nouvelle d'humiliations et de périls.

Telle n'est pas la situation de leur successeur. Le pacte nouveau a avancé l'heure de son règne ; il n'a ni amoindrissement à subir, ni passé avec lequel il doive rompre, et sur lui ne pèsent pas les irritations nées d'un conflit dans lequel il n'a pas été personnellement engagé.

Louis XVI, en se résignant à garder des pouvoirs dont il regrettait la diminution, commit une faute irréparable. On l'accusa de trahir les intérêts confiés à son administration, de complicité secrète avec les ennemis de l'ordre nouveau, et le gouvernement dont il était demeuré le chef, abaissé et suspect, ne tarda pas à succomber.

Ce fut sous les plus sinistres auspices que la Convention vint remplacer l'Assemblée législative et proclamer la République. L'état de la France semblait désespéré. L'anarchie était à son comble. Les crimes affreux accomplis dans Paris en avaient suscité de semblables dans les provinces. Des armées ennemies avaient envahi le territoire national; des Français combattaient dans leurs rangs: la guerre civile avait éclaté dans l'Ouest; l'argent, les munitions, les armes manquaient; la disette étendait ses ravages; les services publics étaient, désorganisés; la Convention s'empara du gouvernement, et bientôt tout ploya sous sa terrible et fatale autorité.

Vainement voudrait-on ne voir dans les sanglants excès de l'époque conventionnelle qu'un fruit du délire

jeté dans les esprits par l'inexorable fatalité des circonstances. Un gouvernement égorgeant par système, décrétant méthodiquement des proscriptions et des exécutions en masse, cherchant son point d'appui dans l'outrage aux droits, aux sentiments les plus sacrés de l'humanité, cela ne s'était vu encore ni dans de telles proportions, ni sous de si détestables formes. Force est de le reconnaître : le règne de la Terreur dénote, et chez ceux qui l'organisèrent, et chez ceux qui s'y soumirent, une de ces perversions du sens moral qui ne s'opèrent pas en un moment. La cause devait s'en trouver dans les profondeurs du passé; et, en effet, elle n'était autre que l'action délétère des rivalités haineuses que les priviléges du petit nombre avaient semées entre les différentes classes de la population. Plus la civilisation avait marché, plus le mal s'était aggravé, et durant les années qui précédèrent la convocation de l'Assemblée constituante, des causes nombreuses étaient venues ajouter à son intensité.

Assurément, de toutes les formes de gouvernement possibles, la pire est celle qui confère à une seule Assemblée l'exercice complet de la souveraineté. C'est l'omnipotence d'un parti qu'elle constitue, et une omnipotence qui dégénère promptement en tyrannie. Le parti qui obtient la majorité ne la conserve qu'au prix de luttes sans cesse renaissantes. Il a devant lui des adversaires dont l'opposition l'irrite, et il est rare que le désir de les accabler ne l'entraîne à des actes de violence.

La Convention eut cela de particulier qu'elle tomba

sous le joug de la minorité de ses propres membres. Elle siégeait dans Paris, livrée aux attaques d'une faction qui disposait des bras de la multitude. Les Jacobins et la Commune où ils régnaient, lancaient des hordes sauvages qui venaient en armes soutenir les amis qu'ils comptaient dans son sein et lui imposer leurs volontés. Ainsi se constitua l'étrange et impitoyable tyrannie d'une Assemblée que la peur réduisit à servir d'instrument à des fureurs que sa majorité ne partageait pas. Elle abandonna à ses dominateurs la tête de Louis XVI et celle de la reine ; elle leur sacrifia ceux de ses membres dont ils demandèrent la mise hors la loi, et ce fut pour leur obéir qu'elle rendit des décrets, monuments de démence et de cruauté, dont les victimes tombèrent par milliers sous la hache des bourreaux.

Le sang enivre ceux qui le versent ; mais à l'enivrement succède la lassitude, et il vint un moment où parmi les fauteurs du terrorisme, il s'en trouva au cœur desquels pénétrèrent des regrets croissants. Alors commencèrent entre eux et leurs complices des dissentiments qui préparèrent la défaite du parti. Les terroristes qui les premiers voulurent arrêter le cours des exécutions succombèrent, mais leur mort même devint une cause nouvelle de discordes. Leurs amis se sentirent en peril; ils invoquèrent l'appui des modérés, et le 9 thermidor amena, avec la fin de la Terreur, une réaction qui ne devait pas s'arrêter. La Convention traîna pendant quinze mois encore une existence chancelante. Les proscrits qu'elle avait chassés de son sein y rentrèrent; il lui fallut

se défendre contre les retours offensifs de la faction jacobine et contre les ménées des contre-révolutionnaires. Elle avait fait une Constitution follement démagogique, elle en fit une autre plus praticable. Mais trahissant audacieusement le principe même au nom duquel elle avait immolé tant de victimes, elle imposa à la nation l'obligation de choisir les deux tiers de ses nouveaux représentants parmi ses propres membres.

La Convention a laissé une mémoire que rien ne saurait laver des souillures qui la couvrent. Certes, de grandes choses ont été réalisées pendant son règne ; mais ces grandes choses, le régime sanguinaire de l'époque ne fit qu'en compromettre l'accomplissement. Ce qui prêta à la France les forces dont elle avait besoin pour faire face aux tempêtes qui l'assaillirent, c'est l'enthousiasme excité par l'abolition définitive des nombreux restes de servitude, que maintenaient, avant 1789, les immunités et les prérogatives des ordres privilégiés. Le roturier, libre enfin de choisir sa carrière et de s'élever à toutes les distinctions de l'etat social ; le paysan, que la chute des droits féodaux et du régime seigneurial dégageait d'une multitude d'entraves, d'humiliations et de charges pécuniaires, devenu devant la loi l'égal de ses anciens dominateurs, ressentaient une joie immense, et il n'était pas de sacrifices et de périls auxquels ils ne fussent prêts à se soumettre pour défendre des conquêtes dont ils connaissaient tout le prix.

C'est la guerre étrangère qui permit aux membres de la Convention de faire ployer la nation sous leur joug

sanguinaire. Attaquée par une coaliation formidable, la nation ne pouvait se passer de pouvoirs qui centralisassent ses forces ; mais en quelque main qu'eût été le gouvernement, elle aurait combattu avec la même énergie. Les violences de la Convention n'ajoutèrent ni aux ressources militaires, ni au dévouement patriotique qui la sauvèrent. Loin de là ; ces violences créèrent plus d'obstacles qu'elles n'en aplanirent, car elles soulevèrent à l'intérieur une partie des insurrections qui éclatèrent dans les villes du Midi.

Là ne s'arrêta pas le mal fait par la Convention. Longtemps, le souvenir des meurtres et des confiscations qu'elle avait commandés pesa sur les esprits, et la liberté politique porta la peine des attentats commis en son nom. On voyait les partis prêts à s'entre-déchirer de nouveau, et la France appela de ses vœux un pouvoir assez fort pour la défendre de leurs excès.

La Constitution de l'an III n'était pas au point de vue théorique aussi défectueuse qu'on s'est plu à le dire. Elle partageait la puissance législative entre deux assemblées, et soumettait le pouvoir exécutif à des conditions d'éligibilité et de renouvellement ingénieusement conçues ; mais il ne lui était pas donné de triompher d'un obstacle tout à fait invincible. La France ne pouvait vivre en république. Aux anciens ferments de division, les événements révolutionnaires venaient d'en joindre de nouveaux, d'une activité que le temps seul pouvait éteindre, et plus que jamais il lui fallait un gouvernement au sein duquel la première place appartînt à un

pouvoir dont l'existence et la durée ne dépendissent pas des volontés discordantes qu'il avait à tenir en bride. Vainement le Directoire chercha-t-il à pacifier les esprits. Ni les actes de violence, ni les concessions ne lui réussirent. Les partis rentrèrent en lutte, l'insubordination fit des progrès, les services publics se désorganisèrent, les armées, mal approvisionnées, subirent des revers, et ce fut assez de quelques centaines de soldats pour renverser d'un seul coup un gouvernement incapable de remplir sa mission.

La journée de 18 brumaire fut décisive. Elle avait appelé au pouvoir un général que de nombreuses victoires rendaient cher à la France, et qui, sûr de l'appui des armées, pouvait tout entreprendre. Le premier consul abattit toutes les résistances. Les partis se soumirent, et sous sa main puissante, revinrent le calme au dehors et la paix au dedans.

Demander à un homme habitué au commandement militaire, devant lequel se prosterne une nation lasse des maux de l'anarchie, de se subordonner, dans l'accomplissement de la tâche que lui impose le vœu public, à des volontés dont l'antagonisme vient de mettre l'existence de l'État en péril, c'est lui demander ce que ne comporte ni le sentiment qu'il a de sa propre supériorité, ni l'ascendant qu'il doit aux services qui l'ont élevé au-dessus de tous, ni le cours des événements qui l'ont rendu nécessaire. Washington n'était pas né en Europe, dans une vieille monarchie renversée de fond en comble, où subsistaient entre les divers éléments de

la population des animosités et des ressentiments que le temps seul pouvait apaiser, où des nécessités d'ordre militaire réclamaient la présence sous le drapeau de trois ou quatre cent mille soldats : le premier consul ne l'imita pas. Il fit ce que Cromwell avait fait avant lui ; il se saisit seul d'une domination que personne n'aurait osé lui disputer : puis, il se fit offrir l'empire à titre héréditaire et prit place parmi les têtes couronnées.

Ainsi finit en France la première ère républicaine. En 1789, la nation avait voulu deux choses : l'égalité civile et la liberté politique. La première de ces choses lui était acquise. Les immunités et les distinctions de caste avaient disparu. Tous les Français étaient égaux devant la loi ; la propriété sous toutes ses formes, les emplois, les dignités étaient accessibles à tous. C'était là une immense conquête, bien digne des efforts qu'elle avait coûtés, et qui devait les rémunérer par des prospérités sûrement progressives, Quant à la liberté, la nation ne l'avait rencontrée sous aucun des gouvernements qui s'étaient succédé pendant la tourmente révolutionnaire. Elle en ignorait les conditions fondamentales ; elle ne se doutait pas qu'il n'en saurait exister que dans la mesure où les prescriptions de la justice et les droits individuels sont respectés ; et en laissant les puissants du jour disposer à leur gré de la vie et des biens de leurs adversaires, elle se condamna à subir les plus funestes et les plus honteuses servitudes.

Néanmoins, une pierre d'attente demeura posée. Il était admis et reconnu que la nation devait concourir

directement à son propre gouvernement. Sous l'Empire même elle fut représentée, et des corps politiques votaient en son nom les résolutions d'ordre législatif. Sans doute, ces corps, salariés par l'État, ne siégeaient guère que pour la forme; mais ils siégeaient, et c'était quelque chose. Leur existence était un hommage rendu au droit national; en attestant le respect qui lui était dû, elle le maintenait debout, à même de reprendre tôt ou tard les forces et l'autorité qui lui manquaient.

L'Empire ne dura pas plus de dix années. Jamais souverain ne fut autant que son chef dégagé de toute influence extérieure. Les princes destinés au trône naissent au milieu d'un entourage dont les opinions, les maximes, les traditions, formées de vieille date, n'ont d'ordinaire que trop de puissance sur l'esprit qu'ils portent dans la conduite des affaires. Napoléon, qui, au contraire, eut à créer sa cour, ses conseils, ses grands officiers, ne trouva dans ce monde nouveau que soumission à ses propres idées. Il avait bâillonné la presse : rien ne faisait obstacle à ses desseins, rien ne lui en signalait les torts ni les périls : il était seul à les concevoir, seul à en diriger l'exécution : ce fut ce qui le perdit.

Il n'est pas de génie, si supérieur qu'il soit, qui résiste longtemps aux enivrements de la toute puissance. Des succès merveilleux achevèrent de décider Napoléon à ne consulter dans ses conceptions que ses penchants et ses désirs personnels, à croire en lui, et il en vint à rêver et à poursuivre des grandeurs impossibles. L'œuvre

qu'il voulut fonder était trop chimérique pour ne pas devoir crouler au premier souffle de l'adversité. Il y a plus, Napoléon, à force de victoires, eût-il réussi à la mener tout entière à son terme, elle n'en serait pas devenue plus viable : car il eût fallu pour la soutenir l'épée même de son auteur.

Elle périt du vivant même de Napoléon. Une expédition insensée et malheureuse la frappa d'un coup irréparable, et l'Europe, soulevée contre celui qui la tenait en sa dépendance, l'accabla du poids de ses armées.

Napoléon laissa la France moins grande qu'il ne l'avait trouvée, moins grande même qu'elle ne l'avait été sous l'ancienne monarchie. Elle avait versé de flots de sang pour des intérêts qui n'étaient pas les siens, et chèrement racheté sa dette envers celui qui l'avait arrachée aux maux de l'anarchie. Triste et mémorable exemple de l'impuissance où sont les hommes les mieux doués d'user avec modération d'une autorité sans limites ! Génie, résolution, audace, activité, rien de ce qui subjugue la fortune ne manqua à Napoléon, et tant de hautes et fortes qualités ne suffirent pas pour lui épargner les amertumes de la défaite. Napoléon fut l'artisan de sa propre ruine. En imposant silence aux opinions qui n'étaient pas les siennes, il demeura sans défense contre lui-même, et des fascinations d'esprit de plus en plus trompeuses, le conduisirent à l'abîme.

L'anarchie républicaine avait enfanté le despotisme impérial ; les excès du despotisme impérial rendirent la France avide de liberté politique. La charte de 1814

vint fonder le gouvernement représentatif, et assurer à la nation une large part à l'exercice de sa souveraineté.

L'expérience ne tarda pas à montrer combien cette politique était habile et sage. La maison de Bourbon avait passé plus de vingt années dans l'exil. Il avait fallu pour lui rendre le trône une invasion ennemie, et c'était là pour elle un malheur difficile à faire oublier. D'un autre côté, autour d'elle se pressait un parti qui demandait hautement le rétablissement de l'ancien régime. Les événements des Cent-Jours vinrent ajouter aux embarras de la situation ; leur issue entraîna de cruelles vengeances, et les conquêtes de la Révolution parurent en péril. Le régime parlementaire remédia au mal. La libre discussion fit justice des emportements et des folies réactionnaires : les lumières qu'elle répandit arrêtèrent le cours des passions du moment, et Louis XVIII put transmettre à son successeur une autorité solidement établie.

Charles X, malheureusement, n'était pas, comme son frère, capable de s'élever au-dessus des souvenirs du passé. La Révolution ne se rappelait à sa mémoire que par son côté sombre et sanglant : le bruit des débats parlementaires l'inquiétait, c'était pour lui comme l'annonce du retour des tempêtes qui avaient été si fatales à sa race ; et il ne doutait pas que la monarchie succomberait prochainement, si elle ne retrouvait pour rempart un clergé riche et puissant, une aristocratie régulièrement constituée. De telles pensées devaient infailliblement le perdre s'il en tentait la réalisation. Charles X,

dans un jour de démence, déchira de ses propres mains le pacte auquel il avait juré fidélité. C'était renouveler les folies qui avaient perdu Jacques II d'Angleterre, et comme celui-ci briser la couronne qu'il lui aurait éte facile de garder et de transmettre à ses descendants.

Le trône était vacant; la branche cadette de la maison de Bourbon l'occupa. Il n'y eut pas seulement changement de dynastie, il y eut ordre de choses nouveau. La révolution triompha dans ce que ses aspirations avaient eu de légitime. Le principe de la souveraineté nationale fut pleinement consacré : l'égalité civile et la liberté politique n'eurent plus d'attaques à redouter : le régime représentatif obtint toutes les garanties désirables, et les mandataires du pays exercèrent sur sa destinée une action à la fois réglée et décisive. Durant dix-huit années, la France n'eut rien à envier aux peuples les plus anciennement libres, et, durant ces dix-huit années, elles recueillit de plus abondantes et de plus sûres prospérités qu'à aucune époque de son histoire.

Un jour cependant, le gouvernement de Juillet disparut sous le choc imprévu d'une émeute populaire. Certes jamais gouvernement n'avait moins mérité le coup qui le renversa. La couronne avait tenu tous ses engagements; aucun conflit ne s'était élevé entre elle et les assemblées appelées à représenter la nation; toutes les propositions d'intérêt général étaient librement débattues, et il n'y avait pas un progrès social ou politique auquel la constitution fit obstacle. Il a fallu l'événement

même pour montrer distinctement où gisaient les causes qui le produisirent.

Il existe en France un sentiment qui doit aux souvenirs de l'ancien régime et à quelques-unes des fautes commises sous la Restauration une irritabilité extrême : c'est l'amour de l'égalité, l'aversion de tout ce qui dans les institutions rappelle les distinctions de caste et de classe. Avant la révolution de Juillet, ce sentiment s'était montré énergique et résolu ; du jour où la liberté politique n'eut plus de périls à rencontrer, il devint plus actif, et son empire sur les masses ne cessa de s'accroître.

S'il est un fait que l'histoire ait mis hors de toute contestation, c'est que là où les droits politiques sont réservés au petit nombre, les classes auxquelles ils manquent finissent toujours par devenir ennemies du régime qui les leur refuse. En France, le système électoral était de nature à devoir susciter promptement des irritations et des haines. A peine y comptait-on deux cent mille électeurs sur une population de plus de trente-cinq millions d'âmes, et leur titre n'était autre que la possession d'une quotité donnée de propriété immobilière. Ni l'exercice d'une profession lettrée, ni les services rendus à l'État, ni l'éclat du savoir ne suffisaient pour suppléer au manque du cens voulu par la loi. On pouvait avoir commandé des armées et des flottes, avoir acquis la plus haute renommée scientifique, et demeurer frappé d'incapacité politique. On avait oublié en fondant ce système qu'il n'est pas de distinctions sociales

qui inspirent moins de respect et plus de jalousie aux hommes que celles qui reposent sur la supériorité de la richesse.

Dans la pratique, un système qui conférait à un si petit nombre de citoyens le droit de choisir les représentants du pays entraînait une foule d'inconvénients et de périls. Rien ne démontrait qu'il y eût accord entre les majorités parlementaires et les majorités nationales ; et, en effet, cet accord manqua fréquemment. D'un autre côté, il était naturel que les masses populaires n'eussent pas foi dans les œuvres d'assemblées qu'elles ne concouraient pas à former. Bien plus, elles les regardaient comme destinées à défendre uniquement les intérêts de la classe qui les choisissait, et ces intérêts elles supposaient qu'il existait entre eux et ceux qu'elles tenaient pour être les leurs une opposition radicale.

Ce fut là surtout ce qui sema, hors des régions électorales, des mécontentements de plus en plus prononcés. Les masses populaires, dans les villes principalement, en vinrent à penser que les chambres à la composition desquelles elles ne participaient pas, ne tenaient aucun compte de leurs vœux et de leurs besoins, et que des lois faites par des mandataires des seuls propriétaires fonciers, devaient nécessairement être d'une partialité inique. Ainsi naquit chez elles un esprit de haine et de révolte que les partis révolutionnaires se mirent à exploiter. Jamais à aucune époque ne parurent tant d'écrits destinés à les soulever contre l'ordre établi. Parmi ces écrits, beaucoup étaient l'œuvre de rêveurs,

d'utopistes sincères dans leurs erreurs ; les autres, au contraire, émanaient d'esprits déréglés, d'ambitieux, de déclassés avides de troubles et de désordres. Mais tous développaient le même fonds d'idées et d'enseignements : les souffrances des classes ouvrières étaient le fruit du vice des institutions ; le petit nombre avait usé de sa domination pour s'emparer des biens de ce monde ; il était néanmoins facile de réparer les injustices du passé; il suffirait pour cela d'imposer à la distribution des richesses des conditions qui en réservassent meilleure part à ceux dont les bras la produisent. L'ignorance est crédule, et les masses n'étaient pas assez éclairées pour discerner le côté chimérique et menteur des plans de réorganisation sociale qui leur promettaient un meilleur sort; elles les prirent au sérieux, et dans leurs rangs, beaucoup d'hommes ne doutèrent pas que la chute du régime monarchique ne dût devenir le point de départ d'une ère de bien-être et de prospérité sans fin.

Évidemment, si le système électoral avait été moins exclusif, les idées qui couvaient au sein des masses populaires auraient été portées à la tribune, et les débats, en montrant au grand jour tout ce qu'elles avaient d'illusoire et de faux, en eussent fait justice; mais elles cheminaient dans l'ombre, à l'insu du pouvoir, puisant dans l'absence même de contradiction des forces qui en assuraient la propagation. Chose étrange! les gouvernants ignoraient à quel point s'étendait leur empire sur les esprits ; ils avaient le tort de repousser toute proposition de réforme électorale, et cependant déjà ces idées avaient

acquis assez de force pour jeter tout d'un coup des flots de combattants dans les rues de Paris, et décider la chute momentanée du système monarchique.

La révolution de Février amena des changements d'une portée imprévue par ceux mêmes qui avaient travaillé à la provoquer. La république fut proclamée; mais la république n'était pas plus possible en 1848 qu'elle ne l'avait été en 1792, et elle ne fut que ce qu'elle pouvait être, un interrègne orageux et court, un trait de séparation entre la chute d'une dynastie royale et l'avénement d'une autre dynastie.

Il faut rendre justice aux hommes qui voulaient la république. Trente années de gouvernement parlementaire n'avaient pas été perdues pour leur instruction ; ils savaient à quels abîmes mènent la violence et le mépris des préceptes de la justice et du droit. Presque tous luttèrent franchement, résolûment, contre les emportements et la brutalité démagogiques ; ils ne cédèrent pas aux redoutables exigences des classes que de nombreux sectaires appelaient à bouleverser de fond en comble l'état social, et quand il fallut accepter la bataille, ils combattirent avec une rare et honorable énergie.

Rien toutefois, dans la conduite des hommes, ne pouvait remédier au vice radical de la situation. La France recélait des causes de trouble et de discorde dont il était impossible à des pouvoirs tout entiers de constitution républicaine d'enchaîner suffisamment l'activité. Les partis cherchèrent à s'emparer du gouvernement, et les plus violents eurent recours aux armes. On se battit dans

les rues ; des flots de sang y coulèrent, et l'anarchie, en détruisant la sécurité, resserra la sphère du travail. Les capitaux, intimidés, émigrèrent, ou attendirent pour opérer que la tranquillité revint ; beaucoup d'entreprises s'arrêtèrent, l'ouvrage manqua, et la nation eut à supporter des misères d'un poids accablant.

Ce qui, en rendant un peu de vie à l'industrie, permit à la république de durer trois années, ce fut l'usage que fit la nation de ses droits politiques. Elle appela à la présidence un homme dont le choix attesta toute son antipathie pour le régime du moment. C'était le représentant d'une race devenue royale, de cette race dont le chef avait abattu la première république et s'était fait décerner la couronne impériale. A son nom s'attachait un prestige qui, en lui conciliant la faveur du peuple et celle des armées, prêta au pouvoir exécutif des forces qu'il n'aurait pas trouvées dans la part que lui faisait la Constitution. Les agressions des factions démagogiques furent aisément repoussées. On eut devant soi deux années de calme à peu près assuré, et les labeurs reprirent un peu de l'activité que leur avait enlevée une anarchie féconde en scissions sanglantes.

L'approche du moment où la nation aurait à renouveler tout entier le gouvernement établi raviva toutes les anxiétés. On vit les ambitions privées en travail, les partis se préparer à des luttes acharnées, les plus violents faire appel aux jalousies haineuses, aux convoitises déréglées de la multitude, et l'effroi devint tel qu'il rendit facile à l'homme que les votes populaires avaient appelé

à présider aux destinées de l'État de briser d'un seul coup les institutions du moment, et de s'emparer de la puissance souveraine.

La république de 1848 fut de plus courte durée encore que celle qui, en 1792, s'éleva sur les ruines de l'ancienne monarchie. Malgré la différence des temps, toutes deux succombèrent de la même manière et par l'effet des mêmes causes. En appelant la nation à exercer le pouvoir constituant, elles avaient ouvert aux discordes intestines un champ de bataille où elles acquéraient une violence désorganisatrice, et l'anarchie était venue répandre de toute part les misères et les souffrances. Elles tombèrent comme tombent toutes les institutions en désaccord avec les réalités du moment, tous les gouvernements incapables d'assurer aux sociétés le degré de sécurite dont elles ne sauraient se passer. Leur chute amena une de ces réactions que détermine trop souvent la nature des maux le plus récemment éprouvés. L'autorité centrale s'était trouvée trop faible pour accomplir pleinement sa mission, on lui donna le droit de se faire elle-même sa part. Sous le premier empire, elle se l'était faite si considérable, que la nation ne conserva aucun reste de vie politique réelle; sous le second, elle se la fit moins grande, mais bien plus grande que celle qui lui avait suffi sous la monarchie représentative.

La France est-elle enfin arrivée au port? Ne verra-t-elle plus éclater aucune de ces tempêtes qui, depuis près d'un siècle, sont venues renverser les pouvoirs qui la

régissaient ? Il y a plus d'une raison pour en douter [1]. D'ordinaire, sur les gouvernements issus d'un coup d'État, pèsent les vices de leur origine. Les violences qu'ils ont commises laissent de longs ressentiments chez ceux qui en ont été victimes ; il leur faut contenir des inimitiés nombreuses, et comme la part qu'ils font à regret à la liberté n'a pas la mesure que requiert l'intérêt social, des mécontentements croissants ne tardent pas à leur attirer des embarras et des périls. D'un autre côté, l'histoire n'atteste que trop que les grandes révolutions n'atteignent leur but qu'après avoir imposé à plusieurs générations successives de longues et souvent périlleuses épreuves. Il n'a pas fallu moins d'un siècle pour conduire à sa fin celle qui assura à l'Angleterre les bienfaits du régime parlementaire : car, en 1745, les feux de la guerre civile se rallumèrent encore une fois. Or, la Révolution française a cheminé au milieu de complications jusqu'ici sans pareilles. Elle n'a pas été seulement politique, elle a été en même temps sociale. Aux divisions, aux conflits haineux que produisent les brusques transformations du pouvoir et les changements de dynastie, elle a joint toutes celles que suscite, au sein même des populations, la chute d'une aristocratie longtemps dominatrice, et de là des conflits et des luttes dont il est

[1] Ce livre, qui a paru peu avant la guerre de 1870, était écrit longtemps auparavant. On ne pouvait prévoir l'énormité des fautes diplomatiques et militaires dont la France a été condamnée à payer la cruelle rançon. Mais il était visible pour tout observateur impartial que l'empire, outre le tort de son origine, en avait d'autres, dus les uns aux vices de son organisation, les autres à la conduite des hommes.

difficile d'arrêter le cours désordonné. Une seule chose est certaine, c'est que la France ne saurait retrouver définitivement la paix intérieure que lorsque, grâce à des lumières nouvelles, les passions politiques dont elle subit l'empire, auront perdu beaucoup de la force destructive que malheureusement elles conservent encore.

Les transformations politiques dont l'Angleterre d'abord, et la France ensuite, ont donné l'exemple, sont accomplies ou ont commencé à s'accomplir dans la plupart des monarchies de l'Europe. Les unes ont marché pacifiquement avec le concours des princes eux-mêmes, les autres, sous la pression d'événements révolutionnaires et de luttes sanglantes. Il n'y a plus maintenant en Europe qu'un seul État chrétien qui soit demeuré sous la dépendance complète de la couronne; les autres ont des assemblées votant librement l'impôt, discutant les mesures d'utilité collective, en un mot, participant plus ou moins largement à l'exercice direct de la souveraineté nationale.

C'est là un changement fort significatif. Durant plusieurs siècles consécutifs, tout, dans la succession et le développement des faits sociaux, a favorisé la concentration de l'autorité aux mains de la personne royale, et, avant l'époque où la Révolution française éclata, on ne comptait en Europe que deux États, l'Angleterre et la Suède, où la couronne n'était pas en droit de tout entraîner par sa volonté. Aujourd'hui s'opère un mouvement en sens contraire. L'ère des monarchies consti-

tutionnelles est venue. Partout les peuples réclament des garanties contre les erreurs et les fautes des pouvoirs qui les régissent. Ces garanties, c'est dans le droit de concourir à leur propre gouvernement qu'ils les cherchent, et ceux qui n'en possèdent pas encore, ne cesseront de faire effort jusqu'à ce qu'ils en aient obtenu dans la proportion compatible avec les besoins d'ordre et de sécurité qu'ils éprouvent. Sans doute, l'évolution nouvelle ne s'achevera pas sans rencontrer dans la plupart des États des embarras et des résistances ; elle aura à lutter tantôt contre les intérêts, l'orgueil, les préjugés des cours, tantôt contre l'ignorance et les emportements populaires, tantôt aussi contre les méprises et les illusions qu'enfantent en matière de liberté des conceptions incomplètes ; mais elle émane trop directement de nécessités apportées par des progrès déjà réalisés dans la condition des sociétés pour ne pas devoir à la fin triompher de tous les obstacles qui pourront en arrêter ou déranger momentanément le cours.

CHAPITRE XI.

Des États de l'Europe où la royauté demeura élective.

Au commencement du seizième siècle, le principe monarchique ne l'avait définitivement emporté que dans celles des contrées de l'Europe où s'était étendue la domination romaine. Au delà du Rhin et des Alpes, dans l'empire germanique et dans les contrées slaves et scandinaves, la royauté était demeurée élective, et le gouvernement conservait encore en réalité la forme républicaine.

Aujourd'hui, il n'y a plus dans ces régions un seul grand État qui ne soit transformé en véritable monarchie. Aucun de ceux où le changement ne s'est pas opéré n'a échappé à sa perte. La Bohême et la Hongrie sont devenues de simples possessions de la maison d'Autriche, la Pologne a subi un partage qui n'en a laissé rien subsister, l'empire germanique a disparu, et le territoire qui à l'origine relevait tout entier de son chef

s'est morcelé en une multitude d'États distincts et séparés.

La ruine de tous les États où la royauté demeura élective n'a pas été en effet sans cause. Ce qui le détermina, ce fut l'affaiblissement continu de l'autorité destinée à servir de lien aux divers éléments que ces États réunissaient en un seul et même tout. Des princes nommés à vie manquaient du degré d'ascendant dont ils auraient eu besoin pour remplir efficacement leur mission. S'il arrivait que l'un d'entre eux, grâce à des conjonctures favorables ou a des talents d'un éclat imposant, parvînt à faire respecter les droits de la couronne, à sa mort, ces droits subissaient presque toujours un amoindrissement. Les prétendants au trône n'y arrivaient qu'à la condition de souscrire aux concessions réclamées par ceux dont ils sollicitaient les suffrages. Il leur fallait renoncer tantôt à des prérogatives, tantôt à des revenus, à des possessions domaniales qui avaient appartenu à leurs prédécesseurs, et il était bien rare qu'une élection nouvelle n'enlevât à la royauté quelqu'un des éléments de force ou de puissance qui auparavant avaient formé son partage.

Comment, sous un tel régime, les dissensions intestines n'eussent-elles pas acquis une indomptable violence? Le seul frein qui les contînt, c'était l'autorité centrale, et cette autorité ne cessait de décliner. Aussi les divisions s'aggravaient-elles, et les partis en vinrent-ils à ne plus connaître d'autre mobile que les passions haineuses allumées par les vicissitudes de leurs luttes.

Chaque vacance du trône amena de longs et funestes orages. Quel que fût l'élu de la majorité, les dissidents continuaient à lui être hostiles, et pour peu qu'ils eussent chance de succès, ils en proclamaient un autre. Dans ce cas, et il était fréquent, la guerre civile éclatait, et la force décidait de quel côté se trouvait le droit. Ce que les conflits avaient de plus fatal, c'est que les partis invoquaient l'assistance des puissances voisines, et quand ils l'obtenaient, ce n'était qu'au prix de sacrifices nécessairement contraires au bien public. Il arriva pis. Des rois tirés du sein même de la nation rencontraient d'ordinaire des résistances dont il leur était très-difficile de triompher. A l'opposition des rivaux qui leur avaient disputé le trône, se joignait contre eux le mauvais vouloir des hommes dont l'orgueil souffrait de l'obligation d'obéir à un chef qui sortait de leurs propres rangs, et rarement ils achevaient leur règne sans avoir à combattre des révoltes. De là une préférence marquée pour les candidats étrangers. Or, ceux-ci étaient naturellement de grands personnages, des princes, des têtes déjà couronnées ayant au-dehors des intérêts considérables, et n'hésitant pas à servir ces intérêts aux dépens de ceux du pays qui leur avait confié ses destinées. Ce fut là, pour les États à royauté élective, une cause de décadence d'une activité formidable. Tandis que l'anarchie les rongeait au-dedans, la direction imprimée à leurs affaires extérieures n'était point celle que demandait le maintien de leur indépendance, et à la fin tous ou succombèrent ou ne durent leur salut qu'à des révolu-

tions qui vinrent les ranger au nombre des monarchies héréditaires.

Longtemps, cependant, ces mêmes États avaient supporté sans trop en souffrir les vices de leur constitution politique. C'est qu'alors ils n'étaient en contact immédiat qu'avec des États peu avancés en civilisation, et que, d'un autre côté, les traditions et les mœurs nationales atténuaient dans la pratique quelques-uns des inconvénients inhérents au mode de transmission de la couronne. Tel était, dans chacun de ces États, le respect porté aux descendants du chef qui l'avait fondé, que nul ne se croyait en droit de lui disputer le trône, et presque toujours le fils aîné du dernier roi était appelé à succéder à son père. C'était là un système plus qu'à demi monarchique, et qui, s'il n'excluait pas entièrement les rivalités et les conflits, avait du moins l'avantage d'en restreindre le nombre et la portée.

Malheureusement, les familles auxquelles une origine réputée héroïque assurait le privilége de l'éligibité au trône s'éteignirent à des époques diverses. Leur diparition laissa toutes les ambitions libres de se manifester, et bientôt les États furent en proie à des dissensions qui en décidèrent la chute.

Il semble étrange que des sociétés maîtresses de leurs propres destinées, n'aient pas renoncé à un régime qui visiblement les conduisait à leur perte. Ce qui explique le fait, c'est leur composition. Toutes vivaient sous la tutelle d'aristocraties territoriales, attachées aux distinctions qui les élevaient au-dessus du reste de la com-

munauté et jalouses de tout pouvoir dont elles ne disposaient pas elles-mêmes. L'hérédité eût soustrait les rois à la dépendance où les tenait l'élection ; elle les eût mis à même d'étendre leurs prérogatives et d'acquérir un ascendant devant lequel il eût fallu ployer. Les castes dominantes le sentirent, et voilà pourquoi elles s'obstinèrent à maintenir une forme de gouvernement qui, toute fatale qu'elle fût devenue à l'intérêt national, avait à leurs yeux le mérite de mettre en sûreté leurs intérêts particuliers.

Aussi cette forme ne succomba-t-elle que là où des circonstances spéciales hâtèrent le développement de classes mues par des besoins d'ordre et de sécurité que la domination aristocratique laissait en souffrance. Des six grands États où la couronne était restée élective et viagère à la fin du quinzième siècle, deux seulement, les États scandinaves, se convertirent en véritables monarchies. Tous deux étaient des États maritimes, tous deux durent aux relations commerciales qu'il leur était facile d'entretenir au dehors un essor industriel, éminemment favorable à la formation de bourgeoisies puissantes, et ce furent ces bourgeoisies qui prêtèrent à la royauté les forces dont elle avait besoin ponr obtenir l'hérédité.

En Suède, la lutte fut longue et sujette à des péripéties nombreuses. Dès l'année 1553, Gustave Vasa avait réussi à tirer des États la déclaration que ses descendants régneraient par droit héréditaire. Deux de ses premiers successeurs n'en furent pas moins déposés, et il fallut l'éclat des victoires de Gustave-Adolphe pour

raffermir le principe monarchique. L'abdication de Christine permit à la noblesse de ressaisir un ascendant complet; mais une réaction s'opéra en 1680, et la royauté, déclarée de nouveau non-seulement héréditaire, mais transmissible aux femmes, à défaut d'héritiers mâles, devint absolue. Les folies guerrières et la mort de Charles XII amenèrent encore une fois une révolution. Les États ne tinrent aucun compte de la loi de la succession adoptée trente-sept ans auparavant. Ils donnèrent la couronne à la plus jeune des sœurs de Charles XII, et les conditions qu'ils lui imposèrent les laissèrent pleinement maîtres de la direction des affaires publiques. Jamais la Suède n'était tombée aussi bas qu'à cette époque. Des partis vendus à l'étranger la menaient aux abîmes, et elle eût péri si la révolution de 1773 n'était venue reconstituer l'autorité royale et lui rendre les forces nécessaires à l'accomplissement de sa tâche.

En Danemark, la révolution fut plus tardive; mais elle acheva son œuvre en un moment. Las des désordres qui divisaient l'État, plus las encore des humiliations et des souffrances que leur infligeait la suprématie de la noblesse, le clergé et la bourgeoisie s'entendirent avec la royauté; et en 1660 s'accomplirent, dans les murs de la capitale, des événements qui renversèrent d'un seul coup le vieil édifice politique. La couronne acquit, d'une part, l'hérédité, de l'autre, un pouvoir sans limite d'aucune sorte. La haine qu'inspirait l'aristocratie emporta les vainqueurs au delà des bornes indiquées par la prudence la plus vulgaire. De peur que la royauté ne manquât

des moyens d'empêcher les vaincus de se relever de leur défaite, ils la dégagèrent de tout frein légal, et se soumirent à une servitude dont le poids ne tarda pas à leur être incommode.

Seuls, les États scandinaves, grâce aux révolutions qui mirent fin aux luttes et aux déchirements dus à la débilité constitutive de l'autorité centrale, conservèrent leur ancienne indépendance ; ni la Bohême, ni la Hongrie, ni la Pologne n'eurent pareille fortune. En persistant à refuser à la royauté l'appui de l'hérédité, elles se préparèrent les tristes destinées qui devinrent leur partage.

La Bohême et la Hongrie allèrent en quelque sorte au-devant des coups qui devaient briser leur existence nationale. En élisant l'une et l'autre, en 1526, Ferdinand d'Autriche, elles se donnèrent un roi qui, ayant commencé par réclamer les deux couronnes, à titre de mari de la sœur du prince dont la mort les avait rendues vacantes, n'avait laissé subsister aucun doute sur la nature de ses desseins. Ferdinand était frère de l'empereur Charles V, et l'étendue des États qu'il possédait de son chef lui fournissait les moyens de dompter des résistances devant lesquelles ses prédécesseurs avaient reculé. Il en rencontra peu. Des troubles et des révoltes, qu'il n'avait pas cherché à prévenir, lui offrirent l'occasion de jeter dans la Bohême des troupes allemandes, et les insurgés, accablés et effrayés, n'eurent plus qu'à implorer sa clémence. Maître alors de la situation, Ferdinand demanda à la diète d'assurer à l'avance à son fils la succession au trône, et depuis lors le consentement de la

nation au choix de son chef dégénéra en simple et vaine formalité. En 1619 cependant, les Bohémiens, mécontents des violences de Ferdinand II, le déclarèrent déchu de ses droits et mirent l'électeur palatin à sa place. La défaite de ce prince les laissa à la merci du vainqueur. Ferdinand se hâta d'abolir une constitution qu'il accusa la nation d'avoir violée elle-même en prononçant la déchéance de son chef légitime. Les têtes tombèrent par centaines sous la hache des bourreaux ; des confiscations en masse dépouillèrent à la fois la noblesse des campagnes et la bourgeoisie privilégiée de Prague; plus de trente mille familles abandonnèrent le sol natal, et la Bohême, vaincue et épuisée, descendit au rang de province autrichienne.

La Hongrie conserva plus longtemps quelques restes d'indépendance nationale. Ferdinand d'Autriche n'avait pas été le seul roi élu, en 1526 : Jean Zapoli, vaivode de Transylvanie, avait recueilli les suffrages d'un parti puissant, et durant douze années la guerre civile ne cessa pas un instant entre les deux compétiteurs. Les Turcs vinrent soutenir la cause de Zapoli; leurs armées ravagèrent le pays, et la crainte qu'elles ne voulussent plus en sortir amena un accommodement. Il fut convenu que chacun des princes élus garderait avec le titre de roi la portion du territoire dont il se trouvait en possession. La mort de Zapoli ralluma le conflit. Son fils reçut des siens la couronne, et Ferdinand reprit les armes. Cette fois encore, les Turcs accoururent; mais Ferdinand demeura maître du terrain, en achetant leur retraite par

l'engagement de payer à la Porte un tribut annuel.

Ferdinand dut le succès de ses desseins à l'effroi que causaient les invasions ottomanes. Les Hongrois accordèrent à son fils la réversion de la couronne, et, depuis cette époque, ils n'eurent d'autres rois que les princes qui, tour à tour, héritaient des États de la maison d'Autriche. Ce ne fut toutefois qu'en 1687 que s'acheva la transformation politique. L'empereur Léopold traitait la Hongrie en province conquise : il y bâtissait des forteresses et y tenait des garnisons allemandes. La nation poussée à bout se souleva, et les Turcs, rompant la trêve récemment conclue, intervinrent activement. Leurs armées victorieuses ne s'arrêtèrent que devant les murs de Vienne ; mais battues et poursuivies par Sobieski, leur retraite laissa les Hongrois en présence d'un maître implacable. Les exécutions qui, soixante années auparavant, avaient épouvanté la Bohême, recommencèrent sur un nouveau théâtre. Un tribunal fondé à Eperies fit couler des flots de sang, et la diète convoquée à Presbourg, n'en obtint la suppression qu'à la condition de déclarer la couronne à jamais héréditaire au profit des descendants de Léopold [1].

Ainsi finirent la Hongrie et la Bohême. Du rang d'E-

[1] La diète de Presbourg, tout en accédant aux exigences de Léopold, avait réservé à la nation le droit de disposer de la couronne, si la ligne masculine de la maison d'Autriche venait à s'éteindre. L'empereur Charles VI n'avait eu qu'une fille, et, à sa mort, les Hongrois devaient redevenir maîtres de se chosir un roi. Charles VI les décida à accepter sa pragmatique sanction, et Marie-Thérèse succéda paisiblement à son père.

tats libres et souverains, elles descendirent à celui de provinces annexées aux possessions d'une dynastie étrangère, et à leur ancienne existence nationale en succéda une de dépendance de plus en plus complète.

Le sort de la Pologne fut plus déplorable encore. Ses voisins la démembrèrent d'un commun accord, et la nation n'eut pas même la triste consolation de passer tout entière aux mains d'un même maître.

Longtemps, cependant, la Pologne avait occupé un haut rang parmi les nations de l'Europe. Sous les Piasts, la royauté en fait avait été héréditaire ; mais déjà, sous les Jagellons, la sanction que la transmission devait recevoir avait commencé à favoriser les usurpations de la classe alors seule en possession du sol. Le dernier des Piasts, Casimir III, n'avait pu assurer sa succession à son neveu Louis de Hongrie qu'en faisant des concessions à la noblesse. Louis, à son tour, ne put laisser la sienne à sa fille Hedwige qu'en abandonnant aux grands une partie considérable des domaines de l'État, et en rendant inamovibles la plupart des commandements dont ses prédécesseurs disposaient à leur gré. En 1496, la noblesse étendit encore ses conquêtes. Jean Albert, menacé de déposition, sanctionna des lois qui enlevaient à la bourgeoisie des villes et aux roturiers des campagnes le droit de posséder la terre et jusqu'à celui d'arriver aux dignités de l'Église. Ces lois devinrent fatales. En frappant de déchéance civile et politique l'immense majorité de la population ; en adjugeant au petit nombre tous les avantages de l'État social, elles arrêtèrent

le mouvement progressif de la civilisation, et contribuèrent largement à la décadence que le pays ne tarda pas à subir.

En 1572, s'éteignit la lignée masculine des Jagellons. La noblesse mit l'interrègne à profit pour imposer à la royauté de nouvelles conditions d'existence. Elle la dépouilla de la presque totalité de ses attributions, ne lui permit d'agir que sous la tutelle d'un conseil permanent, et eut soin d'interdire au prince dépositaire de la couronne tout acte de nature à influer sur la nomination de son successeur.

Quelque impuissante et précaire que fût la royauté, deux compétiteurs, Ernest d'Autriche et Henri d'Anjou, se la disputèrent. Henri l'emporta; mais, à peine arrivé dans sa capitale, il la quitta pour aller recueillir en France l'héritage de son frère Charles IX. Il fallut décerner de nouveau la couronne. Un parti la donna à Anne, sœur des derniers Jagellons, et lui fit épouser Étienne Bathory; un autre élut un archiduc d'Autriche, et la guerre éclata. Bathory, prince habile et guerrier, battit ses adversaires, et grâce à l'ascendant qu'il sut obtenir, la Pologne retrouva sous son règne quelques jours de grandeur et d'éclat.

La mort de Bathory rendit aux choses le cours funeste que leur imprimait le vice des institutions. De doubles élections laissant au hasard des batailles le soin de décider entre les compétiteurs qu'elles mettaient aux prises ; des rois contre lesquels s'armaient fréquemment

des confédérations qui en prononçaient la déchéance, qui ne gardaient l'appui d'un parti qu'en abandonnant à ses chefs les trésors et les prérogatives de la couronne, et qui, impuissants au dedans trouvaient encore le moyen d'engager la nation dans les guerres qu'il leur plaisait d'entreprendre au dehors : voilà ce qui se passa en Pologne sous Sigismond Vasa et ses fils. Ces princes prétendaient à la couronne de Suède ; ce fut avec des forces empruntées à l'État dont ils étaient les chefs qu'ils cherchèrent à la conquérir ; les Polonais se battirent pour des intérêts qui n'étaient pas les leurs, et ne sortirent de la lutte qu'épuisés par de tristes et nombreuses défaites.

L'abdication de Jean-Casimir, le dernier des fils de Sigismond, amena une nouvelle phase. Les Polonais étaient las de rois étrangers. Le parti qui en voulait un eut le dessous, et Michel Wisniowiecki l'emporta sur le prince de Condé. Après lui Jean Sobieski dut la couronne à la victoire de Choczim. L'éclat même de ses succès, la popularité dont il jouissait parmi les soldats, tournèrent contre lui. Les diètes, redoutant son ambition, lui refusèrent jusqu'aux moyens de poursuivre au dehors des guerres nécessaires à la sûreté des frontières, et il mourut abreuvé de dégoûts.

A la mort de Sobieski, commença l'époque fatale, celle où l'étranger fit et défit à son gré des rois qui n'étaient plus que ceux d'une faction. Auguste de Saxe, nommé par une diète composée de ses partisans, avait tiré de ses propres États les troupes à l'aide desquelles il avait

battu les amis de son rival, le prince de Bourbon Conti. Il désirait les conserver auprès de lui, et l'espoir d'y réussir, en les utilisant dans l'intérêt de la Pologne, l'avait déterminé à s'en servir pour arracher la Livonie aux Suédois. Charles XII prit les armes, et après avoir vaincu les Saxons, il envahit la Pologne. Il y trouva pour allié le parti qui avait refusé ses suffrages à Auguste ; et ce parti, convoqué sous ses auspices, déféra le trône à Stanislas Leczinski.

Cinq ans après, Charles XII subit à Pultawa une défaite décisive. Les Russes alors vinrent chasser Stanislas et rendre la couronne à Auguste. Celui-ci rentra en Pologne accompagné d'une armée saxonne. Pierre le Grand, de son côté, n'avait pas rappelé ses soldats. La noblesse s'en émut ; et la confédération de Tarnogrod réclama l'évacuation du territoire national. Mais là, malheureusement, ne s'arrêta pas le cours de ses exigences. Elle avait craint que Sobieski n'usât de son crédit sur les soldats pour réformer violemment la constitution du pays ; elle craignait qu'Auguste ne trouvât dans l'armée polonaise des appuis pour l'accomplissement de pareils desseins, et elle réduisit l'effectif de cette armée à dix-huit mille hommes. C'était désarmer la Pologne, et la livrer sans défense aux entreprises de ses voisins.

La suite le fit bien voir. Auguste mourut, et la diète rappela sur le trône Stanislas Leczinski. Les cours de Vienne et Saint-Pétersbourg signifièrent leur opposition; des troupes russes vinrent chasser un roi légalement

élu, et en mettre un autre à la place qu'il tenait de la volonté nationale.

C'en était fait de la Pologne. Épuisée par des dissensions devenues chroniques, divisée en factions plus ennemies les unes des autres qu'elles ne l'étaient de l'étranger, elle avait perdu toute possibilité d'action collective, et il lui fallait endurer patiemment des outrages qu'elle était hors d'état de repousser. Le mal empira sous le chef que l'Autriche et la Russie avaient imposé à la Pologne, et lorsqu'il mourut, Catherine II n'eut qu'à envoyer quelques milliers de soldats à Varsovie pour assurer la couronne au candidat de son choix. On était alors en 1764, et huit ans après, s'opérait le premier des partages qui devaient enlever à la Pologne jusqu'aux moindres restes de son existence nationale.

La nation, cependant, ne se résigna pas à sa malheureuse destinée. A l'aspect de la mort qui allait l'atteindre, elle se ranima et se débattit sous l'étreinte de ses meurtriers. Mais que pouvait-elle contre les armées qui s'entassaient sur son territoire ? Elle était sans administration, sans pouvoirs civils, sans finances, sans moyens de rallier et d'organiser les forces éparses dans son sein. Soldats exercés, artillerie, arsenaux, armes, places fortes, tout lui manquait à la fois, et malheureusement la servitude qui pesait encore sur elles n'avait pas préparé les masses populaires à ces élans de patriotisme qui seuls peuvent fournir aux nations un dernier moyen de salut. La noblesse presque tout entière courut aux armes; mais le courage héroïque qu'elle déploya au

moment suprême ne servit qu'à honorer une chute que les longs torts du passé avaient rendue inévitable.

Cette chute, en effet, n'eut rien d'imprévu. Depuis longtemps, elle avait été prédite par les plus grands personnages de l'État. Ainsi, Jean Casimir, avant de déposer la couronne, avait annoncé plus d'une fois que, si la Pologne persistait à vivre en république, elle périrait sous les coups de ses voisins. De même, Jean Sobieski était mort désespérant du salut de sa patrie. De plus, on savait que, dès le milieu du dix-septième siècle, Charles-Gustave, roi de Suède, n'avait pas hésité à proposer au grand électeur, Frédéric Guillaume, de s'entendre avec lui pour partager un pays en proie à des discordes qui déjà le laissaient presque sans défense. Les faits, d'ailleurs, parlaient assez haut pour qu'il ne dût subsister aucun doute sur l'avenir. L'anarchie ne cessait de gagner du terrain. Le gouvernement, en butte à des attaques continues, sans argent et sans forces militaires, ne pouvait pas même protéger et couvrir les frontières. Pendant la guerre de Sept ans, les armées russes allaient et venaient impunément sur un territoire ouvert de toute part, et elles y vivaient aux dépens des habitants. Frédéric II, de son côté, y levait des contributions et y enlevait de vive force des recrues pour ses régiments. Évidemment, une nation condamnée à supporter de telles avanies, touchait à sa fin. Les Polonais seuls semblaient l'ignorer. Au lieu de chercher leur salut dans la réorganisation de l'autorité centrale, ils maintinrent obstinément un régime qui la frappait de déchéance

progressive, et le jour vint où son anéantissement les livra aux mains de l'étranger.

Que le mal soit venu tout entier de la forme même du gouvernement, le fait ne saurait être contesté. Ce qui perdit la Pologne, ce fut l'insuffisance des pouvoirs confiés au chef de l'État : or, cette insuffisance ne fut qu'un fruit naturel de la constitution politique. Seule, la noblesse participait à l'élection des rois, et il lui fut aisé de les soumettre à ses volontés. Les princes qui briguaient ses suffrages, mais qui après qu'ils les avaient obtenus voulaient laisser la couronne à un successeur de leur choix, étaient contraints de lui complaire et de payer en concessions nouvelles la réalisation de leurs désirs. De là, les lois qui vinrent détruire l'œuvre de Casimir le Grand, attacher les paysans à la glèbe, arrêter la formation d'un tiers état, enlever à la royauté des prérogatives indispensables au maintien de l'ordre intérieur, et à la fin, réduire des armées dont le commandement lui appartenait à un effectif qui laissa le pays sans défense.

Jamais caste ne régna plus complétement que la noblesse polonaise. Souveraine dans ses terres, où la servitude était le partage du laboureur ; souveraine dans l'État, où elle avait droit de réclamer à main armée le redressement de ses griefs, elle pouvait tout, et les destinées du pays furent tout entières dans ses mains.

Mais le pouvoir absolu n'aveugle pas moins les corps qui en ont l'usage que les individus. La noblesse polonaise en subit pleinement l'influence délétère. L'orgueil

de caste devint la règle unique de ses résolutions. Conserver à tout prix les distinctions qui l'élevaient si haut, voilà quelle fut la passion qui la domina, et cette passion lui cacha les nécessités politiques les plus distinctes.

Ce qu'il y avait de commun dans les idées auxquelles la caste souveraine obéissait, ne servit pas même à la préserver des maux attachés aux dissensions intestines. Loin de là, des hommes habitués au commandement dans leurs domaines portaient dans les actes de la vie politique un orgueil prompt à s'irriter. Toute résistance à leurs volontés excitait leur indignation : les minorités ne se soumettaient pas aux résolutions qu'elles avaient combattues, et les partis une fois entrés en lutte ne tardaient pas à devenir irréconciliables.

Vainement le mal s'aggravait; vainement au lieu d'une nation capable de volonté et d'action collectives, n'existait-il plus en Pologne que des factions en guerre le unes avec les autres ; vainement le territoire était-il visiblement à la merci des entreprises de ses voisins : la noblesse n'eut d'autre souci que celui de maintenir, dans toute leur malfaisante intégrité, les institutions qui lui assuraient la suprématie conquise au détriment de tous.

Telle était la puissance des préjugés nés, chez les nobles, de la longue habitude de la domination, que le partage de 1772 n'eut pas même le pouvoir d'en modifier l'empire. André Zamoïski avait été chargé de préparer la réorganisation de l'État. En 1780, il communiqua à la diète un travail qui, entre autres propositions, con-

tenait celle de procéder à l'émancipation des serfs et à l'extension de l'autorité royale. C'était mettre le doigt sur les plaies et en signaler les remèdes. Des cris de colère partirent de tous les bancs, et un vote presque unanime proclama Zamoïski traître à la patrie.

Onze ans après, il est vrai, une autre diète se montra plus éclairée et plus équitable. Non-seulement elle ratifia les propositions repoussées en 1780, mais elle changea la forme même du gouvernement, et la royauté fut déclarée héréditaire dans la maison de Saxe. Hélas ! il était trop tard. Les puissances qui déjà s'étaient emparées d'une partie des provinces ne voulaient pas que le reste de la proie pût leur échapper : la force était de leur côté, et deux partages nouveaux, accomplis au milieu de flots de sang, vinrent couronner l'œuvre d'iniquité.

Le principe électif subsista aussi en Allemagne, mais sans entraîner toutes les conséquences désastreuses qu'il produisit en Pologne. Il ne livra pas la nation au joug de l'étranger, mais il la conduisit à se fractionner en une multitude de nations, ayant chacune ses lois, son gouvernement, ses alliances, ses forces militaires, libres de se faire la guerre entre elles, libres même de la faire au chef dont elles admettaient la suzeraineté, et de lui arracher des portions de son patrimoine héréditaire quand le succès couronnait leurs entreprises.

Durant le cours du dixième siècle, le principe monarchique semblait destiné à prévaloir en Allemagne. La couronne ne sortait pas de la maison de Saxe. On laissait celui qui la portait désigner son successeur, et Othon

le Grand n'avait pas eu de peine à obtenir de la diète de Worms un vote qui assurait à son fils, alors en bas âge, l'héritage du trône.

La mort d'Othon III arrêta le cours des choses. Othon n'avait pas d'enfants, et son cousin Henri le Saint ne lui succéda qu'au prix de concessions qui affaiblissaient l'autorité impériale. Ce prince ne fut pas élu en diète générale ; il s'adressa aux États particuliers des duchés, et il lui fallut renoncer à quelques-uns des droits dont ses prédécesseurs avaient joui en matière d'impôt et consentir au renouvellement des titres en vertu desquels les ducs gouvernaient les grandes circonscriptions de l'empire.

L'avénement de la maison de Franconie amena de nouveaux conflits. Conrad le Salique eut à lutter contre les princes de la maison de Saxe et à conduire une expédition en Italie. La nécessité de s'assurer des appuis en Allemagne le décida à octroyer aux feudataires de second ordre l'hérédité des domaines dont ils n'avaient eu jusqu'alors que le simple usufruit.

Le premier pas fait, les longues querelles de la maison de Franconie avec la papauté en entraînèrent de plus décisifs. Henri IV, aux prises avec des compétiteurs élus par le parti qui soutenait la cause pontificale, sacrifia aux besoins de sa propre défense des prérogatives essentielles au maintien de la suprématie impériale. Les comtes devinrent héréditaires, les évêques et les margraves acquirent des droits et des pouvoirs plus considérables, la plupart des grandes villes obtinrent

des chartes qui les rendirent maîtresses de se gouverner à leur gré, et partout en Allemagne se formèrent des États dont l'indépendance n'eut que des limites faciles à étendre.

En 1135, au moment où Lothaire II monta sur le trône, l'empire était en pleine dissolution. Les premiers princes de la maison de Souabe, grâce aux forces qu'ils puisaient dans leurs possessions héréditaires, parvinrent à ranimer le pouvoir central ; mais la double élection de Philippe et d'Othon de Brunswick l'affaiblit de nouveau, et plus tard, le grand interrègne vint en précipiter la décadence.

Ce qu'il y eut de particulier à l'Allemagne, c'est la concentration excessive du droit électoral. En Pologne, tous les nobles participaient au choix du chef de l'État, et le nombre de ceux qui se rendaient aux diètes avait excédé parfois quatre-vingt mille. En Allemagne, au contraire, il n'y avait eu dès l'origine d'autres votants que les ducs investis du commandement des grandes circonscriptions territoriales ; et quand ceux-ci, devenus héréditaires, eurent cessé d'être considérés comme des mandataires de la couronne, il n'y eut plus d'autres électeurs que les titulaires des grandes charges de l'empire. Cette combinaison, qui attribuait à sept dignitaires seulement le droit de choisir les empereurs, eut ses avantages et ses inconvénients. Elle préserva le pays des commotions qu'eût amenées infailliblement l'exercice du pouvoir constituant si des masses de population en eussent été en possession ; mais elle ouvrit un

libre cours aux intrigues souterraines et à de honteuses transactions. L'argent devint le principal moyen de succès. Richard de Cornouailles ne l'emporta sur Alphonse de Castille qu'en achetant à plus haut prix les suffrages. Il lui en fallait quatre pour obtenir la majorité; il en paya trois à raison de cinq mille livres chacun; mais le quatrième, celui de l'archevêque de Cologne, lui en coûta douze mille. De même, Adolphe de Nassau eut à faire d'énormes sacrifices pour acquérir la couronne; de même encore, Charles IV, lorsqu'il voulut assurer sa succession à son fils Venceslas, et quand plus tard Charles d'Espagne et François Ier de France briguèrent le sceptre impérial, l'un et l'autre rivalisèrent de prodigalité envers les électeurs. Les choses n'eurent plus tout à fait le même cours durant les deux derniers siècles. Les descendants de Ferdinand Ier ne rencontrèrent plus de concurrents à même de leur disputer un titre auquel ne s'attachaient plus que des prérogatives plus honorifiques que réelles, et qu'il semblait d'intérêt public de laisser à des princes dont la puissance personnelle était devenue le principal rempart de l'Allemagne contre les invasions des armées ottomanes.

A l'époque où l'élection de Rodolphe de Habsbourg vint terminer le grand interrègne, déjà l'Allemagne était morcelée en 219 États particuliers, en majeure partie ecclésiastiques, et depuis, on en vit naître encore 151 nouveaux. L'impuissance d'une autorité soumise aux chances de l'élection, avait laissé l'anarchie débor-

der de toute part. Les villes s'unissaient entre elles par des traités d'alliance; elles faisaient la guerre aux nobles, et il s'en fallut de peu qu'elles ne vinssent à bout de s'ériger, comme les cantons suisses, en confédération libre et pleinement indépendante. Les princes, de leur côté, se battaient afin d'étendre leur patrimoine héréditaire; les différentes portions de la population fondaient des associations, défendant à main armée des intérêts de caste et de classe, et souvent en lutte avec le reste de la communauté. Des tribunaux secrets s'arrogeaient le droit de rendre la justice, et leurs arrêts, exécutés dans l'ombre, répandaient l'épouvante. Le pouvoir impérial cherchait vainement à ramener un peu d'ordre et de calme. Nulle part son action n'était demeurée assez forte pour opérer avec quelque suite et quelque efficacité.

Ce n'est pas que théoriquement la souveraineté ne fût constituée. En principe, elle résidait à la fois dans l'empereur et dans les différents États de l'empire. Des colléges où les électeurs, les princes et les villes libres étaient représentés, arrêtaient, sous la présidence de l'empereur ou d'un mandataire de son choix, des résolutions déclarées obligatoires pour tous; mais nulle force n'était là pour en assurer l'exécution, et d'ordinaire, ces résolutions demeuraient à l'état de lettre morte.

Après la guerre de Trente ans, le besoin de repos était devenu général, et le traité de Westphalie vint régler à nouveau les rapports des États, soit entre eux, soit avec l'autorité centrale. L'œuvre demeura stérile.

Les mises au ban de l'empire n'eurent pas plus d'effet que dans les temps antérieurs. Elles n'empêchèrent pas deux électeurs de Bavière de prendre tour à tour parti pour la France, en lutte avec le corps germanique, ni Frédéric II de Prusse d'enlever la Silésie à Marie-Thérèse. Durant le dix-huitième siècle, la force décida les contestations engagées entre les princes sur lesquels la suzeraineté impériale était censée s'étendre, et il n'y eut pas d'entreprises que ne pussent tenter ceux d'entre eux qui savaient gagner les batailles. Aussi, quand l'établissement de la confédération décida l'empereur à déposer sa couronne, il y avait longtemps que l'unité allemande était rompue et n'existait plus qu'à titre de souvenir historique.

En 1815, l'Allemagne a fait effort pour se reconstituer. Tout était changé dans son sein. Elle n'avait plus de chef investi par l'élection du droit de réclamer l'obéissance ; au lieu de 370 États qu'elle renfermait au commencement du dix-septième siècle, elle n'en comptait plus que 39, et ce fut au moyen d'un pacte d'alliance qu'elle chercha à retrouver un peu de vie collective.

Y a-t-elle réussi dans la mesure nécessaire? L'assemblée de Francfort, cette assemblée composée des plénipotentiaires des États signataires de l'acte fédéral, forma-t-elle un pouvoir supérieur devant lequel les souverainetés particulières aient été tenues de s'incliner? Les événements se sont chargés de répondre. Les confédérations sont toujours d'autant plus fragiles qu'il y a plus d'inégalité dans les forces de ceux qui en font partie, et

parmi les puissances représentées à Francfort, il y en avait qui non-seulement étaient assez considérables pour qu'il fût impossible, en cas de dissentiment, de les contraindre à se soumettre aux volontés de la majorité, mais qui, en outre, tenaient de leur importance même des intérêts spéciaux d'un ordre supérieur à ceux qui les rattachaient à l'association générale.

Au point de vue de l'unité nationale, l'Allemagne, avant la bataille de Sadowa, n'était pas plus avancée que durant les trois derniers siècles.

Si depuis elle a fait un grand pas vers cette unité, ce n'a été qu'en renversant de vieilles dynasties pour annexer à la Prusse les États qu'elles gouvernaient; et si l'œuvre commencée atteint son terme, il n'y aura plus d'Allemagne, mais, à la place qu'elle occupait en Europe, aura surgi un vaste empire héréditaire réunissant sous une même direction des peuples qui, pour la plupart, auront tôt ou tard à regretter les avantages que leur assurait une existence distincte [1].

S'il est une forme de gouvernement dont l'expérience ait constaté l'incompatibilité avec lu durée des grands États, c'est assurément celle qui abandonne la royauté aux hasards de l'élection. En Europe, pas un des États où cette forme a prévalu n'a réussi à subsister. La Hongrie et la Bohême ont passé sous la domination de l'Autriche et perdu leur ancienne indépendance; l'Empire germanique est tombé en dissolution, et la Pologne,

[1] L'événement est maintenant accompli; l'auteur n'a rien à changer à ce qu'il disait en 1870 des suites qu'il finira par avoir pour l'Allemagne.

plus malheureuse encore, a subi un partage qui l'a anéantie.

C'est que cette forme ne permettait pas au pouvoir central d'acquérir ou de garder l'ascendant dont il avait besoin pour remplir sa destination. D'une part, en le maintenant sous la dépendance de ceux qui en choisissaient le dépositaire viager, elle finissait par le réduire à l'impuissance de lutter contre les causes de décomposition sociale qu'il lui fallait contenir ; de l'autre, elle imprimait à ces mêmes causes un surcroît d'activité qui les rendait de plus en plus funestes.

Rien de plus simple que cette marche des choses. Quelle qu'en fût la composition, le corps appelé à choisir le prince songeait avant tout à ses intérêts particuliers. Il trafiquait de ses suffrages : nul candidat n'avait chance de succès qu'à la condition de lui faire des concessions, et il s'ensuivait que d'ordinaire chaque élection nouvelle ôtait à la couronne quelques-unes des prérogatives ou des attributions dont jusqu'alors elle avait eu le libre exercice.

Non-seulement l'abaissement continu de l'autorité royale laissait plus de vie et de puissance aux germes de discorde que l'État recélait, mais il existait pour en stimuler le développement une cause d'une invincible énergie : c'était l'exercice même du pouvoir constituant. A chaque vacance du trône, il y allait pour les partis de tout gagner ou de tout perdre : car le prince qui devait sa nomination à l'un d'entre eux ne pouvait, sous peine de rester à la merci des partis contraires, échapper

à la domination de celui dont il tenait la couronne. Aussi les conflits étaient-ils d'une violence extrême. Rarement la minorité se soumettait à sa défaite; souvent, elle proclamait un roi de son choix, et alors éclatait une guerre civile qui, quelle qu'en fût l'issue définitive, laissait la nation divisée en factions ennemies, toujours prêtes à renouveler leurs luttes. Ainsi, aux sujets naturels de dissension, s'en joignaient de plus fatals encore, dus au jeu même des institutions politiques, et de là les progrès incessants de l'anarchie sous laquelle succombèrent à la fin tous ceux des États de l'Europe où la royauté demeura élective et viagère.

CHAPITRE XII.

Des républiques au moyen âge et dans le monde moderne.

L'Europe a compté dans son sein grand nombre de républiques. Ces républiques ont vécu sous des formes très-diverses ; et entre celles qui conservèrent leur unité constitutive, et celles qui, rattachées les unes aux autres par un pacte de défense commune, se soumirent, en ce qui concernait l'exécution des engagements respectifs, à une autorité centrale, subsistèrent des différences trop caractérisées pour n'avoir pas réagi sensiblement sur leurs destinées. Aussi convient-il de les classer séparément.

RÉPUBLIQUES UNITAIRES.

Il y a eu, au moyen âge, une ère pendant laquelle apparurent dans la plupart des États de l'Europe des tendances à l'organisation républicaine. Les villes y

avaient acquis une haute importance. Riches et renfermant des populations nombreuses, beaucoup d'entre elles disposaient de milices aguerries et redoutées; et des intérêts d'une puissance croissante les poussaient à réclamer de plus en plus énergiquement le droit de se gouverner elles-mêmes. Tel fut, en effet, le but qu'elles cherchèrent à atteindre; mais ni en Allemagne, ni dans la Flandre et les Pays-Bas, elles ne parvinrent à se dégager des liens du vasselage originaire, et les luttes qu'elles soutinrent ne tournèrent pas à leur avantage.

Il n'en advint autrement que sur le sol de l'Italie. Là, l'autonomie devint le partage des villes, et le moment arriva où s'accomplit leur transformation en véritables républiques. Ce succès, elles le durent à des circonstances d'un ordre tout particulier. A une époque où la force décidait de toute chose, ce que les papes appréhendaient le plus, c'était la formation dans la péninsule d'un État assez puissant pour ranger et retenir Rome elle-même sous sa domination. A leur avis, le libre exercice du pouvoir dont ils étaient investis, exigeait le morcellement de l'Italie, et toutes les fois qu'une maison royale y étendait ses conquêtes, ils lui suscitaient au dehors des ennemis qui venaient la renverser. Cette politique habilement pratiquée porta ses fruits. En quatre siècles, elle brisa successivement trois monarchies déjà considérables : les Grecs, les Francs, les peuples teutoniques en furent tour à tour les instruments; et elle aboutit à faire de l'Italie un fief du Saint-Empire romain, d'un empire dont le chef, élu et résidant en Allemagne, n'était

en mesure d'exercer, hors de ses possessions héréditaires, qu'une autorité incertaine et sujette à contestation.

La situation que l'Italie tint de la politique du Saint-Siége décida du cours des révolutions dont elle devint le théâtre. Tandis que dans les autres contrées de l'Europe, les villes étaient en présence de princes qui, pour les maintenir dans la soumission, disposaient de forces toujours prêtes à se rassembler sous leur bannière, en Italie, les villes n'avaient à compter qu'avec un haut suzerain vivant en pays étranger, n'ayant pas d'armée à lui dans leur voisinage, et à qui d'ordinaire les affaires à sa charge, sur le sol même de l'Allemagne, causaient trop d'embarras pour qu'il pût s'occuper bien activement de celles qui ailleurs réclamaient son attention. Aussi, leur émancipation s'opéra-t-elle peu à peu, et quand la question des investitures vint mettre l'Empire et la papauté aux prises, elles eurent peu de peine à la compléter.

Au commencement du douzième siècle, au moment où le concordat de Worms vint terminer la querelle des investitures, il n'y avait plus en Italie de ville grande ou petite qui ne se gouvernât elle-même. Les unes s'étaient saisies de vive force des libertés qui leur manquaient, les autres les avaient achetées à bas prix d'empereurs presque toujours à court d'argent; et bien que, en droit, la péninsule n'eût pas cessé de relever de la couronne germanique, en fait, elle était couverte d'une multitude de républiques d'origine et de forme municipales.

L'histoire de ces républiques a été à peu près la même.

Après deux ou trois siècles d'une existence orageuse, toutes, Venise et Gênes exceptées, succombèrent sous le poids des maux attachés aux dissensions intestines. Aucune d'entre elles ne réussit à se donner un gouvernement en état de réprimer les violences des partis, et longtemps avant les invasions dont l'Italie fut victime, l'anarchie était venue les condamner à subir la tyrannie de chefs qui les avaient converties en principautés héréditaires.

Ce n'est pas que la forme républicaine ne convînt, ne fût même la seule qui pût aller à de petits États qui, pour la plupart, ne consistaient qu'en une ville et sa banlieue; mais à l'époque où cette forme prévalut en Italie, la barbarie était générale, et tout, dans l'état des esprits, des mœurs, des institutions, s'unissait pour imprimer aux passions que suscite la vie publique un indomptable essor.

Partout alors les classes sociales étaient profondément séparées. Des distinctions factices imposaient aux plus nombreuses une sujétion oppressive, et dans leurs rangs s'étaient amassées des haines qui n'attendaient que l'occasion d'éclater. Cette occasion se présenta aussitôt que les villes eurent à pourvoir à leur propre gouvernement. L'élection aux magistratures et le droit de les exercer suscitèrent entre les privilégiés et le reste de la population des querelles interminables. C'était aux évêques que d'abord avait appartenu la domination. Ils ne purent la conserver, et la noblesse à qui elle échut ne la garda pas davantage. La bourgeoisie la lui arracha,

et bientôt celle-ci fut à son tour aux prises avec les artisans et la multitude. Ainsi se succédèrent des révolutions qui ne s'achevaient que pour en préparer d'autres. C'était l'effet des iniquités qu'elles traînaient à leur suite. Le parti qui triomphait ne se bornait pas à s'adjuger la direction des affaires, il travaillait à réduire les vaincus à l'impuissance de réparer leur défaite, et des lois de proscription venaient porter le deuil et la ruine dans leurs rangs. Aussi, ne s'accomplissait-il pas de révolution qui n'ajoutât au nombre des ennemis que les révolutions antérieures avaient créés à l'ordre établi, et le pouvoir, en quelques mains qu'il eût passé, ne tardait pas à succomber sous des attaques de plus en plus acharnées et fréquentes.

Les guerres que se firent mutuellement les villes contribuèrent à aggraver le mal. Ce n'était pas seulement le désir d'agrandir leur propre territoire qui les rendait ennemies les unes des autres, des convoitises de plus basse espèce opéraient davantage encore. Manufacturières et commerçantes, elles se disputaient la possession des marchés ouverts au débit des produits de leur travail, et de là entre elles des rivalités et des haines implacables. Malheur à celles que la fortune des armes laissait à la merci d'un vainqueur! leur ruine était certaine. Leurs habitants étaient dispersés ou, s'ils obtenaient la permission de continuer à résider dans leurs foyers, ce n'était qu'à la condition de renoncer à l'exercice de l'industrie qui jusqu'alors les avait fait vivre et prospérer. Des guerres qui pouvaient entraîner de telles consé-

quences passionnaient vivement les esprits. Une entreprise manquée, un échec de quelque importance, suffisaient pour amener la chute du parti gouvernant, et des révolutions qui transféraient brusquement le pouvoir à ses adversaires ne manquaient pas d'aigrir et de multiplier les ferments de discorde.

Une autre source de divisions ne tarda pas à s'ouvrir. Après trente années d'indépendance, l'Italie était en proie à de tels désordres que les empereurs crurent le moment venu de la ramener à l'obéissance. Les cités menacées de ruine prochaine, la noblesse des campagnes, le pape lui-même, alors expulsé de Rome, transformée en république, les vaincus des divers partis les appelaient à leur aide; et Frédéric Ier vint, à la tête d'une armée allemande, réclamer l'exercice des droits qu'il pensait tenir d'une élection qui, avec la couronne impériale, conférait celle qui avait appartenu aux rois de l'ancienne Lombardie. Mais ces mêmes villes qui s'inclinaient devant sa haute suzeraineté, qui envoyaient leurs consuls lui porter leurs présents et leurs hommages, qui l'invitaient à juger leurs différends, ne consentaient pas à renoncer en sa faveur aux libertés, à l'indépendance dont elles jouissaient, et bientôt la soumission qu'il en exigea provoqua un conflit qui, renouvelé sous deux de ses successeurs, ensenglanta l'Italie pendant plus d'un siècle.

C'est ce conflit qui donna naissance aux deux grands partis qui, sous le nom de Gibelins et de Guelfes, se firent la guerre d'un bout à l'autre de la péninsule. Le premier,

ralliant sous son drapeau toutes les existences, tous les intérêts que le démembrement de la souveraineté avait mis en péril, soutenait les prétentions de Frédéric; l'autre défendait les libertés acquises, et ce qui ajoutait beaucoup à sa force, c'était l'alliance du Saint-Siége qui, revenu à sa politique naturelle, non-seulement ne voulait pas que l'Italie eût un maître, mais visait à substituer sa propre suprématie à celle que les empereurs n'avaient pas su conserver.

Rien ne pouvait être funeste à l'Italie comme l'espèce de scission dont elle devint le théâtre. Auparavant, les collisions politiques demeuraient partielles et locales. S'il n'y avait pas une bourgade où les différentes classes de la population ne se disputassent l'exercice du pouvoir, les querelles se vidaient par le choc de forces tout intérieures et sans intervention du dehors. Il n'en fut plus de même aussitôt que se posa la question de savoir si l'Italie, replacée sous l'autorité prépondérante et centrale du chef de l'empire, reviendrait à l'unité monarchique ou si elle acheverait de se morceler en petits États libres de se gouverner à leur guise. C'était là une question générale, primant toutes les autres, et de nature à appeler tous ceux qui en voulaient la même solution à se prêter mutuellement assistance sur tous les points du territoire. Ce fut là, en effet, ce qui arriva. Guelfe ou Gibelin, chacun des deux partis aux prises travailla à faire prévaloir sa cause partout où ses efforts pouvaient quelque chose. Dès lors, tout se compliqua et empira dans les situations. Il n'y eut plus pour les partis de dé-

faite irréparable. Les vaincus allaient chercher à l'étranger les moyens de recommencer la lutte ; toute cité avait dans ses propres bannis des ennemis toujours prêts à l'attaquer : ce n'était partout que complots, trahisons, guerres incessantes, scènes de meurtre et de vengeance, et tel devint l'excès des haines politiques que, à l'époque où la mort de l'empereur et roi Frédéric II laissa les Gibelins sans chef, il ne restait, hors de la Toscane, que bien peu de villes où les souffrances attachées à l'anarchie n'eussent permis à quelque personnage considérable de s'emparer de la souveraineté.

Les républiques italiennes n'eurent, en réalité, qu'une existence fort courte. Si Venise et Gênes vécurent presque jusqu'à nos jours, il n'en fut pas ainsi des autres. Florence même, celle qui dura plus longtemps, ne conserva pas sa liberté beaucoup plus de deux siècles, et chez toutes, les événements ne différèrent que par la plus ou moins grande rapidité avec laquelle s'en opéra la marche.

« A Florence, dit Machiavel, l'esprit de faction divisa d'abord les nobles entre eux, puis les nobles et le peuple, et enfin les premières et les dernières classes du peuple lui-même. Souvent un de ces partis victorieux se partagea en deux autres. Jamais pareilles dissensions ne causèrent dans aucune cité autant de morts, de bannissements et de destructions de familles [1].

« Florence, dit ailleurs Machiavel, était déchirée non

[1] *Histoire de Florence*, liv. I, p. 9, traduction de Guiraudet.

par une seule faction, mais par une infinité : celles du peuple et des nobles, des Gibelins et des Guelfes, des Blancs et des Noirs. On n'y voyait plus que des armes et des combats, on en venait aux mains dans plusieurs quartiers de la ville[1]. »

Eh bien, la situation de Florence avait été ou continuait à être celle de toutes les cités de l'Italie. Il n'y en avait pas une où les populations n'eussent été ou ne fussent encore divisées en factions irréconciliables, toujours disposées à se livrer bataille et à se proscrire mutuellement. Ce fut là ce qui perdit les républiques italiennes. Aucun des gouvernements qu'elles se donnèrent ne parvint à faire respecter les lois établies; l'anarchie la plus effrénée étendit graduellement ses ravages, et les maux qu'elle propageait amenèrent la ruine des institutions qui n'avaient pu en arrêter l'invasion destructive.

En général, la liberté politique périt, en Italie, par les mains même qui avaient mission de la défendre. Il devint facile aux capitaines du peuple, aux podestats, aux chefs militaires, d'user des pouvoirs qui leur étaient confiés pour s'emparer de la souveraineté et en assurer l'héritage à leurs proches. Sans doute, presque tous eurent des luttes à soutenir, des adversaires à combattre, mais ceux qui l'emportèrent atteignirent le but de leurs efforts. Bon nombre d'entre eux succombèrent sous les attaques de leurs rivaux d'ambition; des familles déjà régnantes

[1] *Histoire de Florence*, liv. III, p. 130, traduction de Guiraudet.

furent renversées et remplacées, et au milieu des conflits qui s'ouvrirent, il y eut des retours à la vie républicaine. Mais les temps étaient accomplis : des passions haineuses d'une indomptable violence avaient rendu les populations incapables d'accord politique, et l'impuissance de se gouverner elles-mêmes ne leur permettait plus d'échapper à la domination d'un maître. Florence était la cité qui la dernière avait conquis la liberté, elle fut aussi colle qui la conserva le plus tard. Il fallut aux Médicis plus d'un demi-siècle pour la soumettre à leur autorité ; mais les circonstances leur vinrent en aide, et comme toutes les autres villes de la péninsule, Florence finit par tomber sous la dépendance d'une maison souveraine.

Au premier aspect, on a peine à comprendre pourquoi les États de l'Italie ne purent subsister sous la forme républicaine. C'était pour eux la forme naturelle, celle qui s'adaptait le mieux à leur situation territoriale, au peu de population qu'ils réunissaient sous un même gouvernement. En y regardant de près, rien au contraire ne s'explique plus facilement que leur destinée, car jamais États républicains n'eurent à se débattre contre tant et de si puissantes causes de discorde et de bouleversement.

C'est au douzième siècle, en plein moyen âge, que l'affaissement de l'autorité impériale laissa les Italiens à eux-mêmes. En ces temps incultes et grossiers, la modération manquait aux esprits, et les moindres dissentiments amenaient des collisions et des querelles. Or, les

motifs de dissentiment abondaient en Italie. Le régime féodal y avait semé de nombreuses distinctions hiérarchiques, et les classes auxquelles appartenait la domination en abusaient largement au détriment des autres. Aussi, l'émancipation des villes ne tarda-t-elle pas à déchaîner des tempêtes. Nobles et bourgeois, bourgeois et artisans, arts majeurs et arts mineurs, toutes les fractions de la population entre lesquelles existaient des différences de rang, de condition, de richesse, de modes de travail et d'occupation entrèrent tour à tour en lutte, et à mesure que les combats se succédèrent, les irritations et les rancunes devinrent plus nombreuses et plus vives.

Ce ne sont point cependant les rivalités de caste et de classe qui décidèrent du sort des républiques italiennes. Quelque mal qu'elles aient fait, ces rivalités n'avaient rien que le temps ne pût modifier, et abandonnées à elles-mêmes, tout pas vers le droit commun leur eût ôté quelque chose de leur âpreté primitive.

Ce qui accabla les républiques italiennes, c'est qu'aux ferments de discorde amassés dans leur sein, vinrent s'en mêler d'une activité plus funeste encore. Le seul frein qui puisse modérer et contenir les emportements des partis, c'est le respect de l'indépendance nationale, la honte qui s'attache aux excès qui pourraient la mettre en péril. Or, ce frein tomba pendant les longues guerres dont les efforts des princes de la maison de Souabe pour rendre à la couronne impériale ses anciennes prérogatives, donnèrent le signal. La conflagration

fut générale. Partout on se battit pour ou contre le rétablissement de la souveraineté impériale ; partout on fut Guelfe ou Gibelin avant d'être citoyen, et il n'y eut pas d'État où chacun des deux partis aux prises ne comptât, au dehors, dans les hommes qui y défendaient la cause à laquelle il s'était lui-même attaché, des alliés dont il empruntait au besoin l'appui contre ses propres compatriotes.

Le patriotisme ne résiste pas à de telles épreuves. L'introduction de l'étranger dans les conflits auxquels donnait lieu le choix des gouvernants, ne tarda pas à l'affaiblir, et le moment vint où son extinction laissa l'esprit de parti libre de déployer toute sa puissance désorganisatrice.

C'est la tendance naturelle aux partis d'immoler les intérêts généraux à leur intérêt particulier. En Italie, où les violences qu'ils exerçaient les uns contre les autres leur rendaient les défaites de plus en plus redoutables, ils s'accoutumèrent à rechercher le succès à tout prix. Il n'y eut pas d'iniquité, de trahison, d'attentat, de meurtre devant lequel ils reculassent quand ils en attendaient quelque profit, et les exemples qu'ils donnèrent devinrent du plus fatal effet.

C'est qu'il est impossible que la loi morale fléchisse dans aucune de ses applications sans fléchir en même temps dans toutes les autres. Le mépris de ses injonctions dans la vie publique entraîne, nécessairement, pareil mépris dans la vie civile. Les armes dont les partis se servent pour arriver à leurs fins, les individus

finissent par en croire l'usage licite dans la poursuite des avantages qu'ils ambitionnent. La corruption descend des régions où éclatent les conflits politiques dans celles où se heurtent les rivalités, les convoitises, les intérêts privés, et, à mesure qu'elle y étend ses ravages, elle ronge les fondements sur lesquels reposent les libertés sociales.

Les républiques italiennes ne sont pas les seules que la déchéance morale ait menées à leur ruine; tel avait été, dans le monde ancien, le sort des républiques grecques. Chez celles-ci, avaient existé dès l'origine deux partis composés, l'un des nobles et des riches, l'autre du gros de la population libre. Sparte, lors de la guerre du Péloponèse, prit le premier sous sa protection, Athènes donna la sienne au second; et bientôt le sentiment civique perdit son énergie tutélaire dans des États où l'intervention de l'étranger fut acceptée par ceux qui s'y disputaient la direction des affaires. Dès lors, l'esprit de parti l'emporta sur le patriotisme : les inimitiés qu'il suscite crurent en violence, et des excès de plus en plus graves, jetèrent dans les idées et les mœurs les plus fatales semences de dépravation. De là la dégénération du caractère national; de là cette duplicité, cette infidélité aux engagements, ces sacrifices à l'égoïsme que signale Polybe, et qui, en rendant les Grecs incapables de tout concert dans l'emploi de leurs forces, les laissa à la merci des entreprises de Rome.

En Grèce toutefois, le mal ne prit pas les proportions énormes qu'il acquit sur le sol de l'Italie; il n'y eut pas l'opinion lettrée pour complice, et les philosophes les

plus illustres ne cessèrent pas un moment de le combattre et d'en chercher le remède. En Italie, où les sujets de discorde étaient à la fois plus nombreux et plus complexes, où le sentiment religieux avait défailli devant l'abus que Rome faisait de son autorité au profit d'intérêts sordides, la théorie descendit aussi bas que la pratique, et les préceptes ne valurent pas mieux que les actes. Réussir, à n'importe quel prix, tel fut, pour chacun, le but à se proposer en toute chose ; l'éloge fut pour le succès, le blâme pour la défaite ; et Machiavel, en écrivant le livre du *Prince*, ne fut que l'écho, l'éditeur ingénieux et disert de maximes admises aussi bien par les beaux esprits de son pays que par les princes auxquels il enseignait, avec l'art de se défaire de leurs rivaux, celui de conserver et d'agrandir leurs États.

La dégradation des consciences, voilà ce qui conduisit les républiques italiennes à la servitude. Si les notions de justice et de devoir eussent gardé dans leur sein leur puissance naturelle, les passions vindicatives et cupides auraient rencontré le frein qui leur manqua, et leur action ne serait pas devenue aussi dissolvante. D'un autre côté, des sociétés moins désunies, parce qu'elles auraient été plus honnêtes, eussent inspiré plus de respect : les ambitieux auraient moins osé, et l'ère fatale des tyrannies ne serait pas arrivée.

Il n'y eut, en Italie, que deux républiques qui échappèrent à la destinée commune, et l'une et l'autre durent leur conservation à des circonstances toutes particulières. Si, parmi les circonstances qui consolidèrent

l'existence de Venise, il faut compter la formation d'un patriciat héréditaire, la nomination à vie des doges, l'institution du conseil des Dix, le régime de terreur maintenu par l'inquisition d'État, il y a plus grande part à faire à la configuration du sol sur lequel s'élevait la ville. Des lagunes en isolaient les différents quartiers, et, quels que pussent être les sujets de mécontentement, il était impossible au peuple d'agir en masse, et de frapper un de ces coups de force qui renversent subitement les pouvoirs établis. Le gouvernement eut à déjouer des trames ourdies dans l'ombre, des conjurations préparées dans son propre sein ; il n'eut pas à redouter des insurrections auxquelles manquait toute chance de succès, et il ne lui fallut que bien peu d'art et d'habileté pour asseoir et perpétuer la tyrannie qu'il avait usurpée.

A Gênes, les choses étaient différentes. Rien n'y empêchait les chocs à main armée, et, plus d'une fois, la population, fatiguée par l'anarchie qui la menaçait de ruine, se résigna à confier à des princes étrangers l'exercice de la seigneurie. Gênes, cependant, ne tarda jamais à se dégager des liens qu'elle s'était donnés et à recouvrer son autonomie. Ce fut l'effet d'un ensemble de conjonctures dues à sa position géographique. Grâce à la ceinture des montagnes qui l'environnaient, Gênes, protégée contre les invasions ennemies, ne pouvait songer à étendre sa domination que sur quelques points du littoral voisin ; et si elle entreprit des guerres maritimes, si elle sacrifia inutilement à l'espoir de régner sur la Corse, du moins elle n'eut pas, comme les autres répu-

bliques de l'Italie, à soutenir les luttes acharnées que fomentaient entre celles-ci, et la soif des agrandissements, et le désir de se subjuguer mutuellement. D'un autre côté, Gênes, située à l'extrémité de la péninsule, demeura libre de ne prendre aux longues querelles du sacerdoce et de l'empire que la part qui convenait à ses intérêts du moment, et les animosités que soulevèrent ces querelles, ne vinrent que rarement se mêler dans ses murs à celles qu'y enfantaient les rivalités intérieures.

A d'autres égards, Gênes fut également favorisée. C'était une ville maritime, pleine de vie commerciale, réalisant des bénéfices immenses, et tel y devint le nombre des familles puissantes par la richesse, qu'elles se faisaient mutuellement contre-poids, et qu'aucune d'entre elles n'eût pu viser à la domination politique, sans rencontrer dans la coalition des autres un obstacle insurmontable.

Gênes cependant eut à se défendre contre la conquête étrangère, d'abord lors de l'expédition en Italie de Charles VIII de France, et puis pendant les guerres qui, trente ans après, éclatèrent entre François Ier et Charles Quint. Elle sut échapper aux périls qui la menaçaient. Les princes qui se disputaient l'Italie avaient également besoin de l'assistance de ses flottes, et Gênes, en changeant à propos ses alliances, parvint à rester maîtresse de ses propres destinées.

Au reste, c'est un fait bien digne de remarque qu'il n'y eut en Italie que les cités maritimes qui ne tombèrent pas sous le joug de chefs dont la domination passa à leurs

descendants. Pise était libre encore lorsqu'il lui fallut ouvrir ses portes aux soldats de Florence; Venise et Gênes vécurent en république jusqu'au jour où des armées étrangères vinrent mettre fin à leur existence.

Il serait injuste de quitter les républiques de l'Italie sans rappeler de quels services l'Europe leur a été redevable. Il y a dans la liberté politique, la même où les dissensions qu'elle laisse se produire en préparent l'inévitable ruine, une vertu qui, à certaines époques, a rendu les populations qui en ont joui seules capables d'arracher la civilisation aux entraves qui en arrêtaient la marche.

Le monde ancien ne cheminait plus. Ni l'Égypte, avec ses castes et son régime théocratique, ni les grands empires de l'Asie, assemblage de provinces que la force des armes parvenait seule à maintenir sous une même domination, ne pouvaient plus lui fournir les moyens d'avancer : ce fut la Grèce qui lui rendit l'impulsion. La liberté politique vint répandre au sein des petits États qu'elle renfermait la vie et le mouvement. En y mettant la domination au concours, elle jeta dans les esprits une fermentation féconde. Longtemps ce furent l'éloquence, la connaissance des affaires, l'art de capter la faveur publique, qui décidèrent du triomphe des partis; et bientôt la Grèce, grâce aux excitations dues au jeu même de ses institutions, amassa les lumières sans lesquelles l'humanité n'aurait pu étendre et continuer le cours de ses conquêtes.

Eh bien, la mission qui échut à la Grèce, il y a plus de vingt siècles, l'Italie a eu à la remplir à son tour. Au

moyen âge, la force brutale l'avait emporté, et à peine restait-il quelques vestiges de la civilisation à laquelle le monde romain s'était élevé. Les cités de l'Italie devinrent libres, et leurs habitants ne tardèrent pas à puiser dans les luttes mêmes qu'appela le choc des ambitions locales une énergie intellectuelle qu'ils reportèrent dans tous les emplois de leur activité. Navigation et commerce, agriculture et industrie, arts et sciences, il n'est pas un moyen de progrès, un élément de grandeur et de prospérité dont ils ne réussirent à user avec une habileté croissante; et certes, sans les enseignements dus au succès de leurs œuvres, les nations de l'Europe auraient langui bien plus longtemps sous le poids de l'ignorance et de la barbarie.

Les républiques de l'Italie n'ont compté que bien peu de jours paisibles. A peine eurent-elles pris naissance que des orages d'une indomptable violence vinrent les assaillir. Peut-être ne fallait-il pas moins que l'éclosion et l'essor des passions politiques qui, à la fin, devaient infailliblement les tuer pour assurer le succès de l'œuvre qu'elles eurent en partage; mais cette œuvre, l'humanité tout entière en a recueilli les fruits, et de quelque triste décadence qu'elle ait été suivie pour ceux qui ont été appelés à l'accomplir, il faut honorer leur mémoire.

RÉPUBLIQUES FÉDÉRALES.

L'Europe moderne n'a compté que deux républiques fédérales d'une importance réelle : l'une, la Suisse, aujourd'hui plus grande, mieux constituée, plus unie et plus florissante qu'à aucune des époques antérieures; l'autre, la Hollande, qui, après moins de deux siècles d'existence, s'est convertie en monarchie héréditaire. Une différence si marquée dans le sort de ces États mérite d'autant plus d'attention, qu'il est impossible de l'imputer à l'inégale puissance des causes de division intérieure contre l'esquelles l'un et l'autre eurent à lutter.

Des deux États, en effet, c'est celui où ces causes opéraient le moins activement qui n'a pu subsister sous la forme républicaine. Ce n'est pas, cependant, que les institutions ne leur laissassent, en Hollande, une latitude excessive. L'union d'Utrecht n'y avait constitué aucun pouvoir central en droit de réclamer l'obéissance. Chacune des provinces confédérées était demeurée en pleine possession de sa propre souveraineté : toutes envoyaient aux États généraux des mandataires chargés de les y représenter, et il suffisait de l'opposition de l'une d'entre elles pour invalider le vote des autres.

Même système et mêmes résultats dans les diverses provinces. Toutes avaient leurs états particuliers, où figuraient les délégués de la noblesse, ceux du clergé et

les représentants des villes. Là aussi il fallait l'assentiment de chacun des divers ordres pour rendre les décisions légales, et il était rare que le veto de l'un d'entre eux ou celui d'une des villes représentées ne vînt frapper de nullité celles mêmes de ces décisions qui semblaient le plus conformes à l'intérêt général.

D'un autre côté, l'inégalité des droits politiques et civils entretenait au sein des populations des dissentiments continus. Non-seulement la noblesse et la bourgeoisie étaient habituellement en querelle, mais dans les villes éclataient, à tout moment, des dissensions d'une violence extrême. C'est que le gouvernement y appartenait à un petit nombre de familles, formant une aristocratie municipale investie de tous les avantages attachés à l'administration des affaires publiques. La masse des habitants ne supportait qu'à regret la sujétion qu'elle subissait, et la haine de l'ordre établi la disposait à seconder toutes les révolutions qui en promettaient le changement.

Mais, quelque défectueuse que fût l'organisation politique et sociale des provinces unies des Pays-Bas, celle des cantons de la Suisse l'était davantage encore. Autant de cantons, autant d'États qui, bien que liés entre eux par des pactes d'alliance défensive, conservaient jusqu'au droit de faire la guerre pour leur propre compte et de contracter au dehors des engagements particuliers.

La Hollande avait ses états généraux, et afin de pourvoir à l'exécution des résolutions adoptées, un

conseil d'État permanent, composé de mandataires de toutes les provinces. La Suisse n'avait pas même d'assemblée appelée à délibérer sur les choses d'intérêt national. Les diètes dites générales ne se réunissaient que pour régler l'administration des territoires conquis et possédés en commun : il leur était interdit de s'ingérer dans aucune autre affaire. Aussi, ces diètes refusèrent-elles de fonctionner du moment où éclata la scission religieuse. A leur place en apparurent deux, l'une protestante qui siégeait à Arau, l'autre catholique qui siégeait à Lucerne, et ces diètes traitaient entre elles comme de puissance à puissance [1].

Les cantons se considéraient si bien comme des États en pleine possession de leur autonomie qu'ils n'hésitaient pas à vider leurs différends par les armes, ni même à agrandir leurs possessions les uns aux dépens des autres. Ainsi, lors de la guerre que, en 1712, Berne et Zurich eurent à soutenir contre cinq des cantons catholiques, ceux-ci, battus dans toutes les rencontres, n'obtinrent la paix qu'en cédant aux vainqueurs leur

[1] Les seules diètes que l'on continua à qualifier de générales furent celles que convoquaient les ambassadeurs étrangers, lorsqu'ils avaient à faire des propositions de nature à intéresser plusieurs cantons à la fois. Dans ce cas, les ambassadeurs étaient tenus de payer les frais de voyage et de séjour aux lieux de convocation des délégués des différents cantons. A ces diètes, les catholiques et les protestants siégeaient séparément, et les ambassadeurs avaient à négocier avec deux assemblées distinctes, et fréquemment ennemies.

De même, les cantons suisses n'avaient pas à l'étranger de représentant commun. Chaque canton y envoyait ses agents particuliers, traitant en son nom et ne se mêlant en aucune sorte des affaires des autres cantons.

part de souveraineté sur le comté de Bade et quelques-uns des bailliages libres. Cettte paix, conclue à Arau, acheva de briser les derniers liens de l'unité nationale. Les cantons vaincus recherchèrent la protection de la France, et un traité d'alliance leur en assura le secours militaire pour le cas où un nouveau conflit viendrait à se produire.

Quant à la situation intérieure des cantons, elle était loin de valoir celle des provinces unies des Pays-Bas. Presque partout en Suisse subsistaient de nombreux et puissants motifs de division. D'une part, les habitants des territoires tenus en sujétion, ne supportaient qu'avec impatience une domination qui les humiliait; de l'autre, dans les cantons aristocratiques, et ceux-ci étaient de beaucoup les plus importants, la population des campagnes et la majeure partie de celle des villes épiaient l'occasion de jeter bas un régime qui leur ôtait toute participation au gouvernement de l'État. Plus d'une fois, à Berne, où la souveraineté s'était concentrée au profit de moins de cent familles, avaient éclaté des révoltes qui témoignaient hautement de l'irritation des masses; de même, à Lucerne, à Bâle, à Zurich, les insurrections avaient été fréquentes, et tout, dans la seconde moitié du siècle dernier, annonçait l'approche d'une ère féconde en événements révolutionnaires.

En Suisse néanmoins, la forme républicaine résista à tous les chocs, et l'invasion française de 1798, appelée et secondée par les nombreux mécontents que recélait

le pays, la laissa non-seulement intacte, mais amendée et affermie. En Hollande, au contraire, cette forme ne tarda pas à succomber, et elle n'y eut pas deux siècles entiers d'existence.

Eh bien, tout, dans la disparité du sort qu'elle éprouva en Suisse et en Hollande, dériva d'un seul et même fait, de la différence des situations territoriales. Comme l'a remarqué l'historien Jean de Muller, la Suisse, renfermée dans ses montagnes, à l'abri des attaques de ses voisins, put demeurer étrangère aux luttes des autres États, et conserver une neutralité qui, en la dispensant des efforts et des sacrifices qu'impose la guerre au dehors, lui permît de subsister sous le régime fédéral. Telle n'était pas la situation de la Hollande. En possession de colonies lointaines, en butte aux jalousies que suscitait l'éclat même de sa fortune commerciale, ayant à se défendre à la fois et sur mer et sur terre, il lui fallut prendre part à la plupart des grandes guerres dont l'Europe devint le théâtre, et finir par se ranger, sous peine d'invasion et de ruine, sous une forme de gouvernement qui assurât à ses forces l'unité de direction dont l'absence n'eût pas manqué d'être punie par des revers de moins en moins réparables.

On a dit que la présence au sein des Provinces-Unies d'une famille princière, que l'éclat de son origine, ses alliances avec plusieurs des maisons souveraines de l'Europe, et les dignités devenues, de vieille date, son partage, élevaient démesurément au-dessus de toutes les autres, y avait été la cause décisive de la ruine du sys-

tème républicain. Il est certain, en effet, que la maison d'Orange occupait dans le pays un rang d'une hauteur toute particulière, et non moins certain qu'elle tendit sans cesse à accroître et à consolider les avantages inhérents à la prééminence dont elle jouissait; mais ce qui est tout aussi certain, c'est que, sans cette maison, sans l'ascendant qu'elle exerçait, sans les services que cet ascendant même lui permit, et ne permit qu'à elle, de rendre, jamais les Pays-Bas ne seraient parvenus à l'indépendance. C'est parce qu'il était stathouder de plusieurs provinces que Guillaume le Taciturne vint à bout de faire signer à Utrecht l'acte qui en rassembla sept en un même corps politique; c'est parce que personne n'était en mesure de disputer le commandement à Maurice, son fils, que l'Espagne vit échouer les efforts qu'elle ne cessait de faire pour rétablir sa domination. Deux fois, plus tard, ce fut en rendant la direction de ses affaires à des princes de la maison d'Orange que la Hollande retrouva les forces dont elle avait besoin pour se relever des défaites qui l'avaient menée au bord de l'abîme.

Les États fédératifs recèlent naturellement un principe de décadence dont l'action, nulle ou peu sentie aux époques de calme et de prospérité, ne tarde pas à croître en intensité toutes les fois que les circonstances du moment viennent leur imposer des embarras et des charges extraordinaires. C'est la discordance des intérêts sous l'empire desquels les différents membres de l'association envisagent la situation, et consentent à prêter leur

concours aux mesures dont elle peut exiger l'emploi.

Dans les Provinces-Unies, les États généraux, en temps de paix, suffisaient à la conduite des affaires : en temps de guerre, il leur devenait presque toujours impossible de les mener à bonne fin. C'est qu'alors, aux dissentiments qu'entraînaient dans leur sein les rivalités personnelles, venaient se joindre ceux qu'enfantaient les conflits entre des provinces sur les intérêts desquels le cours des événements n'opérait pas de la même manière. Parmi les dissidences, il en était une que toute lutte engagée avec les puissances du voisinage ne manquait pas de faire éclore. Tandis que la Hollande et la Zélande demandaient qu'avant tout on mît les côtes à l'abri d'attaques, et qu'on armât des flottes assez nombreuses pour protéger efficacement les colonies et le commerce maritime, le Gueldre et l'Over-Yssel voulaient, au contraire, qu'on commençât par pourvoir à la défense territoriale, et que des armées, qui ne leur semblaient jamais suffisamment fortes, vinssent couvrir les frontières et préserver leur sol des maux de l'invasion. Aucune combinaison ne pouvait convenir également à ces provinces. Ce que demandaient les unes était repoussé par les autres : l'assentiment général manquait à des décisions que seul il pouvait rendre légales ; la guerre était mal menée, et des revers de la plus redoutable portée venaient en apporter la preuve.

L'accord ne manquait pas moins quand il fallait prendre parti contre ou pour quelqu'une des puissances de l'Europe, contracter une alliance, déclarer la guerre

ou conclure la paix. En pareils cas, chacune des provinces ne consultait que ses intérêts particuliers, et plus d'une fois la nécessité d'en finir décida les majorités à des actes que les prescriptions mêmes du pacte fédéral interdisaient formellement. Ainsi, le traité de Westphalie fut ratifié malgré l'opposition de la Zélande. Vainement encore la même province se prononça-t-elle en 1741 contre la triple alliance, alors en projet; ses représentations ne furent pas écoutées, et les négociations allèrent leur train. Deux ans après, en 1743, eut lieu un fait d'une gravité bien plus haute. Marie-Thérèse d'Autriche, attaquée de toute part, sollicitait des secours. Trois des sept provinces n'adhérèrent pas à sa demande : les quatre autres passèrent outre, et mirent vingt mille soldats à sa disposition. On avait vu pendant le siècle antérieur la ville d'Amsterdam empêcher à elle seule une rupture avec la France; cette fois, au mépris de la loi fondamentale, on vit une faible majorité s'arroger le droit d'arracher la confédération à la neutralité, dont elle ne pouvait sortir sans se soumettre aux chances d'une guerre que tout annonçait devoir devenir pleine d'embarras et de périls.

C'est l'impuissance où se trouvaient les États généraux d'arriver au degré d'accord que nécessitait le succès des efforts auxquels les relations avec l'étranger astreignaient la nation qui, à la fin, amena la formation d'un pouvoir d'essence monarchique. Ce pouvoir ne s'établit pas sans rencontrer une opposition longue et énergique. Dès l'origine, la simple réunion aux mêmes

mains du gouvernement particulier des différentes provinces et du commandement militaire avait pesé sur bon nombre d'intérêts et semé l'inquiétude sur l'avenir des libertés publiques. Le meurtre odieux de Barneveldt et la proscription des Arminiens; plus tard, les violences au moyen desquelles Guillaume II avait cherché à empêcher le licenciement de la portiou de l'armée dont la paix de Westphalie venait de rendre l'entretien inutile, avaient soulevé de profondes irritations et achevé de créer au stathoudérat général de nombreux et puissants adversaires. Mais, d'un autre côté, la défense nationale avait des exigences impossibles à méconnaître, et d'ordinaire, avec la guerre, apparaissait le besoin d'en remettre la direction à un chef investi d'une autorité décisive. Aussi vit-on se former, en Hollande, deux partis, l'un ennemi, l'autre ami du stathoudérat général, et entre ces partis s'engagea une lutte dont l'issue assura la victoire au dernier.

Rien de plus instructif que les péripéties de cette lutte. C'est en 1579 que l'acte d'union signé à Utrecht constitua les sept provinces des Pays-Bas en État fédératif. Tant que ces provinces eurent à combattre les armées que l'Espagne ne se lassait pas de rassembler, la puissance exécutrice demeura le partage des princes de la maison d'Orange. Quatre d'entre eux l'exercèrent tour à tour, et dans la mesure la plus large. En 1648, le traité de Westphalie rendit la paix à la Hollande, reconnue à titre d'État libre et indépendant par les autres puissances de l'Europe, et deux ans après, il devint

d'autant plus facile au parti républicain d'obtenir la suppression du stathoudérat général que le titulaire, Guillaume II, venait de mourir, ne laissant après lui qu'un enfant encore au berceau. Ce fut dans l'existence de la Hollande une belle phase que celle qui s'ouvrit alors. Des hommes d'une rare éminence conduisirent ses affaires, et, malgré une guerre malheureuse mais courte avec l'Angleterre de Cromwell, tout fleurit et prospéra dans son sein. En 1672, au contraire, éclata un orage désastreux. Les États généraux redoutaient l'esprit des armées; ils s'étaient attachés à en réduire le nombre, et quand Louis XIV leur déclara la guerre, les provinces frontières, mal défendues, tombèrent en peu de jours en son pouvoir. Alors, de toute part s'éleva un cri d'indignation contre un gouvernement qui n'avait su ni prévoir l'attaque ni découvrir les moyens d'y résister. Des insurrections eurent lieu, le sang des meilleurs citoyens coula sous les coups d'une populace en fureur, et le stathoudérat général, rétabli en la personne de Guillaume III, ne tarda pas à être déclaré héréditaire.

Trente ans après s'accomplit une révolution en sens contraire. Guillaume était mort sur le trône d'Angleterre; avec lui s'était éteinte la branche aînée de la maison d'Orange. Les États généraux, mettant l'occasion à profit, reprirent possession des pouvoirs publics, et le stathoudérat général disparut de nouveau.

Cette fois, les Provinces-Unies vécurent près d'un demi-siècle en république. Ce n'est pas que, au moment même où la mort de Guillaume III les laissa libres de

changer la forme de leur gouvernement, la guerre de la Succession, déjà allumée, ne leur imposât des charges considérables ; mais cette guerre n'était pas de nature à menacer leur sécurité. C'était comme alliées de l'Empire et de l'Angleterre qu'elles la faisaient, et les victoires auxquelles elles avaient part, non-seulement donnaient ample satisfaction aux haines que la nation tout entière portait à Louis XIV, mais contribuaient à populariser le régime sous lequel s'en recueillait le bénéfice.

Il en advint autrement en 1747. La guerre engagée avec la France avait mal tourné. La Flandre hollandaise était envahie ; les places qui la défendaient tombaient les unes après les autres aux mains des vainqueurs, et la république aux abois semblait n'avoir plus qu'à se résigner à sa ruine. Alors recommencèrent les scènes de 1672. Les masses se soulevèrent contre un gouvernement en proie à des divisions qui le frappaient d'impuissance ; les États généraux cédèrent, et Guillaume de Nassau-Dietz, héritier du nom d'Orange, devint stathouder général et commandant en chef des armées de terre et de mer, à titre héréditaire.

Ainsi arriva le moment où les provinces unies des Pays-Bas se transformèrent définitivement en État monarchique. Tout, dans la série des révolutions qui amenèrent cette transformation, s'est uni pour montrer combien est décisive la part qui, en matière de forme de gouvernement, finit toujours par revenir aux exigences de la défense nationale. Certes, la Hollande réunissait la plupart des conditions qui, d'ordinaire, permettent

aux sociétés de subsister en république. Elle était moins grande et pas beaucoup plus peuplée que la Suisse, elle ne recélait pas autant de germes de discorde; mais ce qui différait entre les deux pays, c'était la nature de leurs rapports avec les nations étrangères. Rien n'empêchait la Suisse de vivre en paix avec tout le monde. Elle n'avait nullement à craindre que ses voisins songeassent à s'agrandir à ses dépens; elle-même n'avait pas de conquêtes à ambitionner, et ses intérêts les plus évidents lui conseillaient de ne prendre aucune part aux conflagrations sanglantes dont l'Europe devenait le théâtre. Telle n'était pas la situation de la Hollande. Des frontières d'un accès facile, un commerce d'une immense étendue, des possessions coloniales, objet de convoitises redoutables, tout lui attirait des démêlés fréquents avec les autres puissances, et ce n'était qu'en veillant soigneusement à ce qu'aucune de celles-ci n'acquît sur mer ou sur terre une prépondérance durable qu'elle pouvait s'assurer la conservation des avantages sur lesquels reposait sa prospérité.

Durant plus d'un siècle, il n'y eut pas dans le monde européen un grand conflit auquel la Hollande ait pu rester étrangère. Il lui fallait, sous peine de se trouver tôt ou tard en butte aux hostilités du vainqueur, se jeter dans la mêlée et y combattre avec toutes ses forces.

C'est là ce qui décida du sort de ses institutions politiques. Un pays tenu d'accepter des luttes où parfois son existence même était en jeu, ne pouvait se passer

longtemps d'une autorité constituée de manière à commander le respect aux partis dont les divisions paralysaient ou affaiblissaient l'emploi de ses forces. Deux fois la Hollande faillit succomber, victime des fautes diplomatiques et militaires que les rivalités entre les provinces, entre les ordres, entre les ambitions privées, avaient fait commettre aux États généraux, et deux fois elle ne se releva qu'en remettant à un prince de la maison d'Orange la haute direction de ses affaires. Si l'expérience de 1672 put ne pas paraître suffisamment concluante, celle qui se renouvela en 1747 acheva d'éclairer les esprits. Dès lors, aux yeux des masses nationales, la question fut jugée, et, sous le nom de stathouders généraux à perpétuité, la Hollande se donna en réalité des chefs héréditaires.

CHAPITRE XIII.

Des États et des gouvernements de l'Amérique.

L'Amérique maintenant est couverte d'États dont l'autonomie est complète. Parmi ces États, il en est un dont l'existence appelle d'autant plus d'attention que, depuis près d'un siècle, il n'a cessé de croître et de fleurir sous une forme de gouvernement qui, en Europe, n'a pu s'établir et durer que sur le sol étroit et montagneux de la Suisse. C'est la grande république fédérale du Nord. Vainement chercherait-on sur le globe un point où l'activité humaine ait réalisé, aussi promptement, de si vastes et si nombreuses conquêtes, où la population et la richesse aient augmenté avec autant de rapidité.

D'où est venue la haute et brillante fortune des États dont se compose l'union américaine ? Évidemment de causes diverses; mais de causes parmi lesquelles doit être compté d'abord le jeu des institutions politiques.

Plus les institutions laissent aux hommes de part à leur propre gouvernement, plus elles enfantent, propagent et vivifient chez eux les qualités que requiert le progrès social, à la condition, toutefois, que ces hommes soient capables du degré d'accord indispensable au maintien de la paix publique. Or, cette capacité, la population des États-Unis la possédait dans la plus large mesure à l'époque où elle rompit les liens qui l'attachaient à l'Angleterre. C'était une population de mœurs simples et rigides, disséminée sur un territoire d'une immense étendue, vouée presque tout entière aux labeurs agricoles, et qui, grâce aux bornes dans lesquelles s'était toujours renfermée l'autorité métropolitaine, avait appris depuis longtemps à traiter elle-même la plupart de ses affaires.

D'un autre côté, quelque fertile en corruptions que dût être, à la fin, l'esclavage des noirs, rien dans la situation sociale n'était alors de nature à semer les passions haineuses dont les vieilles sociétés ont toutes à contenir le dangereux essor. Le peuple américain ne connaissait ni celles que produit le contraste des conditions et des richesses, ni celles qu'engendrent la divergence des intérêts locaux. L'égalité des droits, la médiocrité générale des fortunes, le prix élevé du travail manuel, l'absence d'industries concentrées sur des points particuliers du territoire, prévenaient l'éclosion des unes et des autres. Hommes et choses, tout, aux États-Unis, offrait à la liberté républicaine un terrain que nulle part encore elle n'avait rencontré aussi bien préparé.

Mais la part du régime politique faite, il en reste une autre non moins considérable, à attribuer à des circonstances dont, avant la découverte de l'Amérique, aucune fraction de l'humanité n'avait été en mesure de recueillir le bénéfice.

Dans le vieux monde, il était impossible aux sociétés humaines d'avancer d'un pas rapide. Ce qui pesait sur leur marche, c'était le peu d'efficacité de leurs labeurs. Avec quelque libéralité que la nature leur offrit ses dons, il leur fallait apprendre à les utiliser, et ils n'y réussissaient qu'à l'aide de connaissances dont l'acquisition, toujours lente et partielle, ne leur permit jamais d'ajouter beaucoup à la fois aux ressources qu'elles savaient se procurer. Il en fut tout autrement dans l'Amérique du Nord. C'est armée des moyens de production dus aux découvertes successives de toutes les générations antérieures qu'une poignée d'Européens vint y prendre possession de contrées tout à fait incultes. Devant les immigrants s'étendaient des terres qui n'attendaient qu'un peu de travail pour se couvrir d'abondantes moissons; ils étaient libres de concentrer leurs efforts sur celles qui les rémunéraient le plus largement; ils avaient pour en tirer les richesses qu'elles recélaient des arts, des lumières, des forces empruntées à la civilisation alors la plus avancée. Jamais aucune population n'avait joui de telles facilités de développement, réuni de si puissants moyens de croître en bien-être en même temps qu'en nombre.

Pour les hommes qui vinrent peupler l'Amérique du

Nord, la libre disposition d'un sol vierge et presque sans limites ne fut pas seulement une source de prospérités économiques d'une fécondité sans pareille, ce fut aussi une cause de sagesse et de calme politiques. Dans un pays où la terre était à peu près sans valeur vénale, et le travail au contraire à très-haut prix, il ne fallait aux plus pauvres qu'un peu de prudence et de faibles efforts pour arriver promptement à la propriété ; aussi n'y rencontrait-on pas de fraction de la population chez laquelle le mécontentement de son sort suscitât des passions révolutionnaires. Nulle part n'existaient ces masses inquiètes et turbulentes qui, dans les cités de l'Europe, sont hostiles à l'ordre établi. Partout les réalités étaient assez satisfaisantes pour que les esprits violents et chimériques ne songeassent pas à en changer le cours naturel. Il y avait pour toutes les activités des champs largement ouverts. Les défrichements lointains, les conquêtes sur le désert, en absorbaient bon nombre que le défaut de succès aurait pu, dans tout autre pays, rendre malfaisantes, et les partis, dégagés de la plupart des éléments qui, d'ordinaire, en provoquent les emportements, ne soutenaient que des luttes qui, qu'elle qu'en fût l'issue, n'entraînaient aucun dommage pour les intérêts publics.

Ce fut beaucoup aussi pour la race établie aux États-Unis que la communauté d'origine et de langage avec celle des nations de l'Europe qui, depuis la fin du dix-septième siècle, avait réalisé les progrès les plus considérables. On sait combien lui furent profitables les mœurs, les sentiments religieux, les habitudes labo-

rieuses, le besoin d'indépendance personnelle qu'elle apporta dans sa nouvelle patrie; on n'a pas compté suffisamment avec les services que lui ont rendus et lui rendent encore les productions littéraires et scientifiques de l'Angleterre. En venant suppléer à celles que les États-Unis ne pouvaient donner, ces productions ont exercé l'influence la plus tutélaire. D'une part, elles ont servi à entretenir, à répandre parmi des hommes, en grande partie épars dans les campagnes et généralement voués à de rudes occupations, un degré de culture intellectuelle que leur genre de vie menaçait d'abaisser; de l'autre, aux idées, aux notions, aux tendances émanant des particularités de leur état social et politique, elles en ont opposé de provenance et de caractère différents, et qui longtemps ont contribué à mitiger ce que les premières avaient de trop exclusif. Il suffit, pour apprécier ce qui se passa à cet égard, de remarquer que de nos jours encore, l'Amérique ne compte qu'un très-petit nombre d'hommes entièrement voués à la culture des lettres et des sciences, et que la portion la plus éclairée de la population, celle que forment les gens de loi, continue à puiser à des sources presque uniquement anglaises les lumières dont elle ne saurait se passer.

Là ne s'arrête pas l'énumération des circonstances qui ont fait aux États-Unis une existence privilégiée entre toutes. Les nations de l'ancien monde ne se sont formées et n'ont grandi qu'au bruit continu des armes. Elles ne possèdent pas une parcelle de terrain dont la conquête ou la conservation ne leur ait coûté des flots

de sang, et sur elles n'a cessé de peser la fatale nécessité de sacrifier une énorme portion des fruits de leurs labeurs à l'entretien de forces militaires. Cette nécessité, les États-Unis ne l'ont subie qu'en bien petite mesure. Deux fois seulement, depuis bientôt un siècle, il leur a fallu soutenir au dehors des luttes de courte durée, et presque toujours quelques milliers de soldats ont suffi pour préserver leurs frontières de tout péril. Ainsi leur a été épargnée l'une des charges dont le poids a pesé le plus lourdement sur l'essor des sociétés humaines. Les hommes et les richesses que partout ailleurs ont dévorés des guerres presque continuelles, les bras que les grandes armées permanentes ont arrachés au travail, ils les ont conservés au profit des œuvres de la paix, et de là des progrès d'une rapidité sans exemple [1].

Les États-Unis ont eu un véritable âge d'or, et tant que la terre vierge ne leur manquera pas, tant que les immenses régions dont ils disposent ne renfermeront pas une population quinze ou vingt fois plus considérable, cet âge n'aura pas atteint son dernier terme. Néanmoins, la situation des États-Unis n'est plus ce qu'elle était à la fin du siècle dernier. Au lieu de moins de cinq millions d'habitants qu'ils avaient alors, ils en ont mainte-

[1] Il est à remarquer toutefois que le manque de troupes régulières a mis la confédération en grand péril. Si l'autorité centrale eût disposé de cinquante mille soldats exercés, la guerre de la Sécession n'eût pas éclaté ou eût été terminée en peu de mois. Cette guerre, en durant près de quatre années, a entraîné la perte de plus de trois cent mille hommes, et laissé le pays sous le poids d'une dette dont les intérêts excèdent de beaucoup ce que coûte aux plus grandes nations de l'Europe l'entretien annuel des armées qu'elles tiennent sur pied.

nant sept ou huit fois davantage. Des agrandissements successifs ont plus que doublé l'étendue du territoire national; le nombre des États et des districts admis dans la confédération a triplé; à l'intérieur, comme sur les côtes, ont surgi ou grandi des villes qui ne le cèdent en importance qu'aux deux principales capitales de l'Europe; le travail n'est plus uniquement agricole; des industries manufacturières ont pris racine sur plusieurs points du sol, et déjà se rencontrent dans le Nord et le Centre des circonscriptions où la vie économique commence à revêtir toutes les formes sous lesquelles elles s'est développée dans la plupart des contrées de l'ancien monde.

Quels ont été les effets de ces changements ? Jusqu'ici, partout, les progrès des arts et de la richesse, la densité croissante des populations, les agrandissements territoriaux, ont exercé sur les arrangements de l'ordre politique une influence plus ou moins caractérisée, et qui d'ordinaire a fini par tourner au détriment des grandes associations fédérales. En a-t-il été de même sur le sol américain ? La liberté politique la plus complète, les facilités extraordinaires que rencontraient les conquêtes du travail, ont-elles suffi pour y maintenir dans toute leur intégrité l'esprit, les mœurs, les qualités civiques et privées qui, au commencement du siècle actuel, y assuraient à l'autorité centrale tout l'ascendant dont elle avait besoin pour accomplir sa tâche ? C'est aux faits à dire quelle a été à cet égard la marche des choses.

Il est un ferment de discorde que recèlent naturellement tous les États arrivés à un certain degré de grandeur, et qui, tôt ou tard, devait acquérir aux États-Unis une activité croissante. C'est l'opposition qu'enfante entre les intérêts des diverses portions du territoire la différence des climats, des conditions géographiques, des modes de labeur et des genres de production. A l'époque où se forma la confédération, cette opposition était encore latente; mais à mesure que la population plus nombreuse et moins éparse eut à demander davantage au sol, on la vit apparaître et grandir rapidement. Des intérêts nés et développés sous l'influence des particularités locales semèrent, entre les États du Sud et ceux du Nord, entre les États uniquement agricoles et ceux où commençaient à se fonder des industries manufacturières, des dissentiments de plus en plus caractérisés, et il devint de plus en plus difficile d'édicter des lois générales qui ne soulevassent des mécontentements chez les uns ou chez les autres.

C'est ce qu'attestent les crises intérieures qui, depuis près de quarante années, sont venues porter atteinte à la tranquillité dont jouissaient les États-Unis. Ces crises eurent toutes pour cause des décisions légales que quelques États particuliers tinrent pour nuisibles aux intérêts qui leur étaient propres. La première éclata en 1829. Un acte émané des pouvoirs publics avait attribué au gouvernement central le droit de disposer des terres non appropriées sur toute l'étendue du territoire national; ceux des États qui en contenaient beaucoup

se considérèrent comme victimes d'une spoliation, et peu s'en fallut qu'ils ne rompissent avec le reste de la confédération. A cette occasion, se produisit au grand jour, sous le nom de nullification, une théorie en vertu de laquelle les divers États, juges suprêmes de la validité des lois rendues par le congrès, seraient libres d'en refuser l'exécution sur leur propre territoire. Ce n'était pas moins que la reconnaissance au profit de chaque État particulier d'une souveraineté primant la souveraineté collective. L'union n'eût pas subsisté dix ans si cette doctrine eût prévalu, et cependant l'appui que lui prêtèrent, au sein même du congrès, des personnages éminents, attesta qu'elle répondait à des sentiments déjà puissants chez une partie du peuple américain, et qui, pour peu que le cours des événements vînt en stimuler l'essor, ne tarderaient guère à soulever les plus graves conflits.

Trois ans après, on en eut la preuve. Le Nord l'avait emporté dans le règlement des tarifs de douane. La Caroline du Sud refusa l'obéissance aux prescriptions votées par la majorité des États, et prit des mesures pour empêcher sur son propre territoire la perception des taxes nouvelles. C'était rompre avec l'association, et sans la rude et prompte énergie que déploya le président Jackson, le sang eût infailliblement coulé.

Depuis, le mal n'a cessé d'empirer. Pas de progrès qui, en venant vivifier ce que les intérêts particuliers des États avaient d'exclusif, n'ait eu pour effet de les rendre de moins en moins conciliables. Les dissentiments

crurent en nombre et en âpreté; la question du Kansas se débattit à coups de fusil, et si l'élection à la présidence n'eût, en 1857, tourné au profit d'un candidat dévoué à la cause du Sud, la guerre civile n'eût pas attendu quatre années pour éclater.

Assurément, au nombre des motifs qui ont décidé les États du Sud à briser le pacte fédéral, en existait un de détestable essence : car il s'agissait pour eux de préserver de toute modification un régime social fondé sur l'esclavage et consacrant les plus fatales iniquités. Ils ont succombé, et les amis de l'humanité ont dû applaudir à leur défaite. Mais il ne faut pas s'y tromper : les intérêts qu'ils entreprirent de défendre n'étaient eux-mêmes qu'un fruit malheureux de circonstances particulières au sol qu'ils occupent. Il fallait, sous un ciel presque brûlant, des labeurs agricoles d'une rudesse dont la race européenne avait peine à s'accommoder, et elle avait demandé à l'Afrique des travailleurs qui pussent les accomplir à sa place. Ainsi s'était amassée dans le Sud une population noire vouée à la culture des terres, et dont la servitude semblait à ceux qui disposaient de ses bras l'unique moyen de conserver et d'accroître la richesse qu'ils avaient déjà acquise.

Aujourd'hui, la servitude n'existe plus sur aucun point du territoire de l'Amérique septentrionale; elle a disparu comme disparaissent tour à tour tous les restes de la barbarie du passé; mais avec elle ne se sont pas éteints tous les motifs d'antagonisme dont l'association fédérale a à redouter la puissance. Rien ne saurait faire

qu'entre les intérêts du Maine et du New-Hampshire et ceux du Texas ou de la Louisiane ne subsistent des divergences fortement caractérisées ; rien ne saurait faire qu'en matière de finances, de douanes, de relations extérieures, les lois promulguées à Washington affectent de la même manière les États naissants de l'Ouest et les États plus anciens et déjà populeux et manufacturiers du Nord et du Centre. Il y a, dans l'influence exercée par la différence des milieux sur les idées et les volontés de populations séparées par d'énormes distances, une source de querelles que le temps manque rarement d'élargir, et dont les agrandissements territoriaux récemment effectués par le peuple américain, finiront tôt ou tard par augmenter la pernicieuse abondance.

Il aurait fallu, pour entretenir entre les États admis dans la confédération américaine, la paix si malheureusement rompue lors de l'élection du président Lincoln; il faudrait, pour les préserver des orages et des scissions dont l'avenir les menace, un progrès qui ne s'est pas effectué, et qui, à en juger par le passé, n'est pas destiné à se réaliser. Certes, il était permis de supposer que chez une nation complétement maîtresse de son propre gouvernement, en pleine possession de toutes les libertés praticables, et disposant de facilités, de moyens de développement d'une abondance sans pareille, le niveau intellectuel et moral irait s'élevant de plus en plus, et que chaque génération nouvelle dépasserait en raison, en sagesse, en amour du bien public celle dont elle viendrait prendre la place. Tel n'a pas été cependant le cours

réel des choses. Si les individus ont acquis sur le sol américain de hautes et fortes qualités; s'ils ont appris à déployer dans leurs entreprises la plus audacieuse activité ; s'il n'est pas d'obstacles, de périls qu'ils ne sachent affronter toutes les fois que luit à leurs yeux l'espoir du succès, il y a des côtés de leur caractère qui ont subi un affaissement visible, et ce sont principalement ceux qui exercent le plus d'influence sur les manifestations de la vie publique.

Vainement, en effet, chercherait-on aux États-Unis les sentiments et les mœurs qui, à la fin du siècle dernier, présidaient aux relations entre les particuliers. La soif du gain y a assis son règne, et, comme toutes les passions devenues générales, elle a amené la plus fâcheuse indulgence pour les méfaits dont elle est la source. Une partie du public américain s'est accoutumée à considérer les affaires comme une arène où toutes les armes sont de mise. L'infidélité aux engagements, les spéculations frauduleuses, les roueries de l'agiotage n'ont rien qui ne lui semble excusable quand le succès les couronne, et d'ordinaire ceux qui en profitent perdent moins dans son estime que ceux qui n'ont pas été assez fins pour réussir à s'en défendre.

Partout, c'est un mal réel que l'abaissement des mœurs commerciales; dans les pays libres, ce mal est d'une gravité toute particulière. Ce qui fait la force des peuples qui se gouvernent eux-mêmes, ce qui assure leur avenir, c'est le dévouement au bien public, la résignation aux sacrifices qu'il peut nécessiter. Or, là où l'amour des ri-

chesses l'emporte assez pour peser dommageablement sur l'esprit dans lequel sont conduites les transactions civiles, il est impossible que les sentiments patriotiques se conservent dans toute leur intégrité primitive. Le sens moral ne subit pas d'atteinte qui ne s'étende à tout ce qu'il régit, et quand il fléchit dans quelques-unes de ses applications, il ne tarde pas à fléchir dans toutes les autres. Au reste, il n'y a, pour lever tous les doutes à cet égard, qu'à examiner comment, à quel prix, se font maintenant les élections dans la plupart des États particuliers. Depuis un demi-siècle, le mal s'est étendu de proche en proche, et l'on cherche vainement les moyens d'en arrêter la marche.

Au nombre des causes qui, aux États-Unis, tendent à altérer l'esprit public, il en est une dont le temps n'a cessé jusqu'ici d'accroître l'efficacité. A mesure que les arts et la richesse ont reçu de nouveaux développements, non-seulement la population a augmenté, mais entre les éléments qui la composent ont surgi des différences de situation de plus en plus considérables. Déjà ont commencé à se former, dans les grandes villes, des masses vivant principalement de labeurs manuels, et chez lesquelles naissent et se répandent peu à peu les idées et les sentiments que, dans tous les pays, engendre naturellement, au sein des multitudes, l'infériorité du sort qu'elles ont en partage.

Certes, il n'est pas de pays où l'instruction populaire et moyenne soit aussi généreusement dotée, aussi largement distribuée qu'aux États-Unis; mais rien ne peut

faire que la dose qu'en exige la saine intelligence des affaires dans un grand État devienne le partage du gros des populations. En Amérique, comme en Europe, les masses ne savent pas compter avec l'avenir. En toutes choses, l'intérêt immédiat, l'intérêt du moment, est le seul qui les touche. Quelle qu'en puisse être l'importance, les autres intérêts ne se montrent pas assez distinctement à leurs regards pour commander une attention sérieuse, et trop souvent des conceptions étroites et passionnées président à l'usage qu'elles font de leurs droits politiques.

Ce qu'il est impossible de ne pas remarquer aux États-Unis, c'est l'amoindrissement continu de la valeur des hommes appelés à gérer les affaires publiques. Non-seulement l'administration des États particuliers n'est plus confiée que rarement aux mains les plus aptes à la diriger, mais autant en arrive à celle qui régit l'association tout entière. Si, grâce à un mode d'élection qui abandonne aux législatures locales le soin de le composer, le Sénat n'a presque rien perdu de son ancienne distinction, la Chambre des représentants, au contraire, a vu diminuer peu à peu le nombre de ceux de ses membres qui portaient le plus de sagesse et d'intelligence dans ses délibérations. La présidence elle-même n'a pas échappé au sort des autres pouvoirs. John Quincy Adams a clos la liste des grands hommes d'État qui tour à tour l'avaient illustrée. Après lui ne sont venus que des personnages de capacité ordinaire, et, chose remarquable dans un pays où les armées tiennent si peu de place, les

services militaires sont devenus ceux qui d'ordinaire ont créé le titre le moins contesté aux préférences électorales.

Rien, au reste, dans le cours actuel des choses qui ait droit d'étonner. Plus a augmenté la population générale, plus s'est accrue la partie de cette population dans les rangs de laquelle manquent davantage l'aisance et l'instruction, et plus s'est agrandie la part d'influence qu'elle exerce sur le choix des mandataires du pays. D'une part, elle n'aime pas ce qui s'élève au-dessus du niveau commun, et les supériorités dues à la richesse ont surtout le don de lui déplaire. De l'autre, elle est fière de la puissance qui lui appartient, et veut être courtisée. Il faut, pour obtenir ses suffrages, s'incliner devant ses volontés, épouser ses passions et ses préjugés, lui prodiguer les éloges, au besoin, applaudir à ses exigences les moins sensées, et, comme les meilleurs et les plus dignes ne se résignent pas à descendre aussi bas, il devient de plus en plus rare qu'ils l'emportent dans les luttes électorales.

A tout considérer, et trois années de guerre civile en ont fourni la triste preuve, l'union américaine n'a pas échappé aux infirmités auxquelles, de tout temps, les sociétés humaines ont été sujettes. Ni les libertés civiles et politiques les plus complètes, ni les avantages de situation les plus extraordinaires n'ont suffi pour l'en préserver. Outre les dissentiments qui se produisent naturellement à l'occasion du renouvellement des pouvoirs publics, elle a vu naître ceux qu'enfante la dispa-

rité des intérêts locaux, et bien évidemment ceux-ci sont destinés à grandir à mesure que les diverses fractions du territoire national se peupleront plus abondamment. Non-seulement le temps augmentera la difficulté déjà réelle de rendre les charges collectives également acceptables par les populations dont les éléments et les conditions apparentes de prospérité différeront beaucoup, mais aussi celle de répartir ces charges sans léser les droits de l'équité. Sous tout régime fédéral, les États représentés dans les assemblées cherchent à faire prévaloir les intérêts qui leur sont propres, et il est rare que ceux qui ont la majorité du moment n'imposent leur volonté aux autres. Vainement, les États en minorité résistent, il leur faut obéir à des résolutions d'une partialité dont ils souffrent, et de là des irritations qui tôt ou tard soulèvent des orages subversifs [1].

Assurément, rien, dans l'Amérique du Nord, ne menace l'avenir des institutions républicaines; mais ce qui déjà a été en péril et ce que le temps finira par y remettre, c'est le maintien de l'association, telle qu'elle existe aujourd'hui. Il faudrait, pour retenir sous une même autorité centrale des États séparés par d'énormes distances, et dont les intérêts deviendraient de plus en

[1] La guerre de la Sécession a assuré la majorité aux États du Nord, et dans les arrangements pris pour faire face aux charges financières, ces États n'ont pas hésité à rendre prohibitifs ceux des tarifs de douane qui protégent les industries manufacturières établies sur leur propre sol. Les intérêts des États agricoles de l'Ouest et des États du Sud ont été sacrifiés, et il est impossible que tôt ou tard ne surgissent au sein de l'association des querelles d'autant plus difficiles à apaiser que le régime fiscal actuellement établi aura duré plus longtemps.

plus divergents, une dose de prudence et de raison qui jusqu'ici ne s'est rencontrée chez aucune fraction de l'humanité. L'idéal dont les Américains poursuivent la réalisation atteste un défaut de sens politique véritablement regrettable. Ce qu'ils veulent, c'est l'extension continue de leurs frontières, l'annexion aux territoires qu'ils possèdent de tous ceux qui les avoisinent et n'en font pas encore partie. Ils ne voient pas qu'il y a pour toutes les agglomérations de peuples et de territoires un degré d'étendue au delà duquel aucun gouvernement ne saurait suffire à sa tâche, et il n'y a rien de trop téméraire à affirmer qu'il ne s'écoulera pas un demi-siècle sans que de nouvelles et sanglantes collisions viennent le leur apprendre.

Il y a, en Amérique, rangés sous la forme républicaine, d'autres États que la grande confédération du Nord. Ce sont ceux que l'Espagne tenait autrefois sous sa dépendance. Leur situation est digne de sérieuse attention. Aucun élément de prospérité ne leur manque. Vastes espaces, terres d'une admirable fécondité, mines d'une exploitation facile, la nature leur a prodigué ses dons les plus précieux, et cependant leur existence se traîne en proie aux maux d'une anarchie devenue chronique. Des guerres civiles, sans cesse renaissantes, pèsent sur le travail et le privent de tout essor. Les pouvoirs publics sont le jouet des factions qui s'en disputent l'exercice; les présidences se transforment en dictatures dont s'emparent tour à tour des chefs incapables de les conserver. Nul ordre, nul respect des

lois; partout la force au service d'ambitions et de cupidités insatiables.

Voici maintenant près d'un demi-siècle que les républiques d'origine espagnole ont acquis l'indépendance la plus complète. Des générations nouvelles y sont nées et y ont mûri sous un régime qui semblait devoir répandre la vie et la prospérité dans leurs rangs, et rien encore ne permet d'annoncer le terme des désordres dont elles ont eu jusqu'à présent à souffrir. D'où vient tant de différence entre leur destinée et celle des républiques qui forment la confédération du Nord ? De causes simples et faciles à discerner.

A l'époque où les colonies anglaises brisèrent les liens qui les rattachaient à la métropole, la population qu'elles renfermaient était laborieuse, active, accoutumée à régler elle-même la plupart de ses affaires intérieures, et par conséquent préparée à comprendre et à traiter celles qu'allait lui créer une autonomie complète. Dans ses rangs figuraient beaucoup d'hommes dont les lumières ne laissaient rien à désirer, et qui, dans les contrées les plus avancées de l'Europe, eussent été comptés à bon droit parmi les plus éclairés et les plus capables.

Il n'en était pas ainsi dans l'Amérique espagnole. Nulle part ne s'y rencontrait le degré de culture intellectuelle et morale que nécessite le bon usage de la liberté politique. La mère patrie y avait transporté le régime auquel elle devait sa propre déchéance. Au despotisme exercé par les vice-rois s'en joignait un plus accablant encore, le despotisme clérical, et chez des

populations courbées sous une double servitude n'existaient pas en mesure suffisante l'intelligence et l'amour du bien public. L'insurrection ne manqua pas de chefs qui combattirent vaillamment sur les champs de bataille ; mais, au jour du triomphe, les États qu'elle venait de créer ne trouvèrent pas d'hommes qui sussent les organiser et les administrer, qui surtout consentissent à sacrifier à l'intérêt général les intérêts qui leur étaient personnels. Aussi vit-on éclater entre les ambitions rivales des conflits d'une violence désorganisatrice. Des combats sanglants finissaient par décider en quelles mains résiderait la suprématie ; les vaincus épiaient l'occasion de recommencer la lutte : à la révolution qui les avait abattus en succédait une qui abattait leurs adversaires, et il n'y eut que bien peu de gouvernants qui parvinrent à atteindre le terme légal de leurs fonctions.

Il y avait, au reste, dans la composition des sociétés échappées à la domination de l'Espagne, un vice dont le temps seul pouvait amoindrir les fâcheuses conséquences. Partout se trouvaient en contact des populations, les unes de descendance européenne. les autres de descendance américaine. Celles-ci étaient de beaucoup les plus nombreuses : elles avaient fourni le gros des forces entrées en lutte avec les armées de la métropole, et sans leur concours la cause de l'indépendance n'eût pas triomphé. Mais chez elles ne s'était pas éteint le souvenir des iniquités que, durant trois siècles, elles avaient subies, et elles en gardaient rancune. Quel que fût le

parti en possession du gouvernement, elles demeuraient mécontentes, et il était facile à tous les fauteurs de désordres de recruter dans leurs rangs des hommes toujours prêts à seconder les entreprises révolutionnaires.

Ainsi s'explique le contraste des résultats produits sur le sol américain par des institutions fondées sur les mêmes principes. C'est que ces institutions ne rencontrèrent pas partout un terrain également favorable à leur installation. Aucune des qualités morales et intellectuelles qu'en exige la pratique ne manquait aux populations d'origine anglaise lorsqu'elles arrivèrent à l'indépendance; presque toutes, au contraire, manquaient aux populations sur lesquelles avait pesé le joug de l'Espagne. Elles n'avaient ni les lumières, ni les sentiments que réclame la vie républicaine. Une longue servitude, en les maintenant dans l'ignorance des devoirs que l'intérêt commun impose à tous, avait laissé aux penchants égoïstes une puissance excessive. Les avantages attachés à la possession du pouvoir apparurent aux forts comme une proie dont ils avaient droit de se saisir, et, à en juger par le passé, le temps est loin encore où des sociétés en lutte avec l'anarchie auront définitivement surmonté les obstacles qui s'opposent à ce qu'elles recueillent les bienfaits de la liberté politique.

CHAPITRE XIV.

Résumé et déductions historiques.

Il y a, en ce qui touche les formes de gouvernement, deux vérités que l'histoire du passé a mises en pleine évidence. L'une, c'est qu'à partir des âges les plus reculés, ces formes devinrent et ne cessèrent plus d'être dissemblables ; l'autre, c'est que leur dissemblance ne fut qu'un fruit de celle qui se produisit et se perpétua entre les États eux-mêmes. Les États, aussitôt qu'ils vinrent à différer de structure, de grandeur et de composition, ne purent plus subsister aux mêmes conditions organiques. Si tous avaient également besoin d'une autorité centrale, constituée de manière à pouvoir obtenir l'obéissance générale, cette autorité n'avait pas dans tous besoin de concessions pareilles. Tout dépendit à cet égard des difficultés que rencontrait l'accomplissement de sa tâche. Elle avait à entretenir l'ordre et la paix entre les éléments assemblés sous sa direction, et là où

ces éléments tendaient davantage à se désunir, il lui fallut des forces dont elle pouvait se passer ailleurs. C'est là ce qui diversifia les formes de gouvernement. Ce fut, pour les États, une loi de vie de laisser aux pouvoirs appelés à les régir d'autant plus d'indépendance et de souveraineté effective que les populations qu'ils renfermaient se trouvaient moins capables d'accord, et cette loi, les faits accomplis à toutes les époques attestent qu'il n'a été permis à aucun d'entre eux d'en méconnaître les injonctions que sous peine de décadence et de ruine.

Certes, le monde ancien différait, à beaucoup d'égards, de celui où nous vivons. Il y eut de nombreux restes de la barbarie originelle dont il ne parvint pas à se débarrasser. La force y demeura la mesure ordinaire du droit ; l'esclavage y subsista dans toute sa dureté corruptrice ; la souveraineté de l'État, érigée en règle fondamentale, ne cessa pas d'y opérer au détriment de la liberté domestique et civile, et cependant celles d'entre les circonstances sociales dont l'empire s'étend sur la constitution des pouvoirs publics, n'y agirent ni moins efficacement ni autrement que dans le monde moderne.

Dans le monde ancien, il n'y eut pas un grand État où l'exercice de la souveraineté n'ait fini par se concentrer aux mains d'un prince. Créés par la force, retenant sous une même domination des peuples divers d'origine et de langage, chez plusieurs desquels subsistait le désir de reprendre leur ancienne autonomie, les grands États se seraient morcelés si l'autorité y eût été partagée ou seulement soumise au contrôle des volontés

dont elle avait à contenir les discordances. Quant aux petits États, c'est en républiques qu'ils se transformèrent; mais ces républiques se battirent entre elles; les moins puissantes ne purent garder leur indépendance, et celles qui s'agrandirent à leurs dépens succombèrent à leur tour, victimes des dissensions dont elles devinrent le siége. C'est que les républiques ne sauraient reculer leurs frontières sans que de nouveaux et plus énergiques motifs de discorde viennent se mêler à tous ceux qui déjà subsistent dans leur sein. A mesure qu'elles étendent leurs conquêtes, les avantages attachés à l'exercice des magistratures et des commandements croissent en importance, et par cela même excitent de plus ardentes convoitises. Ainsi, aux querelles enfantées par la divergence des vues et des sentiments politiques viennent se joindre celles qu'allument les rivalités entre les personnes, et celles-ci ne tardent guère à semer dans tous les rangs des animosités de plus en plus haineuses.

Ainsi naquit et se propagea, dans celles des républiques de l'antiquité qui l'emportèrent sur les autres, la corruption qui les mena à leur perte. L'esprit de parti y acquit l'empire le plus malfaisant. Tout amour du bien public s'éteignit chez des hommes que la grandeur des satisfactions assurées à ceux qui s'emparaient du gouvernement mettait constamment aux prises; leurs luttes augmentèrent en violence, et le moment arriva où des pouvoirs livrés aux hasards de l'élection cessèrent de suffire au maintien de la paix intérieure. Telle était la situation des républiques de la

Grèce, quand les légions romaines vinrent leur donner le coup de grâce ; telle devint à la fin celle de Rome elle-même. Déchirée par des guerres civiles qui l'inondaient de sang, Rome n'eut plus qu'à opter entre l'une ou l'autre de ces destinées : ou laisser les chefs de ses armées se partager, pour les ériger en dominations qui leur appartinssent en propre, les provinces dont elle leur avait confié le commandement, ou déposer ses libertés aux pieds de celui qui, après avoir vaincu et tué les autres, rendrait à l'autorité centrale le degré de force et de concentration dont elle avait besoin pour maintenir l'État en possession de ses conquêtes.

Dans le monde qui date de la chute de l'empire romain, n'opérèrent pas moins souverainement les lois qui diversifient les formes de gouvernement. A l'origine, y prévalut le régime en vigueur chez les peuples qui vinrent y fonder de nouveaux États. Ces peuples obéissaient à des princes, mais à des princes qu'ils pouvaient choisir eux-mêmes parmi les membres d'une famille privilégiée, et dont les décisions n'obtenaient force obligatoire qu'en vertu de l'assentiment d'assemblées nationales. Le temps amena de nombreux changements dans la constitution et le sort des États. Il y en eut où elle devint héréditaire, d'autres encore qui se convertirent en républiques. Eh bien, parmi ces États, la Confédération helvétique exceptée, ne subsistent aujourd'hui que ceux qui se sont rangés sous la forme monarchique. Les autres n'ont pas résisté aux chocs de la mauvaise fortune, et tous ont péri successivement. Ce

qui les tua, ce fut l'essor que l'anarchie prit dans leur sein. Dans ceux où la couronne demeura élective, deux choses surtout devinrent fatales : d'abord, les longs et souvent sanglants conflits que provoquaient les vacances du trône; en second lieu, l'affaiblissement progressif de l'autorité royale, dont ceux qui se la disputaient hésitaient peu à sacrifier les droits aux exigences des partis avec lesquels il leur fallait traiter, afin d'en obtenir l'appui. Dans les républiques qui apparurent au moyen âge, tout se passa comme dans celles que l'antiquité avait vues naître et grandir. En Italie, où beaucoup d'entre elles s'élevèrent à un haut degré de richesse et d'éclat, les passions haineuses qu'engendre le choc des ambitions privées acquirent la plus indomptable violence. Des partis que la défaite livrait aux coups d'adversaires implacables, rentraient en lice avides de vengeance. Ils avaient été persécutés et proscrits, ils persécutaient et proscrivaient à leur tour; les confiscations, les bannissements, les meurtres se succédaient sans relâche, et des populations, accablées par les souffrances que leur infligeaient des révolutions incessantes, finirent par se résigner à la servitude politique.

Mais, s'il est certain que, de tout temps, les associations politiques ne se sont conservées qu'à la condition d'abandonner aux pouvoirs appelés à les régir toute la portion de souveraineté qu'elles ne pouvaient exercer elles-mêmes sans aboutir à l'anarchie, il est certain aussi que, tout en gardant entre elles les disparités les plus marquées, les formes de gouvernement se sont

prêtées dans le monde moderne à des perfectionnements qui, dans le monde ancien, ne purent se réaliser.

C'est un fait que, chez les anciens, la forme monarchique n'arriva pas à tout son développement. Nulle part, pas plus dans l'empire romain que dans les vastes dominations de l'Orient, le principe de l'hérédité n'obtint la consécration légale dont il avait besoin pour régler à lui seul les transmissions de la couronne : et, en effet, ces transmissions restèrent exposées à de nombreux hasards. Ce fut là un résultat des iniquités et des vices que l'état social ne cessa de recéler. Il ne pouvait entrer dans les idées de temps où l'esclavage était tenu pour légitime que l'autorité eût d'autre mesure que la force dont elle disposait, et que la souveraineté politique ne permît à ceux qui l'exerçaient de tout exiger et de tout faire. En quelques mains qu'elle résidât, elle y était entière, absolue, ne reconnaissant aux gouvernés, aux sujets, aucun droit de résister à ses injonctions et de lui demander compte de ses actes. Sous l'empire de telles notions, il était impossible de fonder un ordre invariable de succession au trône. Le prince ne liait pas sa propre volonté, et il ne pouvait lier celle de ses successeurs. C'était à lui à tirer parti en faveur des siens des instincts généraux d'équité qui, de tout temps, ont opéré victorieusement, en matière d'héritage civil, et à arranger les choses de manière à assurer à l'un de ses fils ou de ses proches la possession de la couronne ; mais il n'y réussissait pas toujours, et souvent sa mort donnait le signal de luttes à la fin desquelles le vain-

queur, quel qu'il fût, était certain de ne rencontrer dans les masses aucune opposition à l'arrêt rendu à son profit par la fortune.

Autre fut la situation dans les États sortis des ruines du monde romain. Les peuples qui vinrent les fonder n'accordaient pas aux chefs qu'ils élevaient sur le pavois le droit de ne consulter que leur volonté personnelle, et des assemblées générales pouvaient donner leur avis quand il s'agissait d'intérêt public. Ainsi existait un certain partage de la souveraineté effective. Le temps put modifier ce partage, en altérer les proportions primitives; mais, là même où la royauté parvint à s'affranchir de tout contrôle national, il resta des actes qu'on ne la tint jamais pour libre d'accomplir à elle seule [1].

C'est parce que les peuples qui se partagèrent les débris de l'empire romain conservèrent longtemps une part à l'exercice de l'autorité souveraine que la forme monar-

[1] Il importe de faire remarquer que la forme de gouvernement que les barbares du Nord transportèrent dans les États dont ils restèrent les maîtres, était loin d'avoir la nouveauté qu'on s'est plu à lui attribuer. Cette forme, en réalité, ne différait en rien de celle qui a toujours prévalu chez les nations fractionnées encore en petites tribus ou clans. Elle avait régné en Grèce et en Italie jusqu'à l'époque où s'y étaient constituées les républiques municipales, et ni les Molosses ni les Macédoniens ne l'avaient entièrement répudiée lorsque les armées romaines vinrent les subjuguer. Chacun de ces peuples avait sa famille privilégiée dans les rangs de laquelle il choisissait ses rois; mais ces rois ne gouvernaient que sous le contrôle et avec le concours d'assemblées nationales plus ou moins nombreuses. Chez les Molosses, l'assemblée nationale se réunissait de plein droit deux fois par an; et elle admettait ou rejetait les propositions du chef de l'État. Assurément, c'était bien à peu près le régime en vigueur parmi les Goths, les Burgondes, les Lombards et les autres nations qui vinrent envahir l'Europe romaine.

chique put enfin arriver, dans les dominations qu'ils établirent, à tout son développement. Ce qu'il fallait à cette forme pour sortir de l'état rudimentaire, c'était la consécration définitive d'un ordre régulier de succession au trône. Or, cette consécration qui lui avait manqué, ou qu'elle n'avait obtenue qu'insuffisante là où n'existait d'autre règle que la volonté du prince, elle la trouva dans des États où la nation intervenait plus ou moins directement dans la conduite des affaires publiques. Des lois positives y réglèrent l'ordre dans lequel auraient lieu les transmissions de la couronne, et ces lois, par cela même qu'elles ne pouvaient être changées sans le consentement d'une assemblée nationale, commandèrent à tous un respect inviolable.

Les anciens regardaient l'état monarchique comme le pire de tous, et c'est ce qu'il était, en effet, pour eux ; non-seulement il ne les préservait pas des maux attachés à l'éclat des collisions intestines, car il était rare que l'héritage du prince n'armât les uns contre les autres ceux de ses proches qui se trouvaient en mesure d'y prétendre, mais il finissait toujours par amener la décadence et la ruine des nations qu'il régissait. C'était l'omnipotence d'un homme qu'il constituait, et cette omnipotence ne tardait guère à devenir tout à fait oppressive. A la différence des républiques où subsistaient des intérêts qui, communs aux gouvernants et aux gouvernés, obtenaient des ménagements constants, il n'y avait dans les monarchies qu'un seul intérêt qui fût consulté, celui du maître, et cet intérêt était trop exclusif

pour ne pas peser dommageablement sur tous les autres. Enlever aux populations toutes les richesses qu'il était possible de leur arracher, voilà ce qu'il conseillait avant tout à des princes naturellement avides de luxe et de magnificence, et dont la grandeur reposait principalement sur la quantité de soldats qu'ils parvenaient à entretenir. De là, des exactions et des violences qui croissaient à mesure qu'il devenait plus difficile d'en recueillir les fruits, et qui, en propageant dans tous les rangs des misères de plus en plus nombreuses et profondes, désorganisaient le travail et forçaient la civilisation à s'arrêter ou à rétrograder.

Il en a été tout autrement dans le monde moderne. Loin d'y avoir fait obstacle aux progrès des arts et du bien-être, la forme monarchique leur a été favorable, et, de nos jours, les nations de l'Europe les plus avancées sont celles qui les premières l'ont acceptée dans toute sa plénitude.

L'autorité des rois a eu à traverser en Europe des épreuves nombreuses et diverses. A une période pendant laquelle elle n'a cessé de s'affaiblir et de décliner, en a succédé une autre pendant laquelle des victoires successives lui ont permis d'arriver à l'omnipotence ; et maintenant a commencé une troisième période, où des révolutions, qui toutes n'ont pas atteint leur dernier terme, la ramènent en arrière, et la contraignent de se contenter d'une part plus ou moins restreinte à l'exercice de la souveraineté.

Tout, dans ces vicissitudes, a été le résultat des chan-

gements que la marche même de la civilisation amena, les uns après les autres, dans les tendances et la situation des populations réunies en un même corps social. A l'origine, la force résidait tout entière aux mains des possesseurs du sol. Hors de leurs rangs, n'existaient dans les campagnes que des serfs attachés à la glèbe, et dans les villes, qu'un petit nombre d'habitants que l'administration romaine avait accoutumés à souffrir patiemment tous les genres d'oppression. Aussi, la royauté se trouva-t-elle seule en présence d'une aristocratie territoriale avide d'indépendance et aspirant à exercer dans ses domaines tous les droits de la souveraineté. Vainement défendit-elle ses prérogatives, elle fut vaincue, et le triomphe de la féodalité la laissa désarmée et à demi morte.

Le régime féodal, en ramenant au sein des États un peu d'ordre et de sécurité, prépara sa propre ruine. Le travail se ranima ; les villes redevinrent des foyers d'activité industrielle, et, à la fin, leurs murs renfermèrent des populations assez nombreuses, assez puissantes pour qu'il fallût compter avec elles. Ainsi se constitua dans les États une classe nouvelle, ayant ses besoins, ses aspirations, ses volontés propres, ennemie naturelle de celle dont la suprématie faisait obstacle au développement de ses intérêts les plus chers. Dès lors, il devint possible à la royauté de reprendre vie et force. Elle était libre de choisir ses alliés, d'opposer l'une à l'autre deux classes entre lesquelles l'inégalité des droits entretenait des haines profondes, de se servir tour à tour

des forces de chacune, et d'étendre graduellement à leurs dépens des conquêtes dont, faute d'accord, il leur était impossible d'arrêter le cours.

Ainsi procéda la royauté, et, l'Angleterre et la Suède exceptées, il n'y eut pas en Europe un État où les conflits survenus entre la noblesse et les autres fractions de la population ne lui aient permis de s'emparer du pouvoir absolu. Elle n'était pas destinée à le conserver. La civilisation ne pouvait avancer sans semer au sein des masses nationales de nouveaux besoins de liberté et d'égalité, et le moment vint où elles s'élevèrent et contre l'excès de l'autorité royale et contre les priviléges réservés au petit nombre. Des révolutions éclatèrent, et visiblement a commencé pour les monarchies de l'Europe une ère nouvelle, celle du régime représentatif ou parlementaire, c'est-à-dire d'un régime sous lequel des lois constitutives assurent aux sociétés elles-mêmes l'usage constant et régulier du droit de participer à leur propre gouvernement.

Tels ont été les faits généraux que l'histoire a mis en lumière. Ce qu'ils attestent, c'est l'existence de lois qui jusqu'ici ont fait dépendre les formes de gouvernement du degré d'accord dont les populations réunies en un même corps politique étaient capables dans l'administration de leurs affaires. Ces lois ont-elles conservé de nos jours l'action qu'elles ont exercée durant les siècles accomplis ? Est-il permis de les considérer comme des lois naturelles, émanant de la constitution même de l'esprit humain, et par conséquent destinées à subsister

autant que les sociétés qu'elles n'ont cessé de contraindre à leur obéir sous peine de décadence et de ruine ? C'est ce qu'il faut demander aux effets produits par les progrès graduels de la civilisation. Ces progrès ont amené et continueront à amener des changements dans la situation et les idées des populations, et il importe de savoir dans quelle mesure il leur est réservé d'opérer sur les modes d'existence et d'action des divers gouvernements.

CHAPITRE XV.

De l'influence exercée sur les formes de gouvernement par les progrès de la civilisation.

C'est une opinion maintenant fort accréditée que les sociétés, à mesure qu'elles avancent en civilisation, deviennent de plus en plus aptes à se gouverner elles-mêmes, et que le temps approche où celles de l'Europe ne laisseront subsister dans leur sein aucun pouvoir qui ne soit l'expression directe et ne demeure sous la dépendance continue de leurs volontés, en d'autres termes, se transformeront en républiques. Voici sur quelles considérations s'appuie cette opinion.

Les progrès de la civilisation ont deux effets également incontestables. D'une part, ils ajoutent à la somme des connaissances que requiert l'administration des intérêts collectifs; de l'autre, ils affaiblissent la puissance des passions égoïstes et subversives. Or, les sociétés ne se résignent qu'aux sacrifices dont l'expé-

rience leur montre la nécessité, et quand leur niveau intellectuel et moral s'élève, elles reprennent aux pouvoirs qui les régissent toute la part de souveraineté effective qu'elles se sentent capables d'exercer sans dommage pour la chose publique. C'est ce qu'elles font de nos jours. Vers la fin du siècle dernier, on ne voyait sur le continent européen que des monarchies absolues; à présent il n'y en a plus qu'une, et c'est la plus arriérée de toutes, qui ne soit pas convertie en monarchie parlementaire. Eh bien, le pas déjà fait sera naturellement suivi de beaucoup d'autres. La civilisation ne suspendra pas son cours. De nouvelles lumières viendront permettre aux sociétés l'usage des libertés dont elles ne jouissent pas encore. Elles ne se borneront plus à concourir aux décisions législatives. A même de bien remplir une tâche plus difficile, elles voudront désigner, choisir elles-mêmes les hommes auxquels sera confiée la direction des affaires générales, et l'hérédité monarchique disparaîtra comme disparaissent toutes les institutions qui, lorsqu'elles cessent d'être utiles, deviennent nécessairement onéreuses.

Ces assertions ont-elles en réalité toute la valeur qu'on leur attribue ? Est-il bien certain que les progrès de la civilisation conduisent les peuples à réclamer plus ample part à leur propre gouvernement ? En pareille matière, le témoignage qu'il importe d'invoquer avant tout autre est celui de l'histoire. A mesure qu'aux générations emportées par le temps en ont succédé de nouvelles, l'humanité s'est révélée plus nettement

dans ses œuvres, et les aspirations, les besoins, les mobiles auxquels elle obéit sont devenus de plus en plus distincts et caractérisés. Voyons donc quels ont été jusqu'ici les changements subis par les modes de l'organisation politique, et s'il en est qui se soient effectués dans un ordre et conformément à un esprit sur lesquels le développement des lumières et de la raison humaine ait exercé l'influence qu'on lui prête.

Et d'abord, il est un premier fait dont la réalité n'offre aucune prise au doute : c'est qu'en dépit des progrès de la civilisation, les formes de gouvernement ne sont aujourd'hui ni moins diverses ni moins dissemblables qu'elles ne l'étaient aux époques où les arts et l'industrie n'avaient pris encore qu'un faible et incertain essor. Le monde ancien, le moyen âge, ont eu de nombreuses républiques, et ce qui est fort remarquable, ils en ont eu bien davantage que n'en a conservé l'Europe moderne.

Il y a plus : s'il est une forme de gouvernement qui soit moins ancienne que les autres, qui, pour prendre racine et acquérir son plein et entier développement, semble avoir eu besoin de l'appui d'un état de civilisation assez avancé, c'est assurément la forme monarchique, la forme sous laquelle les transmissions de la couronne, réglées d'avance par des lois positives, cessent de mettre aux prises des ambitions rivales.

Cette forme, l'antiquité ne l'a connue qu'à l'état rudimentaire. Dans les contrées soumises à des rois, en Europe comme en Asie, la couronne formait l'apanage

exclusif d'une maison que privilégiait entre toutes une origine reputée héroïque ou divine; mais à la nation appartenait le droit de la déférer à celui des princes de cette maison qu'elle en jugeait le plus digne, et il était assez rare que l'élection ne donnât lieu à des conflits vidés à main armée.

Jamais non plus, dans l'empire romain, ne prévalut définitivement un ordre quelconque de succession au trône. Le sénat avait le droit de nommer les empereurs; de leur côté, ceux-ci s'arrogeaient celui de se donner des successeurs; mais, en fait, les armées décidaient souverainement, et ne consultaient dans le choix qu'elles imposaient que leurs propres convenances.

Chez les nations qui vinrent se partager les provinces que la chute de la puissance romaine laissa sans défense, le système monarchique était encore dans sa première enfance. Chacune de ces nations avait sa famille princière; mais elle était libre de choisir parmi les membres de cette famille le chef qu'elle croyait le plus apte à la commander, et celui-ci ne tenait la couronne que du consentement des grands et du peuple. Quelque peu conforme qu'il fût aux exigences de l'établissement en pays conquis, il n'en fallut pas moins près de sept siècles pour effacer les derniers vestiges de ce système. Ce fut la France qui, la première, renonça à le pratiquer. Les Capétiens, afin d'assurer le trône à l'un de leurs fils, avaient soin de le faire proclamer et sacrer de leur vivant. A partir du règne de Louis VIII, ils n'eurent plus besoin de recourir à cette formalité, et la royauté,

devenue tout à fait héréditaire, passa de plein droit au plus proche des parents de celui dont la mort la laissait vacante. Autant en advint un peu plus tard dans tous les États de l'Europe occidentale.

La royauté resta bien plus longtemps élective dans les parties de l'Europe où n'avaient pas pénétré les arts et la civilisation romaines. Il n'y a guère plus de deux siècles qu'elle a cessé de l'être dans les États scandinaves. La Hongrie, la Bohême, la Pologne, l'empire germanique, ont perdu leur existence nationale, ou sont tombés en dissolution avant et faute d'avoir admis la forme véritablement monarchique, celle qui fonde et règle invariablement l'hérédité de la couronne.

Tels ont été les faits. Certes rien, ni dans leur caractère, ni dans l'ordre suivant lequel ils se sont produits et déroulés, ne vient à l'appui de l'opinion que le régime monarchique décline partout où les sociétés croissent en intelligence et en raison : car enfin, c'est ce régime qui, à partir du douzième siècle, a gagné le plus de terrain en Europe, et cela aux dépens même de celui auquel on suppose que l'essor de la civilisation prête des forces de plus en plus irrésistibles.

Ce qui bien évidemment a agi comme cause d'erreur, c'est le changement qui, depuis la fin du dix-huitième siècle, a commencé à s'opérer dans les monarchies les plus florissantes de l'Europe. Le pouvoir royal a cessé d'y décider de toute chose, et l'établissement du système représentatif y a assuré aux populations plus ou moins de part à l'exercice de la souveraineté. C'est là un fait

considérable, de grande et heureuse portée; mais ce fait, on se trompe quand on le suppose émané de besoins de vie et de liberté politiques étrangers aux âges d'ignorance, ayant attendu pour naître et agir un certain degré de civilisation, et devant acquérir d'autant plus d'intensité que ce degré s'élèvera davantage.

Il suffit d'y regarder d'un peu près pour reconnaître que le besoin de liberté politique, fruit naturel de la constitution même de l'esprit humain, n'est nullement de date récente, et que, partout et toujours, il a réclamé toutes les satisfactions compatibles avec la conservation des États.

Ainsi, dès l'enfance des sociétés, il s'est manifesté dans toute sa puissance et a provoqué de nombreuses révolutions. C'est lui qui a décidé les habitants encore incultes et grossiers des côtes de la Grèce et de l'Italie à supprimer les royautés nées sous le régime patriarcal, et à se gouverner eux-mêmes.

De même, au moyen âge, alors que l'Europe était retombée dans la barbarie, c'est lui qui poussait les villes à conquérir leur autonomie et qui, aussitôt que la domination impériale y fut affaiblie, couvrit l'Italie de républiques longtemps prospères.

Quant aux peuples qui vinrent achever la ruine de l'empire romain et fonder les grands États de l'Europe moderne, le défaut de civilisation ne les empêchait pas de participer largement à leur propre gouvernement. Non-seulement ils pouvaient désigner le prince auquel appartiendrait le commandement, mais il n'y avait pas de

loi, pas d'entreprise guerrière, pas de levée de subsides, pas de résolution de quelque importance qui n'exigeât l'assentiment d'assemblées nationales, en droit d'accepter ou de rejeter les propositions de la couronne. Au fond, c'était bien là le régime parlementaire, mal organisé et manquant, il est vrai, de plusieurs des conditions nécessaires pour en assurer la pratique régulière et continue, mais cependant maintenant le pouvoir royal sous un contrôle tellement efficace, qu'il y eut une époque où il le conduisit à l'impuissance de défendre ses prérogatives et de préserver la souveraineté de démembrement.

S'il vint un temps où la royauté reprit au delà de ce qu'elle avait perdu, et, dans la plupart des monarchies, devint absolue, ce fut l'effet de changements dus au développement même de la civilisation. Les sociétés de l'Europe recélaient de nombreuses iniquités. La noblesse et le clergé, investis de prérogatives et de priviléges exclusifs, y formaient des ordres distincts, d'abord seuls en possession de la vie publique. Au-dessous de ces deux ordres et à une énorme distance venaient, d'abord la population longtemps pauvre et peu nombreuse des villes, puis les masses rurales tenues en servitude et ne comptant pour rien dans l'État. Un tel régime semait au sein du corps social des inimitiés profondes. Les classes qui en subissaient les rigueurs aspiraient à un meilleur sort, et l'obstacle au succès de leurs vœux consistait non pas seulement dans la puissance matérielle des ordres supérieurs, mais aussi dans celle que ces mêmes ordres tiraient du droit dont seules elles jouissaient de concourir à

l'exercice de la souveraineté. Aussi, se rangèrent-elles du côté de la royauté dans les luttes que celle-ci eut à soutenir contre l'aristocratie féodale, et lui fournirent-elles une partie des forces dont elle avait besoin pour imposer à tous une soumission de plus en plus complète.

Durant ces luttes, la royauté eut intérêt à ouvrir aux classes urbaines l'accès des assemblées nationales. Leurs représentants y vinrent siéger, et leur présence ne tarda pas à y susciter de fréquents conflits. Le tiers état avait conscience de ses droits ; il était hostile aux ordres dont les immunités et les priviléges le vouaient à de nombreuses souffrances, et ceux-ci repoussaient avec colère toute combinaison de nature à amender sa situation. Si parfois les torts des gouvernements rencontraient un blâme unanime, l'accord se rompait du moment où l'on cherchait les moyens de réduire les dépenses, de mieux répartir les charges, de contrôler efficacement la gestion des affaires publiques, et les sessions atteignaient leur terme sans autre résultat que d'avoir fourni aux dissentiments sociaux de nouveaux et nombreux aliments.

C'est là ce qui amena la ruine des assemblées nationales. L'inégalité factice des rangs et des conditions enfantait des divisions qui les frappaient d'impuissance, et les rois, en cessant de les convoquer, héritèrent de la part de souveraineté qu'elles avaient en partage. Évidemment, il y eut là une de ces évolutions que déterminent naturellement les développements de l'état social, car elle eut lieu à peu près à la même époque dans les monarchies de l'Europe occidentale, et n'échoua qu'en

Angleterre, où, grâce à des institutions qui ne laissaient à la noblesse que des avantages d'ordre politique, la nation se trouva assez unie pour arrêter les empiétements de la couronne, conserver et affermir le droit d'intervenir activement dans la conduite de ses affaires.

Aujourd'hui s'accomplit une transformation nouvelle. La révolution française, en établissant dans un grand État l'égalité des droits, en a favorisé le progrès dans la plupart des autres. Les haines nées des priviléges du petit nombre se sont adoucies, et les sociétés, moins divisées, ont réclamé des garanties contre les abus qu'entraîne l'excès de la puissance royale. Aussi, le système représentatif a-t-il reparu chez les nations qui l'avaient laissé succomber, et y a-t-il reparu mieux organisé, mieux adapté aux fins qui lui sont propres, fonctionnant plus régulièrement, et fécond en avantages maintenant si distincts, que là même où les fautes des hommes pourront en compromettre le sort, il ne tardera pas à se relever des échecs passagers qu'il aura subis.

On se trompe donc quand on signale les conquêtes actuelles du régime parlementaire comme annonçant une ère nouvelle, comme l'effet d'un besoin de liberté politique éclos récemment et devant naturellement croître de jour en jour en énergie et en puissance. De tout temps, au contraire, ce besoin s'est manifesté, et au moyen âge même, il a obtenu dans le monde européen de nombreuses satisfactions. Seulement, la liberté politique n'y profitait qu'aux classes privilégiées, et c'est parce qu'elle fournissait à ces classes les moyens de retenir les autres sous

un joug oppressif qu'elle n'a pas résisté aux chocs que lui réservait la marche ascendante de la civilisation. Avant tout, le tiers état songeait à sa propre émancipation; il voulait échapper aux souffrances, aux humiliations que lui infligeait la domination seigneuriale, et voilà pourquoi il seconda les usurpations de la couronne, alors le seul pouvoir qui parût avoir intérêt à l'amélioration de son sort. Au fond, c'était là ce que lui conseillait la situation du moment, et peut-être la seule politique qui, en réalité, pût hâter l'époque où tomberaient les derniers anneaux des chaînes que lui avaient imposées les violences du passé.

Mais si jusqu'ici les progrès de la civilisation ont laissé subsister toutes les différences qui, dès l'origine, ont séparé les formes de gouvernement, en revanche, ils ont axercé sur l'État et la condition des sociétés la plus bienfaisante influence. Partout où ils se sont accomplis, a diminué la part que les règles en pratique abandonnaient aux abus de la force. Des hommes qui croissaient en intelligence et en savoir apprenaient à discerner le mal, là où auparavant il échappait à leurs regards, et ils lui conservaient moins de place dans leurs conceptions et dans leurs œuvres. De là, dans les mœurs et dans les lois, dans les résolutions et les actes des pouvoirs publics, dans les rapports entre les gouvernants et les gouvernés, des améliorations qui, en venant ajouter à la sécurité des biens et des personnes, ont dégagé l'activité individuelle de grand nombre d'entraves qui, auparavant, en comprimaient l'essor.

Monarchique ou républicaine, il n'est pas de forme gouvernementale sous laquelle la civilisation, toutes les fois qu'elle a grandi, n'ait étendu et affermi la liberté civile. Le despotisme lui-même n'a pu l'empêcher de répandre ses bienfaits. Ainsi, en France, à l'époque même où le régime autocratique l'emporta, où le bon plaisir du prince était devenu la loi suprême, de nombreuses réformes vinrent semer abondamment les germes d'un meilleur avenir. Des actes de violence et de spoliation, jusque-là traités avec indulgence, rencontrèrent une répression sévère; amendée dans toutes ses branches, l'administration veilla plus attentivement à la sécurité publique, le travail fut délivré de plusieurs des liens qui en arrêtaient le développement, et la nation réalisa des progrès qu'elle n'avait pu accomplir encore. C'est qu'il est une force qui, à moins qu'un régime politique ne soit plus vicieux qu'aucun de ceux que l'Europe a connus, lutte victorieusement contre les abus de l'autorité : c'est la force résultant des acquisitions successives de l'esprit. Du moment où des lumières nouvelles s'ajoutent à celles qui déjà l'éclairent, l'opinion croît en rectitude et en puissance. Elle commande plus de respect pour les droits de la justice et de l'humanité, pour les exigences du bien commun, et les pouvoirs, en apparence les plus libres d'en braver les injonctions, finissent toujours par s'apercevoir qu'il y va de leur intérêt de s'y soumettre.

Maintenant, d'où vient que les progrès de la civilisation, si favorables au développement de la liberté civile, n'ont exercé jusqu'ici que peu ou point d'action sur

l'essor de la liberté politique? Rien de plus facile à expliquer.

Les sociétés ne durent qu'à la condition de ne se réserver que la mesure de liberté politique dont l'usage laisse subsister l'ordre et la paix dans leur sein. Ce qui détermine cette mesure, c'est le degré de puissance des causes de trouble et de désorganisation dont elles subissent l'influence. Or, parmi ces causes, il en est que les progrès de la civilisation ne sauraient atteindre et anéantir. S'il leur est donné d'enlever peu à peu aux rivalités locales, à l'égoïsme des intérêts privés, aux haines religieuses, quelque chose de leur force primitive, ils ne peuvent rien sur les dissentiments dus aux vices de la composition des États, et d'ordinaire même ils en entretiennent et stimulent l'ardeur naturelle.

En effet, aux âges à demi barbares, les peuples, malgré la différence des origines, se résignaient assez promptement à l'union sous un même gouvernement. Il n'en a plus été ainsi quand ils eurent acquis des traditions, des sentiments, des mœurs, des coutumes à eux propres. Alors des nationalités définitivement formées les séparèrent davantage, et il devint de plus en plus difficile de leur imposer la vie collective. C'est ce qu'attestent les embarras qui continuent à peser sur ceux des États de l'Europe où coexistent en masses compactes des populations de races diverses. Nul accord ne règne entre ces populations. Les lois, les règles, les mesures générales qui conviennent aux unes ne vont pas aux autres. Le temps n'a pas affaibli les rancunes, les inimitiés respec-

tives, et si elles étaient appelées à participer en commun à la gestion des affaires publiques, à des querelles de plus en plus envenimées succéderaient des scissions désorganisatrices. Des lumières nouvelles engendreront-elles des dispositions moins hostiles au maintien de l'association établie? Il est permis d'en douter, car les lumières, à mesure qu'elles se répandent, font sentir davantage le prix de l'autonomie, et par conséquent ajoutent à l'amertume des regrets qu'en nourrit la perte. On ne peut trop le redire aux nations avides de conquêtes : elles se vouent à la servitude politique. Chacun de leurs agrandissements, même quand il ne leur donne pas des sujets difficiles à contenir, leur apporte de nouveaux germes de discorde, et de là, pour elles, l'obligation d'armer et de concentrer l'autorité directrice, de telle sorte qu'elles finissent par ne pouvoir plus résister à ses exigences.

Il n'est pas même vrai que les progrès de la civilisation disposent les hommes à tenir moins de compte de leurs intérêts particuliers dans les actes de la vie publique. L'ambition, l'orgueil, la cupidité, toutes les passions égoïstes ont des racines indestructibles, et de tout temps elles opéreront d'autant plus dommageablement que les satisfactions auxquelles elles pourront prétendre seront plus considérables. Voyez quelle en a été l'action de nos jours ! A peine, dans les petites monarchies constitutionnelles de l'Europe, ont-elles semé de loin en loin des embarras dont s'est ressentie la conduite des affaires; dans les grandes, au contraire, elles en ont semé de plus

graves et plus fréquents. Là, l'importance des avantages attachés à la possession du pouvoir en a stimulé l'ardeur; et, certes, l'influence qu'elles ont exercée dans les contestations engagées soit entre les partis, soit entre les personnes, est entrée pour quelque chose dans les échecs que malheureusement le régime parlementaire y a essuyés.

Au reste, quelque divers qu'en soient les effets, les progrès de la civilisation en ont un qui l'emporte sur tous les autres : partout où ils s'accomplissent grandit nécessairement le besoin d'ordre et de sécurité. La raison en est simple : à mesure que la richesse augmente, à côté des labeurs qui pourvoient aux exigences les plus impérieuses de la vie humaine en surgissent de nouveaux destinés à donner satisfaction aux goûts variés et délicats qu'elle éveille et permet de contenter. Or, ceux-ci, bien plus que les autres, redoutent les commotions de toutes les sortes. Cela tient à la nature même des produits qu'ils fournissent. Comme ces produits ne sont pas de première nécessité, il suffit que l'horizon s'assombrisse pour que la demande en diminue, et, dans ce cas, d'inévitables souffrances viennent peser d'abord sur la partie des populations qui les fabrique et les met en circulation, puis, en contraignant celle-ci de réduire ses consommations, sur le reste du corps social. Aujourd'hui, les nations avancées ne pourraient plus supporter des désordres, des incertitudes d'avenir qui, il y a moins de deux siècles, leur paraissaient tolérables. Dans leurs rangs sont nés en grand nombre des intérêts

et des existences qui ne prospèrent que grâce au maintien continu de la tranquillité publique, et que tuerait promptement tout régime trop favorable aux agitations et aux crises politiques.

Il importe de tenir juste compte des changements que l'essor des arts et de l'industrie introduit dans les situations sociales. En même temps qu'elles croissent en intelligence politique, les nations en progrès impriment à leur travail des directions qui les rendent plus sensibles aux maux résultant du manque de sécurité, et s'il leur faut de plus amples garanties contre l'impéritie et les emportements de l'autorité, il leur en faut aussi de plus amples contre les invasions de l'anarchie.

Ainsi se balancent et se tiennent mutuellement en échec deux résultats également certains de la marche de la civilisation. A l'accroissement des lumières générales répond plus de vulnérabilité économique, et les conditions gouvernementales restent les mêmes.

Il n'y a donc à attendre des progrès de la civilisation que des fruits de même espèce que ceux qu'ils ont donnés jusqu'ici. A des lois, à des règles nées aux époques d'ignorance et de barbarie, ils en font succéder de plus conformes aux prescriptions de la raison et de l'équité; ils dégagent l'activité humaine de liens imposés tantôt par de fausses appréciations de l'intérêt social, tantôt par l'intervention abusive de l'autorité dans le domaine réservé à la liberté individuelle; ils améliorent les rouages administratifs, ils amendent les rapports entre les personnes, mais, quant aux formes de gouver-

nement, ils n'en amoindrissent ni la diversité, ni les différences fondamentales.

C'est qu'il n'est pas donné aux acquisitions de l'esprit d'éteindre au sein des États les motifs de discorde qu'y entretient leur composition même. Si, parmi ces motifs, il en est qu'elles affaiblissent, en revanche, il en est d'autres qu'elles fortifient, et jusqu'ici les nations ont avancé sans pouvoir réduire sensiblement la mesure d'indépendance et de stabilité dont les pouvoirs qui les régissaient avaient besoin pour remplir leur tâche.

Admettre que le temps approche où les nations de l'Europe, éclairées par des lumières qui leur manquent encore, deviendront toutes également aptes à vivre en paix sous des pouvoirs de leur choix, c'est prêter aux développements de la civilisation des effets qui jusqu'ici ne se sont montrés nulle part. Certes, le monde grec et romain demeura fort inférieur au nôtre, et cependant la forme républicaine y prévalut, même avant qu'il eût réalisé des progrès quelque peu caractérisés. C'est que cette forme était la mieux appropriée à la situation des États qu'il contenait. Ces États étaient petits, ne renfermaient, lors de leur fondation, que des hommes libres de même souche, et longtemps ils n'eurent à lutter que contre de faibles et rares causes de trouble et de dissension. Il en advint tout autrement dans le monde moderne. Dès l'origine, non-seulement les États y occupèrent de vastes territoires, mais entre les populations amassées sur leur sol subsistaient toutes les inimitiés que nourrit la différence des races, des traditions,

des idiomes, des conditions d'existence; et ce qui prouve que le régime monarchique était pour eux d'une nécessité absolue, c'est que pas un des États où la royauté resta élective et viagère ne parvint à conserver son indépendance.

Assurément, l'avenir a et gardera ses secrets; mais ce qui est certain, c'est qu'on se trompera toutes les fois que, dans les conjectures sur ce qu'il amènera, on ne fera pas aux infirmités, aux imperfections de notre nature, la part considérable qui leur est due. Il y a chez les hommes une irritabilité native, qu'aucun progrès intellectuel ne saurait anéantir, et qui, de tout temps, demeurera d'autant plus féconde en déréglements politiques, que l'ensemble des circonstances sociales lui fournira de plus vives et plus nombreuses excitations. C'est là ce qui autorise à affirmer que, tant qu'il y aura en ce monde des États entre lesquels existeront des différences de grandeur, de structure et de composition, l'impossibilité d'obtenir dans tous l'ordre et l'union aux mêmes conditions organiques, maintiendra entre les formes de gouvernement des dissemblances non moins saillantes que celles qui ont subsisté jusqu'à présent.

CHAPITRE XVI.

De la démocratie dans ses rapports avec les formes de gouvernement.

Rien de plus nouveau dans le monde que l'état social auquel a été donné à tort le nom de démocratie. Cet état, les nations les plus avancées de l'antiquité n'en ont pas même entrevu la possibilité. Toutes tinrent l'esclavage pour légitime et nécessaire; toutes laissèrent subsister entre les diverses classes de la population des inégalités factices, et là même où disparurent toutes les distinctions qui séparaient les hommes libres, ceux-ci n'en continuèrent pas moins à former un ordre privilégié, un caste régnant sur des masses vouées à la servitude, en fait, un corps véritablement aristocratique.

La chute de l'empire romain n'entraîna que peu de changements dans les classifications préexistantes. Les barbares du Nord les conservèrent à peu près telles qu'ils les avaient trouvées; eux-mêmes, d'ailleurs,

comptaient dans leurs rangs des familles que la naissance élevait au-dessus des autres, et, à peine eurent-ils fondé de nouvelles dominations que, dans toutes, se constitua une aristocratie territoriale, investie de nombreuses prérogatives, se réservant la possession exclusive d'une grande partie du sol, et maintenant le reste de la population sous un joug qui rivait celle des campagnes à la servitude de la glèbe.

Il fallut une longue suite de siècles pour préparer l'abolition du régime aristocratique. Chaque progrès de la civilisation lui devint contraire ; mais longtemps ceux qu'il favorisait parvinrent à le défendre contre toutes les attaques, et, aujourd'hui encore, il y a en Europe plus d'un État où en subsistent de nombreux et puissants restes.

C'est en France, et en 1789 seulement, que pour la première fois disparurent définitivement tous les priviléges, toutes les séparations de caste et de classe. L'œuvre n'avait été qu'ébauchée dans quelques-unes des cités libres de l'Italie et les trois petits cantons de la Suisse, et, dans tous les cas, n'y avait pas été commencée au nom d'un principe d'équité sociale. De même, on avait vu les États-Unis de l'Amérique du Nord définir et proclamer hautement les droits de l'homme et du citoyen, mais tout en maintenant dans la pratique l'esclavage des noirs et sans se préoccuper des moyens d'en préparer le terme. A la France, au contraire, appartient l'honneur d'avoir abattu d'un seul coup toutes les barrières élevées entre les divers

membres de la communauté, et reconnu à chacun la liberté de s'élever aussi haut que le permettrait le succès de ses efforts. C'est ce régime qu'on appelle maintenant démocratie, dénomination qui n'a pas seulement le tort d'être inexacte : car il n'y a pas plus de démocratie que d'aristocratie dans les pays où la loi est la même pour tous, mais qui de plus a celui bien plus grave de susciter et d'entretenir chez de nombreuses parties de la population l'idée qu'il leur reste des victoires à remporter sur les autres et des intérêts auxquels manquent les garanties, la protection, les moyens de prospérité qu'ils ont droit d'obtenir.

Quoi qu'il en soit, l'égalité des droits civils [1], la

[1] Il n'est question ici que de l'égalité des droits civils. L'égalité des droits politiques est d'un d'un tout autre ordre. En matière civile, l'individu agit en vue de ses intérêts personnels ; il en reste le meilleur juge ; les fautes qu'il peut commettre n'ont d'effet fâcheux que pour lui et ses proches, et il y aurait injustice à restreindre sa liberté d'action, surtout si la restriction servait à favoriser les intérêts des membres d'une autre fraction de la communité. En matière politique, au contraire, l'individu n'agit pas uniquement en vue de ses intérêts personnels, il agit en vue d'intérêts généraux, d'intérêts qui, s'ils ne lui sont pas étrangers, sont davantage encore ceux d'autrui, et les erreurs, les fautes qu'il peut commettre se traduisent en dommages pour la société tout entière dont il fait partie. Aussi la société, vu le mal que pourrait lui faire l'impéritie de ceux qu'elle appelle à décider de ses destinées, a-t-elle le droit d'en exiger des conditions d'aptitude à l'exercice des fonctions politiques. Voilà pourquoi partout la loi fixe des conditions d'âge et de sexe en matière électorale. La loi peut se tromper, ne pas tenir suffisamment compte de l'état plus ou moins éclairé des populations, du degré de puissance, des causes de dissentiment et d'erreur dont elles subissent l'empire ; mais ce qui est certain, c'est que toute société qui s'arrangera de manière à laisser à la partie à la fois la plus nombreuse et la plus ignorante de ses membres la prédomination politique, ne tardera guère à arriver à l'impuissance de porter dans ses affaires le degré d'intelligence et de sagesse qu'en nécessite la bonne conduite.

démocratie, puisque telle est la dénomination en usage, constitue un régime de tout point fort supérieur à ceux qui l'ont précédé. Cest l'établissement, la consécration de la justice dans les rapports entre les personnes, la souveraineté rendue aux lois qui règlent naturellement la distribution des richesses; et, certes, un tel régime est trop conforme aux données de la raison pour ne pas devoir être considéré comme celui que l'avenir réserve à toutes les sociétés qui avanceront en civilisation. Mais l'égalité des droits n'appellera-t-elle pas des formes de gouvernement nouvelles? L'esprit qu'elle engendre et propage ne deviendra-t-il pas nécessairement hostile à tout mode d'organisation politique où l'existence d'un élément héréditaire maintiendra une infraction au droit commun? Ces questions, bien des gens les ont résolues affirmativement, et voici les principales d'entre les considérations sur lesquelles s'appuie leur opinion.

Jamais, disent-ils, la forme monarchique n'a pu se passer de l'assistance des classes ayant, comme elle, des priviléges à conserver. Ce sont ces classes qui lui ont servi de rempart : elles comprenaient que leur sort était intimement lié au sien, et qu'en la laissant tomber, elles se trouveraient en présence de masses avides d'égalité et qui, tôt ou tard, leur arracheraient les avantages exclusifs dont elles étaient en possession. Or, l'égalité des droits ne laisse debout aucune classe qui soit particulièrement intéressée à remplir la tâche que les corps de noblesse savaient ne pouvoir aban-

donner que sous peine de déchéance inévitable. La royauté se trouve isolée et démantelée; il ne lui reste d'autres auxiliaires, d'autres soutiens que les agents et les fonctionnaires de l'État, que des hommes en petit nombre, et qui, dans tous les cas, seront d'autant moins disposés à se commettre pour sa cause, qu'ils n'ignorent pas que, sous tous les régimes possibles, leurs services obtiendront la rémunération qui leur est due.

D'un autre côté, si l'égalité des droits ôte au système monarchique les forces que lui prêtaient les classes privilégiées, elle tend à lui susciter des adversaires de plus en plus nombreux. La logique a sa puissance, et du moment où un principe politique prévaut dans l'ordre social, il est impossible que l'application en soit longtemps retardée dans l'ordre gouvernemental. Des hommes entre lesquels n'existe plus aucune distinction factice, qui tous sont également libres de croître en richesse et d'arriver aux plus hautes situations, ne s'auraient s'accommoder d'un régime qui leur ferme l'accès de la première et la plus éclatante des fonctions publiques. Le temps les conduira naturellement à vouloir que, dans le gouvernement comme dans les sociétés elles-mêmes, ne subsistent plus que des dignités et des pouvoirs auxquels tous auront droit de prétendre.

Et d'abord est-il vrai que la forme monarchique n'ait vécu que grâce à l'appui des classes privilégiées? L'histoire ne justifie nullement cette assertion. Loin de là : ce que montrent ses annales, c'est que, comme toutes les classes, toutes les fractions de la communauté qui ac-

quirent une prépondérance marquée, les corps de noblesse, les aristocraties, n'ont de tout temps songé qu'à leurs intérêts particuliers et en ont constamment poursuivi le triomphe. Agrandir et conserver, quand elles ne pouvaient plus l'agrandir, la part de puissance et de richesse devenue leur partage, voilà quelle a été constamment leur politique; et cette politique elles l'ont pratiquée sous les formes de gouvernement les moins semblables, dans les républiques comme dans les monarchies, à Venise, à Berne, en Pologne, autant qu'en France et en Espagne.

Il n'y a pas, en Europe, de monarchie où, durant de longs siècles, l'aristocratie et la royauté n'aient été aux prises; et, chose bien digne de remarque, partout où l'aristocratie l'emporta, on la vit non-seulement arracher à la royauté des prérogatives indispensables à l'accomplissement de ses fonctions, mais travailler et souvent réussir à la maintenir ou à la transformer en magistrature élective ou viagère. L'histoire des États scandinaves, aussi bien que celle de la Hongrie, de la Bohême, de la Pologne, et même de l'empire germanique, ne permet aucun doute à cet égard.

Dans celles des monarchies de l'Europe où s'étaient conservés quelques vestiges de la civilisation romaine, les événements eurent un tout autre cours. Là, l'autorité royale trouva dans les populations urbaines, dans le tiers état, des alliés qui la soutinrent dans ses luttes et l'aidèrent à agrandir de plus en plus le cercle de ses attributions. Vaincues et désarmées, les aristocraties subirent

les conséquences de la défaite. Elles perdirent la part de souveraineté effective dont elles s'étaient adjugé l'exercice, et ne gardèrent que des immunités et des priviléges destinés à succomber à leur tour.

Alors même, si elles servirent la royauté et lui prêtèrent assistance contre les innovations dont elles-mêmes avaient à appréhender les suites, celle-ci ne se trouva pas bien du prix dont elle eut à payer leur appui. Il lui fallut laisser aux aristocraties les priviléges dont elles jouissaient en matière d'impôt, de dignités, de fonctions civiles et militaires, et se condamner à l'impuissance, d'une part, de réaliser les ressources dont le développement naturel des services publics exigeait l'emploi, de l'autre, de choisir librement les serviteurs de l'État. C'était une situation d'autant plus fâcheuse, qu'il ne s'accomplissait pas un progrès qui n'eût pour effet de semer et de multiplier parmi les masses sociales les mécontentements que provoque l'inégalité des droits. On n'eut que trop lieu de s'en apercevoir en France. Pendant le cours du dix-huitième siècle, l'état des finances alla empirant sans cesse : il n'y avait qu'un remède, la suppression des immunités accordées aux ordres privilégiés ; mais ces immunités, on ne put obtenir que ceux qui en recueillaient le profit en fissent le sacrifice. Vint le jour où la nécessité de combler le déficit amena la convocation des États généraux. Alors éclatèrent les haines lentement amassées dans les rangs, où les faveurs réservées au petit nombre répandaient des humiliations et des souffrances, et si la royauté disparut dans la tour-

mente révolutionnaire, ce fut principalement pour n'avoir pas su séparer sa cause de celle de classes et de castes dont les prérogatives ne pouvaient plus, depuis longtemps, se concilier avec l'intérêt social.

On se méprend étrangement quand on croit que, pour s'établir et durer, la forme monarchique a eu besoin de la protection de classes investies de priviléges particuliers. Il n'y a pas de société où ne surgissent naturellement des intérêts et des forces disposées à prêter leur appui à tout pouvoir devenu nécessaire au maintien de la paix publique. Le rôle que la crainte d'être ramenés sous le droit commun a fini par imposer à quelques-uns des corps de noblesse de l'Europe, les hommes les plus éclairés, ceux dont la fortune aurait eu le plus à souffrir en cas de crise politique, l'auraient rempli d'eux-mêmes, et avec d'autant plus de succès que le gouvernement du pays n'eût pas été en butte aux attaques incessantes qu'appelle tout régime sous lequel justice n'est pas rendue à tous.

Au reste, il est un fait qui suffit pour montrer combien peu l'existence d'une aristocratie est nécessaire au maintien du système monarchique. Ce système, dans ce qu'il a de plus abusif, a été et est demeuré celui qui prévaut dans les plus grands États de l'Asie, et même en Europe, dans l'empire ottoman; là, cependant, ne se rencontrent ni corps de noblesse, ni classes en possession de priviléges héréditaires.

Maintenant, reste à examiner comment opérera, en matière d'organisation gouvernementale, l'esprit que les

sociétés puiseront dans le régime fondé par l'égalité des droits. Ici, l'expérience n'a pas été encore assez longue pour fournir tous les enseignements désirables. Toutefois, il est un fait qui ne saurait être mis en doute : c'est que, de tout temps, il y a eu pour les sociétés des besoins d'ordre et de sécurité qu'elles n'auraient pu laisser sans satisfaction que sous peine d'inévitable dissolution, et dont l'empire a presque toujours suffi pour décider de la somme de souveraineté dont elles ont réclamé et conservé l'exercice.

Aussi le point à éclaircir, c'est de savoir s'il sera donné au système démocratique d'enlever aux ferments de trouble et de discorde contre lesquels les différents États ont à lutter la puissance dissolvante qu'ils ont possédée jusqu'ici. S'il devait en advenir ainsi, plus de doute : les sociétés n'auraient plus à redouter l'invasion de l'anarchie, elles pourraient procéder en paix à leur propre gouvernement, et la forme monarchique disparaîtrait comme ont disparu toutes les formes sociales et politiques que le temps est venu frapper d'inutilité.

Mais ces conclusions, il suffit, pour reconnaître combien peu elles sont fondées, de se rappeler de quelle nature sont les causes de désunion dont les pouvoirs publics ont à contenir la pernicieuse activité. Parmi ces causes, il en est d'ordre géographique et matériel, et celles-là, pas plus que les progrès de la civilisation, les arrangements intérieurs ne sauraient ni les supprimer, ni en atténuer la portée. Sous tous les régimes possibles, l'étendue, la situation, les relations extérieures, la

composition des États, conserveront l'influence qui leur est propre, et contribueront à prêter plus ou moins de force et d'énergie aux dissentiments qui se produisent naturellement entre les différentes parties des populations réunies sous une même autorité directrice.

A tout prendre, il n'y a, en réalité, qu'une source de divisions et de conflits que puisse fermer l'équité des lois civiles et politiques. C'est celle que les priviléges de caste et de classe tenaient ouverte autrefois. Celle-là cessera de répandre des animosités dont le motif n'existera plus : mais il en subsistera une, vieille comme l'humanité, dont l'efficacité s'est accrue de nos jours, celle qu'entretient la disparité naturelle des conditions et des fortunes.

Le monde jusqu'ici n'a pas eu de classe sociale qui ait cherché à empiéter sur le droit commun, à grossir sa part de puissance et de bien-être aux dépens du reste de la communauté. C'est qu'il n'y a pour chacune de ces classes qu'un intérêt qui l'émeuve fortement, c'est celui qu'elle croit être particulièrement le sien. Cet intérêt est le seul qu'elle aperçoive distinctement, le seul qui lui semble d'une importance réelle, et c'est de bonne foi qu'elle lui assigne le premier rang, et réclame pour lui une prédomination plus ou moins exclusive.

Cherchez d'où sont venues en matière de propriété, d'impôt, de rangs, de dignités, de fonctions publiques, en matière même de métiers et de négoces, les nombreuses injustices que le passé a sanctionnées, vous en trouverez la source principale dans les immunités et les

priviléges que se sont fait successivement octroyer toutes les classes avec lesquelles les gouvernements ont eu à compter. Noblesses, clergés, gens de robe et d'épée, manufacturiers, marchands, artisans, tous ont subi la fascination des intérêts qui leur étaient propres, et tous ont cherché et trop souvent réussi à obtenir des concessions qui ne leur étaient pas dues.

Eh bien, cette préoccupation exclusive de ses intérêts particuliers, qui jusqu'à présent a exercé tant d'empire sur l'esprit de chacune des classes sociales, il n'y a pas lieu de s'étonner si elle se montre chez celle de ces classes dont les moyens d'existence consistent principalement en salaires quotidiens, et si elle s'y montre ardente, féconde en erreurs et en passions révolutionnaires.

Il y a pour ces classes une cause permanente de souffrances et d'irritation. C'est la comparaison qu'elles font de leur sort avec celui des autres fractions de la communauté. Tandis que des labeurs rudes et continus les laissent en butte à de nombreuses privations, elles voient des classes plus favorisées par la fortune jouir des douceurs de l'oisiveté et vivre dans l'opulence. Un tel contraste les choque et les blesse, et il est bien rare que l'impuissance d'en discerner les véritables raisons ne les conduise à le considérer comme l'œuvre de lois qui ont sacrifié leurs intérêts à ceux des hommes qui les ont faites. Telle est la pensée qui de tout temps a surgi et circulé dans leurs rangs, qui, de tout temps, y a répandu en plus ou moins large mesure la haine des

riches, et de tout temps aussi le goût des changements et des commotions politiques.

Aujourd'hui cette pensée agit énergiquement sur les populations ouvrières, et là même où l'équité des lois ne laisse plus rien à désirer, elle a acquis plus de vie et de pouvoir effectif qu'elle n'en avait aux époques antérieures. C'est qu'elle a trouvé l'appui d'une foule de conceptions systématiques qui sont venues, coup sur coup, accuser d'iniquité l'ordre social existant et en demander la transformation plus ou moins radicale. Bien qu'en désaccord entre elles, il est un point fondamental que toutes ces conceptions admettent également. C'est que l'État a droit d'intervenir dans la répartition des richesses, et qu'il suffirait qu'il le voulût pour qu'il en arrivât davantage dans les rangs qui ont à lutter contre l'indigence [1]. Il n'en fallait pas tant pour

[1] Telle est, en effet, la pensée qui se retrouve au fond de toutes les conceptions du socialisme. Cette pensée, en ce qui concerne le droit de l'État, n'est pas neuve; car, dès les temps les plus reculés, elle a malheureusement été mise en pratique au profit des fractions du corps social auxquelles était échue la domination. Ainsi, aux époques aristocratiques, elle a présidé aux combinaisons à l'aide desquelles le petit nombre s'est réservé des terres, des biens, des avantages dont il interdisait l'acquisition et le jouissance au reste de la communauté. Et chose remarquable, quelque injustes qu'ils fussent, les priviléges de caste et de classe ont eu des apologistes sincères. Naguère encore, en France, quelques écrivains les déclaraient de nécessité publique, et affirmaient que leur chute entraînerait infailliblement la ruine de l'agriculture et l'appauvrissement général. Aujourd'hui, au socialisme aristocratique en a succédé un nouveau, le socialisme démocratique, qui, à son tour, réclame la violation des lois naturelles et du droit commun dans l'intérêt des classes ouvrières. Rien en cela qui doive beaucoup étonner. Les classes ouvrières ont grandi en nombre et en force ; elles ont acquis une véritable importance, et certes, il n'est pas de situation qui, autant que la leur, excite la sympathie des amis de l'humanité. De plus, leur

confirmer des populations mécontentes de leur lot dans l'opinion que justice ne leur est pas rendue, et qu'elles sont fondées à réclamer des arrangements sociaux combinés de manière à leur procurer plus ample part aux biens de ce monde.

Ainsi ont opéré sur l'esprit d'une partie des masses ouvrières, de celles surtout qui sont concentrées dans les grandes villes, les doctrines qui ont accepté la dénomination collective de socialisme. Quelque impraticables, quelques vaines et chimériques qu'elles soient, ces doctrines n'en ont pas moins produit leur effet. Des hommes à qui elles sont venues affirmer qu'il serait facile de grossir immédiatement la part qui leur revient dans la distribution des richesses les ont prises au sérieux. Chez eux s'est formée la conviction que des lois injustes les

faveur n'est plus à dédaigner, et il est tout simple que des motifs divers aient conduit bon nombre d'hommes à formuler des plans d'organisation en harmonie avec le désir qui, comme à toutes les classes sociales arrivées avant elles à un certain degré de puissance, leur est venu d'obtenir des lois qui les avantagent aux dépens du reste de la communauté. De là, tant de projets de réforme, tant de systèmes, de théories qui sont venus leur promettre des changements irréalisables et les bercer de vaines et chimériques espérances. Hélas! même parmi ceux de ces projets dont les auteurs ont été mus par les sentiments les plus louables, il n'en est pas un qui, si la réalisation en était tentée, ne donnât immédiatement des résultats contraires à ceux qu'il annonce. C'est que, comme l'a dit avec raison un écrivain illustre, Frédéric Bastiat, s'il est possible au petit nombre de spolier le grand, il ne l'est pas au grand nombre de spolier le petit. Réduire la part du capital, limiter le taux des fortunes et des héritages, ce serait empêcher l'accroissement du fonds qui rétribue la main-d'œuvre, ôter à l'activité individuelle les rémunérations qui en stimulent les efforts, arrêter l'essor des inventions, et, en mettant obstacle à des progrès qui ne s'accomplissent que grâce au perfectionnement des procédés du travail, infliger aux plus pauvres eux-mêmes un inévitable surcroit de misères et de souffrances.

privent d'avantages qu'ils ont droit de réclamer et d'obtenir, et jamais leurs dispositions envers l'ordre établi n'ont été aussi manifestement hostiles.

Il faut l'espérer : le temps viendra où, plus éclairées, toutes les parties de la population reconnaîtront que, pour chacune d'entre elles, comme pour la communauté tout entière, il n'y a d'autre source de prospérité, d'autre moyen de croître en bien-être, que le libre jeu des activités personnelles ; que le respect du droit appartenant à chacun de travailler, d'amasser, d'acquérir, d'agrandir de plus en plus la somme des biens dont il dispose. Mais ce temps n'est pas venu [1]. Des masses nombreuses continuent à supposer que des lois coercitives pourraient et devraient amener plus d'égalité dans les conditions et les fortunes ; elles réclament des arrangements sociaux dont le moindre essai les frapperait elles-mêmes d'insupportables misères, et tant qu'il en sera ainsi, entre elles et les classes qu'elles menacent de spoliation, subsistera un antagonisme dont l'effet se fera sentir dans les combinaisons d'ordre gouvernemental.

[1] A considérer les faits passés et récents, ils semblent de nature à autoriser la pensée que tôt ou tard éclateront en Europe des luttes sociales, et que celles qui y ont commencé sous forme de grèves et de coalitions finiront par prendre un caractère plus violent et plus décisif. Dans tous les cas, l'issue des luttes n'est pas douteuse. Des misères accablantes naîtront infailliblement de la suspension d'une foule de travaux, de l'inaction et de l'émigration des capitaux, et ces mesures réduiront à la fin les classes mêmes qui auront engagé le combat à déposer les armes. Les lois qui régissent la production et la distribution des richesses ne se laissent pas violer impunément ; et plus les sociétés sont avancées, plus tôt arrive le châtiment des infractions dont ces lois ont été l'objet.

Ainsi, peu ou point de changements dans la situation que font aux sociétés de l'Europe les germes de trouble et de discorde qu'elles recèlent. Si l'égalité des droits a pu en bannir quelques-unes des irritations qu'y entretenaient les vieilles classifications des époques aristocratiques, elle y a laissé subsister et croître en violence celles que, de tout temps, a fomentées l'inégalité naturelle des richesses. et pas plus qu'autrefois, n'y existe le degré d'accord social et politique qui seul permettrait aux grandes monarchies de se transformer en républiques viables.

CHAPITRE XVII

De l'influence exercée sur les progrès de la civilisation par la diversité des formes de gouvernement.

La civilisation ne réalise pas un progrès qui n'exige et que n'ait dû devancer un progrès de l'esprit humain. A toutes les époques, elle a été ce que la faisait la dose de savoir, de sagesse, d'habileté acquise par les diverses sociétés, et jamais elle n'a avancé que là où aux lumières déjà amassées venaient s'en ajouter de nouvelles.

Tout au reste, dans ce monde, a été ordonné de manière à en assurer l'essor. Parmi les arrangements qui répondent à cette fin, figure en première ligne la diversité des circonstances locales. Pas de zone, pas de région, pas de contrée où la température, la situation géographique, les propriétés du sol, les produits naturels, n'offrent des différences assez marquées. Nulle part, l'humanité ne rencontre exactement ni les mêmes besoins ni les mêmes moyens d'y pourvoir, et il n'est pas

un coin du globe qui n'impose aux modes d'existence et d'activité de ses habitants au moins quelques dissemblances.

La civilisation doit beaucoup à la diversité des circonstances locales. En morcelant le travail général, en assignant à la plupart de ses principales applications des siéges plus ou moins distincts et séparés, cette diversité lui a fourni les forces mêmes dont elle avait besoin pour étendre ses conquêtes. Chaque espèce de labeur, chaque sorte de travail devint d'autant plus productive qu'elle se concentra davantage sur les points de la terre qui seuls en permettaient ou en privilégiaient l'exercice. Là, ceux dont elle occupait l'intelligence et les bras, recherchaient à la fois les moyens de tirer meilleur parti de leurs efforts, et plus ils étaient nombreux et rapprochés les uns des autres, plus se multipliaient pour eux les fruits de l'expérience, et, avec ces fruits, les découvertes dont la réalisation accroissait graduellement leur capacité industrielle. Ainsi naquirent et se formèrent les connaissances sans lesquelles il eût été impossible à l'humanité de sortir de la barbarie native. Elles émanèrent de sources d'une variété presque infinie. Il en vint du Nord et du Midi, des contrées méditerranéennes et des contrées maritimes, des pays riches en gîtes métalliques et des pays uniquement agricoles, en un mot, de tous les lieux différemment dotés par la nature. Puis ces connaissances, communiquées de proche en proche, se mêlèrent, se combinèrent, se fécondèrent mutuellement, et de leur assemblage se composa le

fonds de savoir auquel la civilisation doit sa hauteur actuelle. Certes, il serait difficile de remonter à l'origine de toutes celles dont les sociétés aujourd'hui les plus avancées sont en possession; mais ce qui est certain, c'est qu'elles sont de provenances fort diverses, et qu'il en est bon nombre qui n'auraient pu éclore sur le sol même où maintenant elles sont mises le plus largement à profit.

Comme la diversité des circonstances sociales, la diversité des formes de gouvernement a eu sa part d'influence sur le développement de la civilisation. Ce que la première a fait pour l'acquisition des lumières qui sont venues éclairer et améliorer les applications du travail, l'autre l'a fait pour l'acquisition des lumières que nécessitaient, d'une part, le progrès des sciences sociales et politiques, de l'autre, le progrès de beaucoup d'arts d'utilité publique.

Il est au reste un fait qu'il importe de remarquer : c'est que les formes de gouvernement n'opèrent pas isolément. A l'influence qui leur appartient se mêle et s'unit celle des situations sociales dont elles sont le produit. La grandeur, la structure, la composition des États, ont leur action propre, et il est des résultats auxquels les particularités de cette action contribuent plus que toute autre chose.

Quoi qu'il en soit, autant d'États différemment constitués et régis, autant de champs où la vie collective subit des épreuves diverses. Dans les uns se produisent les inconvénients et les maux inhérents à l'excès

d'indépendance et de concentration de l'autorité centrale, dans les autres, ceux qu'en amènent l'insuffisance et le morcellement. Républiques et monarchies de toutes les sortes, chaque forme politique, en imprimant aux institutions, aux lois, aux règles qu'elle admet et pratique des caractères particuliers, en fait jaillir des résultats divers, et c'est par la comparaison de ces résultats que les sociétés humaines ont appris ce qu'elles savent maintenant des conditions auxquelles il leur est donné de fleurir et de se conserver.

La diversité des formes de gouvernement n'a pas opéré seulement sur la formation des connaissances d'ordre social et politique, elle a servi, par d'autres voies, à l'avancement de la civilisation. Des États au sein desquels les pouvoirs publics ne reposent pas sur des fondements pareils, ne portent pas le même esprit, n'obéissent pas aux mêmes tendances dans l'emploi des ressources dont ils disposent, et de là, dans la direction qu'ils impriment aux arts, des différences plus ou moins notables. Aussi, parmi les inventions et les découvertes dont l'humanité a recueilli le bénéfice, y en a-t-il eu qui, pour se réaliser, ont exigé des milieux qu'elles ne trouvaient pas partout également favorables. Les unes n'ont rencontré celui qu'il leur fallait que là où sur de vastes contrées s'étendait la domination d'un prince, les autres que là où régnait la liberté républicaine; et s'il n'eût existé que des États constitués et gouvernés de la même façon, la civilisation, faute de quelques-uns des mobiles dont elle a reçu l'impulsion, n'aurait pas réussi

à surmonter tous les obstacles qui s'opposaient à sa marche.

Au reste, il est facile de suivre et de constater le mouvement des faits. L'histoire offre, en ce qui les concerne, des informations assez nombreuses, assez sûres pour ne laisser aucun doute sur la part d'influence que la diversité des modes d'organisation politique a exercée sur le développement progressif de l'instruction et de l'habileté industrielle.

Il y eut un âge pendant lequel l'humanité vécut fractionnée en petites communautés, régies par des chefs investis du commandement suprême. Ce fut l'âge des clans ou tribus, l'âge des royautés héroïques ou patriarcales, et, tant que cet âge dura, la civilisation ne sortit pas de l'enfance. Vint l'époque où quelques-unes de ces communautés, après avoir réussi à subjuguer celles qui les avoisinaient, en tirèrent les forces nécessaires à la réalisation de nouvelles conquêtes, et parvinrent à fonder de grands empires. Alors, deux choses opérèrent énergiquement. L'une fut la nécessité, pour les maîtres des nouveaux États, de rechercher et de découvrir les moyens de maintenir en un seul faisceau des peuples étrangers les uns aux autres, disséminés sur de vastes superficies, pour la plupart ennemis de celui d'entre eux qui leur avait ravi l'indépendance ; l'autre, la concentration aux mains des gouvernants de richesses d'autant plus considérables qu'elles provenaient d'impôts levés sur un plus grand nombre de sujets et de tributaires.

C'est en Asie et sur les rives du Nil que naquirent ceux des grands États qui les premiers parvinrent à se constituer. A travers les ténèbres qui en voilent l'origine, on voit qu'ils eurent de vastes capitales, des armées à demi régulières, des systèmes financiers, des services publics hiérarchisés, qu'ils élevèrent de nombreux monuments, et, ce qui leur fait plus d'honneur encore, qu'ils exécutèrent de grands et difficiles travaux destinés à accroître le bien-être général.

Nous savons peu de choses des vieux empires que l'Asie vit se former. Nul doute cependant qu'ils n'aient réalisé des découvertes et accompli des œuvres qui attestent de nombreuses victoires remportées sur la barbarie. A côté des enceintes murées, des palais, des temples, des monuments gigantesques dont ils se plurent à couvrir le sol, les princes ordonnaient des travaux conçus en vue du bien de tous. Les eaux du Tigre et de l'Euphrate furent resserrées dans leur lit, employées à arroser un sol souvent desséché par les ardeurs du soleil, et à des récoltes incertaines et chétives en succédèrent de plus régulières et plus abondantes.

Quant à l'Égypte, elle a laissé des traces mieux conservées de son ancienne civilisation. Certes, dans les États qui s'y formèrent, subsistèrent de nombreux restes de la barbarie primitive ; mais ces États n'en devinrent pas moins des foyers où s'amassèrent et d'où rayonnèrent au loin des lumières qui alors manquaient à l'humanité. Malgré de nombreux vices organiques, leurs systèmes administratifs, leurs règlements de police rurale,

quelques-unes de leurs lois eurent des parties assez sagement conçues pour fournir aux autres nations des enseignements d'une valeur considérable. Il en fut de même de ces canaux, de ces lacs qui recueillaient pour le rendre aux terres le trop-plein des eaux du Nil, de ces nivellements exécutés sur de vastes superficies : tous ces ouvrages imprimèrent à des arts encore au berceau une heureuse et vive impulsion, et leur achèvement donna des fruits qui, même au point de vue scientifique, furent d'une utilité durable. On sait, au reste, quel renom s'sttacha longtemps à la sagesse de l'Égypte. A l'époque où la Grèce brillait du plus vif éclat, ses législateurs et ses philosophes allaient encore la consulter. Ils visitaient les temples, conféraient avec ceux qui les habitaient, et en tiraient des leçons instructives. Platon lui-même ne dédaigna pas celles qu'il y était allé chercher.

Assurément, il eût été impossible à l'humanité de sortir de l'enfance si elle eût continué à vivre tout entière sous le régime patriarcal. Les États étaient trop petits pour offrir aux connaissances scientifiques un champ qui en permît le développement continu. Des labeurs inhabiles et grossiers laissaient les populations sous le poids de l'indigence, et les chefs des clans eux-mêmes n'échappaient pas toujours aux souffrances du besoin. Tout changea dans les vastes dominations qui surgirent hors de l'Europe. Quelque incultes que fussent leurs fondateurs, il leur fallut établir des règles qui commandassent l'obéissance aux vaincus et continssent la rapacité des vainqueurs. D'autre part, les tributs payés par de nom-

breuses populations les mirent, ainsi que leurs principaux serviteurs, en possession de revenus considérables, et ils ne tardèrent pas à se montrer avides de faste et de magnificence. Ils voulurent des résidences somptueuses, des meubles, des vêtements, des parures, des armes à la fois riches et délicatement ouvrées, et les sacrifices qu'ils firent pour en obtenir devinrent fertiles en découvertes d'utilité générale.

C'est là l'effet ordinaire des goûts qu'éveille et répand l'opulence. Les efforts d'adresse et d'imagination qu'ils exigent de ceux qui travaillent à les satisfaire tournent naturellement au profit de tous les genres de labeur. En fait, ce fut en construisant des palais et des temples que les hommes apprirent à bâtir mieux et à moindres frais de plus simples demeures. De même, la fabrication des objets de luxe devint pour eux la source d'une foule d'inventions qui contribuèrent à améliorer la production des choses à l'usage de tous. De même encore, les grands travaux dont la vanité des princes ou le désir du bien public détermina l'exécution, amenèrent des découvertes dont s'emparèrent rapidement les arts appelés à faciliter les communications ou à ajouter à la fertilité des terres.

Ainsi opéra la création des vastes empires qui vinrent rassembler, sous un même sceptre, des peuplades trop isolées et trop éparses pour accomplir aucune conquête intellectuelle de quelque importance. Cette création eut deux résultats principaux. D'une part, elle donna naissance aux premières notions d'organisation administrative et politique que la science ait recueillies, de l'autre,

elle imprima à grand nombre d'emplois du travail une direction de plus en plus ingénieuse et efficace, et la civilisation réalisa en peu de temps des progrès qui jusqu'alors lui avaient été impossibles.

Ces progrès cependant ne tarderont pas à rencontrer des bornes infranchissables. Sur les États où ils s'accomplissaient pesaient des servitudes qui à la fin devaient en arrêter le cours. Au prince appartenait le commandement suprême. Tout, dans la conduite des affaires, dépendait de ses volontés, et seule la crainte des révoltes luttait chez lui contre les sentiments égoïstes que développe l'exercice de la toute-puissance. Néanmoins, à côté de son autorité en existait une autre, mieux ordonnée, moins sujette aux emportements, mais devenue à la fin tout aussi compressive. Longtemps, les ministres du culte avaient rempli une mission tutélaire. Ils avaient réussi à discipliner des hommes encore à demi sauvages, à les accoutumer à l'ordre, au travail, et, de plus, ils avaient recueilli et conservé le peu de savoir dû aux découvertes successives des âges accomplis. Mais avec le succès étaient venus l'orgueil et l'ambition. Constitués en castes, en corporations distinctes, ils avaient cédé au désir du luxe et de la domination, et usé d'un ascendant justement acquis pour accaparer tous les avantages compatibles avec la nature de leurs fonctions. Il n'y avait d'autre enseignement que celui qu'ils consentaient à donner. Ils avaient multiplié les prescriptions religieuses, chargé la vie civile d'une foule d'observances, d'obligations, de devoirs sans rapport avec

la morale, et rangé les esprits sous un joug accablant. Ainsi aux maux attachés au despotisme royal s'unissaient ceux qu'engendre la servitude intellectuelle, et la civilisation rencontra des limites au delà desquelles il lui fut impossible de continuer sa marche.

Il fallait, pour lui rendre le mouvement, de nouveaux États et de nouvelles formes de gouvernement. Il en naquit sur le littoral de la Méditerranée. Les Phéniciens vinrent y fonder des cités qui, grâce aux progrès qu'y réalisèrent la navigation, le commerce et les arts manufacturiers, ajoutèrent considérablement aux connaissances déjà acquises. Les Grecs, à leur tour, apparurent sur la scène, et bientôt la civilisation s'éleva à une hauteur où elle se maintint durant une longue suite de siècles.

La Grèce eut cet avantage, qu'aucune des peuplades qui vinrent s'y établir ne put étendre au loin sa domination particulière. Des chaînes de montagnes la coupaient dans tous les sens, la mer pénétrait profondément les dentelures de ses rivages; et lorsque, éclairés par les exemples des nations qui les avaient devancés, ses habitants eurent bâti des cités dont les murailles les mettaient à l'abri des périls attachés aux invasions hostiles, la Grèce ne tarda pas à se couvrir d'une multitude de petits États indépendants les uns des autres, libres chacun de s'organiser ou de se régir suivant ses propres convenances.

Vint l'époque où disparurent les royautés patriarcales et où les États helléniques se transformèrent en répu-

bliques. Dans tous, la souveraineté revint tout entière aux hommes en possession des droits civiques. Nomination des magistrats, règlement et répartition des charges, questions de guerre et de paix, tout ce qui se rapportait à la direction des affaires publiques était de leur ressort, et il ne se prenait pas une résolution d'intérêt général qui n'eût été débattue et approuvée par eux.

Un régime si bien approprié à la situation des petits États, donna bientôt les plus heureux fruits. Tandis que les populations de l'Égypte et de l'Asie vivaient affaissées sous le poids du double despotisme royal et théocratique, les Grecs, appelés, par la participation à leur propre gouvernement, à des efforts continus d'intelligence et de patriotisme, acquirent promptement une hardiesse et une activité d'esprit qui les firent triompher de tous les obstacles qui jusqu'alors avaient arrêté ou ralenti le cours de la civilisation. Jamais peuple ne déploya tant d'ardeur dans la recherche des vérités scientifiques et ne porta aussi loin le goût du beau dans les arts et dans les lettres ; jamais peuple n'amassa en si peu de temps autant de connaissances diverses et ne laissa des traces aussi lumineuses de son passage sur la terre.

Il serait inutile de rappeler ici tout ce dont la civilisation est redevable aux Grecs. Parmi les champs accessibles aux labeurs de l'esprit, il en est bien peu que les Grecs n'aient abordé et dont ils n'aient tiré des moissons d'une incomparable abondance. A eux seuls, ils ont effectué plus de découvertes, récolté et amassé plus de

lumières que toutes les autres nations de l'antiquité ensemble. Malheureusement, pour eux aussi, les beaux jours étaient comptés, et le temps devait venir où les institutions qui avaient tant fait pour leur prospérité, ne suffiraient plus à contenir l'effet destructeur des divisions intestines. Dès l'origine, partout, l'exercice de la souveraineté avait allumé des querelles entre ceux qui voulaient la réserver au petit nombre et ceux qui voulaient en faire le partage de tous les hommes libres. La guerre du Péloponèse vint vivifier et envenimer ces querelles. La plupart des États se trouvèrent entraînés à y prendre part, et dans tous, les partis en lutte puisèrent, l'un dans l'appui de Sparte, l'autre dans celui d'Athènes, des forces qui rendirent les chocs de plus en plus violents. D'autre part, la longue durée de la guerre exerça la plus fatale influence. Les affaires se multiplièrent et se compliquèrent. Alliances et négociations, choix des généraux, opérations militaires, dépenses extraordinaires, toutes ces choses ramenaient sans cesse de nouvelles occasions de conflit, et des partis continuellement aux prises devinrent irréconciliables. C'est là ce qui démoralisa les Grecs. Chaque cité contint au moins deux populations séparées par des haines implacables. Les vainqueurs du moment n'épargnèrent ni l'exil ni la mort à leurs adversaires; et partout s'allumèrent les passions détestables qu'enfante le désir de rendre à autrui le mal qu'on en a reçu. Ainsi disparut l'amour du bien public. Le désir d'échapper aux maux qu'entraînait la perte du

pouvoir décida de la politique des partis, et ces mêmes Grecs qui avaient su repousser si vaillamment les invasions des Perses, ne surent ni prévoir ni arrêter les usurpations de Philippe de Macédoine. Plus tard, Rome n'eut que peu d'efforts à faire pour les ranger sous sa dépendance. Sous des maîtres étrangers, les Grecs perdirent ce qui leur restait de l'ingénieuse et féconde activité qu'ils avaient déployée dans les investigations d'ordre intellectuel, et tout en conservant le trésor des connaissances acquises, ils cessèrent de l'enrichir d'acquisitions nouvelles.

Quelque nombreuses et brillantes qu'aient été chez eux les conquêtes de l'esprit, il y en eut une cependant que les Grecs ne parvinrent pas à faire. Les États qu'ils fondèrent manquaient d'étendue. Tous se composaient d'une cité principale et de quelques bourgades, et il est douteux qu'aucun d'entre eux, Sparte exceptée, ait jamais compté, esclaves compris, au delà de cinq cent mille habitants. A quelles conditions organiques de tels États pouvaient-ils vivre et durer ? Quelles étaient les lois, les institutions les plus propres à leur assurer l'ordre au-dedans et la sécurité dans leurs relations avec le dehors? Ces questions, les Grecs s'en étaient préoccupés, et ils avaient porté dans leur étude leur ardeur et leur sagacité accoutumées. Mais deux faits avaient pesé sur leurs conceptions et les avaient retenues dans un cercle trop étroit. L'un était l'exiguïté, la petitesse des États; l'autre l'esclavage des masses, qui, considéré comme une nécessité sociale, ne leur permet-

tait pas de s'élever à l'intelligence des droits de l'humanité. Aussi leurs publicistes ne songèrent-ils qu'à découvrir les moyens de constituer la souveraineté de manière que l'exercice en fût exempt de troubles et de contestations. La laisser aux mains des plus dignes, sans soulever chez les masses civiques une irritation d'où sortissent des secousses révolutionnaires, voilà le problème qu'ils s'attachèrent et ne réussirent pas à résoudre. Leur attention se concentra sur les combinaisons dont étaient susceptibles la distribution des magistratures, des charges, des pouvoirs, le classement des hommes libres et la répartition des votes; mais, en ce qui touche le droit public et le droit privé, leurs découvertes demeurèrent sans importance, et elles n'ont gardé que bien peu de place parmi celles que l'antiquité nous a léguées.

C'est aux Romains que revint le soin de combler, au moins en partie, les lacunes que les Grecs avaient laissées subsister dans un ordre de connaissances dont l'humanité avait besoin pour réaliser de nouveaux progrès. A la différence des républiques de la Grèce, Rome avait étendu au loin ses conquêtes, et le monde civilisé presque tout entier subissait ses lois et sa souveraineté. Après l'œuvre de la force devait naturellement en commencer une autre. Rome avait à régir, à gouverner les vastes contrées tombées sous son joug; il lui fallait les maintenir dans l'obéissance, en tirer toutes les ressources en hommes et en argent qu'elles pouvaient fournir, et se les rattacher par des liens qu'elles ne cherchassent pas à

rompre. Cette tâche, l'état arriéré des esprits avait à peine permis aux maîtres des grands empires de l'Asie de l'ébaucher grossièrement. Pour les Romains eux-mêmes elle était neuve et difficile, et l'empire seul se trouva en mesure de l'entreprendre et d'en poursuivre l'achèvement.

Ce n'est pas que la nécessité de s'en occuper n'eût été sentie avant l'établissement de l'empire. Mais il eût été impossible à la république de l'accomplir. D'une part, elle fut, durant le demi-siècle qui précéda sa chute, déchirée par des guerres civiles qui ne lui laissaient aucun repos ; de l'autre, la plèbe romaine était trop fière de la domination qu'elle exerçait pour consentir à voir dans les peuples conquis autre chose que des sujets destinés à combler les vides du trésor public, et à la mettre elle-même en état d'obtenir à bas prix ou gratuitement la nourriture quotidienne. A aucun prix, elle ne se fût résignée à leur reconnaître des droits qui eussent limité sa souveraineté, et encore moins à les admettre à en partager l'exercice.

Sous l'empire, au contraire, et par l'effet de sa grandeur territoriale, s'éleva un pouvoir qui, après avoir absorbé tous les droits politiques dont les citoyens romains avaient possédé le monopole, eut intérêt à contenter les provinces et à ranger sous des lois dictées par lui-même tout ce qui lui était soumis. Ce qui facilita son œuvre, c'est un progrès intellectuel qui avait commencé à se réaliser avant la chute de la république. Parmi les peuples que Rome avait conquis ou rangés sous son pro-

tectorat intéressé, il s'en trouvait de plus avancés en civilisation que ne l'étaient les Romains eux-mêmes. Les arts, les monuments, les livres et le savoir de la Grèce, la richesse manufacturière et commerciale des cités de l'Asie Mineure et de l'Égypte avaient frappé les vainqueurs d'étonnement et d'admiration, et quelque orgueil que leur inspirât la supériorité de leurs armes, ils ne purent continuer à regarder, comme appartenant à des races inférieures, des hommes qui les dépassaient à tant d'égards, et dont ils sentaient qu'ils avaient beaucoup à apprendre. Ainsi, chez les Romains des hautes classes, s'était affaibli ou avait disparu le mépris haineux de l'étranger qui jusqu'alors avait présidé aux rapports entre les nations d'origines différentes, et fait de la force la seule limite des exigences de celles qui subjuguaient les autres. Les preuves du changement opéré dans les idées abondent, et la plus éclatante se montre dans le langage, tenu par Cicéron, au sujet de la loi naturelle, et plus nettement encore dans le grand mot de fraternité du genre humain qu'il prononça, en y attachant son véritable sens. Assurément, Cicéron fut l'un des plus grands esprits de son temps; mais la pensée qu'il exprima avec tant d'éloquence n'était pas tout à fait nouvelle à Rome, et c'est parce qu'elle y exerçait déjà une certaine influence qu'il fut possible aux légistes de l'empire d'introduire, dans les lois qu'ils rédigèrent, une équité qui n'y avait pas encore trouvé place.

Ce qu'exigeaient à la fois et la composition de l'État et la forme de gouvernement qu'elle avait produite,

c'était l'application de règles dont pussent s'accommoder également des peuples divers d'origine et de mœurs, habitant des climats dissemblables, et chez lesquels la civilisation n'était pas, à beaucoup près, arrivée au même degré d'élévation. Or, de telles règles, il fallait, pour les découvrir, remonter à ce qu'il y a de plus général dans les sentiments auxquels obéit l'humanité, consulter celles des données de la raison et de la conscience qui, opérant identiquement chez toutes les nations, constituent les bases premières et toujours légitimes de la morale et du droit. C'est ce que firent, dans la mesure permise par les circonstances de l'époque, les jurisconsultes romains. Les lois qu'ils édictèrent rendirent à l'égalité entre les hommes libres des hommages qu'elle n'avait pas reçus encore, et bien que les codes de l'empire ne soient pas arrivés à frapper de réprobation l'esclavage personnel, ils ont largement ajouté aux conquêtes de l'esprit, et semé dans le monde des clartés qui lui manquaient et que, de nos jours même, la science n'a pas cessé de mettre à profit.

Au gouvernement de l'empire ont été dues aussi, en matière administrative, des œuvres pleines d'utiles enseignements. Certes, ces œuvres ne furent pas exemptes d'erreurs et de vices. En faisant à l'autorité centrale une part excessive, elles laissèrent sans garanties des intérêts collectifs et privés de la plus haute importance; mais, tout en dépassant le but, elles eurent le mérite de fonder et d'entretenir longtemps l'ordre et le calme dans un État où régnaient d'énormes discordances, et elles renfer-

mèrent des parties assez savamment agencées pour avoir servi de modèles à bon nombre des arrangements qui, chez la plupart des nations occidentales, sont encore admis et pratiqués.

On aurait tort de juger des lois civiles et des règles administratives de l'empire par l'impuissance où elles furent de le préserver de décadence progressive. Héritier des conquêtes de la république, l'empire constituait une de ces monstruosités sociales dont l'existence ne saurait être de longue durée. Amas informe de nations étrangères les unes aux autres, les éléments hétérogènes dont il se composait ne pouvaient conserver leur unité factice que sous la pression continue de la force qui l'avait créée, et cette force devait à la fin devenir destructive. Aux armées, en qui elle résidait, échut naturellement la suprématie réelle. Uniquement préoccupées de leurs intérêts particuliers, les armées ne cessèrent de réclamer de nouvelles et plus amples rémunérations, et des empereurs qu'elles nommaient et renversaient à leur gré, n'osaient pas résister à leurs injonctions. Richesse et population, tout dépérit à la fois sous le poids croissant des impôts auxquels il fallut recourir pour payer leurs services aux prix qu'elles y mettaient, et le moment vint où les provinces épuisées, et de plus en plus désertes, ne purent plus fournir aux légions les hommes et l'argent dont elles avaient besoin pour continuer à couvrir des frontières constamment menacées. En le livrant à la tyrannie militaire, les vices incorrigibles de sa composition devaient infailli-

blement conduire l'empire à sa ruine. Il n'était pas donné à la sagesse humaine de le faire durer, et ce que les œuvres de ses légistes et de ses administrateurs eurent de meilleur, ne servit qu'à prolonger son agonie, et à retarder son inévitable fin.

Avec l'empire romain s'éclipsa la civilisation du monde européen. A peine subsista-t-il, sur un petit nombre de points, quelques restes des arts et des sciences dus aux longs et laborieux efforts des générations éteintes, et durant plusieurs siècles, la barbarie demeura victorieuse. Vaincue de nouveau, elle ne recula qu'avec une extrême lenteur, et, chose bien digne de remarque, la civilisation ne se ranima et ne refleurit qu'après avoir traversé des épreuves et des phases à peu près semblables à celles que la civilisation ancienne avait rencontrées. Il lui fallut, pour reprendre vie et force, des appuis, des stimulants, des véhicules de même sorte, et grâce au rétablissement successif d'États et de modes d'organisation gouvernementale divers, se suivant dans le même ordre qu'aux âges où l'humanité avait commencé le cours de ses premières conquêtes.

Dans le monde ancien, c'était dans des États régis par des princes, et sous la tutelle théocratique, que la civilisation avait fait ses premiers pas. Dans le monde nouveau, ce fut sous des formes politiques analogues, et sous la même tutelle, qu'elle sortit du tombeau et se remit en marche. A l'époque où s'écroula la domination romaine, déjà l'Église était fortement constituée. Seuls, ses ministres étaient en possession des faibles lumières

échappées au naufrage général; il ne subsistait un peu d'ordre et de sécurité que là où s'étendait leur autorité, et naturellement ils avaient hérité de tous les pouvoirs que la ruine de l'empire avait laissés mourir aux mains de ses délégués. Aussi les barbares eurent-ils besoin de leur concours pour réorganiser les États qu'ils vinrent fonder, et leur firent-ils de nombreuses et importantes concessions. En des temps où régnait la force brutale, ce fut un grand bien que l'élévation d'un pouvoir ayant son autonomie propre, et libre de dicter, au nom de Dieu même, des commandements que les plus audacieux n'enfreignaient pas sans un secret effroi. L'Église usa habilement des armes qu'elle tenait de sa mission; elle lutta avec succès contre les passions encore sauvages des conquérants, et fit refluer jusque dans leurs rangs un peu de vie intellectuelle et morale. D'un autre côté, les monuments religieux dont elle couvrit le sol, les dépenses qu'elle ordonna pour les embellir, les trésors et objets d'un grand prix qu'elle y amassa, arrêtèrent le déclin de beaucoup d'arts et d'industries, et peu à peu se forma, dans l'Europe occidentale, un terrain où la civilisation put reprendre racine et s'élever à une certaine hauteur.

L'Église toutefois n'était pas destinée à lui rendre toujours les mêmes services. Riche et comblée des biens de la terre, investie de prérogatives d'une immense étendue, elle devait, comme toutes les puissances arrivées au faîte de la grandeur compatible avec leur nature, finir par faire obstacle à tout changement dans

l'état des lumières et des esprits. En effet, le moment arriva où elle devint hostile à tout enseignement qu'elle ne donnait pas elle-même, et on la vit recourir à la force pour maintenir les sciences humaines sous le joug de la théologie. Tel fut le poids dont elle pesa sur la culture intellectuelle, que la civilisation n'aurait pu continuer sa marche ascendante, s'il ne s'était pas formé en Europe des États où la liberté républicaine vînt l'arracher au sommeil et lui imprimer tout à coup un victorieux élan.

Ce fut en Italie que l'événement s'accomplit. Aux villes libres de ce pays échut le rôle que dans le monde ancien avaient rempli les villes libres de la Grèce. Les orages déchaînés par les longues luttes qui s'engagèrent entre les Papes et les Empereurs, en les dégageant de toute dépendance, les rendirent maîtresses de leurs propres destinées, et bientôt leurs habitants acquirent la hardiesse d'esprit et la vigueur de caractère que demandait et que donne la participation à la conduite des affaires publiques. Il n'y eut pas d'application alors possible des efforts de l'intelligence et du travail que les républiques italiennes n'essayassent avec succès. Lettres, arts, industries de toutes les sortes, tout ce qui éclaire et enrichit les sociétés humaines se développa brillamment dans leur sein, et les lumières qui s'y amassèrent allèrent se répandre dans le reste de l'Europe, et y éclairer et hâter la marche de la civilisation.

Les républiques italiennes n'échappèrent pas au sort qui, chez les anciens avait été celui des républiques les

plus florissantes. Comme celles-ci, elles subirent tous les maux qu'enfante à la longue le progrès incessant des rivalités intestines, et, comme celles-ci, elles finirent par en être victimes. Venise et Gênes exceptées, toutes succombèrent les unes après les autres ; mais quand elles succombèrent, leur tâche était achevée : elles avaient armé l'humanité de manière qu'aucun obstacle ne pût désormais arrêter sa marche.

En effet, la civilisation n'était plus, comme à l'époque romaine, l'apanage exclusif d'un seul et unique État, et, par conséquent, condamnée, si cet État périssait, à ne pas lui survivre. Implantée au contraire dans un grand nombre d'États distincts et séparés, son avenir était assuré. S'il était possible que tels ou tels de ces États disparussent, il ne l'était pas qu'il n'en subsistât au moins quelques-uns où elle serait en sûreté et continuerait à fleurir. D'un autre côté, entre les États dont elle était devenue le partage, existaient des dissemblances de composition et de régime gouvernemental qui, imprimant aux efforts de l'activité humaine des directions diverses, ne pouvaient manquer d'en multiplier les fruits. Les acquisitions intellectuelles, les découvertes, les inventions auxquelles un État ne se prêtait pas suffisamment, devaient trouver dans quelqu'autre État un sol favorable, et par cela même se réaliser, de plus en plus rapidement, au profit de tous.

Tel a été en effet le cours des choses dans l'Europe moderne. A partir du quinzième siècle, la civilisation, alimentée par des sources à la fois nombreuses et

diverses, ne cessa plus de croître et de grandir, et à l'époque où l'ère républicaine prit fin en Italie, déjà elle était parvenue à un degré d'élévation où les causes de décadence et de ruine ne pouvaient plus l'atteindre. Certes, la civilisation de l'antiquité eut des parties d'une admirable splendeur; elle n'en resta pas moins à la merci des vicissitudes que subissait la fortune des nations, et la chute de l'empire romain entraîna la sienne. Ce qui lui manqua, ce qu'elle ne put réunir en quantité suffisante, ce sont les connaissances que nécessite la multiplication continue des fruits du travail. Aux âges mêmes où elle atteignit son apogée, les sciences naturelles et physiques ne sortirent pas de l'enfance, et des labeurs qu'elles n'éclairaient que de pâles et incertaines lueurs, demeurèrent pour la plupart inhabiles et d'une efficacité étroitement bornée. Ce n'est pas que les États qui réussissaient à battre et à asservir d'autres États ne disposassent parfois de richesses considérables ; mais ces richesses, violemment arrachées aux vaincus, ne contribuaient pas à l'avancement des arts directement producteurs. De plus, elles disparaissaient toutes les fois que ceux qui en jouissaient subissaient des désastres, et les nations qui venaient de déployer le plus de magnificence et de luxe, retombaient dans l'indigence aussitôt qu'il ne leur restait plus, pour subsister, que les faibles ressources qu'elles parvenaient à tirer de leur propre sol.

La civilisation maintenant n'a plus à redouter de telles défaillances. Ce qui l'en défend, ce qui lui interdit tout retour en arrière, ce qui ne lui permettrait pas même une

halte de quelque durée, c'est l'étendue et surtout l'espèce des conquêtes qu'elle a accomplies. L'homme aujourd'hui a largement étendu sa domination sur la nature. Grâce à l'intelligence qu'il a acquise de bon nombre des lois auxquelles elle obéit, il l'a rendue plus docile à ses volontés, et la coopération qu'il sait obtenir assure à ses efforts des remunérations d'une abondance restée inconnue aux âges les plus brillants de l'antiquité. Or, cette abondance, loin d'être exposée à diminuer, ne peut plus qu'augmenter; car elle est due à des connaissances scientifiques arrivées depuis longtemps au degré de maturité où il leur est donné non-seulement de se conserver, mais de se féconder mutuellement et de multiplier par elles-mêmes.

Évidemment, la civilisation moderne tient de son développement même des forces motrices dont le jeu laisse moins à faire à quelques-uns des mobiles sans lesquels autrefois elle n'eût pu avancer et grandir. Mais si la diversité des formes de gouvernement a perdu et est destinée à perdre encore quelque chose de son ancienne efficacité, rien dans les faits passés et présents n'autorise à penser qu'elle finisse par la perdre tout entière.

Suivez la civilisation dans sa marche à partir de la seconde moitié du quinzième siècle : c'est l'époque où des découvertes d'une portée décisive vinrent lui fournir les armes dont elle avait besoin pour briser toutes les résistances avec lesquelles il fallait qu'elle luttât; et, en effet, depuis lors, elle ne cessa plus d'avancer d'un pas ferme et rapide. Eh bien, il n'aurait pu en advenir

ainsi s'il n'eût existé en Europe des États régis par des pouvoirs différemment organisés et constitués.

Supposez, en effet, que l'Europe, à la fin du moyen âge, n'eût contenu que des États de même forme gouvernementale; voici ce qui serait arrivé. Si la forme générale eût été monarchique, les nations, faute d'en voir fonctionner une autre, auraient considéré cette forme comme la seule que comportât l'existence sociale. A leurs yeux, la royauté n'eût pas été simplement une institution d'origine humaine, une garantie d'ordre et d'unité politique, elle eût emprunté à son universalité même une sorte de caractère providentiel. Au lieu de songer à en régler les attributions, les peuples l'auraient entourée d'un respect superstitieux, et en lui reconnaissant le droit de tout exiger, ils se seraient soumis à un despotisme dont le poids les eût infailliblement privés des moyens de croître en savoir et en bien-être.

Si, au contraire, la forme unique eût été républicaine, la civilisation ne s'en serait pas mieux trouvée. Le mal qui menace les républiques, et qui finit par les tuer quand elles ne réussissent pas à l'écarter, c'est l'invasion de l'anarchie. Comme l'autorité qui les régit émane tout entière de l'élection, les partis se la disputent, et quel que soit celui d'entre eux qui l'obtienne, les autres, en la voyant en des mains ennemies, s'attachent d'ordinaire à en contrarier l'exercice, à en amoindrir les prérogatives, à lui enlever les forces dont elle se sert pour repousser leurs attaques. Nulle part, dans une Europe où n'eussent existé que des républiques, elle n'eût conservé

toutes les forces indispensables à l'accomplissement de sa mission. La similitude des faits dans tous les États eût conduit à les regarder comme étant d'ordre naturel et normal, et les populations n'eussent pas songé à en arrêter le cours. C'est là ce qui eût infailliblement imprimé à l'anarchie un cours destructeur. Les partis, du jour où l'autorité centrale eût cessé de pouvoir en contenir suffisamment les emportements, se seraient combattus à outrance, et la continuité des luttes les eût rendues de plus en plus vives et acharnées. A de premières violences en auraient succédé de plus graves; les excès les plus odieux auraient rencontré l'approbation de ceux dont les intérêts ou les haines s'en seraient bien trouvés; sous l'empire des mauvaises passions eût péri la morale publique, et le moment serait venu où les violences de factions à jamais irréconciliables auraient privé les États du degré d'ordre et de sécurité sans lequel tout progrès nouveau devient impossible.

Au reste, il n'est nullement besoin de recourir à des suppositions pour montrer de quels services la civilisation moderne a été redevable à la diversité des formes de gouvernement. Il suffit, pour savoir à quoi s'en tenir à cet égard, de jeter un regard sur les faits accomplis en Europe durant le cours des quatre derniers siècles.

Vers la fin du quinzième siècle, tout, dans les États de l'Europe les plus avancés, était encore confusion et désordre. Nulle part, ni les pouvoirs ni les services publics ne répondaient à leur véritable destination. Mal organisés et mal distribués, ils se heurtaient, cherchant

à empiéter les uns sur les autres, à s'arracher mutuellement des moyens de domination, et partout les peuples avaient à essuyer des souffrances enfantées par les vices auxquels l'ignorance générale laissait place dans les règles qui alors semblaient les meilleures.

Il fallait, pour remédier au mal, des lumières qui continuaient à manquer à tous, et dont l'acquisition n'eût pu s'effectuer ou, dans tous les cas, ne se fût effectuée qu'avec une extrême lenteur si les modes de l'organisation politique eussent été partout les mêmes. Et en effet, dans les États où prédominait l'autorité royale surgirent celles que demandait l'amélioration du régime administratif, et dans les États où la population participait activement à l'exercice de la souveraineté, celles que demandait l'amélioration de l'ordre politique.

Ainsi, ce fut la France qui donna le premier exemple d'une organisation administrative à peu près régulière. L'autorité royale, à mesure qu'elle y gagna du terrain, travailla à ramener sous son contrôle et sous sa direction tous ceux des pouvoirs publics qui continuaient à y échapper, et l'œuvre, hardiment menée par de grands et habiles ministres, avança autant que le permettaient les nombreux priviléges réservés au clergé et à la noblesse. Ce n'est pas que les combinaisons admises n'eussent des parties défectueuses, et n'enlevassent à d'importants intérêts locaux et collectifs des garanties nécessaires à leur prospérité; mais ces combinaisons, à d'autres égards, étaient sagement imaginées, et elles devinrent pour l'Europe une source d'utiles enseignements.

Mais si la France, en ce qui touche l'ordre administratif, fournissait des lumières bonnes à recueillir, elle était loin de contribuer au progrès des connaissances que réclamait le perfectionnement des institutions politiques. Bien que, durant les guerres de religion, les désordres auxquels elle était en proie eussent décidé des écrivains d'une haute distinction à aborder la plupart des questions que soulèvent l'existence et les formes des gouvernements, la royauté, forte de l'appui de populations d'autant plus avides de calme et de tranquillité, que des dissensions qui venaient d'éclater étaient sorties pour elles d'intolérables souffrances, avait fini par conquérir la souveraineté absolue, et aux maximes des temps où subsistaient d'autres droits que les siens en avaient succédé de conformes aux réalités du moment. Celles-ci faisaient du prince le maître complet des hommes et des choses. Sa volonté était la loi suprême, et du moment où il la faisait connaître, il ne restait à ses sujets qu'à s'incliner et à obéir. Ces doctrines, au reste, n'étaient pas d'invention récente. Longtemps avant la fin du moyen âge, l'étude du droit romain leur avait concilié la faveur de la plupart des jurisconsultes, et fort naturellement elles avaient obtenu celle des rois et des cours. Mais, érigées en dogmes fondamentaux, admises et tenues pour vraies par des hommes du plus beau génie, dans un pays qui, sous le règne de Louis XIV, avait la haute main en Europe et y exerçait une véritable dictature intellectuelle, elles eussent acquis un fatal ascendant, si des États sur

lesquels se portait aussi l'attention n'en avaient proclamé et pratiqué de tout autres.

Parmi ces États, les plus en vue étaient la Hollande et l'Angleterre. La Hollande vivait en république. Des magistrats choisis par les villes et les campagnes gouvernaient ses affaires, et jamais encore si petit État n'avait amassé tant de richesses et atteint pareil degré de prospérité et de puissance. Il était difficile de douter que ses institutions ne fussent au nombre des causes de sa fortune; et en effet, telle fut l'opinion qui vint servir de contre-poids à celle que l'éclat dont brillait alors la France, propageait en Europe au profit de l'autocratie royale.

Quant à l'Angleterre, les luttes qui s'étaient engagées dans son sein entre la couronne aspirant à la domination absolue et la nation résolue à maintenir intacte sa part à l'exercice de la souveraineté, opérèrent plus puissamment encore sur les esprits. Les partis ne se combattaient pas seulement sur les champs de bataille; ils écrivaient, et aux publications des sectateurs du droit divin répondaient celles des défenseurs du droit national. Des deux côtés étaient agités et tranchés en sens opposés tous les problèmes relatifs à l'origine et à la nature des pouvoirs sociaux, aux droits respectifs de l'État et des citoyens, à l'étendue des prérogatives dont les rois ont besoin pour accomplir leur tâche, et, quelque passionnées qu'elles fussent, les controverses n'en produisirent pas moins des lumières qui allèrent rayonner au delà des limites du sol britannique.

Ainsi, grâce à la différence des formes des gouvernements de l'Europe, se trouvèrent en présence pendant le cours du dix-septième siècle des systèmes et des principes politiques d'une opposition manifeste. Quels étaient ceux de ces principes auxquels appartenait la supériorité ? Le cours des faits ne tarda guère à le montrer.

Louis XIV mourut, laissant la France humiliée par une longue suite de revers, affaissée sous le poids des charges que lui avaient imposées les entreprises ambitieuses et le faste orgueilleux de son maître. La Hollande, au contraire, était florissante et justement fière du succès des efforts qu'elle avait faits pendant la guerre de la succession d'Espagne. De son côté, l'Angleterre, entrée en possession définitive de la liberté politique, déployait dans la conduite de ses affaires une habile et énergique action, et on la voyait grandir de jour en jour en richesse et en puissance. Un tel contraste était bien fait pour agir sur les esprits ; et en effet, l'impression qu'il produisit ne tarda pas à appeler l'attention d'une foule d'hommes éclairés sur l'effet des instititutions politiques et sur les conditions de la prospérité des nations.

Ce fut en France surtout que les recherches devinrent ardentes et nombreuses. Plus la nation avait été éblouie, fascinée par l'éclat de la première moitié du règne de Louis XIV, plus elle fut sensible au déclin qu'en subit la fin, et plus les souffrances qui pesaient sur elle lui firent comprendre la nécessité de réformes qui ôtassent

au prince le droit de disposer à son gré de ses destinées. De là cette fermentation, des esprits qui alla croissant pendant tout le cours du dix-huitième siècle, et qui fit éclore tant d'écrits renfermant des idées neuves et trop souvent impraticables.

Chez les anciens, les législateurs et les philosophes ne se contentaient pas de l'étude des choses de leur propre pays : ils allaient examiner par eux-mêmes ce qui se passait à l'étranger, et puiser dans l'étude des règles et des lois qu'ils y voyaient en vigueur des enseignements qui suppléaient à l'insuffisance de ceux que leur offrait le sol natal. Ce que les particuliers faisaient à cet égard, les États le faisaient aussi, et l'histoire nous a conservé le souvenir des mesures prises par les Romains pour rassembler les informations à l'aide desquelles furent édictées les lois des Douze Tables.

Au dix-huitième siècle, on se préoccupa beaucoup des arrangements politiques et civils admis par les diverses nations de l'Europe, et la science tira quelque fruit des comparaisons auxquelles ils donnèrent lieu. Voltaire et Montesquieu, pendant leur séjour en Angleterre, virent de près comment opérait le régime parlementaire, et l'éloge mérité qu'ils en firent le recommanda à l'attention. Malheureusement, à mesure que le temps marchait, les erreurs et les fautes du gouvernement ne cessaient d'accroître, en France, l'ardeur des mécontentements, et peu à peu y germa la pensée qu'il en fallait un d'espèce toute nouvelle. Les souvenirs classiques de l'antiquité grecque et romaine, le *Contrat social* de Rousseau, les

écrits nés du faux savoir de Mably, exercèrent une influence considérable, et quand les États-Unis de l'Amérique du Nord, libres de choisir leur forme de gouvernement, se rangèrent sous la seule qui convînt à leur situation, leur exemple assura aux maximes républicaines une faveur de plus en plus marquée.

Rien pourtant, dans les opinions, n'était nettement arrêté à l'époque où furent convoqués les États généraux. Ce que demandait avant tout la natiou, c'était la suppression des priviléges dont jouissaient la noblesse et le clergé, et l'établissement d'un régime qui la mît à l'abri des périls attachés aux fautes que jusqu'alors son gouvernement avait été libre de commettre. Ses idées étaient faites et précises sur le premier point, elles étaient vagues, indécises, informes sur le dernier. A l'exception de Mirabeau et d'un très-petit nombre d'esprits d'élite, les constituants ignoraient à quelles conditions pouvait être fondée la liberté politique en France, et la majorité procéda au hasard, entraînée par les passions que suscitaient dans ses rangs les torts du passé et les mauvais vouloirs de l'entourage du roi. Il y eut dans l'œuvre de l'Assemblée constituante deux parts bien distinctes : l'une, qui sera son éternel honneur, la consécration dans les lois destinées à régler les rapports entre les hommes de principes conformes aux plus sages prescriptions de l'équité ; l'autre, incomplète, défectueuse, confondant des droits de nature différente, et en transportant dans l'ordre politique qui ne sont à leur place que dans l'ordre purement civil. L'Assemblée, en décrétant la constitu-

tion nouvelle, non-seulement méconnut ce qu'exigeait la situation de la France, mais elle dépassa de beaucoup les bornes du possible, et à peine eut-elle déclaré sa tâche achevée, que le fragile édifice qu'elle venait d'élever s'écroula et disparut en un moment.

Jamais révolution ne fut aussi abondante en leçons politiques que celles dont, à partir de l'année 1789, la France devint le théâtre. Elle mit en pleine évidence des vérités que jusqu'alors l'histoire n'avait pas signalées avec assez d'éclat pour leur assurer l'autorité qui leur est due. Le monde apprit définitivement, d'abord que tout gouvernement arrivé à l'impuissance de donner suffisante satisfaction aux besoins de justice et de liberté qu'éprouvent naturellement les nations en progrès est condamné à périr; en second lieu, que toute société qui, dans la part qu'elle se fait à l'exercice de la souveraineté effective, excède la mesure fixée par le nombre et la vitalité des motifs de discorde dont elle subit l'empire, aboutit inévitablement à l'anarchie; enfin, qu'à l'anarchie succède fatalement la dictature d'un homme, et une dictature d'autant plus rude et compressive, que l'anarchie qu'elle remplace a entraîné des maux dont le souvenir en fait appréhender davantage le retour. Ces leçons ne furent pas tout à fait perdues, et lorsque tomba le premier empire napoléonien, le système représentatif, adopté par trois monarchies du continent, devint peu à peu, dans la plupart des autres, l'objet d'aspirations qui devaient à la fin l'emporter et passer dans les faits.

L'Europe avait traversé des temps où les rois ne pou-

vaient ni percevoir des subsides, ni toucher aux lois sans le concours et l'approbation d'assemblées nationales; mais ce régime, resté à l'état embryonnaire, avait succombé, et à peine en subsistait-il çà et là quelques vestiges sur le continent européen. Ce fut chose fort heureuse de le retrouver en Angleterre régularisé, perfectionné, développé, fonctionnant depuis plus d'un siècle, à la satisfaction générale. Si, faute de l'y retrouver et de pouvoir en tirer les enseignements qu'en offrait la pratique, il eût fallu chercher, inventer les moyens d'associer sûrement les nations, vivant sous la forme monarchique, à la direction de leurs propres affaires, l'embarras eût été grand, et les erreurs commises eussent amené de nombreux mécomptes et de rudes et dangereux conflits.

Ce n'est pas que le système représentatif ait réussi à préserver de crises révolutionnaires tous les États qu'il est venu régir. Il ne faut pas s'en étonner. Il n'y a pas de forme gouvernementale, si bonne qu'elle puisse être, qui, transportée sur un sol nouveau, n'ait besoin pour y fleurir de modifications plus ou moins considérables. On ne s'en souvint pas assez sur le continent lorsqu'on y importa le régime emprunté à l'Angleterre. En France, les conditions imposées à l'exercice du droit électoral, le mode de composition des assemblées, ne se conciliaient pas avec les principes sur lesquels reposait l'ordre civil, et de là les mécontentements qui, lentement amassés, ont fini par faire explosion, et renverser brusquement, en 1848, un gouvernement digne d'un meilleur sort. Cette fois encore, les passions du moment

l'emportèrent, et la nation, entraînée au delà du but marqué par ses véritables intérêts, ne tarda pas à se laisser ramener violemment en deçà. Certes, il n'est pas impossible que le système représentatif subisse encore des échecs sur tel ou tel point du continent européen ; mais par cela même qu'il a pris racine dans un grand nombre d'États divers, les lumières qu'en demande et qu'en apporte la pratique se multiplieront rapidement, et les fautes à éviter deviendront à la fois plus rares et plus faciles à réparer.

Ainsi ont opéré jusqu'ici les différences réalisées dans la composition des États, et par suite dans les formes de gouvernement. En diversifiant les résultats de la vie collective, en permettant de les comparer entre eux, elles ont fourni, d'une part, aux sciences sociales bon nombre des données expérimentales que réclamait leur avancement; de l'autre, aux sociétés elles-mêmes une partie des informations dont elles avaient besoin pour amender leurs institutions et apprendre à quelles conditions il leur est donné de croître en prospérité. Si, grâce à l'accumulation des connaissances déjà acquises, ces différences n'ont pas conservé toute l'efficacité qu'elles ont eue aux âges où les sociétés, moins éclairées qu'elles ne le sont aujourd'hui, ignoraient davantage l'art de conduire leurs affaires, elles n'en demeureront pas moins au nombre des mobiles destinés à imprimer à la civilisation son cours progressif. C'est la tâche de l'humanité de s'élever de plus en plus à l'intelligence du vrai et du juste, et de leur donner, à mesure qu'elle en discerne

mieux les exigences, plus de place dans les règles auxquelles elle obéit. Or, cette tâche n'aura pas de terme, et de tout temps, les lumières qu'en réclamera l'accomplissement seront recueillies d'autant plus fructueusement qu'elles jailliront de sources à la fois plus nombreuses et plus diverses.

CONCLUSION

On a dû le remarquer : c'est à l'histoire, et à l'histoire seulement, qu'ont été démandées toutes les informations à l'aide desquelles a été poursuivie cette étude. C'est que, comme on l'a dit dans l'introduction, l'humanité, en effet, ne se révèle que par ses œuvres. Ce qu'elle a fait, ce qu'ont fait les différentes sociétés entre lesquelles elle s'est morcelée, voilà ce qui montre quelle est sa véritable nature et quels sont les résultats nécessaires du jeu combiné des divers mobiles dont l'ensemble la gouverne. Hors des réalités constatées par l'histoire, il n'y a plus, pour asseoir les conclusions qui la concernent, que des spéculations idéales, d'autant plus trompeuses que l'imagination a fourni en plus grand nombre les éléments dont elles sont formées.

En matière gouvernementale, l'histoire offre maintenant tous les enseignements désirables. Depuis plus de vingt siècles, elle n'a cessé de mentionner les faits successivement accomplis, et il est devenu facile d'en suivre la marche, de remonter à leurs causes, et d'arriver à la

connaissance des vérités dont seuls ils sont l'expression constante et fidèle.

La première de ces vérités, c'est que la différence des formes de gouvernement n'a été et n'est que l'effet de ce que les États eux-mêmes ont de dissemblable. Autant d'États, autant d'associations dont les éléments ne sont pas dans toutes également homogènes, également sociables, et dont par conséquent l'union en un même corps politique ne saurait subsister à des conditions pareilles.

C'est là ce qui, dès les temps les plus reculés dont l'histoire ait gardé le souvenir, à diversifié les formes sous lesquelles les gouvernements se sont établis et constitués. Plus les éléments dont ils avaient à maintenir l'agrégation tendaient à se séparer, plus il leur fallait de force à eux propre pour les contraindre à demeurer unis, et plus grandissait la part d'indépendance, d'autorité, de stabilité qui devenait leur partage.

Il n'en pouvait être autrement. Il n'est donné aux associations politiques de pouvoir subsister qu'à la condition d'abandonner à une autorité centrale toute la portion de souveraineté effective que leurs membres ne sauraient exercer par eux-mêmes qu'au prix de luttes intestines d'une violence croissante. Cette portion de souveraineté, c'est le degré de puissance des motifs de division que recèlent les États qui en détermine l'étendue. Petite dans les états où ces motifs n'ont que peu de force et de portée, elle est grande au contraire dans les États où ces mêmes motifs en ont beaucoup. De

là, des républiques et des monarchies, c'est-à-dire, des États où n'existent que des pouvoirs émanés de l'élection, et des États où il en existe un principal dont la transmission a lieu par voie d'hérédité. De tout temps, il y a eu des républiques et des monarchies de sortes diverses; mais il n'y a pas eu d'État qui ait pu vivre et durer sous un gouvernement auquel manquait la mesure d'indépendance et de force dont il ne pouvait se passer pour obtenir l'obéissance.

Constituer leurs gouvernements de manière à ce qu'ils puissent arrêter l'essor naturellement progressif des discordes intestines, voilà la nécessité, la loi imposée aux nations, sous peine inévitable de décadence et de ruine. Cette loi n'empêche pas les nations de se battre entre elles : elle leur permet de se dépouiller, de se subjuguer, de se détruire mutuellement; mais ce qu'elle ne permet à aucune, c'est d'échapper à sa perte, lorsqu'elle persiste à refuser à son gouvernement le mode d'existence sans lequel il demeure incapable d'entretenir suffisamment l'ordre et la paix dans son sein.

Que cette loi soit bien celle qui décide des formes des gouvernements, les faits accomplis jusqu'ici en rendent amplement témoignage. En Europe, il n'est pas de république, la Suisse exceptée, qui n'ait fini par succomber sous les attaques de ses voisins ou par accepter la dictature d'un chef qui la transformait en principauté héréditaire. Tel a été aussi le sort de ces grands États où la couronne était élective et viagère. Cherchez d'où vient qu'il en a été ainsi, vous verrez qu'il n'y en a eu

d'autre cause que l'impuissance à laquelle arrivaient des pouvoirs temporaires et mobiles d'arrêter le progrès des scissions civiles. Entre les partis qui se disputaient la domination, augmentaient graduellement des haines qui les rendaient irréconciliables, et le moment venait où la nation, divisée en groupes ennemis les uns des autres, devenus incapables de volonté et d'action collective, cessait de pouvoir conserver à la fois son indépendance et ses libertés politiques.

En sera-t-il toujours de même ? Les causes de perturbations et de conflits qui jusqu'à présent ont contraint les sociétés à laisser à leurs gouvernements d'autant plus d'action souveraine que ces causes opéraient plus énergiquement sur leurs propres dispositions, garderont-elles leur ancienne puissance ? A consulter les données historiques, ce qu'elles affirment, c'est qu'aucune corrélation n'a apparu encore entre l'état des civilisations et les modes d'organisation gouvernementale, car ces modes ne sont aujourd'hui ni moins divers ni moins dissemblables qu'ils ne l'ont été dans le passé. Ce n'est pas que la civilisation n'ait ôté à plusieurs des causes de querelles et de rixes intérieures quelque chose de leur force primitive; mais, en même temps, elle a rendu les sociétés plus sensibles aux maux qu'elles enfantent. Partout où l'industrie et la richesse ont été en progrès, à côté des intérêts créés par les anciens emplois du travail en sont nés de nouveaux, et ceux-ci, plus délicats et plus vulnérables que les autres, ont souffert davantage toutes les fois que la tranquillité publique s'est trouvée

en péril. Aussi a-t-il fallu aux sociétés chez lesquelles ces intérêts se multipliaient de nouvelles garanties, et contre les emportements de l'autorité, et contre ceux des partis en lutte.

De nos jours, d'ailleurs, ne cesse de grandir l'un des périls dont les sociétés ont naturellement à se défendre. Jamais encore, dans les États les plus florissants, l'ordre établi n'a été en butte à tant d'hostilités. La raison en est que des circonstances diverses s'unissent pour fortifier dans les rangs exposés aux atteintes de l'indigence les irritations qu'y sème l'inégalité des conditions et des fortunes. D'une part, l'industrie manufacturiere, en groupant sur les mêmes points du sol ceux qu'elle emploie, donne aux sentiments, aux pensées qu'ils tiennent de leur situation particulière, le surcroît d'ardeur que d'ordinaire y ajoute le contact habituel avec des compagnons qui les partagent De l'autre, il y a maintenant bon nombre d'hommes qui cherchent à tirer parti de leurs tendances agressives. Parmi ces hommes, les uns sont des utopistes sincères, auteurs ou sectateurs des plans de régénération sociale dont l'application, à leur avis, bannirait de la terre tous les maux dont souffre l'humanité. Les autres sont de véritables malfaiteurs politiques, travaillant à amener des bouleversements dont ils attendent les occasions de fortune que leur refuse le maintien de la paix publique. Ceux-ci s'adressent aux fractions de la communauté que mécontente leur situation, et c'est en leur en promettant le changement qu'ils surexcitent chez elles l'esprit révolutionnaire.

Ainsi, aux dissentiments que les progrès de la civilisation laissent subsister, sont venus se joindre, plus animés, plus menaçants qu'ils ne l'ont été encore, ceux que nourrit et fomente la différence des conditions et fortunes privées, et les nations qui jusqu'ici n'ont pu se passer de gouvernements dont l'existence ne dépendit pas tout entière des hasards de l'élection, ne le pourraient pas davantage aujourd'hui.

Il est toutefois un fait dont il faut tenir compte : c'est la force acquise en Europe par des partis ennemis de tous les pouvoirs héréditaires, et travaillant résolûment à en amener la suppression. Le fait est assez considérable pour qu'il soit devenu nécessaire d'en constater les causes et d'en mesurer la véritable portée.

Et d'abord, il est certain qu'au point de vue purement spéculatif, abstraction faite des particularités qui différencient l'état des esprits chez les populations réunies sous un même gouvernement, la forme républicaine l'emporte sur les autres. Seule elle satisfait, dans une certaine mesure, au désir instinctif chez les hommes de l'indépendance personnelle. C'est là pour eux l'idéal, et cet idéal, ce qui leur semble en approcher le plus, c'est la forme républicaine. Sous cette forme, gouvernants en même temps que gouvernés, ils n'ont à obéir qu'à des pouvoirs de leur choix, dont ils renouvellent eux-mêmes les dépositaires, et dont les volontés ne doivent être que l'expression des leurs.

Il est donc naturel qu'une forme de gouvernement qui, plus et mieux que les autres, répond à des aspirations

à la fois constantes et générales, ait des partisans nombreux et zélés. Ceux qu'elle compte là où l'épreuve n'en a pas été complétement faite, ignorent ce qu'elle y produirait. Ils ne savent pas jusqu'à quel point l'unité nationale pourrait y résister aux querelles, aux collisions qu'entraîne le renouvellement du personnel appelé à la direction des affaires, et pour eux sont perdus les enseignements les plus positifs de l'histoire.

D'un autre côté, les circonstances du moment exercent sur les esprits une influence considérable. L'ère des royautés absolues a pris fin dans la plupart des contrées de l'Europe. Les monarchies y passent à l'état constitutionnel, et la transition ne s'opère pas sans heurts et sans embarras. Sur l'esprit des rois continuent à peser les traditions et les souvenirs du passé. Ils ont peine à se faire à la diminution de l'autorité que possédaient leurs prédécesseurs. L'obligation de s'incliner devant les décisions des majorités parlementaires, de confier la conduite des affaires à des ministres dont les opinions et les vues ne se concilient pas toujours avec les leurs, les trouble et les inquiète, et, placés sur un terrain qui ne leur est pas suffisamment connu, ils ne marchent que d'un pas incertain, et souvent sous l'obsession de défiances et d'anxiétés qui les égarent.

Les populations non plus n'ont pas acquis encore l'expérience, le savoir, la modération dont elles auraient besoin pour user, avec tout le calme nécessaire, du droit nouveau pour elles de participer directement à leur propre gouvernement. La liberté politique leur a causé

un certain enivrement. Non-seulement les ambitions privées se sont entre-choquées avec une ardeur excessive, mais tout ce que l'État renfermait de germes de division a apparu au grand jour et est entré en lutte. Ainsi se sont engagés, d'une part, entre ceux qui convoitaient les plus hautes situations politiques, de l'autre, entre les opinions ainsi qu'entre les intérêts en discordance, des conflits d'une violence croissante, et bientôt se sont formés des partis extrêmes avides de désordres et de révolutions.

Telle a été la marche des choses dans celles des grandes monarchies du continent européen où s'est établi le régime parlementaire [1]. A l'époque où s'effectua le changement, ni les gouvernants ni les gouvernés n'étaient à la hauteur des exigences de la situation nouvelle. Des deux parts ont été commises des fautes, et celles des gouvernants n'ont pas peu contribué à prêter des forces aux adversaires des règles en vertu desquelles subsistent les royautés héréditaires.

Que pourront produire les efforts des partis républicains? Ce qu'ils ont produit déjà : des révolutions passagères, des chutes et des changements de dynastie, des

[1] Il est à remarquer que le régime parlementaire, dont l'introduction dans les grandes monarchies y a amené tant d'événements révolutionnaires dont le terme semble éloigné encore, a opéré tout autrement dans les monarchies de moindre importance. C'est paisiblement et à la satisfaction de tous qu'il a fonctionné en Belgique, en Hollande, en Danemarck. La raison en est que, dans les petits États, les causes de discorde sont à la fois moins nombreuses et moins puissantes que dans les grands, et que les satisfactions offertes aux ambitions privées, étant moins considérables, ne communiquent pas autant d'ardeur aux rivalités qu'elles font naître.

phases anarchiques suivies de plus longues phases dictatoriales, rien de plus: car il n'est au pouvoir d'aucune force humaine de créer à une forme quelconque de gouvernement les conditions de vie et de durée qu'elle ne rencontre pas naturellement là où l'on veut l'implanter.

La première de ces conditions pour tout gouvernement de forme nouvelle, c'est la possibilité de maintenir dans l'État qu'il vient régir autant d'ordre et de sécurité qu'en entretenait le gouvernement antérieur. Or, c'est là ce que ne saurait faire le gouvernement républicain dans les anciennes monarchies de quelque importance. Aux pouvoirs qu'il exerce finit toujours par manquer l'indépendance dont ils auraient besoin pour contenir l'essor des agitations politiques. Créés par un parti, ils en demeurent forcément les serviteurs. Il leur faut, sous peine d'en perdre l'appui, en faire prévaloir les intérêts particuliers, en contenter les rancunes, mettre en ses mains les emplois lucratifs, et sous un régime d'une partialité à la fois inique et mobile, se multiplient et s'aggravent inévitablement les haines et les discordes.

Un effet, à la longue, inévitable du progrès des dissensions intestines, c'est la diminution de la liberté la plus nécessaire au bien commun, la liberté du travail.

Nulle part cette liberté n'existe que dans la mesure où chacun se croit assuré de recueillir les fruits de ses labeurs. Du moment où le présent est troublé et l'avenir menacé, elle s'amoindrit ou disparaît. Les anxiétés dues à l'incertitude des événements ralentissent ou suspendent la marche des affaires. Plus d'entreprises

dont le succès exige le concours du temps ; plus d'œuvres dont la rémunération ne puisse être prochaine : la production se réduit, les chômages se multiplient, et des sociétés au sein desquelles la diminution de l'activité industrielle sème des misères de plus en plus intenses et nombreuses, finissent par appeler et seconder toute révolution qu'elles supposent devoir rendre au travail la liberté dont le manque les voue à des souffrances intolérables.

Il n'y a dans ces affirmations rien qui ne repose sur le témoignage le moins récusable, celui de l'histoire. Au moyen âge, comme aux temps antérieurs, c'est l'aggravation continue des souffrances occasionnées par le progrès des divisions civiles qui a contraint les républiques, d'abord les plus florissantes, à changer de mode de gouvernement. De même, dans le monde moderne, c'est cette aggravation qui est venue mettre fin aux essais d'organisation républicaine dans plusieurs monarchies. En Angleterre, il a suffi de l'apparition des niveleurs sur la scène politique pour qu'il devînt facile à Cromwell de s'emparer de la dictature et, après sa mort, pour déterminer la nation à rétablir la royauté. En France, ce sont les excès de la démagogie, ses projets et ses actes de destruction, qui, deux fois déjà, ont fait succomber la forme républicaine et amené des réactions démesurées et fatales ; en Espagne, la république a enfanté des désordres qui ne lui ont permis de vivre qu'un instant. Autant de fois on recommencera l'épreuve, autant de fois elle aura pareille issue.

On a vu bon nombre de républiques se convertir et subsister en monarchie; il est sans exemple qu'une monarchie ait pu se constituer, fleurir et durer en république. Celles qui l'ont essayé ont succombé ou subi des souffrances qui les ont forcées de revenir sur leurs pas, mais à travers des dictatures plus ou moins longues et oppressives. Tels ont été jusqu'ici les faits; et à moins qu'il ne survienne, dans les conditions auxquelles les États se conservent, des changements qu'aucun signe précurseur n'annonce et dont les enseignements du passé démentent la possibilité, tels ils seront durant tout l'avenir sur lequel il est permis de former des conjectures.

Assurément, il est bon que les sociétés ne cessent d'aspirer à l'accroissement de la part qu'elles possèdent à leur propre gouvernement. Cette aspiration leur prête les moyens de résister aux empiétements auxquels naturellement sont disposés les pouvoirs qui les régissent. Mais il est bon aussi que chacune d'entre elles sache qu'il est, pour elle, une mesure de liberté politique qu'elle ne saurait dépasser sans courir à sa perte. Cette mesure, ce qui la détermine, c'est le degré de puissance des causes de discorde et de ruine dont elle subit l'influence. Rien ne saurait changer à cet égard, et aussi longtemps qu'entre les États subsisteront des différences de grandeur, de structure, de composition, les formes de gouvernement demeureront nécessairement dissemblables et diverses.

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

INTRODUCTION. V

CHAPITRE I.

Des formes de gouvernement et de ce qui en fait la différence . . 1

CHAPITRE II.

Des causes de la diversité des formes de gouvernement. 17

CHAPITRE III.

Des circonstances qui concourent à diversifier la mesure de souveraineté dont les sociétés peuvent conserver l'exercice. 25

I. — Composition des États 25
II. — Diversité des croyances religieuses 34
III. — Dissentiments entre les diverses fractions du corps social 39
IV. — Circonstances territoriales. — Diversité des intérêts locaux . . . 48
V. — Nécessité de la défense nationale 53
VI. — Étendue territoriale 63

CHAPITRE IV.

Des raisons qui décident les sociétés à se ranger sous telle ou telle forme de gouvernement 73

CHAPITRE V.

Des gouvernements primitifs. 93

CHAPITRE VI.

Pages.

Des formes de gouvernement pendant les âges qui précédèrent la chute de la république romaine. 103

I. — Monarchies. 104
II. — Républiques 120
III. — Républiques grecques 124
IV. — République romaine 147

CHAPITRE VII

Empire romain. 173

CHAPITRE VIII.

Des formes de gouvernement dans les États sortis des débris de l'empire romain. 199

CHAPITRE IX.

Des changements que subirent les formes de gouvernement à partir de l'époque féodale, dans ceux des États de l'Europe où la royauté devint définitivement héréditaire. 217

CHAPITRE X.

Des changements survenus dans les monarchies de l'Europe occidentale à partir des temps où la royauté y atteignit son plus haut degré de puissance souveraine. 253

CHAPITRE XI.

Des États de l'Europe où la royauté demeura élective. 299

CHAPITRE XII.

Des républiques au moyen âge et dans le monde moderne.. . . 325

Républiques unitaires. 325
Républiques fédérales 342

CHAPITRE XIII.

Des États et des gouvernements de l'Amérique. 357

CHAPITRE XIV.

Résumé et déductions historiques. 377

CHAPITRE XV.

Pages.

De l'influence exercée sur les formes de gouvernement par les progrès de la civilisation. 389

CHAPITRE XVI.

De la démocratie dans ses rapports avec les formes de gouvernement. 407

CHAPITRE XVII.

De l'influence exercée sur les progrès de la civilisation par la diversité des formes de gouvernement. 421

CONCLUSION. 457

FIN DE LA TABLE.

Saint-Denis. — Imp. CH. LAMBERT, 17, rue de Paris.

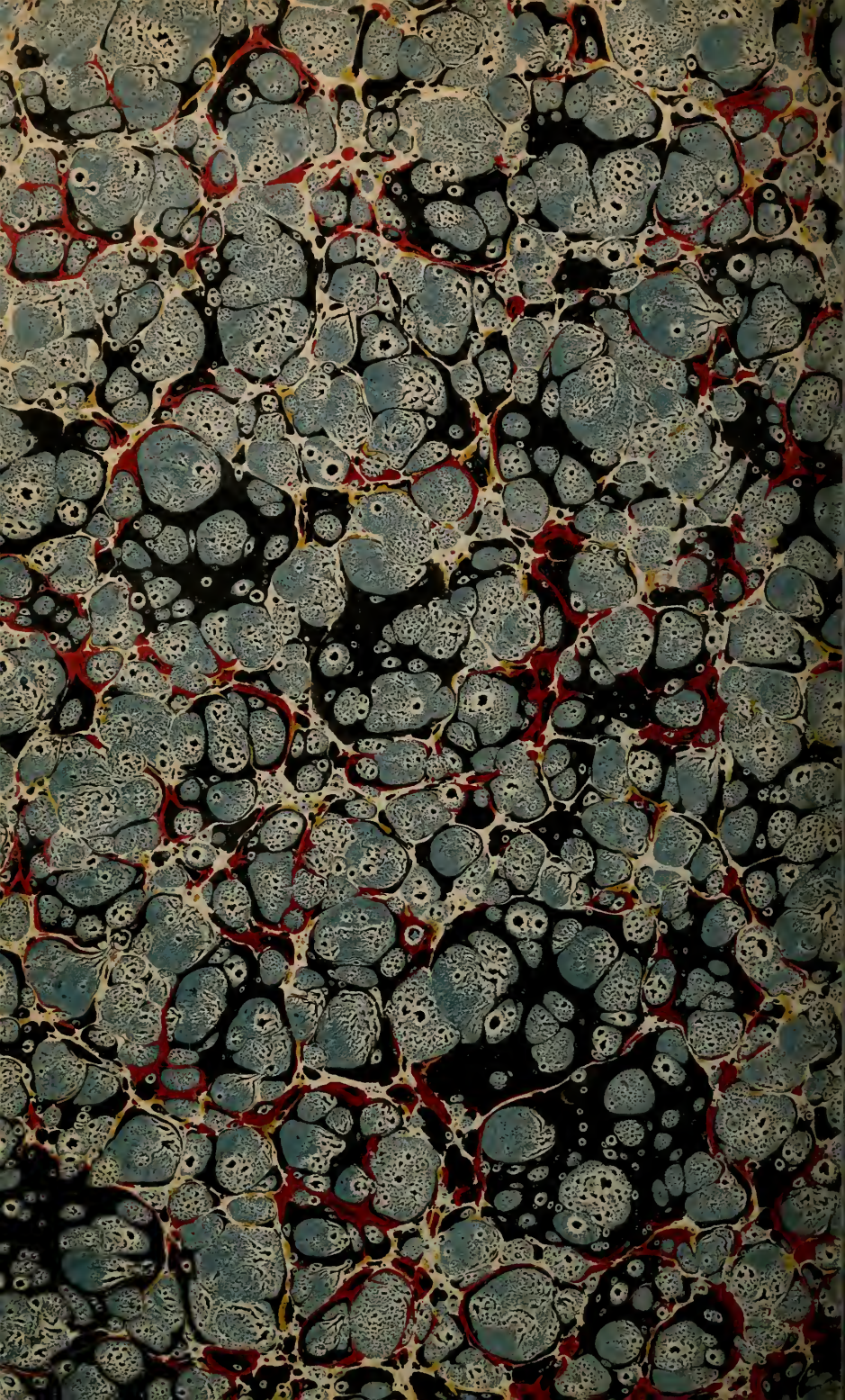

a39003 008331216b

DATE DUE

CAT. NO. 1137			